

DOCUMENT D'OBJECTIFS 2011-2016

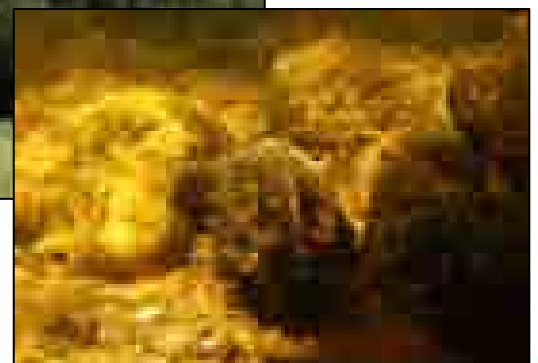
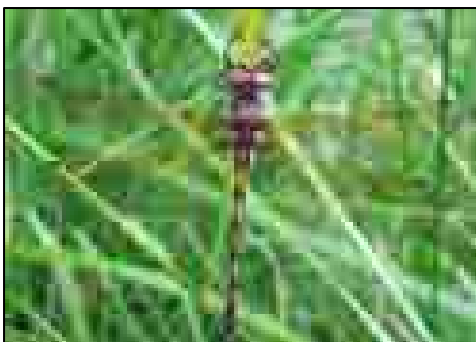
PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN



Haute vallée de la Vienne Natura 2000 « FR 7401148 »

Volume I / III : document de synthèse

Version finale validée par le COPIL du 7 décembre 2010



Une autre vie s'invente ici



DOCUMENT D'OBJECTIFS

*Haute vallée de la Vienne
Natura 2000 « FR 7401148 »*

Volume I / III : document de synthèse



Ce Document d'Objectifs a été élaboré par Cyril LABORDE, en Maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte de Gestion du PNR de Millevaches en Limousin, avec le soutien technique et / ou financier de :



Photos de couverture : Cordulie à corps fin (SLO)
Moule perlière (MEP 19)
Tourbière des Source de la Vienne (PNR MV)

Avant propos et remerciements

Madame, Monsieur,

Désignée Zone Spéciale de Conservation au titre de la directive Européenne « habitat faune flore », par arrêté ministériel du 13 avril 2007, la haute vallée de la Vienne est aujourd'hui reconnue comme un écosystème d'intérêt majeur de part les milieux et les espèces que l'on y rencontre.

Le Parc Naturel régional de Millevaches en Limousin a pris la Présidence du Comité de pilotage en application de la Loi de Développement des Territoires Ruraux, le 7 octobre 2008, ainsi que la maîtrise de l'élaboration du Document d'objectifs. Ce travail d'élaboration a été réalisé en partenariat avec le Syndicat Mixte Monts et Barrages, afin de mutualiser les compétences sur les milieux terrestres et aquatiques.


Nous tenons par la même occasion à remercier chaleureusement l'ensemble des structures, des acteurs et des contributeurs ayant participé de près comme de loin au bon déroulement de ce travail, et en particulier les membres du Comité de Pilotage de ce site, pour leur engagement assidu dans cette démarche.

Après 2 ans de travail, le Document d'objectifs, équivalent d'un plan de gestion à grande échelle devrait permettre d'apporter des moyens techniques et financiers aux acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, propriétaires terrien...) afin de préserver et restaurer les milieux d'intérêt communautaire (tourbières, landes, forêts de pente, cours d'eau...) et les espèces emblématiques qu'ils hébergent.

Parmi les 18 espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site, je ne citerais ici que la Moule perlière, espèce emblématique mais aussi fortement indicatrice de la qualité du milieu.

Enfin, il me semble important d'ajouter ici, que l'application de la démarche Natura 2000 en France se veut volontaire et participative.

Ce DOCOB a donc vocation à être animé et appréhendé par l'ensemble des acteurs locaux, élus, et partenaires, dans l'objectif de mettre en œuvre dans les 6 années à venir le programme d'actions qui y est défini.



Pierre COUTAUD,
Président du Comité de pilotage,
Vice Président du PNR en charge de l'environnement.

Fiche signalétique du DOCOB du Site Natura 2000 « haute vallée de la Vienne » n° FR 7401148

Autorité administrative

MEEDDM – DREAL Limousin.

Suivi de la démarche : « FROPIER Nathalie » de la DREAL et « NIGEN Ghislaine » de la DDT 19.

Maître d'ouvrage

« Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin ».

Maître d'oeuvre

« Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin ».

Rédaction du Document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : « PNR de Millevaches en Limousin ».

Contribution / Synthèse / Relecture : « Syndicat Mixte Monts et Barrages ».
« Conservatoire Botanique National du Massif Central ».

Etudes écologiques complémentaires

Cartographie des habitats naturels (2007) :

- « Conservatoire Botanique National du Massif Central pour la DREAL Limousin et le PNR de Millevaches en Limousin ».

Inventaire de « groupes taxonomiques » (2008-2010) :

- Moule perlière et poissons « Maison de l'eau et de la Pêche, Ecogea, ONEMA »
- Odonates « Société Limousine d'Odonatologie et Pic noir »
- Insectes hors odonates « Société Entomologique du Limousin »
- Amphibiens et mammifères « Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin »
- Bryophytes et plantes vasculaires « CBN Massif Central et CREN Limousin »

Référence à utiliser

PNR MV ; (2010) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 Haute vallée de la Vienne, FR 7401148, volume I / III, document de synthèse*. PNR de Millevaches en Limousin, Gentioux-Pigerolles, 365 pages.

Sommaire

1. QU'EST-CE-QU'UNE ZONE NATURA 2000 ?	13
1.1. NATURA 2000, UN RESEAU ECOLOGIQUE EUROPEEN	14
1.1.1. Généralités	14
1.1.2. Natura 2000 en Europe	14
1.1.3. Natura 2000 en France	14
1.1.4. Natura 2000 en Limousin	15
1.2. PRESENTATION DE LA DIRECTIVE HABITATS	17
1.2.1. Généralités	17
1.2.2. Contenu des annexes de la Directive habitat	17
1.2.3. Transposition de la Directive en droit Français	18
1.3. COUT ET FINANCEMENT	20
1.4. DEFINITION ET REALISATION DES OBJECTIFS	21
1.4.1. La définition des objectifs : qui et comment ?	21
1.4.2. La réalisation des objectifs : quels outils ?	22
2. PRESENTATION DE LA Z.S.C. HAUTE VALLEE DE LA VIENNE	27
2.1. MISE EN ŒUVRE DE LA REDACTION DU DOCOB	28
2.1.1. Fiche signalétique du site	28
2.1.2. Un DOCOB rédigé en partenariat	32
2.1.3. Composition du Comité de Pilotage	32
2.1.4. Méthodologie mise en œuvre	34
2.2. ENVIRONNEMENT PHYSIQUE	35
2.2.1. Situation, localisation	35
2.2.2. Climat	35
2.2.3. Géologie	35
2.2.4. Hydrologie et aménagements hydro-électriques	36
2.2.5. Qualité de l'eau, risques et pollution	40
2.3. ENVIRONNEMENT BIOLOGIQUE	44
2.3.1. Inscription aux inventaires	44
2.3.2. Milieux et espèces remarquables	46
2.3.3. Fonctionnalité de l'écosystème haute vallée de la Vienne	46
3. DIAGNOSTIC SOCIO ECONOMIQUE DU SITE	48
3.1. SITUATION ADMINISTRATIVE	49
3.1.1. Intercommunalités et pays	49
3.1.2. Le PNR de Millevaches en Limousin	51
3.2. LA SOCIETE DU SITE DANS L'HISTOIRE	52
3.2.1. Population et société	52
3.2.2. L'agriculture dans l'histoire sur le site	53
3.2.3. L'histoire minière du Limousin	56
3.3. LA SOCIETE ACTUELLE SUR LE SITE	58
3.3.1. La démographie de la population actuelle sur le site	58
3.3.2. L'emploi et la population actuelle sur le site	59
3.3.3. L'agriculture actuelle sur le Plateau	61
3.3.4. La sylviculture sur le site	62
3.3.5. La chasse et la pêche sur le site	66
3.3.6. Accessibilité et développement local sur le site	70
3.3.7. Tourisme et loisirs sur le site	72
3.3.8. Les sports motorisés sur le site	73
3.4. LES OUTILS DE PROTECTION REGLEMENTAIRE	75
3.4.1. Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope	75
3.4.2. Sites inscrits et sites classés	75

3.4.3.	<i>Loi sur l'eau</i>	76
3.4.4.	<i>Directive Cadre sur l'Eau</i>	78
3.4.5.	<i>Rivières « réservées » et nouveau classement des cours d'eau</i>	79
3.4.6.	<i>La loi Montagne</i>	80
3.4.7.	<i>La loi Littoral</i>	81
3.4.8.	<i>Trame verte et bleue et Grenelle de l'Environnement</i>	82
3.5.	LES OUTILS DE GESTION ET DE PROTECTION CONTRACTUELS	83
3.5.1.	<i>Le Plan Loire Grandeur Nature</i>	83
3.5.2.	<i>Le Contrat Territorial Vienne Amont</i>	83
3.5.3.	<i>L'action du CREN Limousin</i>	84
3.5.4.	<i>L'action du Parc Naturel Régional</i>	85
3.6.	LES DOCUMENTS D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE	87
3.6.1.	<i>Réglementation des boisements</i>	87
3.6.2.	<i>Plan d'Occupation des Sols et Plan Local d'Urbanisme</i>	88
4.	DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE DU SITE	90
4.1.	DESCRIPTION DES HABITATS NATURELS.....	91
4.1.1.	<i>Description des habitats naturels d'intérêt communautaire</i>	92
4.1.2.	<i>Autres habitats naturels inventoriés</i>	161
4.1.3.	<i>Cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire</i>	164
4.1.4.	<i>Bilan de l'intérêt écologique des habitats naturels d'intérêt communautaire</i>	165
4.2.	DESCRIPTION DES ESPECES ANIMALES ET VEGETALES.....	167
4.2.1.	<i>Description des espèces animales d'intérêt communautaire</i>	167
4.2.2.	<i>Description des espèces végétales d'intérêt communautaire</i>	214
4.2.3.	<i>Autres espèces remarquables inventoriées</i>	221
4.2.4.	<i>Cartographie des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire</i>	224
4.2.5.	<i>Bilan de l'intérêt écologique des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire</i>	225
4.3.	DESCRIPTION DES HABITATS D'ESPECES	226
4.3.1.	<i>Description de l'habitat d'espèces « réseau hydrographique »</i>	226
4.3.2.	<i>Description de l'habitat d'espèces « zones humides »</i>	229
4.3.3.	<i>Description de l'habitat d'espèce « landes et pelouses »</i>	231
4.3.4.	<i>Description de l'habitat d'espèces « milieux forestiers »</i>	233
4.3.5.	<i>Description de l'habitat d'espèces « bâti, ponts et cavités favorables aux chiroptères »</i> ..	235
4.3.6.	<i>Cartographie des habitats d'espèces d'intérêt communautaire</i>	237
4.3.7.	<i>Bilan de l'intérêt écologique des habitats d'espèces d'intérêt communautaire</i>	240
5.	BILAN DES ACTIVITES HUMAINES EN LIEN AVEC LA CONSERVATION DES HABITATS, HABITATS D'ESPECES ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	242
6.	PRESENTATION DU PROGRAMME D'ACTIONS	245
6.1.	PRESENTATION GENERALE DU PROGRAMME D' ACTIONS	247
6.2.	ENJEU A : CONSERVATION ET RESTAURATION DES HABITATS D'ESPECES, HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	252
6.2.1.	<i>Objectif n° 1 : conserver et restaurer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire</i>	252
6.2.2.	<i>Objectif n° 2 : conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire à vocation pastorale</i>	264
6.2.3.	<i>Objectif n° 3 : conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire forestiers</i>	270
6.2.4.	<i>Objectif n° 4 : conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire aquatiques</i> ..	272
6.2.5.	<i>Objectifs n° 5 : conserver et restaurer les populations d'espèces d'intérêt communautaire</i> ...	274
6.2.6.	<i>Objectif n° 6 : maintenir et développer de bonnes pratiques de gestion répondant aux objectifs Natura 2000</i>	280
6.2.7.	<i>Objectif n° 7 : maintenir et développer les corridors écologiques</i>	284
6.2.8.	<i>Objectif n° 8 : prévenir les atteintes aux habitats et aux espèces</i>	288
6.2.9.	<i>Objectif n° 9 : former des étudiants à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire</i>	300
6.3.	ENJEU B : APPROPRIATION LOCALE DU SITE NATURA 2000 HAUTE VALLEE DE LA VIENNE.....	301
6.3.1.	<i>Objectif n° 1 : participer au développement local</i>	301

6.3.2.	<i>Objectif n° 2 : concertation et implication des acteurs socio-économiques dans les thématiques de gestion du site.....</i>	303
6.3.3.	<i>Objectif n° 3 : développer des outils de communication en lien avec le site Natura 2000.....</i>	312
6.3.4.	<i>Objectif n° 4 : sensibilisation et éducation à l'environnement auprès du public.....</i>	318
6.4.	ENJEU C : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE SUR LE SITE	324
6.4.1.	<i>Objectif n° 1 : comprendre et mesurer l'action d'animation d'un site Natura 2000</i>	324
6.4.2.	<i>Objectif n° 2 : étudier les pratiques locales pour une meilleure adaptation des choix de gestion</i>	325
6.4.3.	<i>Objectif n° 3 : améliorer la connaissance de la biodiversité</i>	329
6.4.4.	<i>Objectif n° 4 : améliorer la connaissance socio-économique du site</i>	333
7.	PROGRAMME FINANCIER PREVISIONNEL.....	335
7.1.	PROGRAMME D'ANIMATION DU DOCOB	337
7.2.	PROGRAMME MESURES AGRO ENVIRONNEMENTALE TERRITORIALISEES	338
7.3.	PROGRAMME CONTRACTUEL (CONTRATS « NI NI » ET CONTRATS FORESTIERS)	339
7.4.	BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DU DOCOB 2011 - 2016	341

Table des figures

Figure 1 : tableau récapitulatif des sites Natura 2000 en Limousin (DREAL, 2010)	15
Figure 2 : cartographie des sites Natura 2000 en Limousin	16
Figure 3 : les avantages fiscaux et financiers introduits par Natura 2000 en forêt.	23
Figure 4 : charte Natura 2000 et garantie de gestion durable des forêts en lien avec l'article L11 (CRPF, 2010)	24
Figure 5 : cartographie du périmètre du site Natura 2000 haute vallée de la Vienne.....	31
Figure 6 : tableau de bord de la rédaction du DOCOB « haute vallée de la Vienne »	34
Figure 7 : cartographie du réseau hydrographique et des étangs et mares sur le territoire (Sources : IFN, DREAL, IGN).....	37
Figure 8 : cartographie des barrages et de leur niveau d'impacts sur les milieux (EPBV, 2009)	38
Figure 9 : cartographie du réseau de dérivations, barrages et conduites forcées existantes dans le cadre de la gestion EDF.....	39
Figure 10 : nombre d'ICPE (entre parenthèse le nombre d'ICPE « déclaration ») sur les communes concernées par le site natura 2000 de la haute vallée de la Vienne.....	41
Figure 11 : gestion et entretien des ouvrages selon le SPANC (DELAMOUR, 2010)	42
Figure 12 : performances des stations d'épuration rejetant sur la Vienne.....	42
Figure 13 : localisation des STEP et des déchetteries sur le territoire des 15 communes concernées par le site natura 2000	43
Figure 14 : cartographie des ZNIEFF et des sites Natura 2000 autour du territoire des 15 communes	44
Figure 15 : cartographie des communautés de communes concernées par le site Natura 2000	49
Figure 16 : cartographie des pays concernés par le site Natura 2000.....	50
Figure 17 : évolution de la densité moyenne d'habitants entre 1848 et 2006 (INSEE, 2009)	52
Figure 18 : évolution de la densité d'habitants par commune entre 1968 et 2006 (INSEE, 2009)	53
Figure 19 : évolution du nombre d'exploitants agricoles sur l'ensemble du site entre 1988 et 2006	54
Figure 20 : évolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2006 sur les communes concernées par le site Natura 2000	55
Figure 21 : localisation des anciens sites miniers sur les communes concernées par le site natura 2000	56
Figure 22 : répartition de la population par classes d'âge sur l'ensemble des communes concernées par le site Natura 2000 (INSEE, 2010)	58
Figure 23 : cartographie des classes d'âges de population par communes en 2006 (INSEE, 2010).....	59
Figure 24 : comparaison de la population par catégories socioprofessionnelles entre 1999 et 2006 (INSEE, 2010)	60
Figure 25 : comparaison de la population actif / retraité sur le site par rapport aux moyennes nationales (INSEE, 2010)	60
Figure 26 : tableau et carte récapitulatif des surfaces boisées et des types de peuplements à l'échelle des communes concernées par le site Natura 2000 (IFN, 2009).....	63
Figure 27 : tableau récapitulatif des boisements dotés d'un document de gestion durable sur les communes concernées par le site (IFN, CRPF, 2009)	64
Figure 28 : localisation des schémas de dessertes et de voiries forestières (CRPF, 2010).....	65
Figure 29 : cartographie des ACCA (société communale pour la Corrèze) et du nombre de chasseurs actifs sur les communes concernées par le site Natura 2000 (FRC Limousin, 2010).....	66
Figure 30 : schéma de fonctionnement régional et tableau récapitulatif du nombre d'ACCA (de société communale pour la Corrèze), de groupement de chasseurs et d'adhérents par commune (FRC Limousin, 2010)	67
Figure 31 : cartographie des périmètres des AAPPMA et leurs nombre d'adhérents (SMMB, FD19, 2010)	68
Figure 32 : tableau récapitulatif du nombre de pêcheurs à l'année, cartes vacance et cartes journées par AAPPMA (FD 87, FD 19, FD 23, 2010)	69
Figure 33 : localisation du réseau ferré autour du territoire des 15 communes.....	70
Figure 34 : localisation du réseau routier sur le territoire des 15 communes.....	71
Figure 35 : localisation de l'offre touristique sur le territoire des 15 communes	72
Figure 36 : localisation de l'offre liée aux sports de nature sur le territoire des 15 communes	73
Figure 37 : cartographie des manifestations motorisées régulières sur le territoire (PNR MV, 2010).....	74
Figure 38 : cartographie des zonages à caractères réglementaires autour du territoire des 15 communes	76
Figure 39 : localisation du SAGE Vienne.....	78

Figure 40 : cartographie des masses d'eau définie par la DCE.....	79
Figure 41 : cartographie des « réservoirs biologiques » et des rivières en « très bon état écologique »	80
Figure 42 : cartographie du territoire d'intervention du CTVA	84
Figure 43 : cartographie des réglementations communales des boisements	87
Figure 44 : présentation des documents d'urbanisme par commune.....	88
Figure 45 : herbier aquatique des eaux courantes à Myriophylle à feuilles alternes et Callitriche à crochet ①	102
Figure 46 : herbier aquatique des eaux courantes à Callitriche à crochet et Renoncule peltée ②	102
Figure 47 : lande humide à Callune, Bruyère à quatre angles et Molinie bleue. Variante type.....	107
Figure 48 : lande sèche sub-atlantique à Callune et Genêt d'Angleterre (habitat générique). Variante colonisée par la Fougère aigle	110
Figure 49 : bas-marais mésotrophe à Angélique des bois et Molinie bleue.....	122
Figure 50 : bas-marais paucispécifique en voie d'abandon à Molinie bleue	123
Figure 51 : mégaphorbiaie riveraine mésotrophe à Renoncule à feuilles d'aconit.....	129
Figure 52 : mégaphorbiaie riveraine méso-eutrophe à Lysimaque commune, Reine des prés et Ortie dioïque. Variante typique à Scirpe des bois	132
Figure 53 : haut-marais pionnier à Laïche à bec et Linaigrette à feuilles étroites	137
Figure 54 : haut-marais à Bruyère à quatre angles et Canneberge des marais.....	137
Figure 55 : lande tourbeuse à Jonc squarreux et Scirpe cespiteux	139
Figure 56 : tourbière de transition à Trèfle d'eau et Sphaignes	144
Figure 57 : tremblant à Scutellaire à casque et Laïche à bec	145
Figure 58 : hêtraie-chênaie acidiphile du collinéen supérieur à Myrtille et Gaillet des rochers. Sylvofaciès à Hêtre dominant	151
Figure 59 : boulaie pubescente oligotrophe à Sphaignes et Molinie bleue. Variante à Laïche à becs.....	156
Figure 60 : aulnaie-frênaie riveraine à Impatiente ne-me-touchez-pas. Variante submontagnarde à Renoncule à feuilles d'aconit. Vue d'ensemble.	159
Figure 61 : aulnaie riveraine fragmentaire	160
Figure 62 : aulnaie-frênaie riveraine à Impatiente ne-me-touchez-pas. Variante collinéenne à Fétuque géante	160
Figure 63 : récapitulatif des habitats naturels non communautaires inventoriés sur le site natura 2000.	164
Figure 64 : tableau récapitulatif des habitats naturels d'intérêt communautaire inventoriés sur le site..	165
Figure 65 : tableau récapitulatif des habitats naturels présents sur le site et de leurs statuts selon la Directive	166
Figure 66 : photographie de Loutre commune (G. Martin, 2007)	167
Figure 67 : cartes de répartition de la Loutre en France (MNHN, 2001) et en Limousin (GMHL, 2000)	168
Figure 68 : photographie d'une Barbastelle (GMHL, 2010)	170
Figure 69 : cartes de répartition de la Barbastelle en France (MNHN, 2001) et en Limousin (GMHL, 2010)	171
Figure 70 : photographie du Grand rhinolophe (Y. GRUGIER, 2008).....	173
Figure 71 : cartes de répartition du Grand rhinolophe en France (MNHN, 2001) et en Limousin (GMHL, 2010)	174
Figure 72 : photographie du Petit rhinolophe (J. BARATAUD, 2007)	175
Figure 73 : cartes de répartition du Petit rhinolophe en France (MNHN, 2001) et en Limousin (GMHL, 2010)	176
Figure 74 : photographie du Grand murin (S. MAZAUD, 2008)	178
Figure 75 : cartes de répartition du Grand murin en France (MNHN, 2001) et en Limousin (GMHL, 2010)	179
Figure 76 : photographie du Murin de Bechstein (GMHL, 2009)	180
Figure 77 : cartes de répartition du Murin de Bechstein en France (MNHN, 2001) et en Limousin (GMHL, 2010)	181
Figure 78 : photographie du Murin à oreilles échancrées (ORE PC, 2010).....	182
Figure 79 : cartes de répartition du Murin à oreilles échancrées en France (MNHN, 2001) et en Limousin (GMHL, 2010)	183
Figure 80 : photographie de la Moule perlière (MEP 19, 2010).....	184
Figure 81 : cartes de répartition de la Moule perlière dans le monde (G. Cochet, 2004), en France (MNHN, 2001) et en Limousin (ONEMA, 2009)	185
Figure 82 : photographie du Chabot (SMMB, 2009)	188
Figure 83 : carte de répartition du Chabot en France (MNHN, 2001).....	189
Figure 84 : photographie de la Lamproie de Planer (SMMB, 2009)	191

Figure 85 : carte de répartition de la Lamproie de Planer en France (MNHN, 2001).....	192
Figure 86 : photographie de l'Écrevisse à pieds blancs (C. LABORDE, 2007)	194
Figure 87 : cartes de répartition de l'Écrevisse à pieds blancs en France (MNHN, 2001)	195
Figure 88 : photographie du Sonneur à ventre jaune (C. LABORDE, 2009)	197
Figure 89 : cartes de répartition du Sonneur à ventre jaune en France (MNHN, 2001) et en Limousin (GMHL, 2010)	198
Figure 90 : photographie du Pique-prune (C. LABORDE, 2007).....	200
Figure 91 : cartes de répartition du Pique-prune en France (MNHN, 2001) et en Limousin (SEL, 2009)	201
Figure 92 : photographie de l'Écaille chinée (P. DESCHAMPS, SEL, 2009)	202
Figure 93 : carte de répartition de l'Écaille chinée en France (MNHN, 2001) et en Limousin (SEL, 2009)	203
Figure 94 : photographie du Lucane cerf-volant (C. LABORDE, 2009).....	204
Figure 95 : cartes de répartition du Lucane cerf-volant en France (MNHN, 2001) et en Limousin (SEL, 2009)	205
Figure 96 : photographie du Damier de la Succise (C. LABORDE, 2009).....	206
Figure 97 : cartes de répartition du Damier de la Succise en France (MNHN, 2001) et en Limousin (SEL, 2009)	207
Figure 98 : photographie de l'Agrion de Mercure (C. LABORDE, 2008)	208
Figure 99 : cartes de répartition de l'Agrion de Mercure en France (MNHN, 2001) et en Limousin (SLO, 2009)	209
Figure 100 : photographie de la Cordulie à corps fin (SLO, 2008).....	210
Figure 101 : cartes de répartition de la Cordulie à corps fin en France (MNHN, 2001) et en Limousin (SLO, 2009).....	211
Figure 102 : photographie du Grand capricorne (C. LABORDE, 2006)	212
Figure 103 : cartes de répartition du Grand capricorne en France (MNHN, 2001) et en Limousin (SEL, 2009)	213
Figure 104 : photographie de la Bruchie des Vosges (M. LÜTH, 2009)	214
Figure 105 : cartes de répartition de la Bruchie des Vosges en France (MNHN, 2001) et en Limousin (CHLORIS® CBN Massif central, 2010)	215
Figure 106 : photographie du Flûteau nageant (N. NICOLAS, 2008).....	218
Figure 107 : cartes de répartition du Flûteau nageant en France (MNHN, 2001) et en Limousin (CHLORIS® CBN Massif central, 2010)	219
Figure 108 : listes des espèces patrimoniales connues sur la zone d'étude.....	223
Figure 109 : localisation des espèces d'intérêt communautaire sur les communes concernées par le site natura 2000	224
Figure 110 : liste des espèces d'intérêt communautaires présentes sur le site et à proximité.....	225
Figure 111 : illustration photographique de l'habitat d'espèces « réseau hydrographique »	227
Figure 112 : illustration photographique de l'habitat d'espèces « zones humides »	230
Figure 113 : illustration photographique de l'habitat d'espèces « landes et pelouses ».....	231
Figure 114 : illustration photographique de l'habitat d'espèces « milieux forestiers »	233
Figure 115 : illustration photographique de l'habitat d'espèces « bâti, ponts et cavités favorables aux chiroptères »	235
Figure 116 : cartographie de l'habitat d'espèces « réseau hydrographique », (97 ha + 40 ha = 137 ha)...	237
Figure 117 : cartographie de l'habitat d'espèces « zones humides », (260 ha + 126 ha = 386 ha).....	238
Figure 118 : cartographie de l'habitat d'espèces « landes et pelouses », (23 ha + 132 ha = 155 ha)	238
Figure 119 : cartographie de l'habitat d'espèces « milieux forestiers », (336 ha + 188 ha = 524 ha).....	239
Figure 120 : cartographie de l'habitat d'espèces « bâti, ponts et cavités favorables aux chiroptères », (35 ha).....	239
Figure 121 : bilan de l'intérêt écologique des habitats d'espèces d'intérêt communautaire	240
Figure 122 : activités anthropiques et conservation des milieux et espèces	244
Figure 123 : bilan du programme d'actions du DOCOB haute vallée de la Vienne	251
Figure 124 : chiffrage prévisionnel du coût d'animation du DOCOB 2011 - 2016	337
Figure 125 : chiffrage prévisionnel du coût du programme MAET du DOCOB	338
Figure 126 : chiffrage prévisionnel du coût du programme contractuel du DOCOB 2011 - 2016.....	340
Figure 127 : chiffrage prévisionnel du coût global du DOCOB 2011 - 2016	341

1. Qu'est-ce-qu'une zone Natura 2000 ?

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

1.1. Natura 2000, un réseau écologique Européen

1.1.1. Généralités

Ce réseau est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

1.1.2. Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives (CTE, juillet 2007) :

- 21 474 sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit 62 687 000 ha. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- 4 830 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit 48 657 100 ha. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national.

Chaque état se doit de désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages.

Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

1.1.3. Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,

- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

1.1.4. Natura 2000 en Limousin

Le réseau Natura 2000 en Limousin est composé de 36 sites répartis en 33 sites issus de la Directive Habitat faune flore et 3 sites issus de la Directive Oiseaux (figure n° 1).

Ce réseau de sites Natura 2000 représente environ 6,2 % du territoire du Limousin réparti comme suit :

- 34 sites pilotés par la région Limousin :
 - 1 par la région Midi-Pyrénées
 - 1 par la région Aquitaine

- 16 sites avec élections du COPIL :
 - 10 avec « gouvernance » de collectivités
 - 6 avec « gouvernance » de l'Etat

- 35 sites avec arrêté ministériel de désignation.

	Directive «Habitat»	Directive «Oiseaux»	TOTAL
Limousin	33 sites 37 214 ha 2,2 %	3 sites 87 466 ha 5,1 %	36 sites 104 429 ha 6,2 %
Corrèze	16 sites 20 530 ha 3.5 %	2 sites 51 181 ha 8.7 %	18 sites 50 605 ha 9,5 %
Creuse	11 sites 9 553 ha 1.7 %	2 sites 34 322 ha 6.1 %	13 sites 39 850 ha 7,2 %
Haute - Vienne	12 sites 7 131 ha 1.3 %	1 site 1 963 ha 0.3 %	13 sites 8 974 ha 1,6 %
PNR de Millevaches en Limousin	12 sites 13 220 ha 4,1 %	2 sites 67259 ha 20,9 %	14 sites 70687 ha 22 %

Figure 1 : tableau récapitulatif des sites Natura 2000 en Limousin (DREAL, 2010)

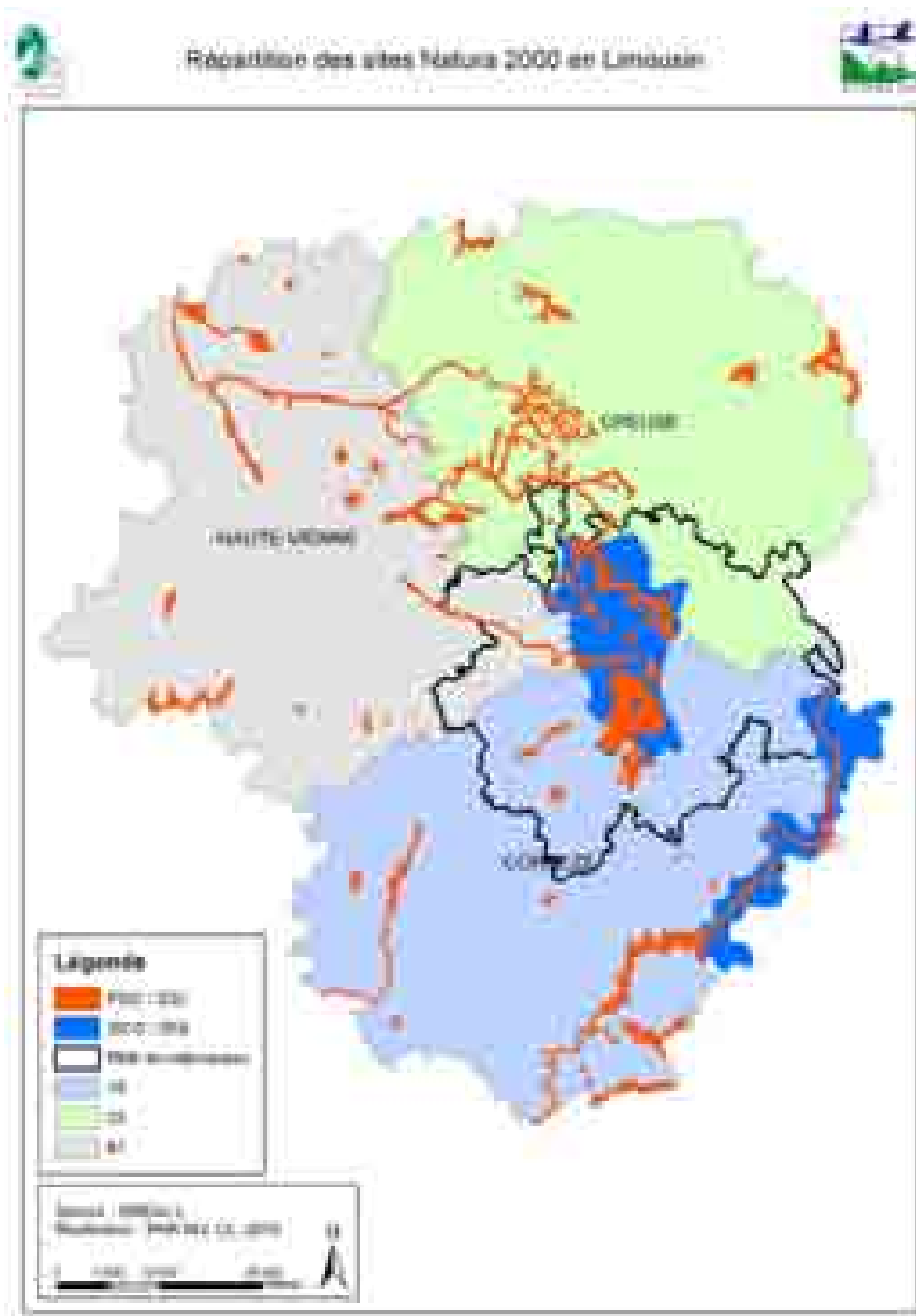


Figure 2 : cartographie des sites Natura 2000 en Limousin

Le Plateau de Millevaches, territoire du PNR présente à lui seul 22% de ses surfaces classées en Natura 2000. Ceci illustre bien l'intérêt écologique de cette entité territoriale (Figure n° 2).

1.2. Présentation de la Directive Habitats

1.2.1. Généralités

La directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de la faune et de la flore sauvages, plus généralement appelée **directive Habitats Faune Flore** (ou encore **directive Habitats**) est une mesure prise par l'Union européenne afin de promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels et des espèces de faune et de flore à valeur patrimoniale que comportent ses États membres, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles.

Elle s'appuie pour cela sur un réseau cohérent de sites écologiques protégés, le réseau Natura 2000. Elle a été rédigée dans le cadre du quatrième programme d'action communautaire en matière d'environnement de l'Union européenne (1987-1992), dont elle constitue la principale participation à la Convention sur la diversité biologique, adoptée lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et ratifiée par la France en 1996.

La directive a pour objectif de maintenir ou de rétablir la biodiversité de l'Union européenne. Pour cela elle vise à recenser, protéger et gérer les sites d'intérêt communautaire présents sur le territoire de l'Union. Un site est dit "d'intérêt communautaire" lorsqu'il participe à la préservation d'un ou plusieurs habitats d'intérêt communautaire et d'une ou plusieurs espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire (voir les paragraphes suivants pour une description de tels habitats et espèces), et/ou contribue de manière significative à maintenir une biodiversité élevée dans la région biogéographique considérée.

Les sites d'intérêt communautaire sont rassemblés au sein du réseau Natura 2000, qui comporte deux types de sites :

- * les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), définies par la Directive Habitat ;
- * les Zones de Protection Spéciale, (ZPS) définies par la Directive 79/409/CEE dite Directive Oiseaux.

1.2.2. Contenu des annexes de la Directive habitat

Cette directive est composée de 6 annexes, décrites ci dessous.

L'annexe I liste les habitats naturels ou semi naturels d'intérêt communautaire, c'est-à-dire des sites remarquables qui :

- sont en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle,
- présentent une aire de répartition réduite du fait de leur régression ou de caractéristiques intrinsèque,
- présentent des caractéristiques remarquables.

Parmi ces habitats, la directive en distingue certains dits prioritaires du fait de leur état de conservation très préoccupant. L'effort de conservation et de protection de la part des états membres doit être particulièrement intense en faveur de ces habitats.

Sur les 231 habitats naturels d'intérêt communautaire listés par cette annexe, la France en regroupe 172, dont 43 sont prioritaires.

L'annexe II liste les espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire, c'est-à-dire les espèces qui sont soit :

- en danger d'extinction ;
- vulnérables, pour les espèces qui ne sont pas encore en danger mais qui peuvent le devenir dans un avenir proche si les pressions qu'elles subissent ne diminuent pas ;

- rares, lorsqu'elles présentent des populations de petite taille et ne sont pas encore en danger ou vulnérables, qui peuvent le devenir ;
- endémiques, lorsqu'elles sont caractéristiques d'une zone géographique restreinte particulière, et strictement localisées à cette zone, du fait de la spécificité de leur habitat.

Comme pour les habitats (cf. paragraphe précédent), on distingue les espèces prioritaires, c'est-à-dire celles dont l'état de conservation est préoccupant et pour lesquelles un effort particulier doit être engagé.

La France comprend sur son territoire 83 espèces animales (dont 8 prioritaires) et 57 espèces végétales sur les 632 espèces listées à cette annexe.

L'annexe III décrit les critères que doivent prendre en compte les États membres lors de l'inventaire des sites d'intérêt communautaire qu'ils transmettent à la Commission européenne (pour la partie 1), ainsi que les critères que la Commission doit évaluer afin de déterminer l'importance communautaire des sites transmis par les États membres.

L'annexe IV reprend les espèces de faune et de flore pour lesquelles les États membres doivent prendre toutes les mesures nécessaires à une protection stricte des dites espèces, et notamment interdire leur destruction, le dérangement des espèces animales durant les périodes de reproduction, de dépendance ou de migration, la détérioration de leurs habitats.

Ces mesures de protection sont souvent assurées par les listes d'espèces protégées au niveau national ou régional (comme par exemple en France avec la loi de protection de la nature du 10 juillet 1976).

L'annexe V recense les espèces animales et végétales dont la protection est moins contraignante pour les États membres. Ces derniers doivent seulement s'assurer que les prélèvements effectués ne nuisent pas à un niveau satisfaisant de conservation, par exemple par la réglementation de l'accès à certains sites, la limitation dans le temps des récoltes, la mise en place d'un système d'autorisation de prélèvement, la réglementation de la vente ou l'achat, etc.

Pour les végétaux, c'est par exemple le cas des sphaignes, ces mousses dont bon nombre d'espèces sont à l'origine de la formation des tourbières.

L'annexe VI énumère quand à elle les méthodes et / ou véhicules dont l'utilisation est interdite pour le prélèvement d'espèces de l'annexe V (sauf dérogation exceptionnelle en cas de risque sanitaire, de danger pour la sécurité publique, pour prévenir des dégâts aux cultures, plantations, pêcheries, élevages, etc.).

1.2.3. Transposition de la Directive en droit Français

Après avoir commencé à mettre en place des outils de réflexion sur la transposition de la directive Habitats en France, comme le comité national de suivi Natura 2000, la désignation des sites du futur réseau Natura 2000 a commencé à causer débat. De nombreux partenaires n'ont que peu ou pas été consultés, ou trop tardivement, et le flou général quant aux méthodes de gestion des espaces naturels à appliquer aux futurs sites, ont conduit les présidents des organisations représentant l'essentiel des gestionnaires du monde rural à adopter le 10 avril 1996 une déclaration commune dénonçant les méthodes employées pour l'établissement des listes de sites.

La mise en oeuvre française de la transposition de la directive repose sur les principes suivants :

- participation de tous les acteurs locaux, à tous les stades de la "vie" d'un site : désignation, propositions de gestion, mise en oeuvre de la gestion ;
- réalisation d'un Document d'objectifs (DOCOB) unique pour chaque site (voir paragraphe DOCOB de l'article sur Natura 2000) ;
- la réaffirmation du fait que les sites Natura 2000 ne sont pas des sanctuaires naturels, mais que les impératifs économiques, culturels et sociaux sont intégrés à la réflexion ;
- préférer le contrat à la contrainte : la contractualisation est nettement préférable à la réglementation.

L'article L414-2 du Code de l'environnement (Partie Législative) détaille le cadre législatif des documents d'objectifs et des Comités de Pilotage. Le paragraphe qui va suivre reprend en partie cet article, qui réunit l'Ordonnance n° 2001-321 et la Loi n° 2005-157 du 23 février 2005 (Loi « Développement des Territoires Ruraux »).

Depuis l'apparition de la Directive « Oiseaux » en 1979, l'Etat français a élaboré une série de textes législatifs et réglementaires visant à transposer en droit français les textes de la directive européenne. Au jour de la rédaction du présent Document d'objectifs, ces textes sont les suivants :

- Articles L. 414-1 à L. 414-7 et R. 414-1 à R. 414-24 du code de l'environnement ;
- Article 1395 E du code général des impôts ;
- Article 145 de la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;
- Article 2 du décret n° 2001-1031 du 8 avril 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 ;
- Arrêté ministériel du 16 novembre 2001 (modifié par arrêté du 13 juillet 2005) fixant la liste des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation de ZSC ;
- Plan de développement Rural Hexagonal (2009-2013)

Une fois qu'une ZSC est définie, **les États** membres doivent **empêcher**, par des mesures contractuelles, réglementaires ou administratives appropriées, la **détérioration des habitats naturels, des habitats d'espèces et des espèces d'intérêt communautaire** présents sur ces sites.

Tous les six ans, chaque État membre doit transmettre à la Commission européenne un rapport concernant le déroulement de l'application de la directive, et notamment sur les mesures de gestion appliquées aux sites.

Le 4 mars 2010, la France a été condamnée pour manquement à son engagement, en particulier pour défaut de transposition de l'article 6 de la Directive habitats.

1.3. Coût et financement

Les objectifs de la Directive devant être atteints par les Etats membres, ce sont ces derniers qui doivent prendre en charge son coût. Toutefois, et en partenariat avec la Commission européenne, les états membres ont la possibilité de solliciter des co-financements européens.

Le coût est de 6,1 milliards d'euros par an pour l'ensemble des pays européens, soit 5 % du budget de l'Union. Il sera assuré par le Fonds Structurel Européen, le Fonds Européen de Développement Rural et par LIFE +, nouvel instrument financier que développera l'U.E. à partir de 2007 pour la préservation de la biodiversité. En outre, le Parlement réclame l'intégration des considérations environnementales dans toutes les politiques sectorielles de l'UE, ainsi que la mise à disposition par celle-ci des fonds nécessaires, assortis de garanties pour le réseau Natura 2000.

1.4. Définition et réalisation des objectifs

L'enjeu global de la démarche est la réalisation d'un réseau écologique européen de sites naturels remarquables, préservés et gérés. Pour y parvenir, la démarche est la suivante.

1.4.1. La définition des objectifs : qui et comment ?

1.4.1.1. Le Comité de Pilotage

C'est le comité de pilotage Natura 2000 qui définit les objectifs à atteindre sur le site. Il est créé par l'autorité administrative (le Préfet) qui le charge de l'élaboration, du suivi et de la mise en oeuvre du Document d'objectifs.

Ce comité comprend les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés ainsi que, notamment, des représentants de propriétaires et exploitants des terrains inclus dans le site Natura 2000. Les représentants de l'Etat y siègent à titre consultatif.

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux le président du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du Document d'objectifs et du suivi de sa mise en oeuvre.

A défaut, la présidence du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que l'élaboration du Document d'objectifs et l'animation nécessaires à sa mise en oeuvre sont assurées par l'autorité administrative.

Une fois établi, le Document d'objectifs est approuvé par l'autorité administrative. Si le Document d'objectifs n'a pas été soumis à son approbation dans les deux ans qui suivent la création du comité de pilotage Natura 2000, l'autorité administrative peut là encore prendre en charge son élaboration.

Le suivi et la mise à jour du Document d'objectifs validé sont assurés par le Comité de Pilotage qui, à l'instar du Comité de Pilotage, se réunit au moins une fois par an (fiche action A.8.C.).

1.4.1.2. Les groupes de travail

Les groupes de travail sont des assemblées constituées par le Comité de pilotage, et qui regroupent des usagers, des experts, et toutes personnes à même d'apporter une contribution à l'élaboration du DOCOB, et en particulier des fiches actions, de manière à ce qu'elles répondent autant aux objectifs généraux de la démarche natura 2000 qu'aux contraintes et aux besoins locaux des usagers et divers acteurs du territoire visé.

1.4.1.3. Le Document d'objectifs

Il s'agit du document de référence de chaque site Natura 2000 localisé en France. Sa réalisation s'appuie tout à la fois sur un diagnostic écologique et sur la concertation des acteurs du site.

Le Document d'objectifs peut être élaboré et approuvé à compter de la notification à la Commission européenne de la proposition d'inscription d'une zone spéciale de conservation, ou de la désignation d'une zone de protection spéciale.

Le Comité de Pilotage choisit un opérateur technique qui est chargé de la rédaction du Document d'objectifs dans le respect du cahier des charges élaboré par la DREAL. Cet opérateur peut recruter un chargé de mission coordonnateur. L'opérateur peut bénéficier d'une subvention d'Etat pour la rédaction du Document d'objectifs.

Dans tous les cas, le Document d'objectifs doit être approuvé par arrêté préfectoral et présenter :

- une description et une analyse de l'existant en matière d'habitats naturels, de l'état de conservation des habitats, des activités socio-économiques...
- les objectifs de développement durable du site,

- des propositions de mesures contractuelles et réglementaires permettant d'atteindre ces objectifs,
- des propositions de cahiers des charges types pour les mesures contractuelles proposées,
- des indications sur les dispositifs financiers mobilisés pour mener à bien les objectifs,
- la description des procédures d'accompagnement, de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'évolution de l'état de conservation des habitats,
- la définition des projets pouvant déclencher une mesure d'évaluation des incidences,
- une charte Natura 2000 adaptée aux enjeux du site.

1.4.2. La réalisation des objectifs : quels outils ?

Les objectifs de conservation des habitats et des espèces se devant d'être indépendants des objectifs de production agricole ou sylvicole, deux types de contrat ont été définis par l'Etat.

L'orientation de l'ayant droit des parcelles par la structure animatrice du Document d'objectifs vers l'un ou l'autre des contrats se fait en fonction du statut agricole ou non des parcelles.

1.4.2.1. Le Contrat Natura 2000

A l'initiative de leurs titulaires de droits réels et personnels il est possible, pour les parcelles non incluses dans les Surfaces Agricoles Utiles (S.A.U.) des exploitations, de contracter des engagements avec l'Etat.

Ces contrats Natura 2000 sont financés par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et l'Europe (FEADER). Ils permettent à l'ayant droit de procéder à des opérations de restauration ou d'entretien d'habitats, d'habitats d'espèces ou de station d'espèces d'intérêt communautaire.

L'ayant droit rémunère le prestataire qui réalise les interventions, puis il se fait rembourser sur facture(s) par l'Etat d'une somme égale à celle engagée. La signature d'un Contrat ouvre à l'ayant droit des possibilités d'exonération d'impôt foncier sur les propriétés non bâties.

C'est la structure en charge de l'animation du Document d'objectifs qui promeut ces contrats auprès des ayants droit, leur instruction étant assurée par la Direction Départementale des Territoires et l'administration du remboursement de l'ayant droit incombant au A.S.P.. Les contrôles sur le respect des engagements relèvent eux aussi des attributions du A.S.P..

Ces contrats Natura ne peuvent concerner que des parcelles situées à l'intérieur du périmètre Natura 2000 et doivent correspondre à des objectifs inscrits dans le Docob pour la réalisation desquels des cahiers des charges spécifiques sont annexés dans le même document.

1.4.2.2. Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées

Pour les parcelles incluses dans les Surfaces Agricoles Utiles (S.A.U.) des exploitations, (déclarées au relevé parcellaire de la M.S.A. ou primées à la P.A.C.) le Contrat Natura 2000 prend la forme d'une Mesure Agro Environnementale territorialisée.

Ce nouveau dispositif d'aides agricoles (qui remplace les anciens C.T.E. et C.A.D.) est la déclinaison nationale du Règlement européen de Développement Rural n° II (R.D.R.II) et trouve son cadrage dans le Plan de Développement Rural Hexagonal (P.D.R.H.) puis du D.R.D.R. (volet régional du P.D.R.H.).

Le P.D.R.H. détermine les zones dans lesquelles les M.A.E. peuvent être souscrites et financées par une association de crédits européens et nationaux. Ces zones correspondent en premier lieu aux sites Natura 2000 et aux secteurs prioritaires de la Directive Cadre sur l'Eau (D.C.E.). D'autres M.A.E.T. peuvent être bâties pour des territoires originaux, moyennant un cofinancement des agences de l'eau et/ou des collectivités territoriales en substitution des crédits européens et de l'Etat.

Le mode de construction des M.A.E.T. sur les sites Natura 2000 doit permettre de répondre aux besoins de gestion identifiés dans le Docob.

Il se base sur une souscription obligatoire du contractant à la Prime Herbagère Agro Environnementale (P.H.A.E.), dont le montant de base est fixé à 76 € par ha et peut être pondéré d'un coefficient (s.f.p.p.) de 0,5 pour les surfaces peu productives.

Sur cet engagement de base peuvent venir s'empiler, moyennant le respect de combinaisons autorisées, une série d'engagements unitaires adaptés aux objectifs de gestion.

Pour chaque site Natura 2000, au plus deux M.A.E.T. peuvent être bâties par habitat d'intérêt communautaire et par type de couvert (surfaces herbagères, cultures...). Le montant des aides sur les surfaces herbagères et les habitats d'intérêt communautaire est plafonné à 450 € par hectare.

Pour être effectives, les M.A.E.T doivent être validées par la Commission Régionale Agro Environnementale, par le Comité de Pilotage du site et par la Commission Départementale d'Orientation Agricole. Les cahiers des charges des M.A.E.T. contractualisables sur le site figurent en annexes du présent Docob.

1.4.2.3. La Charte natura 2000

Disposition introduite par la Loi Développement des Territoires Ruraux du 23 Février 2005, la Charte est un outil d'adhésion aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces poursuivis sur le site et définis dans le DOCOB. Elle contient des engagements de gestion courante et durable des terrains et espaces et renvoie à des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces.

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site peut adhérer à la charte Natura 2000 du site.

L'adhérent s'engage pour une durée de 5 ou de 10 ans.

L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'implique pas le versement d'une contrepartie financière. Cependant, comme le Contrat Natura 2000, elle ouvre droit à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Elle permet également d'accéder à certaines aides publiques, notamment en matière forestière où l'adhésion à la charte Natura 2000 constitue des garanties de gestion durable des bois et forêts situés dans le site (figures n° 3 et 4).

	HORS SITE NATURA 2000		DANS SITE NATURA 2000			
	PAS DE P.S.G. ; R.T.G. ; C.B.P.S.	P.S.G. ; R.T.G. ; C.B.P.S.	P.S.G. SANS L 11 ; R.T.G. ; C.B.P.S.	P.S.G. agréé au titre de l'Article L. 11 du Code forestier.	(P.S.G. L 11 ; R.T.G. ; C.B.P.S.) + Charte ou Contrat N 2000	Charte ou Contrat Natura 2000
AVANTAGE FISCAUX ET FINANCIERS						
REGIME MONICHON	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
REDUCTION DES ¼ DE LA VALEUR DU BIEN POUR LE CALCUL DE L'I.S.F.	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
DEFI TRAVAUX	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
DEFI FORET	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
EXONERATION DE LA T.F.N.B.	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI

 : DOCUMENT DE GESTION DURABLE
 : GARANTIE DE GESTION DURABLE

Figure 3 : les avantages fiscaux et financiers introduits par Natura 2000 en forêt.

L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000 et inversement. De la même façon, un adhérent à la charte Natura 2000 du site n'est pas obligé de signer un contrat Natura 2000 et inversement.

Membrement des PNC situés pour tout ou partie dans un site Natura 2000 disposant d'un contrat national de gestion et de son Contrat approuvé (et/ou d'une Charte)

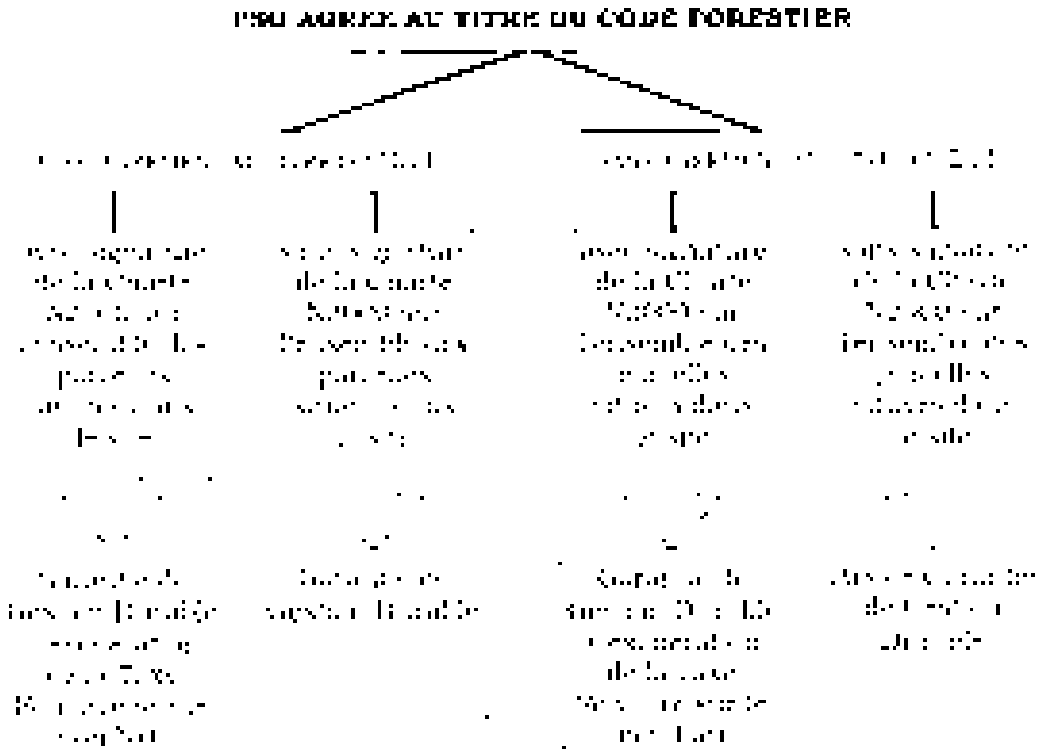


Figure 4 : charte Natura 2000 et garantie de gestion durable des forêts en lien avec l'article L11 (CRPF, 2010)

1.4.2.4. Le régime d'évaluation des incidences¹

L'évaluation des incidences est l'outil qui assure l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines.

La directive Habitats institue ces mécanismes obligatoires d'évaluation des plans et projets non liés à la gestion du site mais susceptibles de l'affecter de façon significative (Article VI de la Directive).

Le Code de l'environnement prévoit que « les programmes ou projets de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative, et dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000, font l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site. Les travaux, ouvrages ou aménagements prévus par les contrats Natura 2000 sont dispensés de la procédure d'évaluation mentionnée.

¹ Second décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000.

- Le rôle du Préfet.

Pour répondre à la spécificité des situations, le préfet se voit chargé d'une responsabilité dans l'évaluation des incidences.

En fonction des exigences écologiques spécifiques aux habitats et aux espèces pour lesquels le ou les sites ont été désignés, une liste de catégories d'opérations est établie par le préfet. Ces opérations, soumises à un régime d'autorisation ou d'approbation mais dispensées d'étude ou de notice d'impact, seront soumises à l'évaluation écologique.

Le préfet devra donc déterminer par avance les opérations dont la réalisation constitue un enjeu lourd pour le site Natura 2000. Pour cela, il s'appuie sur le Document d'objectifs.

La détermination de cette liste par le préfet constitue l'un des enjeux fondamentaux de la gestion des sites Natura 2000.

- Le deuxième décret du 9 avril 2010.

Le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 est un élément important à prendre en compte et à appréhender dans le cadre de l'animation d'un site. En effet, son application qui entrera en vigueur à partir du 9 août 2010 se verra plus stricte sur les activités susceptibles d'être soumises à l'évaluation des incidences.

Ce décret est présenté en détail dans le volume 3 du DOCOB, annexe administrative.

1.4.2.5. Les actions d'animation, de valorisation et d'études du site

L'objet premier d'un Document d'objectifs est l'animation territoriale visant à mettre en oeuvre des actions contractuelles de conservation et / ou de restauration d'habitats, d'habitats d'espèces ou d'espèces d'intérêt communautaire, favorables à l'atteinte des objectifs fixés.

Au-delà, l'animateur est également amené à construire des projets comme :

- des actions de sensibilisation, d'informations et de communication auprès des acteurs,
- des inventaires visant l'amélioration des connaissances,
- des actions de suivis des pratiques et de la biodiversité.

Ces actions primordiales permettent petit à petit d'intégrer la démarche Natura 2000 au sein des acteurs locaux, tout en favorisant la formation, la sensibilisation et la connaissance du patrimoine.

Tout ce qui relève de l'animation de la mise en oeuvre de ces actions, selon leur degré de priorité, peut être financé par l'état et l'Europe, mais l'investissement lié à ces actions n'est pas prioritaire (diffusion de documents de communication, acquisition de matériel...).

Il est du rôle de l'animateur de monter les programmes de financements avec les acteurs partenaires, pour la réalisation d'investissement n'entrant pas le cadre contractuel de natura 2000.

2. Présentation de la Z.S.C. haute vallée de la Vienne

Désignée Zone Spéciale de Conservation au titre de la directive Européenne « habitat faune flore », par arrêté ministériel du 13 avril 2007, la haute vallée de la Vienne est aujourd'hui reconnue comme un écosystème d'intérêt majeur de part les milieux et les espèces que l'on y rencontre.

Nous allons donc dans cette partie présenter de manière succincte le site Natura 2000 de la haute vallée de la Vienne.

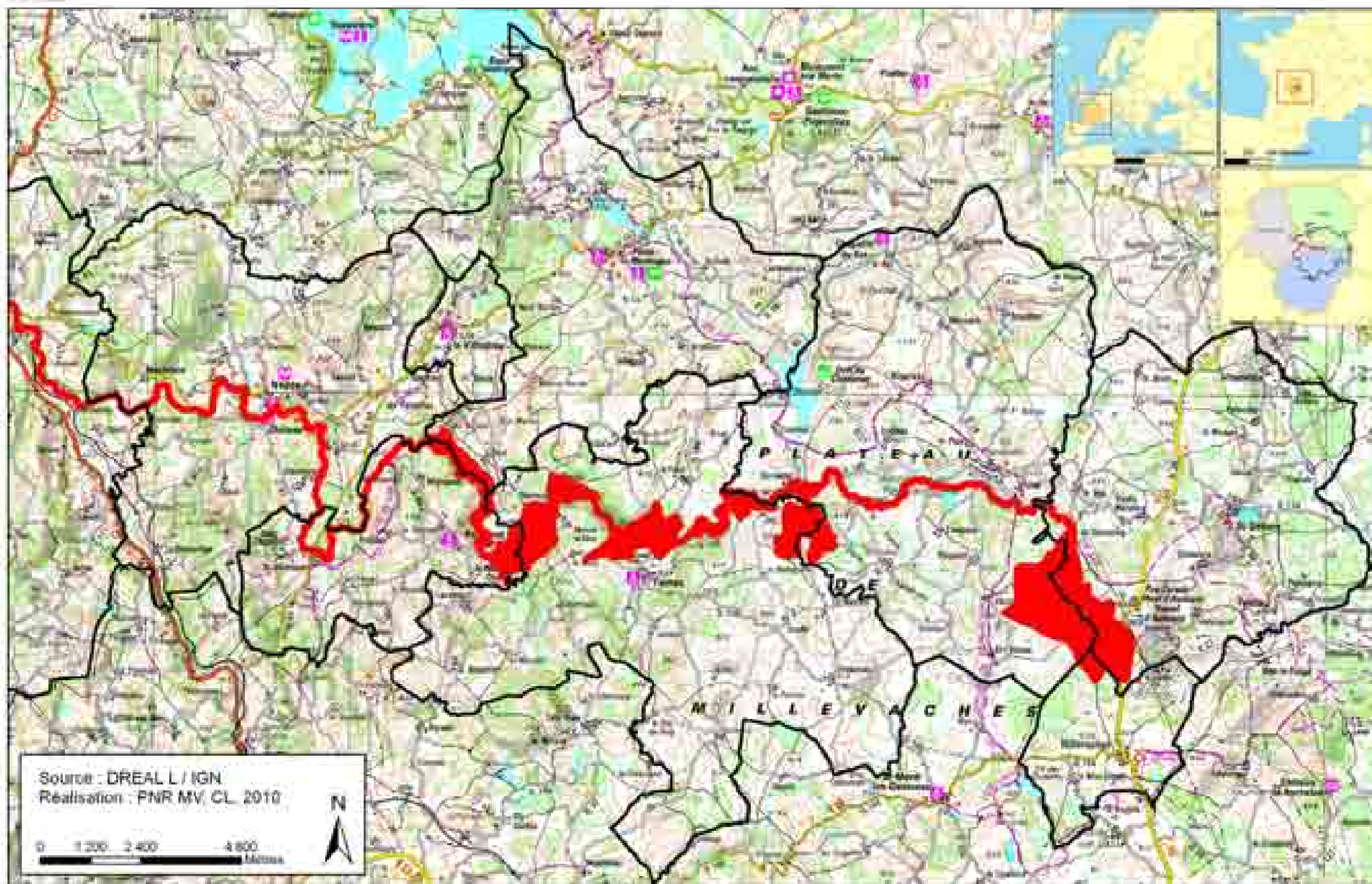
2.1. Mise en œuvre de la rédaction du DOCOB

2.1.1. Fiche signalétique du site

Nom officiel du site Natura 2000 :	Haute vallée de la Vienne
Date de désignation de la ZSC :	13 avril 2007 (arrêté ministériel)
Désigné au titre de la Directive Numéro officiel du site Natura 2000 :	« Habitats, faune et flore » 92/43/CEE FR 7401148
Localisation du site Natura 2000 : Région :	Limousin
	Département : Corrèze (19) Creuse (23) Haute-Vienne (87)
Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 :	1318 hectares
Préfet coordinateur :	Préfet de la Corrèze (19)
Président du COPIL du site Natura 2000 durant la période de l'élaboration du Docob :	
Pierre COUTAUD,	Vice Président du PNR de Millevaches Maire de Peyrelevade
Structure porteuse : Régional de Millevaches en Limousin	Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel
Autorité administrative :	DREAL Limousin
Groupes de travail :	Groupe de travail « agriculture » Groupe de travail « forêt » Groupe de travail « milieux aquatiques » Groupe de travail « sport de nature et tourisme » Groupe de travail « charte natura 2000 » Groupe de travail « biodiversité »



Localisation du site Natura 2000 haute vallée de la Vienne par rapport aux communes concernées.





Localisation du site Natura 2000 haute vallée de la Vienne par rapport aux communes concernées



Figure 5 : cartographie du périmètre du site Natura 2000 haute vallée de la Vienne

2.1.2. Un DOCOB rédigé en partenariat

Le Parc Naturel Régional de Millevaches est la structure porteuse de l'élaboration du Document d'objectifs du site Natura 2000 de la Haute-Vallée de la Vienne. Une convention a été signée avec le Syndicat mixte Monts et Barrages pour mutualiser les compétences des deux structures. Le Syndicat mixte Monts et Barrages intervient ainsi en tant que partenaire technique sur l'ensemble du site, dans le domaine particulier des milieux aquatiques.

2.1.3. Composition du Comité de Pilotage

Le Comité de pilotage a été désigné par l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2002, abrogé par l'arrêté ministériel du 21 janvier 2008 et celui du 14 octobre 2010. Sa composition est présentée ci-dessous. Chacun des membres peut être représenté.

Monsieur le Préfet de la Corrèze
Monsieur le Préfet de la Creuse
Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne
Monsieur le Président du Conseil Régional du Limousin
Monsieur le Président du Conseil Général de la Corrèze
Monsieur le Président du Conseil Général de la Creuse
Madame la Présidente du Conseil Général de la Haute-Vienne
Monsieur le Maire d'Augne
Monsieur le Maire de Bujaleuf
Monsieur le Maire d'Eybouleuf
Monsieur le Maire d'Eymoutiers
Madame le Maire de Faux-la-Montagne
Monsieur le Maire de Masleon
Madame le Maire de Millevaches
Monsieur le Maire de Nedde
Monsieur le Maire de Neuvic-Entier
Monsieur le Maire de Peyrelevade
Monsieur le Maire de Rempnat
Monsieur le Maire de Saint Léonard-de-Noblat
Monsieur le Maire de Saint-Denis-les-Murs
Monsieur le Maire de Saint-Setiers
Monsieur le Maire de Tarnac
Monsieur le Président de la Communauté de communes de Bugeat-Sornac
Monsieur le Président de la Communauté de communes de Noblat
Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Vassivière
Monsieur le Président de la Communauté de communes du Plateau de Gentioux
Monsieur le Président du Syndicat Mixte Monts et Barrages
Monsieur le Président du Syndicat mixte de Millevaches en Limousin
Monsieur le Directeur de la DREAL Limousin
Monsieur le Directeur Régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
Monsieur le Directeur Régional de la jeunesse et des sports
Madame la Directrice Départementale des Territoires de la Corrèze
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Creuse
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Vienne
Monsieur le Délégué régional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques
Monsieur le Délégué régional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
Monsieur le Directeur Régional d'EDF
Monsieur le Directeur Régional de la SNCF

Monsieur le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
Monsieur le Directeur du Conservatoire botanique national du Massif Central
Monsieur le Directeur du Lycée forestier de Meymac
Monsieur le Directeur territorial de l'Office national des forêts
Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture de la Corrèze
Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture de la Creuse
Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne
Monsieur Michel Botineau du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
Monsieur le Président de la Fédération Corrèze environnement
Monsieur le Président de la Fédération de la Corrèze pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Monsieur le Président de la Fédération de la Creuse pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Monsieur le Président de la Fédération de la Haute-Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Monsieur le Président de la Fédération départementale de la propriété agricole de la Haute-Vienne
Monsieur le Président de la Fédération régionale des chasseurs
Monsieur le Président de la Société entomologique du Limousin
Monsieur le Président de l'Association Sources et rivières du Limousin
Monsieur le Président de Réseau Ferré de France
Monsieur le Président du Centre régional de la propriété forestière
Monsieur le Président du Comité départemental du tourisme de la Corrèze
Monsieur le Président du Comité départemental du tourisme de la Creuse
Monsieur le Président du Comité départemental du tourisme de la Haute-Vienne
Monsieur le Président du Comité régional de canoë-kayak
Monsieur le Président du Conservatoire régional des espaces naturels du Limousin
Monsieur le Président du Groupe mammalogique et herpétologique du Limousin
Monsieur le Président du Groupement de développement forestier de Monts et barrages
Monsieur le Président du Groupement de développement forestier du plateau de Millevaches
Monsieur le Président du Syndicat de la propriété agricole de la Corrèze
Monsieur le Président du Syndicat de la propriété agricole de la Creuse
Monsieur Stéphane Lorient de l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne
Monsieur Le Président des Jeunes agriculteurs de Corrèze
Monsieur Le Président des Jeunes agriculteurs de Creuse
Monsieur Le Président des Jeunes agriculteurs de Haute Vienne
Monsieur Le Président de la FDSEA de la Corrèze
Monsieur Le Président de la FDSEA de la Creuse
Monsieur Le Président de la FDSEA de la Haute Vienne
Monsieur Le Porte parole de la Confédération paysanne de la Corrèze
Monsieur Le Porte parole de la Confédération paysanne de la Creuse
Monsieur Le Porte parole de la Confédération paysanne de la Haute Vienne
Monsieur Le Président du MODEF de la Corrèze
Monsieur Le président du MODEF de la Creuse

Lors du Comité de Pilotage du 5 février 2010, il a été validé le fait de pouvoir inviter aux COPIL à venir des personnes extérieures à cette liste validée par arrêté préfectoral.

2.1.4. Méthodologie mise en œuvre

La méthodologie mise en œuvre est présentée dans la figure n° 6.

Action :	2008			2009			2010												
	mai	nov.	déc.	fév.	avr.	déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
Recueil de données																			
Méthodologie	C1	C2	C3					C4											
Diag. Socio. Eco.								C4											
Groupes de travail											C5								
MAET								C4			C5								
Diag. Ecolo. Enjeux et Objectifs											C5								
Inventaires																	C6		
Fiches actions et CDC																	C6		
Rédaction du DOCOB																			C7

Figure 6 : tableau de bord de la rédaction du DOCOB « haute vallée de la Vienne »

Avec :

- C1 : **Comité de pilotage du 6 mai 2008** : présentation des études et actions réalisées (cartographie des habitats naturels...). Election de la présidence du COPIL sans issue, report de 3 mois.

- C2 : **Comité de pilotage du 22 octobre 2008** : élection de la présidence et de la structure porteuse du DOCOB. Pierre COUTAUD est élu président du COPIL, et le PNR de millevaches en Limousin est pressenti pour porter le projet, en partenariat avec le Syndicat Mixte Monts et Barrages.

- C3 : **Comité de pilotage du 17 décembre 2008** : élaboration de la méthodologie de travail, échéancier, inventaires complémentaires, partenariats...

- C4 : **Comité de pilotage du 5 février 2010** : présentation et validation du diagnostic territorial et du projet agro-environnemental. Proposition du nouvel échéancier de travail - présentation des premiers éléments de diagnostics socio-économiques.

- C5 : **Comité de pilotage du 28 mai 2010** : validation du diagnostic socio économique – présentation du diagnostic biologique et du programme d'action.

- C6 : **Comité de pilotage du 15 octobre 2010** : validation des fiches actions détaillées – des cahiers des charges - de la Charte Natura 2000.

- C7 : **Comité de pilotage du 7 décembre 2010** : présentation et validation du document final.

2.2. Environnement physique

2.2.1. Situation, localisation

Le site d'étude est localisé sur le plateau de Millevaches et ses contreforts occidentaux. Une grande partie du site étudié se trouve dans le périmètre du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

Le secteur d'étude couvre la vallée de la Vienne depuis les zones de sources (880 m) sur la commune de Peyrelevade en Corrèze, jusqu'au pont ancien de St-Léonard-de-Noblat (260 m) en Haute-Vienne. Le site est composé d'une succession de zones surfaciques reliées entre elles par des zones linéaires limitées aux berges de la Vienne.

La limite des étages collinéens et montagnards ainsi que la grande faille d'Argentat d'orientation Nord-Sud passent à proximité de la ville d'Eymoutiers. Ainsi, deux grands secteurs peuvent être isolés sur le site à partir de plusieurs paramètres :

- **des sources à Eymoutiers** : secteur composé de nombreuses alvéoles tourbeuses près des sources, en mosaïque avec des prairies, landes sèches et autres plantations résineuses, et de vallées plus encaissées dominées par les Hêtraies vers Eymoutiers;

- **depuis Eymoutiers à St-Léonard-de-Noblat** : la vallée de la Vienne est très encaissée, les pentes sont abruptes et couvertes de forêts. Le hêtre devient plus rare, il est peu à peu remplacé par le Charme marquant une influence collinéenne.

Pour la plupart des éléments de diagnostic, nous séparerons ainsi les observations par rapport à ces deux entités.

2.2.2. Climat

2.2.2.1. Des sources à Eymoutiers

Du fait de la variété de son relief, le Limousin présente un climat très hétérogène, à influence océanique moins marquée à l'est de la région.

La haute vallée de la Vienne va bénéficier d'un climat de moyenne montagne dans sa partie amont, sur le plateau de Millevaches, se caractérisant par 115 jours de gel en moyenne, de la neige et des températures avoisinant 0°C pour la période hivernale. Le total des précipitations est toujours supérieur à 1200 mm durant l'année. Le plateau peut néanmoins connaître de belles journées tièdes (grâce à une inversion de température), alors qu'elles sont médiocres ailleurs dans les vallées.

2.2.2.2. D'Eymoutiers à St léonard de Noblat

L'aval de la haute vallée de la Vienne est soumis à un climat plus clément, avec des températures moins basses et des précipitations plus faibles (750 mm par an en moyenne). C'est un climat de transition entre montagnard et aquitain (plus doux).

2.2.3. Géologie

2.2.3.1. Des sources à la faille d'Argentat (aval Eymoutiers)

La région de Millevaches fait partie d'un socle cristallin essentiellement constitué de granites. Ces granites ont un âge qui s'étage de 400 millions à 300 millions d'années. Ils sont associés à des roches

métamorphiques plus anciennes - 400 à 500 Ma - qui sont schisteuses. Notons enfin la présence de petits bassins houillers en liaison avec les grandes failles.

Essentiellement constitués de quartz, feldspath et biotite (mica noir), les granites peuvent aussi renfermer de la muscovite (mica blanc). Si celle-ci est abondante et le granite clair (leucocrate) en raison de sa richesse en feldspath, on parle alors de leucogranite.

Sur le plan géologique, le plateau de Millevaches proprement dit est une longue et large bande de leucogranites et de granites orientés s'étendant depuis Janaillat au nord de Bourgneuf jusque dans la région d'Argentat au sud. Cet ensemble est bordé à l'ouest par une importante fracture du socle appelée "Faille d'Argentat".

Structuré lors de l'orogénèse hercynienne (300 Ma), ce haut rempart du Massif central a depuis subi une longue érosion -sur plus de 1 000 mètres d'épaisseur, le ramenant à un haut plateau de landes et de forêts aux formes molles. Le socle est altéré en surface, le plus souvent sur plusieurs mètres d'épaisseur, en une arène perméable qui en fait un formidable château d'eau, donnant naissance à de nombreuses rivières, dont les principales sont le Thaurion, la Vienne, la Vézère et la Corrèze. (Source : *guide Chamina sur le Plateau de Millevaches*).

2.2.3.2. De la faille d'Argentat (aval Eymoutiers) à St Léonard de Noblat

A l'ouest de la faille d'Argentat, le socle géologique est constitué majoritairement de roches métamorphiques, essentiellement composées de paragneiss et d'orthogneiss. La vallée de la Vienne s'élargit en contact avec ce substrat.

Ces différences de socle géologique induisent des dissemblances entre l'amont et l'aval du site, quant à la pente des cours d'eau et à la granulométrie dominante de leurs substrats. La faille d'Argentat marque une rupture de pente brutale dans le profil en long de la Vienne.

2.2.4. Hydrologie et aménagements hydro-électriques

2.2.4.1. Présentation générale du réseau hydrographique

Le Plateau de Millevaches est un secteur d'altitude, où prennent naissance de nombreuses rivières, dont la Vienne, à Millevaches. Le réseau hydrographique est dense, avec un chevelu très développé et des eaux d'une qualité biologique proche de l'excellence, ce qui en fait un territoire de têtes de bassin à forts enjeux.

C'est également un territoire où de très nombreux étangs ont été créés, au fil des années, essentiellement pour l'activité de pêche et de loisirs, de manière secondaire pour l'abreuvement des animaux d'élevage.

Ces étangs ont bien souvent un impact fort sur la qualité de l'eau, ainsi que sur la circulation de l'eau et des espèces, en particulier de par :

- le réchauffement local de la température de l'eau,
- le développement d'espèces indésirables comme les Ecrevisses exotiques,
- la présence de barrage ou de digue, bloquant le transit sédimentaire, et favorisant l'accumulation de sédiments fins dans l'étang (pouvant avoir également un impact négatif sur le plan d'eau lui-même par concentration des pollutions et aggravation des phénomènes d'eutrophisation),
- les vidanges mal gérées, qui peuvent conduire à libérer dans le cours d'eau en aval des quantités importantes d'éléments fins recouvrant le substrat (perte de diversité d'habitats voire stérilisation du milieu),
- l'absence de système permettant la circulation des espèces aquatiques (passe à poisson...).

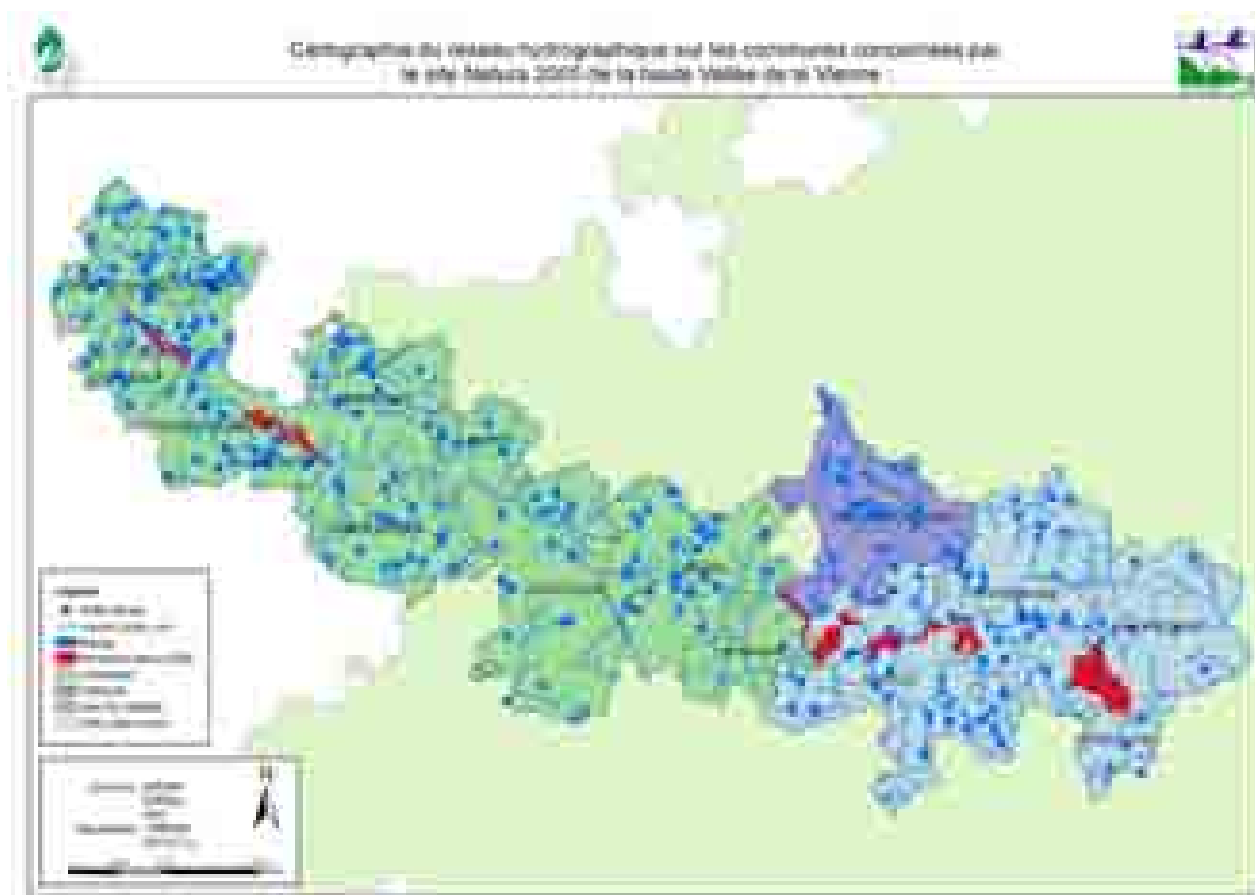


Figure 7 : cartographie du réseau hydrographique et des étangs et mares sur le territoire (Sources : IFN, DREAL, IGN).

A l'échelle des 15 communes, on compte environ 53 étangs, 281 points d'eau isolés (petits étangs et mares) et un linéaire hydrographique d'environ 890 kilomètres (Figure n° 7).

Sur le site Natura 2000, 2 plans d'eau ont été implantés sur le cours même de la Vienne :

- le plan d'eau de Peyrelvade
- le lac de Servières

Concernant les débits, 3 stations hydrométriques sont présentes sur le cours même de la Vienne dans le site Natura 2000 (Banque hydro, 2010).

Ainsi, le module moyen¹ à Peyrelvade (à Servières ; calculé sur 54 ans) est de 1,77 m³/s, puis il passe à 6,70 m³/s à Eymoutiers (calculé sur 17 ans), et enfin est de l'ordre de 22,20 m³/s à Saint-Léonard de Noblat (à Sempinet ; module calculé sur 33 ans ; station abandonnée depuis 1999).

2.2.4.2. Un pays de barrages

Sur le site Natura 2000, 32 ouvrages transversaux ont été recensés (*Identification des ouvrages transversaux perturbant la libre circulation des poissons et des canoës dans le bassin de la Vienne réalisée par Aquascop, Conseil Régional Limousin, septembre 2007, dans le cadre du SAGE Vienne*) sur le cours même de la Vienne. 19 ouvrages (soit près de 60 %) ne présentent aucun usage (ou bien un usage d'agrément pour 2 d'entre eux). Parmi les 13 ouvrages restants, la production hydroélectrique domine (pour 9 d'entre eux) ; quant

¹ Module moyen : synthèse des débits moyen annuels.

aux 4 derniers, il s'agit d'usages relevant de l'énergie mécanique qui restent à vérifier (ancienne minoterie par exemple).

Ces ouvrages ont un impact notoire sur la circulation des espèces, puisque selon cette même base de données, seuls 12 sont classés franchissables par les espèces migratrices telles que la truite fario. Les autres sont franchissables seulement de manière périodique, difficilement franchissables, voire complètement infranchissables (absence de passes à poissons ou équipements non adaptés). Par ailleurs, malgré l'équipement en passes à poissons pour certains d'entre eux, ils restent néanmoins des points de blocage des sédiments, entraînant d'importants stockages de matériaux (et notamment beaucoup de sable) en amont des barrages, et de fait un déficit en charge alluviale (et notamment en éléments grossiers) en aval des ouvrages.

Enfin, certains peuvent présenter un danger pour la pratique du canoë-kayak, par défaut d'équipements adaptés.

L'impact de chacun des ouvrages (Figure n° 8) a été défini grâce à une analyse multi-critères rassemblant l'état des masses d'eau, la franchissabilité par les poissons et les canoës, la présence d'espèces remarquables et de frayères, le taux de mise en bief en amont ...

En plus des ouvrages construits sur le lit même de la Vienne, de nombreux ouvrages existent également sur les affluents (seuls ceux sur la Maulde et la Combade sont représentés ci-dessous), aggravant la déconnexion des populations piscicoles avec les zones de têtes de bassin.



Figure 8 : cartographie des barrages et de leur niveau d'impacts sur les milieux (EPBV, 2009)

2.2.4.3. La problématique des débits réservés et du transfert de bassin

Pour ce qui concerne les ouvrages gérés par EDF, la construction du complexe hydroélectrique du lac de Vassivière et de la Maulde dans les années 1950 s'est accompagnée d'un transfert de bassin important, depuis le bassin de la Vienne vers le bassin de la Maulde. C'est grâce au barrage de Servières qu'une partie du débit de la Vienne est détournée vers le Lac de Vassivière, via les lacs du Chammet et de Faux-la-Montagne (Figure n° 9).

Ce transfert intercepte les eaux du bassin de la Vienne et du ruisseau de la Feuillade (affluent rive droite) sur une surface de plus de 110 km², pour un linéaire de 130 km de ruisseaux et cours d'eau. Sur la période 1994 – 2009, ce transfert de bassin correspond à un prélèvement d'environ 2m³ sur le module annuel naturel de la Vienne (cf. Etude préalable au futur programme de gestion des cours d'eau et zones humides, Nicolas LHERITIER, Syndicat mixte Monts et Barrages, décembre 2009). Ce déficit hydrologique affecte un tronçon « court-circuité » de 54 km sur la Vienne (soit près de 66% du site Natura 2000).

Ces modifications hydrologiques ont des conséquences importantes sur l'hydromorphologie du cours d'eau, et donc sur les espèces : en effet le manque de débit ne permet pas d'assurer un bon transit des sédiments dans la Vienne, aggravant les phénomènes d'ensablement et de colmatage du lit qui peuvent être très préjudiciables à la qualité et à la diversité des substrats et des habitats, dont dépend un nombre important d'espèces aquatiques (et notamment moule perlière, chabot, lamproie de Planer, truite fario).

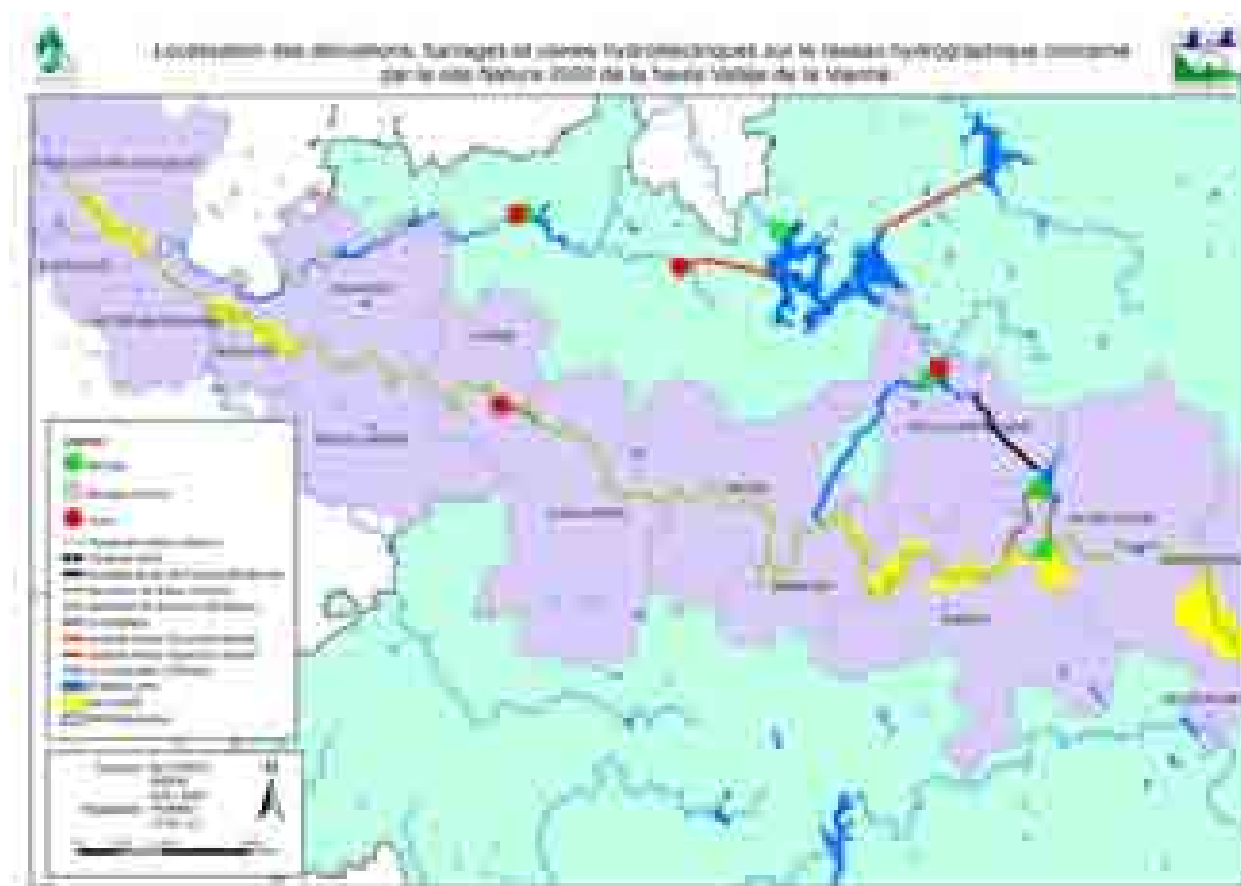


Figure 9 : cartographie du réseau de dérivations, barrages et conduites forcées existantes dans le cadre de la gestion EDF

2.2.5. Qualité de l'eau, risques et pollution

2.2.5.1. Une ressource en eau exceptionnelle

Deux stations de prélèvements de la qualité de l'eau sont présentes sur le linéaire Natura 2000 de la Vienne :

- En amont sur la commune de Saint-Setiers
- En aval sur la commune de Bujaleuf

Les analyses effectuées sur ces deux stations démontrent une qualité physico-chimique excellente d'après la classification du SEQeau¹. La plupart des paramètres étudiés montre une eau de bonne, voire de très bonne qualité. En effet, le bassin de la Vienne est très peu anthropisé et les zones boisées peuvent ainsi jouer un rôle autoépurateur efficace.

Cependant, on observe des pics de pollution notamment au niveau de la demande chimique en oxygène (DCO) et des matières en suspension (MES).

Ces pollutions et notamment la DCO peuvent provenir du dysfonctionnement des stations d'épuration placées le long de la Vienne. Mais celles-ci ne sont pas les seules en cause car le bassin de la Vienne est composé d'une multitude de ruisseaux affluents.

Ces cours d'eau de tête de bassin sont en grande partie responsables des changements de qualité des eaux de la Vienne car ils sont en contact direct avec les activités humaines (agricoles et domestiques) présentes sur leurs bassins. Ainsi, une amélioration de la qualité de l'eau passera inévitablement par des actions sur ces ruisseaux.

2.2.5.2. Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Est considérée comme une installation classée tout dépôt, chantier et d'une manière générale, toute installation exploitée ou détenue par une personne physique ou morale, publique ou privée qui peut présenter des dangers ou des inconvénients pour :

- la commodité du voisinage,
- la santé, la sécurité, la salubrité publiques,
- l'agriculture,
- la protection de la nature et de l'environnement,
- la conservation des sites et monuments.

Les installations classées font l'objet d'une réglementation spécifique au titre des articles du Titre Ier du Livre V du Code de l'environnement (parties législative et réglementaire). Les activités concernées sont définies par une nomenclature qui les classe sous le régime de déclaration, d'enregistrement ou d'autorisation en fonction de la gravité des dangers ou inconvénients qu'elles peuvent présenter.

(Articles L 511-1 et suivants du Code de l'environnement).

(Articles R 511-9 et suivants du Code de l'environnement).

¹ SEQeau : le Système d'Evaluation de la Qualité des cours d'eau

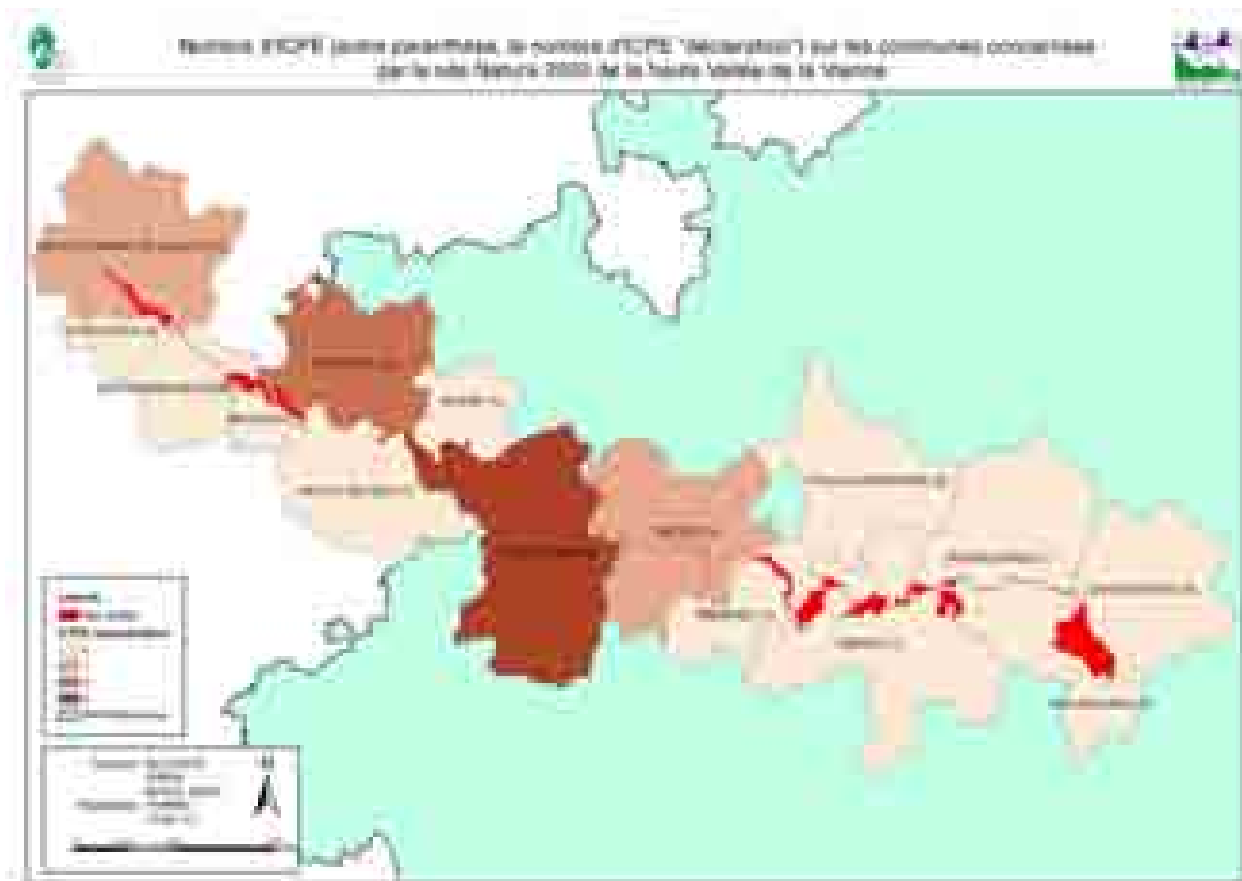


Figure 10 : nombre d'ICPE (entre parenthèse le nombre d'ICPE « déclaration ») sur les communes concernées par le site natura 2000 de la haute vallée de la Vienne

D'autres ICPE situées en dehors du territoire des 15 communes sont potentiellement impactantes pour les habitats et espèces du site haute vallée de la Vienne. On notera en particulier l'ICPE de la porcherie de Donnarieix à Eymoutiers (Figure n° 10).

2.2.5.3. La gestion des eaux usées et des déchets

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2248), les communes doivent assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Elles doivent pour cela mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

- Le SPANC du Canton de Saint Léonard de Noblat

Concernant l'assainissement non collectif, 1 SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est en place sur le canton de Saint- Léonard de Noblat. Ce service permet de vérifier les installations anciennes et de conseiller pour la mise en place de nouvelles installations.

- Le SPANC des Cantons de Chateauneuf La Forêt et Eymoutiers

Un SPANC est également en cours de mise en place sur les cantons de Châteauneuf-la-Forêt et d'Eymoutiers.

La qualité et l'efficacité des installations individuelles de traitement sont très variables, mais elles peuvent constituer une source de pollution plus ou moins diffuse sur les affluents et sur la Vienne elle-même.

- Le SPANC de la Communauté de communes du Plateau de Gentioux

La Communauté de communes du Plateau de Gentioux va obtenir délégation de la Compétence (au 1^{er} janvier 2011). Dans ce cadre, elle embauchera prochainement un chargé de mission afin de monter un SPANC sur son territoire.

- Le SPANC de la Communauté de communes de Bugeat Sornac

Les communes des cantons de Bugeat et Sornac ont choisi de confier cette mission à la Communauté de Communes Bugeat-Sornac. Le SPANC a donc été créé au sein de la Communauté de Communes.

Les techniciens du SPANC fournissent à tout propriétaire et /ou usager toutes les informations réglementaires et conseils techniques nécessaires pour le traitement des eaux usées (Figure n° 11).

Opérations	Actions	Fréquence(s) maximale(s) d'exécution
Eau froide sans ou avec égout	Vérifier les bouches	Une fois par an maximum
	Vérification des branchements avant et après	Tous les 6 mois
Fosse	Vérifier les bouches déversives au fond du bûche et nettoyage	Une à plusieurs fois par an en fonction de l'utilisation
Boues à presser	Nettoyage	Une à plusieurs fois par an en fonction de l'utilisation et du dimensionnement
	Travaux de maintenance des installations en avant et en aval	
Régularité de répartition	Vérifier de la bonne répartition de l'eau dans les branchements	Tous les 6 mois
Régularité de débitage	Contrôle de l'épaisseur d'eau	Tous les 6 mois

Figure 11 : gestion et entretien des ouvrages selon le SPANC (DELAMOUR, 2010)

Ce SPANC assure entre autre :

- le contrôle des installations neuves,
- le contrôle des installations existantes.

- Les stations d'épuration

A ce jour, 3 stations d'épuration rejettent directement dans le linéaire de la Vienne concerné par le site Natura 2000 (Figure n° 12).

Communes	Types d'épuration	EH	m ³ /j	Kg/j DBO ₅
Peyrelevade	Lagunage	1000		54
Nedde	Décanteur primaire	1000	150	60
Eymoutiers	Boues activées	6000	600	312

Figure 12 : performances des stations d'épuration rejetant sur la Vienne

Les stations de Nedde et d'Eymoutiers sont problématiques car le réseau est très perméable et on rencontre ainsi beaucoup d'eaux claires parasites diminuant l'efficacité des traitements et aggravant le rejet de boues dans la Vienne en cas d'épisode pluvieux.

De plus, ces stations ont un rendement très faible en termes d'épuration de l'azote et du phosphore. Ainsi, même si les eaux de la Vienne sont de bonne qualité pour ces éléments d'après le SEQeau, ces apports peuvent impacter sur le développement d'espèces polluo-sensibles comme la Moule perlière.

Selon le Code General des Collectivites Territoriales (article L 2248), les communes doivent assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Elles doivent pour cela mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).



Figure 13 : localisation des STEP et des déchèteries sur le territoire des 15 communes concernées par le site natura 2000

- Les déchèteries

3 déchèteries ont été répertoriées sur les communes concernées par le site, à Saint Léonard de Noblat, Eymoutiers et Faux la Montagne (Figure n° 13).

2.3. Environnement biologique

2.3.1. Inscription aux inventaires

2.3.1.1. Les sites Natura 2000

Le tiers amont du linéaire de la Vienne se situe dans le périmètre de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) du Plateau de Millevaches FR 7412003 (Figure n° 14).

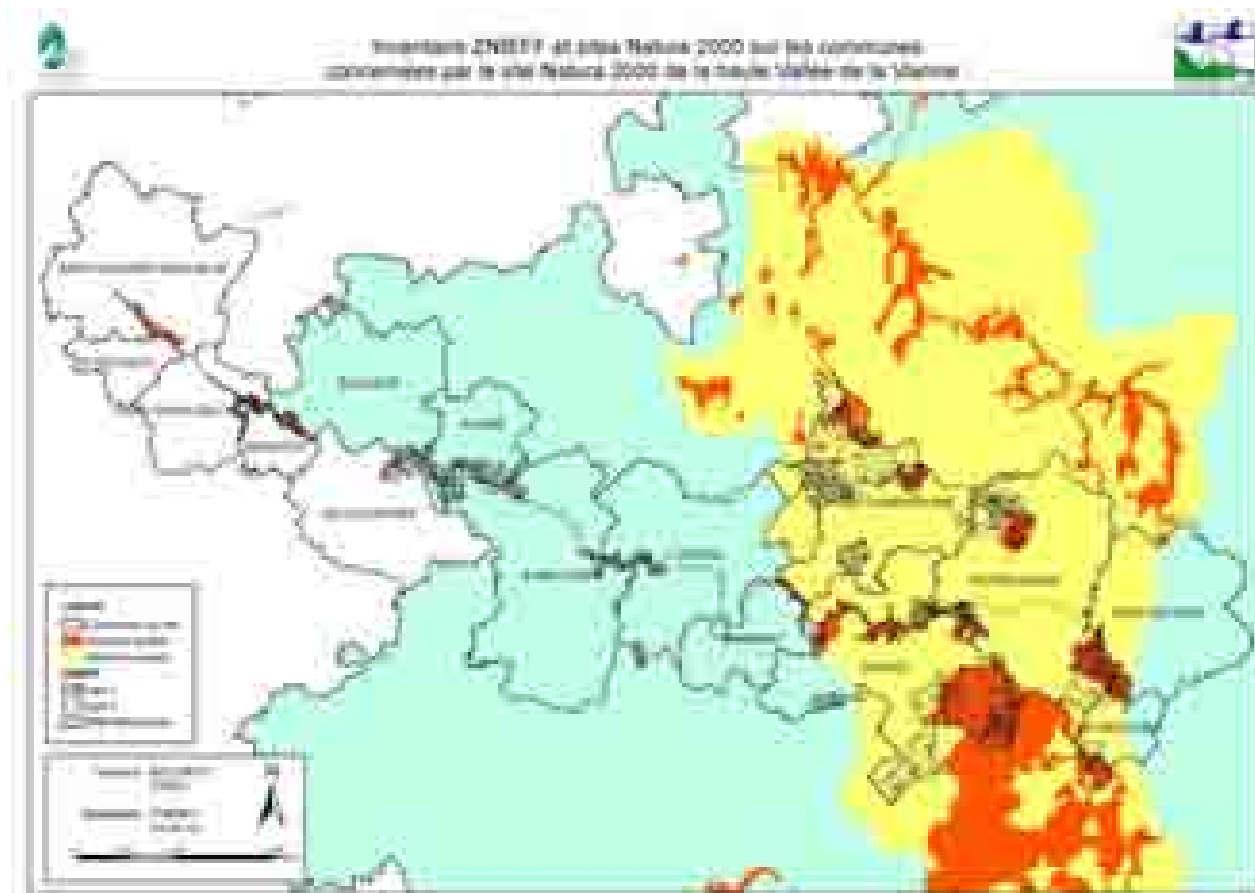


Figure 14 : cartographie des ZNIEFF et des sites Natura 2000 autour du territoire des 15 communes

2.3.1.2. Les ZNIEFF sur le site Natura 2000 et à proximité

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique floristique et Faunistique sont issues d'un programme initié par le ministère Bouchardeau (loi du 12 juillet 1983 dite Loi Bouchardeau) chargé de l'environnement et lancé en 1982 par le Muséum national d'histoire naturelle. Il correspond au recensement d'espaces naturels terrestres remarquables dans les vingt-deux régions métropolitaines ainsi que les départements d'outre-mer.

Les inventaires naturalistes validés scientifiquement dans chaque région par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) puis nationalement par le Muséum national d'histoire naturelle constituent le cœur de l'Inventaire national du patrimoine naturel (Figure n° 14).

On distingue deux types de zones :

- Les **ZNIEFF de type I**, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que

régional, national ou communautaire ; ou ce sont des espaces d'un grand *intérêt fonctionnel* pour le fonctionnement écologique local.

- Les **ZNIEFF de type II** sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

Un inventaire ZNIEFF deuxième génération a été lancé en 1996, consistant en une mise à jour avec harmonisation de la méthode de réalisation de l'inventaire, intégrant mieux certains critères de *fonctionnalité* des écosystèmes.

En 2004, près de 2 000 ZNIEFF avaient été modernisées et validées au plan national sur 3 régions (Limousin, Normandie, Champagne-Ardenne).

Plusieurs sites de la vallée ont été recensés pour leur flore et faune remarquables, au titre de l'inventaire du patrimoine naturel régional (ZNIEFF) :

Les **tourbières et sources de la Vienne** ont été inventoriées comme ZNIEFF de type I (numéro régional 408, surface de 474 ha).

La tourbière des sources de la Vienne occupe une vaste alvéole située entre les RD 36 (Meymac Felletin) et RD78 (St-Merd-Peyrelevade). Le site abrite des zones tourbeuses en voie d'atterrissement, remplacées progressivement par des landes tourbeuses à molinie en raison de l'abandon du pâturage extensif principalement. Les versants de l'alvéole sont en cours d'enfrichement par deux espèces très envahissantes : la Fougère aigle et la Bourdaine.

Au plan botanique, le site abrite le cortège classique des espèces tourbeuses dans quelques rares secteurs encore bien conservés : Linaigrette à feuilles étroites et Linaigrette engainée, Drosera à feuilles rondes, Canneberge.

Au plan faunistique, les landes sèches situées à l'est du site, à proximité de la RD 36, tout proche du signal d'Audouze, abritent une espèce d'insecte particulière. Il s'agit d'une sous-espèce endémique de la montagne limousine, le Carabe champêtre. Par ailleurs, on note la présence d'espèces typiques comme le Lézard vivipare, le Busard Saint-Martin et l'Engoulevent d'Europe.

La ZNIEFF de type II intitulée **Vallée de la Vienne du lac de Servièrre à St-Léonard-de-Noblat** (numéro régional 911, surface 2 191 ha) comprend plusieurs zones de type I :

- Landes et tourbière du ruisseau de Berbeyrolles (numéro régional 406, surface 143 ha)
- Lac-tourbière de Servièrre (numéro régional 405, surface 120 ha)
- Aval du lac de Servièrre au pont de Clupeau (numéro régional 403, surface 382 ha)
- Vallée de la Vienne à Boucheferol (numéro régional 91, surface 227 ha)
- Vallée de la Vienne à Bussy-Varache (numéro régional 71, surface 795 ha)
- Vallée de la Vienne aux trois ponts de Masléon (numéro régional 69, surface 62 ha)
- Vallée de la Vienne à la confluence de la Combade (numéro régional 70, surface 115 ha)

De très nombreux types de milieux sont représentés, des zones de tourbières et de landes à l'amont aux versants encaissés boisés dans la partie aval.

A l'aval de Saint-Léonard-de-Noblat, d'autres secteurs de la vallée de la Vienne figurent à l'inventaire ZNIEFF mais de manière plus ponctuelle.

2.3.1.3. Les sites d'Intérêt Ecologique Majeur du PNR

Par ailleurs, deux secteurs de la vallée ont également été recensés par le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin pour leur intérêt écologique et paysager au titre des Sites d'Intérêt Ecologique Majeur (SIEM) :

- Lac de Servièrre et tourbière de Berbeyrolles
- Sources de la Vienne

Sur ces SIEM, le PNR a commandé l'inventaire et la cartographie précise des végétations (NAUWYNCK, 2006 ; REIMRINGER, 2006). Ces travaux ont été coordonnés par le Conservatoire botanique et réalisés conformément à la méthodologie préconisée pour l'inventaire et la cartographie des végétations des sites Natura 2000 (CLAIR & al., 2005).

2.3.1.4. Les espaces naturels gérés par le CREN Limousin

En Limousin, le Conservatoire régional des Espaces Naturels intervient, gère et anime un certain nombre d'espaces naturels remarquables. Les sites gérés par le CREN se situant sur le site Natura 2000 de la haute vallée de la Vienne sont :

- le site des Sources de la Vienne (convention entre le Lycée Forestier de Meymac, l'EARL Breuil, M. Chassagne et le CREN Limousin),
- La tourbière de la Berbeyrolle,
- La tourbière de Ribière Nègre à Peyrelevade,
- le bois du Baracou vers Eymoutiers.

2.3.2. Milieux et espèces remarquables

Des Sources de la Vienne à Saint Léonard de Noblat, le paysage est un enchaînement de milieux remarquables.

On entre à l'amont du site par l'une des plus vastes zones tourbeuses du plateau de Millevaches : les Sources de la Vienne. Les trois sources se rejoignent assez vite pour former un ruisseau bordé de tourbières et de bas marais : la Vienne.

Jusqu'aux environs de Nedde, la rivière suit son lit, et son débit grossit au fur et à mesure que les nombreux affluents qui la bordent viennent s'y jeter.

Le paysage alterne entre zones humides, zones de lande sèches, boisements humides, prés et plantation. La Loutre, les Droséras, la Moule perlière, ont fait de ces milieux leurs habitats de prédilection.

Passé Nedde, puis vers Eymoutiers, la Vienne qui aborde les contreforts du Plateau a creusé son lit dans la roche, formant avec les siècles de véritables gorges boisées.

Le paysage change radicalement, et de nouvelles espèces trouvent un habitat favorable, le Faucon pèlerin à Bussy, la Cordulie à corps fin sur le cours d'eau...

Passé Eymoutiers, la Vienne prend l'allure d'un petit fleuve tumultueux, et traverse des paysages plus ouverts de prairies, avec des bois de châtaigners, des taillis et accrus forestiers. C'est un secteur fréquenté par des espèces comme le Sonneur à ventre jaune, mais aussi de nombreux chiroptères qui trouvent là des territoires de chasse favorables.

2.3.3. Fonctionnalité de l'écosystème haute vallée de la Vienne

2.3.3.1. Superficie du site

Le site Natura 2000 haute vallée de la Vienne représente une superficie de 1318 hectares.

Par rapport aux sites issus de la Directive habitat, ce site est relativement important, tant en superficie, qu'en linéaire, puisqu'il s'étend sur environ 80 kilomètres, de l'Est à l'Ouest et sur 1318 ha en surface, pour une moyenne des ZSC de 980 ha en Limousin.

2.3.3.2. *Notions de réseau de sites*

Aujourd'hui, la connaissance et la gestion du patrimoine naturel ne peuvent s'appréhender que dans une logique de réseau, et de continuité écologique (aussi appelé corridor).

Le site haute vallée de la Vienne s'inscrit évidemment dans ce contexte de part la nature intrinsèque du cours d'eau, qui est en lui-même un corridor non négligeable.

- Lien avec d'autres sites remarquables

Si l'on s'appuie sur la logique de bassin versant, avec en plus la problématique des transferts d'eau via des conduites forcées et les dérivations, le site de la haute vallée de la Vienne est en lien direct avec le bassin versant Loire Bretagne.

Il est inclus dans plusieurs **sites emblématiques régionaux** :

- la vallée de la Vienne, la Maulde et la Combade,
- Landes et zones humides de Gentioux Pigerolles – Lac du Chammet
- le mont Audouze et sources de la Vienne
- les tourbières et zones humides de Négarioux - Malsagne

Le **SIEM** des rochers de Clamouzat est également à noter de part sa proximité avec le site natura 2000 haute vallée de la Vienne.

- Lien avec d'autres sites Natura 2000

Il est important de replacer le site haute vallée de la Vienne dans le contexte régional de Natura 2000 en Limousin.

Concernant la **Directive « habitat faune, flore »**, on peut noter la proximité d'un certain nombre de sites :

- les landes et zones humides de la Haute Vézère, d'une superficie de 7687 hectares, situées à moins de 2 kilomètres au sud de l'amont du site.
- la Tourbière de négarioux Malsagne, située à Peyrelevade, au nord du site.
- les Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefont-Péret bel Air, au sud du site Haute Vézère.
- les landes et zones humides autour de Vassivière au nord de Faux la Montagne.

Plus au nord, on trouve ensuite la Vallée de la Gioune puis la vallée du Thaurion et ses affluents. Plus au sud, on trouve le site des gorges de la Vézère autour de Treignac puis les landes des Monédières.

Enfin, la **Zone de Protection Spéciale** « Plateau de Millevaches » issue de la directive « oiseaux » se superpose avec l'amont du site haute vallée de la Vienne, à partir de Tarnac jusqu'à Millevaches.

3. Diagnostic socio économique du site

Le diagnostic socio-économique consiste à recueillir et présenter le contexte sociétal dans le quel s'inscrit le site Natura 2000.

L'objectif est de mieux comprendre le contexte historique et actuel du territoire, afin de mieux appréhender la gestion et l'animation du site, en fonction de l'existant, des acteurs, et de leurs contraintes.

Suite aux groupes de travail et au Comité de Pilotage du 5 février 2010, il a été acté de présenter ce diagnostic à l'échelle des 15 communes concernées par le site.

3.1. Situation administrative

3.1.1. Intercommunalités et pays

Comme dans la grande majorité des régions, les communes ont peu à peu créé des structures intercommunales, de manière à disposer de compétences et de domaines d'action complémentaires à leur fonction à l'échelle de la commune.

Sur le site, cinq communautés de communes (Figure n° 15) sont concernées par Natura 2000 :

- la Communauté de Communes de Noblat
- la Communauté de Communes de Briance Combade
- la Communauté de Communes des Portes de Vassivière
- la Communauté de Communes du Plateau de Gentioux
- la Communauté de Communes de Bugeat-Sornac-Millevaches

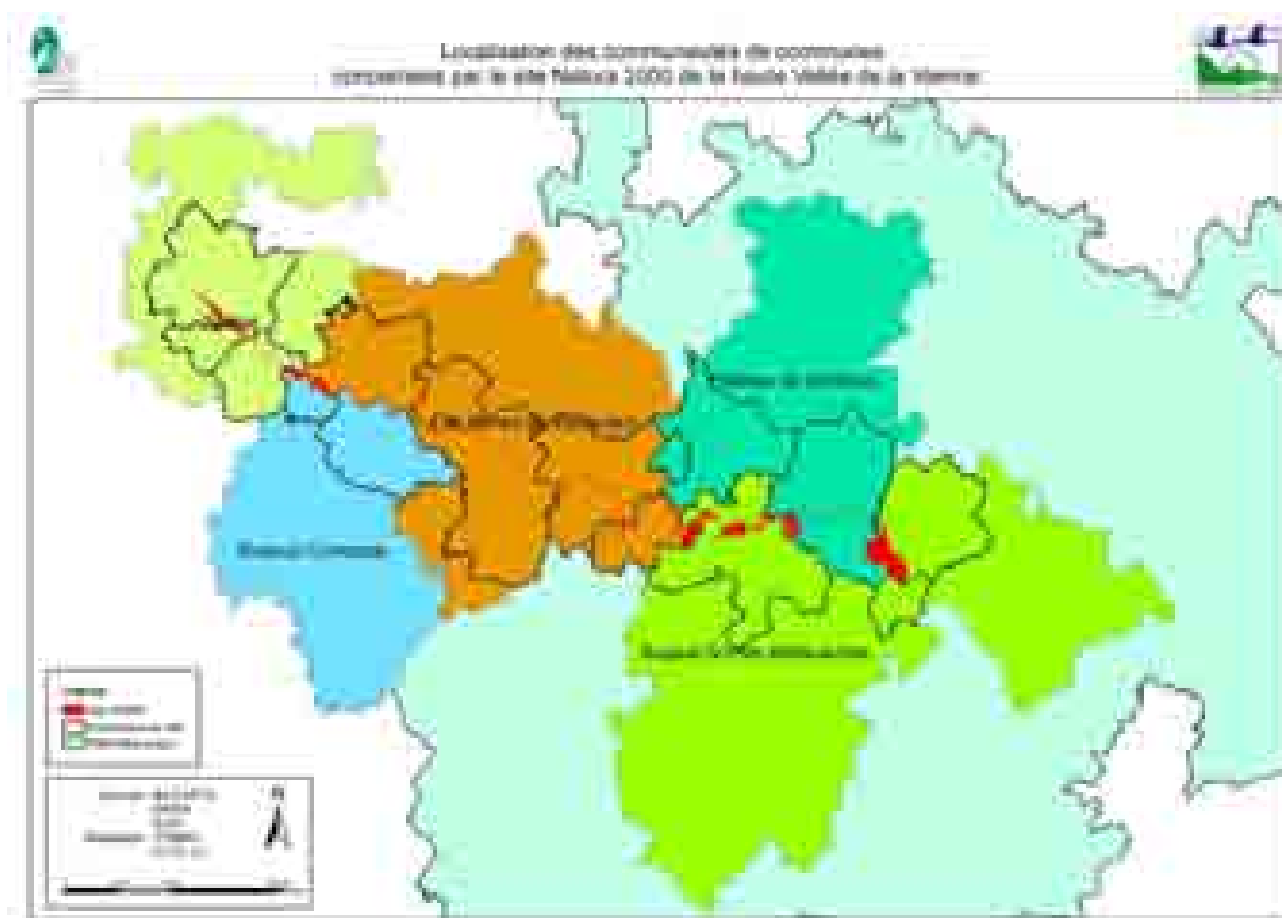


Figure 15 : cartographie des communautés de communes concernées par le site Natura 2000

Les communautés de communes acquièrent des « compétences », leur permettant de développer des actions dans divers domaines.

La liste des compétences de chaque communauté de communes est présentée dans le volume II / III (annexes techniques).

Les compétences C1540, C4555, C5005, C5210 sont, entre autres, des pistes permettant de développer des moyens d'actions dans le cadre de l'animation d'un DOCOB.

Ces communautés de communes peuvent ainsi jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre de l'animation d'un site Natura 2000. Elles peuvent, entre autre :

- être maître d'ouvrage sur un contrat Natura 2000 ou sur une action non contractuelle
- être force de proposition dans la mise en œuvre d'une action non contractuelle (réalisation d'un sentier pédagogique, organisation d'une sortie découverte...)
- participer activement aux groupes de travail (par exemple les techniciens rivières sur les groupes de travail milieux aquatiques...).

13 des 15 communes du site adhèrent à un pays sur le territoire étudié (Figure n° 16).



Figure 16 : cartographie des pays concernés par le site Natura 2000

- Le pays de Haute Corrèze

Le Pays Haute Corrèze est porté par la Fédération du Pays Haute Corrèze dont le siège est à Ussel. Le Pays correspond à un bassin de vie, au-delà des limites administratives (cantons, départements, régions).

Il ne possède pas de compétence particulière, ne lève pas l'impôt auprès des habitants. Il est financé par une cotisation des collectivités membres. Les collectivités membres se fédèrent autour d'un projet commun de développement. Il apporte une valeur ajoutée au territoire de par ses missions :

- penser loin dans le temps (10 à 15 ans) et dans l'espace (bassin de vie)
- apporter de la cohésion entre les actions des structures qui le composent
- enrichir les points de vue et les projets par une contribution élargie des habitants

C'est un lieu de rassemblement des acteurs ; il permet notamment la rencontre et l'échanges entre élus, acteurs locaux autour de l'élaboration de projets pour le développement du territoire.

Le Pays de Haute Corrèze est situé dans la partie Est de la Région Limousin, au Nord Est du Département de la Corrèze. Le Pays est composé de 67 Communes dont 60 sont regroupées en Communautés de Communes.

- Le Pays de Monts et Barrages

Dès 1979, les élus de Monts et Barrages ont traduit leur volonté de doter leur territoire d'un outil de développement adapté en créant le Syndicat intercommunal Monts et Barrages.

Celui-ci a principalement poursuivi des missions en faveur de l'agriculture, de la forêt de l'emploi et du tourisme puis a mené d'autres actions pour l'habitat, le développement économique, les transports ou encore la restauration et l'entretien des cours d'eau. En 1999, le territoire s'est vu attribuer le label « Pays d'art et d'histoire ». Le Syndicat contribue à travers la gestion de ce label à la mise en valeur du patrimoine et à son animation.

Le souci des élus d'aborder la question du développement de Monts et Barrages de façon plus satisfaisante dans le temps et avec une plus grande cohérence des actions entre elles, a conduit les responsables du Syndicat à s'intéresser activement à la mise en place des Pays. Cette démarche a concrètement débuté en 1999.

Depuis 2004, le Syndicat porte le Pays Monts et Barrages, créé suite à la LOADDT de juin 1999. Le territoire est doté d'un Syndicat mixte, organe unique de gestion du Pays type « loi Voynet » et du Pays d'art et d'histoire, les trois périmètres (du Syndicat, du Pays et du Pays d'art et d'histoire) étant identiques. La gestion unique par le syndicat facilite indiscutablement la mise en œuvre des procédures et initiatives.

La charte de développement et d'aménagement durable fixe les objectifs stratégiques du territoire pour 10 ans 2004/2014. La volonté du Pays Monts et Barrages peut se définir en deux objectifs stratégiques :

- valoriser de façon durable les ressources locales pour créer des activités et fixer des actifs,
- créer les conditions pour retenir et accueillir les habitants.

3.1.2. Le PNR de Millevaches en Limousin

Un PNR est un territoire rural, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère. Ce territoire s'organise autour d'un projet concerté de développement durable.

Le territoire du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin est un espace affirmé et bien identifié, regroupant 113 communes situées sur les trois départements du Limousin (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne), et représente un espace de plus de 3140 km² pour environ 39000 habitants.

Les missions d'un PNR s'articule autour de :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel
- L'aménagement du territoire
- Le développement économique et social
- L'accueil, l'éducation et l'information
- L'expérimentation.

Les actions d'un PNR sont arrêtées et mises en œuvre par son organisme de gestion en référence à la Charte. Cet organisme de gestion est en général un Syndicat mixte regroupant au minimum la Région, et les communes de son territoire.

Un PNR dispose d'un budget de fonctionnement et d'un budget d'équipement autonome. Il est alimenté par la Région, les départements, les communes, groupements de communes et l'Etat.

3.2. La société du site dans l'histoire

3.2.1. Population et société

Le site de la haute vallée de la Vienne s'étend de Millevaches à l'amont (altitude de 890 mètres environ) à Saint Léonard de Noblat à l'aval (altitude de 320 mètres environ).

Alors que Saint-Léonard de Noblat est situé à moins de 20 kilomètres de Limoges, avec une très bonne accessibilité (train, route nationale), on remarque aisément qu'il en est tout autrement pour l'amont du site, qui est situé en petite montagne, et pour lequel l'isolement est bien plus marqué.

- Des migrations séculaires :

Sans que l'on puisse préciser avec certitude la naissance des migrations, la fin du Moyen-âge a sans doute été l'origine de ce phénomène sur le plateau de Millevaches, en particulier pour les maçons et les tailleurs de pierre, même si ces migrations ont concerné l'ensemble de la population du Plateau.

- Les raisons du départ :

La pression démographique conduisait la population à quitter le Plateau, compte tenu de la médiocrité des ressources alimentaires : le seigle, le sarrasin, les pommes de terre ont suppléé tardivement le manque de châtaignes. De cette situation, les causes étaient multiples : pauvreté du sol, rigueur du climat, faible étendue des cultures, aggravée par la pratique de la jachère, difficultés pour écouler vers les grandes villes les produits de l'élevage. Aussi vivait-on presque en autarcie. Le numéraire faisait défaut pour acquitter les dépenses indispensables, lorsqu'il fallait payer les impôts ou lorsque l'héritier du domaine devait dédommager ses frères et sœurs. (Source : *guide Chamina sur le Plateau de Millevaches*).

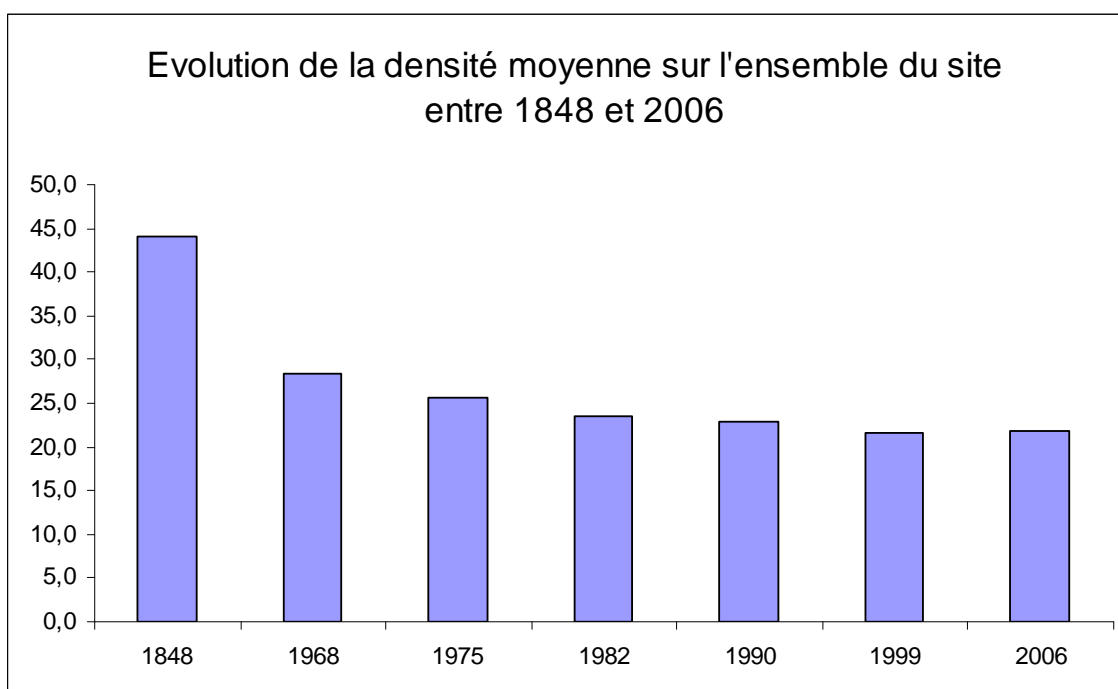


Figure 17 : évolution de la densité moyenne d'habitants entre 1848 et 2006 (INSEE, 2009)

Sur la figure n° 17, on observe une diminution lente mais progressive de la densité moyenne d'habitants sur l'ensemble des communes du site. En 1968, il y avait 27,3 habitants au kilomètre carré, pour 20,9 en 2006.

Le territoire, très rural, avec un habitat historiquement très morcelé, n'a jamais eu une densité très élevée mais en, 1848, la densité moyenne était tout de même de 44,1 habitants au kilomètre carré.

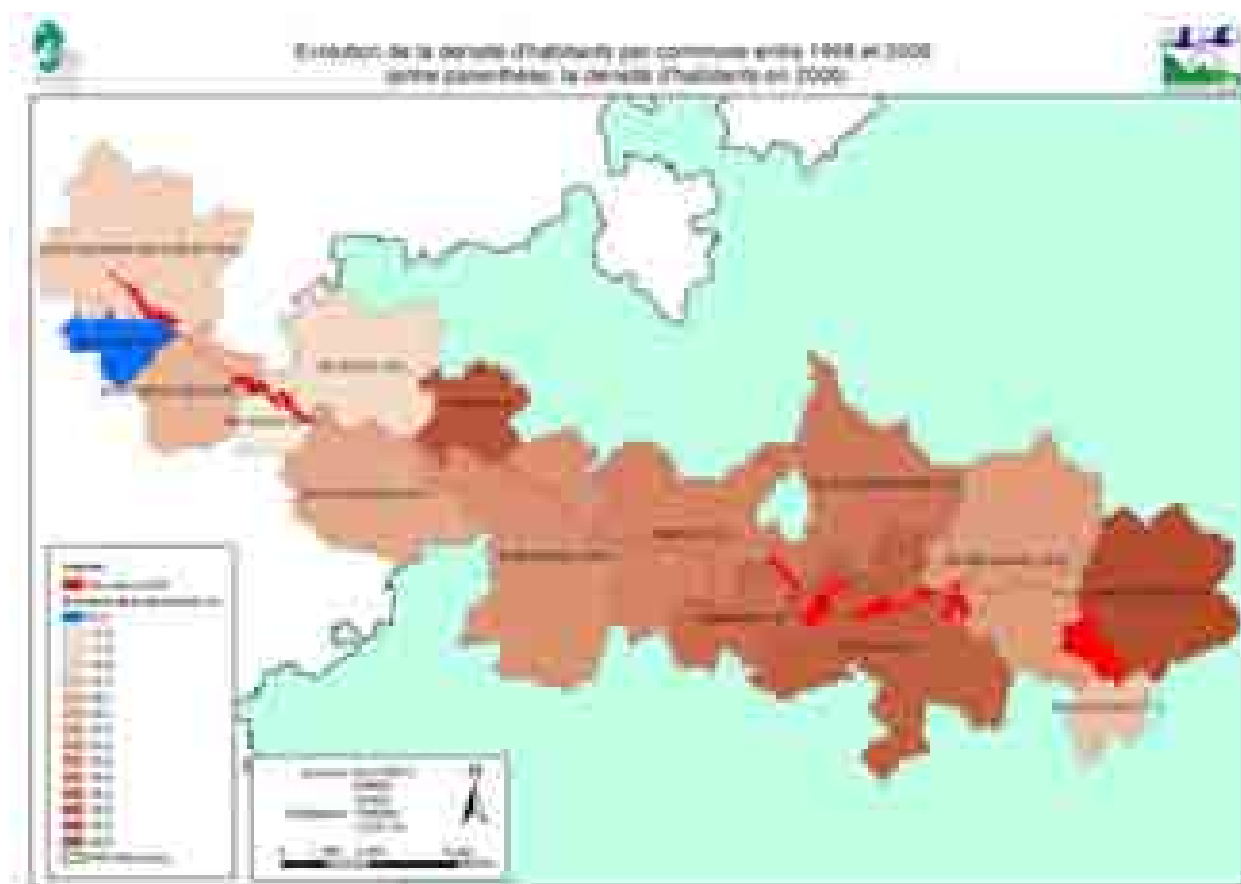


Figure 18 : évolution de la densité d'habitants par commune entre 1968 et 2006 (INSEE, 2009)

La figure n° 18 illustre l'évolution de la densité par commune à l'échelle du site. On observe très nettement un contraste entre les communes du plateau, qui ont vécu un très fort exode rural, et les communes du contrefort, plus proche également de la capitale régionale, qui ont moins subi cet exode, et dont une a même vu sa densité d'habitants augmenter entre 1968 et 2006.

A titre d'exemple, Tarnac, Saint Setiers, Millevaches, Faux la Montagne, ont vu leur densité d'habitants passer de plus de 35 ha/km² en 1848, à moins de 10, pour certaines, 5 ha/km² en 2006. La population a ainsi chuté de 36 % entre 1848 et 1968, puis de 27% supplémentaires entre 1968 et 2006.

3.2.2. L'agriculture dans l'histoire sur le site

Le Limousin était connu à travers la France pour sa porcelaine et ses tapisseries, mais aussi pour ses vastes étendues de Bruyères qui faisaient rosir les paysages à la fin de l'été. Ces bruyères inspirèrent les chansonniers dont les airs firent tourner les têtes de quelques générations de bergères gardant les brebis au sein de paysages sans limites. L'exemple le plus connu reste sans doute l'air des "Bruyères corréziennes" écrit par Jean Leymarie et chantée par Jean Ségurel, dans les années 60.

La lande à Bruyères fut la pierre angulaire de l'activité agricole du Limousin pendant près de dix siècles. Les hommes vivaient grâce à elle et la lande se conservait grâce aux activités de l'homme : un mariage de raison en quelque sorte. Mais, l'image d'une campagne limousine dominée par ses landes est bien révolue.

En effet, le nombre d'éleveurs, et donc d'animaux d'élevage était important, et chaque « recoin » de parcelle exploité par pâturage.

De la même manière, les tourbières étaient soit pâturées, soit exploitées pour l'extraction de la tourbe qui servait de combustible. C'est pourquoi les parcelles cadastrales sont aujourd'hui encore, scindées en de multiples îlots (chaque villageois possédait son carré de tourbe pour se chauffer).

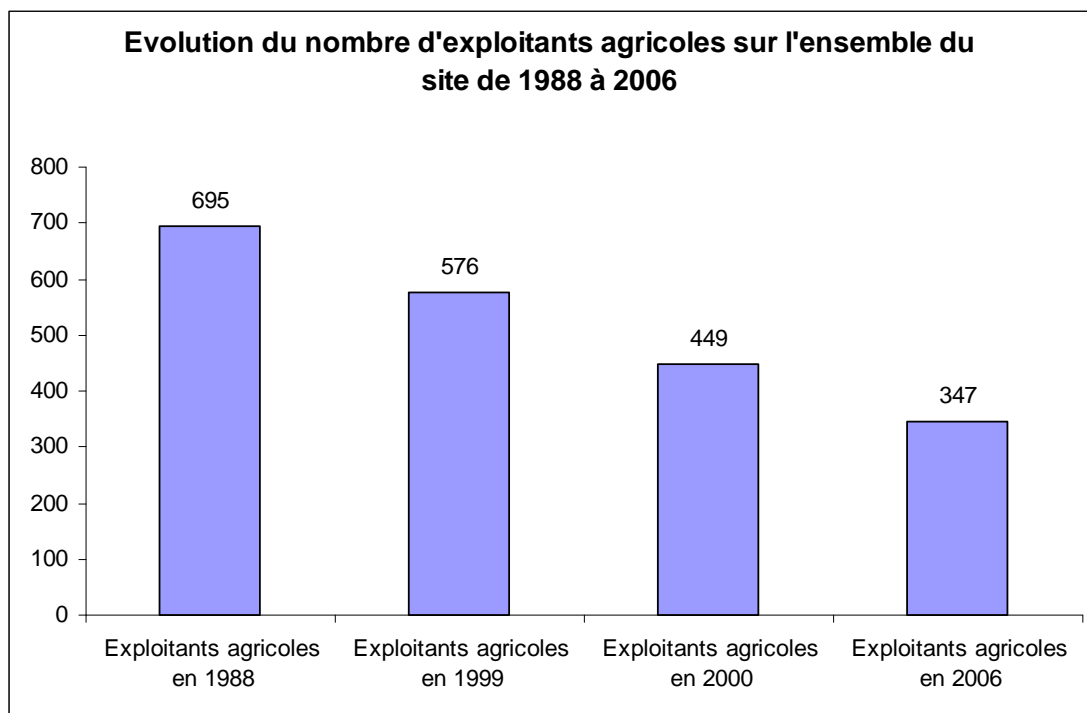


Figure 19 : évolution du nombre d'exploitants agricoles sur l'ensemble du site entre 1988 et 2006

La figure n° 19 illustre parfaitement cette chute globale du secteur professionnel agricole, puisque entre 1988 et 2006, le nombre d'exploitations sur les 15 communes concernées par le site est passé de près de 700 à moins de 350.

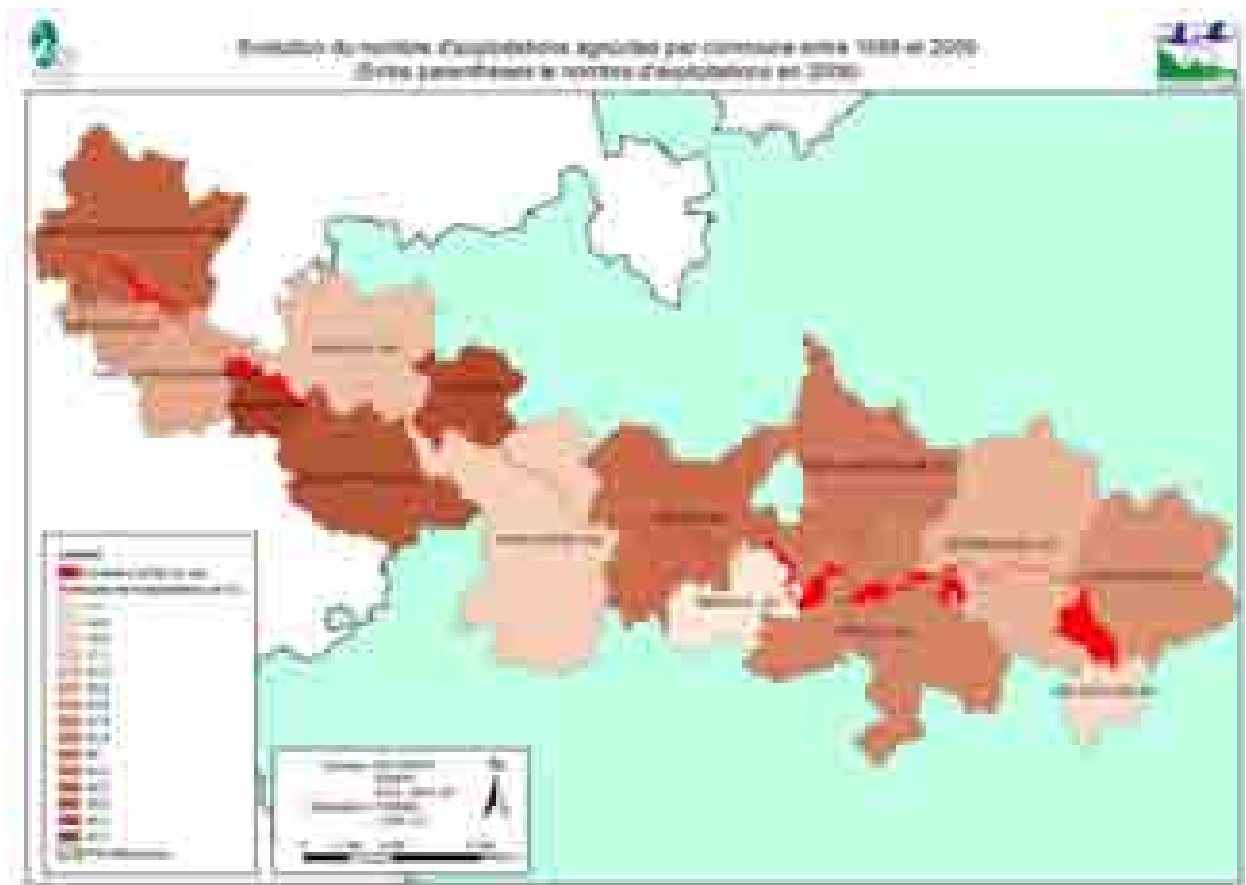


Figure 20 : évolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2006 sur les communes concernées par le site Natura 2000

De plus, la figure n° 20 illustre le contexte contrasté entre l'amont et l'aval du site.

En effet, les exploitants des communes proches de Limoges ont moins souffert des contraintes agricoles (relief, climat, productivité des milieux...) que les exploitations du plateau pour lesquelles la structuration économique de la filière agricole rend leur activité agricole traditionnelle (élevage, plutôt extensif) de plus en plus complexe.

La Surface Agricole Utile, en complément de l'évolution du nombre d'exploitations, est un assez bon indicateur de la santé d'une agriculture. Sur l'ensemble du site, la SAU a diminué de 9 % entre 1979 et 2006. Lorsque l'on regarde de plus près les données par commune, on observe une grande disparité de l'évolution de cette SAU, sans doute liée aux remembrements sur certains secteurs (Peyrelevade, Saint Setiers).

Quoi qu'il en soit, ce qui est notable, c'est que l'on a une forte diminution du nombre d'exploitants, avec une légère augmentation de la SAU globale, ce qui implique une forte extension surfacique des exploitations, et bien souvent une certaine intensification des pratiques agricoles.

L'élevage Ovin en particulier, a quasiment été intégralement remplacé par l'élevage bovin, certainement moins contraignant, et sans doute un peu plus rentable, en l'état actuel de la filière Ovine.

3.2.3. L'histoire minière du Limousin

Nous avons répertorié 8 mines d'Uranium et 4 mines de Tungstène sur les communes concernées par le site natura 2000 (Figure n° 21).



Figure 21 : localisation des anciens sites miniers sur les communes concernées par le site natura 2000

Pierre BARBEY, Représentant de l'ACRO au sein du GEP-Mines, dans ACROnique du nucléaire n°84 de mars 2009 expliquait ainsi l'histoire minière :

« L'uranium est un métal présent naturellement dans l'écorce terrestre où il peut se rencontrer aussi bien dans des terrains granitiques que sédimentaires. La teneur moyenne en uranium des roches est de l'ordre de 3 g / tonne (3 ppm). Certaines régions présentent cependant des teneurs sensiblement plus élevées que la moyenne. C'est le cas notamment de certains massifs granitiques avec des teneurs de l'ordre de 10 à 20 g / tonne (10 à 20 ppm).

En France, dès la création du CEA (Commissariat à l'Energie Atomique) en 1945, des équipes de prospection ont été montées pour trouver rapidement de l'uranium. La prospection de l'uranium s'opère sur la base des propriétés radioactives du minerai recherché (recherche à l'aide de radiomètres), en plus des techniques classiques de recherche minière.

A la fin des années 1940, début des années 1950, sont découverts les gisements d'Henriette, dans les massifs granitiques du Limousin (Massif Central), et ceux des Bois Noirs, dans les Monts du Forez.

A la fin des années 60, les principaux districts uranifères français sont découverts et les Divisions Minières, chargées de l'exploitation des gisements dans une même région (environ 1 000 km²), sont créées : Division Minière de la Cruzille dans le Limousin, de Vendée dans l'Ouest, du Forez, de l'Hérault.

Au sein de ce vaste ensemble, l'extraction du minerai d'uranium s'est effectuée sur des sites de taille variée, très proches ou relativement éloignés les uns des autres, tantôt par travaux miniers souterrains (TMS), tantôt par mine à ciel ouvert (MCO) selon la profondeur du gisement.

Les minerais extraits des mines étaient envoyés sur une usine de traitement, généralement construite à proximité des sites d'extraction, pour transformation en un concentré d'uranium marchand, le "yellow cake".

Cette phase de prospection intensive puis d'exploitation constitue une période euphorique qui peut faire penser à la ruée vers l'or. Dans ce contexte, les dégâts environnementaux engendrés et les risques sanitaires potentiels ne seront pas, et de loin, une des premières préoccupations des exploitants. Des stériles de mines, radioactifs, seront disséminés en de nombreux endroits, engendrant, de nos jours encore, des risques d'irradiations supplémentaires. »

3.3. La société actuelle sur le site

3.3.1. La démographie de la population actuelle sur le site

En 2006, il y avait au total 12 422 habitants sur l'ensemble des 15 communes alors qu'il y avait près de 30 000 habitants en 1848.

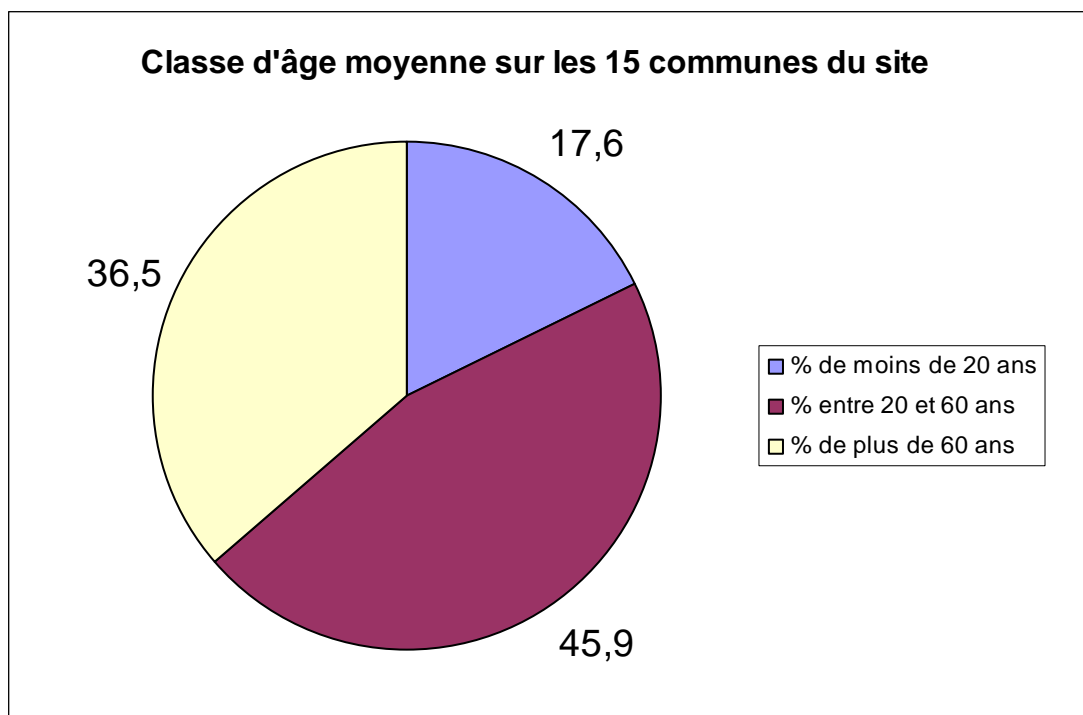


Figure 22 : répartition de la population par classes d'âge sur l'ensemble des communes concernées par le site Natura 2000 (INSEE, 2010)

Comme dans une majeure partie des zones rurales, la population est plutôt vieillissante, avec un faible taux de natalité (Figure n° 22).

En 2006, 17,6% de la population était âgée de moins de 20 ans, et 45,9% de plus de 60 ans.



Figure 23 : cartographie des classes d'âges de population par communes en 2006 (INSEE, 2010)

Sur la figure n° 23, on observe bien l'influence du relief et de l'accessibilité sur l'état démographique de la population. Sur l'amont du site, la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans est très importante, souvent plus importante que la population active, âgée de 20 à 60 ans. A Millevaches par exemple, la population de plus de 60 ans atteint 50%, pour seulement 13% de jeunes de moins de 20 ans.

Sur l'aval du site, la démographie est plus proche des moyennes nationales, avec environ 50% de personnes ayant entre 20 et 60 ans, 25% de personnes de moins de 20 ans et 25% environ de personnes âgées.

3.3.2. L'emploi et la population actuelle sur le site

La figure n° 24 illustre la répartition de la population des 15 communes par secteurs d'emplois avec une vision évolutive entre 1999 et 2006. Il est notable que la population est vieillissante, avec une augmentation du nombre de retraités.

De plus, on note une diminution des agriculteurs et ouvriers sur ce territoire, avec en parallèle une augmentation des cadres, artisans et commerçants.

La figure n° 25 permet une comparaison des moyennes sur le site avec les moyennes nationales en termes d'emploi et de chômage. Il est notable que ce secteur du Limousin présente moins de salariés, plus de chômeurs, et plus de personnes âgées que les moyennes Françaises.

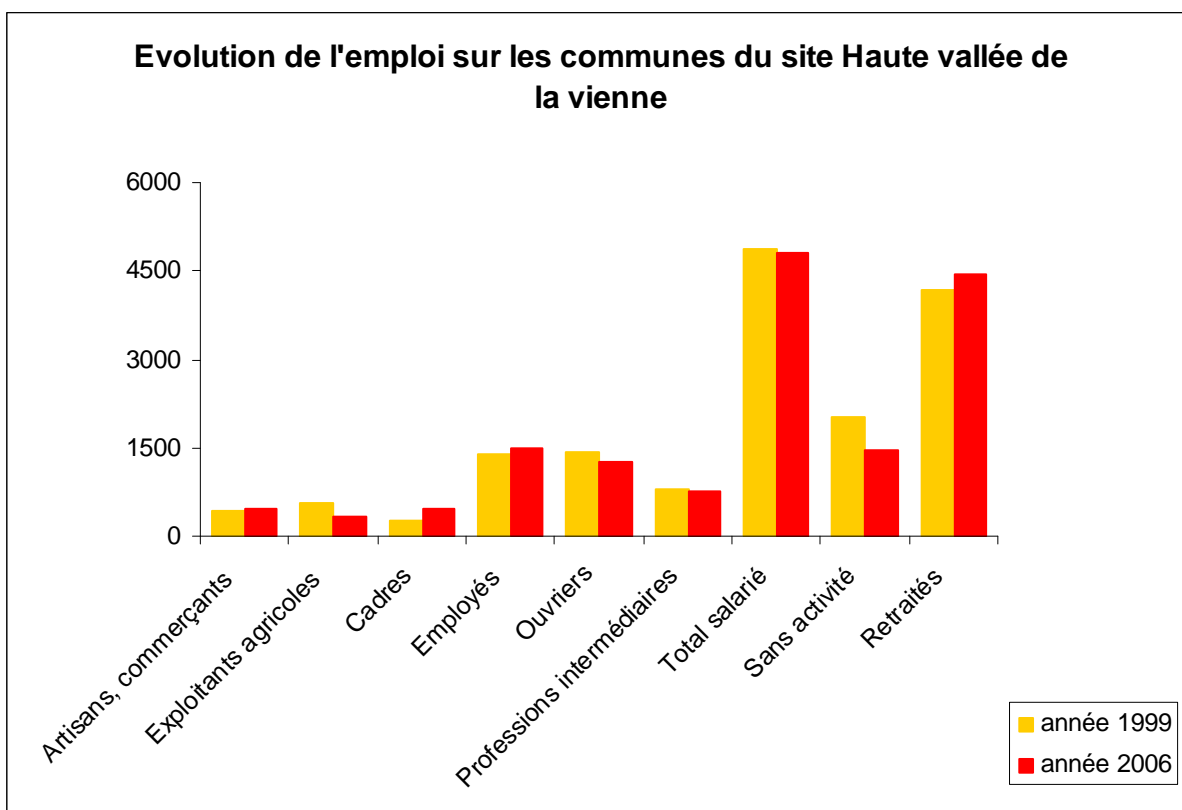


Figure 24 : comparaison de la population par catégories socioprofessionnelles entre 1999 et 2006 (INSEE, 2010)

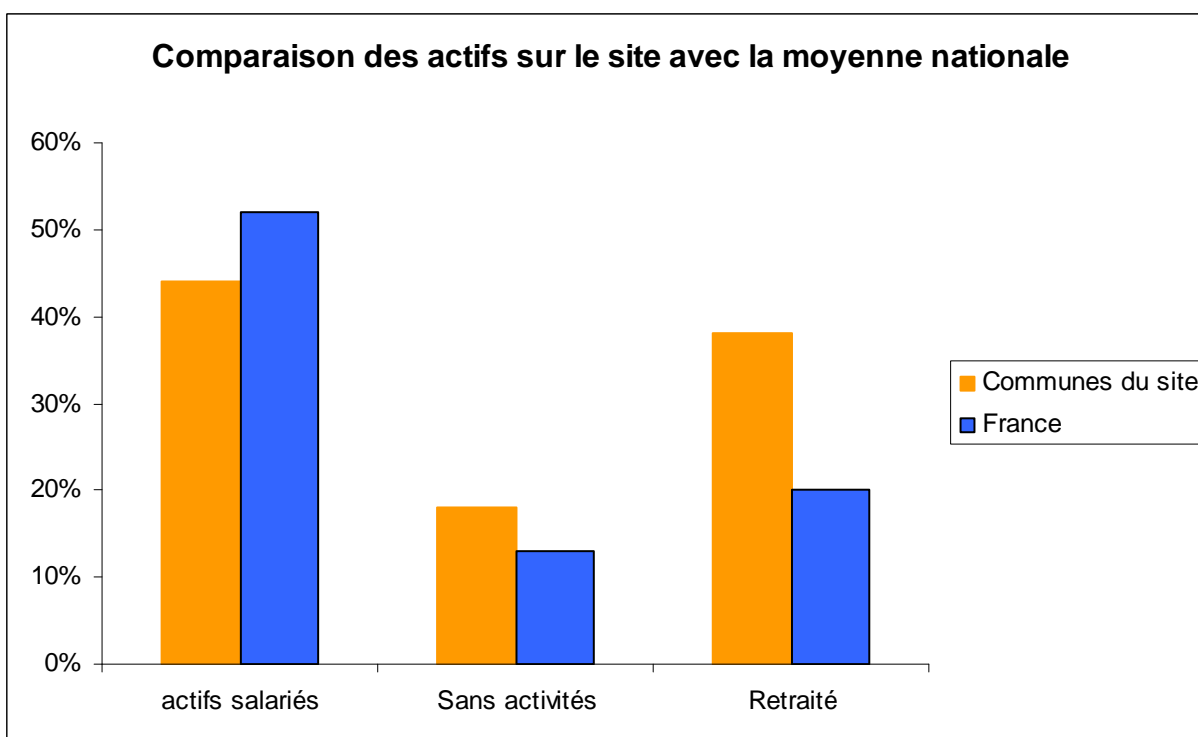


Figure 25 : comparaison de la population actif / retraité sur le site par rapport aux moyennes nationales (INSEE, 2010)

3.3.3. L'agriculture actuelle sur le Plateau

Sur le plateau, au regard des surfaces cadastrées, l'agriculture met en valeur 33 % du territoire.

L'espace est partagé avec la forêt qui couvre 50% de l'espace, les landes et les zones humides qui occupent 4% du territoire. Le Parc compte 1 850 exploitations (RGA 2000) dont 500 exploitations sur le plateau de Millevaches. L'agriculture joue un rôle important dans l'économie du territoire. Elle est fortement dominée par l'élevage. La place des prairies dans la SAU (surface agricole utile) est largement prépondérante (92 % de la SAU contre 83 % sur l'ensemble du Limousin).

L'agriculture du territoire du parc est fortement dominée par l'élevage extensif bovin et ovin. Il se caractérise par le faible chargement par hectare de SAU, très faible sur l'espace central (0,47 à 0,80 UGB/ha SAU) et plus intensif sur les bordures est et ouest (0,8 à 1,45 UGB).

- L'élevage bovin

La production bovine du territoire représente la production dominante. Elle concerne 1438 exploitations et un total de 130 850 bovins. En une décennie, le cheptel de vaches allaitantes a augmenté de près de 8 %. Le nombre moyen de bêtes par exploitation est passé de 20 à plus de 30. La production de veaux maigres (broutards en direction essentiellement de la Plaine du Pô) reste l'activité dominante du secteur bovin (plus de 50 %). Les broutards sont de race majoritairement Limousine.

Le territoire Millevaches ne réalise que peu d'engraissement : 10 % des veaux sevrés. Cette production se concentre sur la bordure ouest du territoire (autour d'Eymoutiers). La production de veaux sous la mère reste localisée sur la bordure sud-ouest du territoire, sur des petites exploitations en production spécialisée et des exploitations de taille moyenne en production mixte veaux de lait-broutards.

La production laitière, 13 millions de litres pour 90 exploitations, est surtout présente sur la partie est du territoire. Ces productions rentrent dans les processus de fabrication des fromages d'Auvergne. Récemment des unités de transformation se sont créées pour la fabrication de « caillés frais de vaches » et divers fromages de vache (Lo Coupi, Lou Brayou, Lou Correzon, Lou Limouson ...) produits en Creuse.

La viande bovine limousine est la meilleure vitrine gastronomique du territoire. Le bœuf limousin est vendu sous label rouge (Association Limousin Promotion label n22-88 : Bœuf limousin Blason Prestige), ainsi que le veau sous la mère (label n 20-92 : veau fermier nourri sous la mère + IGP Limousin).

- L'élevage ovin

Le cheptel ovin au cours des dernières décennies a diminué de moitié et s'est concentré sur le territoire du plateau de Millevaches. De ce fait, il tient une place importante dans la gestion de l'espace du territoire.

Le territoire du PNR compte 718 exploitations (RGA 2000) pour un total de 86 200 ovins au total. La taille du cheptel peut varier de 100 à 300 (pour les exploitations mixtes) et de 400 à 1 000 brebis (pour les exploitations spécialisées) avec un troupeau soit composé de brebis de race Limousine pure ou en croisement avec des races à viande.

Le troupeau est affecté essentiellement à la production d'agneaux de bergerie destinés à la boucherie et à la production d'agnelles reproductrices sélectionnées.

Afin d'enrayer la diminution du cheptel ovin, les acteurs du territoire s'organisent : sous l'impulsion conjointe des techniciens ovins, des éleveurs-reproducteurs de Race Ovine Limousine, des gestionnaires d'espace et de la section limousine de l'UPRA Races Ovines des Massifs, des projets se dessinent autour du maintien des effectifs de brebis limousines.

En effet, les caractéristiques de cette race en font un animal très bien adapté aux conditions pédo-climatiques du plateau de Millevaches. La brebis limousine valorise les parcours et permet le maintien des dernières formations de landes à bruyères encore présentes.

L'UPRA Races Ovines des Massifs section Limousine regroupe 40 éleveurs pour un total de 10 000 brebis en sélection sur la région Limousin, sur une estimation totale de 23 000 brebis et 80 éleveurs. Cette organisation est la base du schéma de sélection de la race ainsi que la dynamique régionale ovine.

3.3.4. La sylviculture sur le site

3.3.4.1. L'économie du bois sur le territoire

La plupart des scieries du PNR sont spécialisées dans le résineux. Cette orientation correspond à la futaie de production en place sur le territoire. A l'inverse, au niveau de la région, on constate un équilibre résineux/feuillus en terme de nombre d'entreprises (APIB, 2006).

Sur le territoire des 15 communes, 3 entreprises de première transformation et 16 de seconde ont été identifiées (CCI, CMA, APIB et pages jaunes).

En 2009, cela représentait 89 emplois directs et 19 chefs d'entreprises.

3.3.4.2. Occupation des sols et types de boisements sur le territoire

Nom de la commune	Taux de boisement communal	Proportion de feuillus	proportion de résineux	Proportion d'autres milieux boisés
AUGNE	72%	38,5%	31,9%	29,6%
MILLEVACHES	65%	18,0%	82,0%	0,0%
FAUX-LA-MONTAGNE	59%	23,5%	75,4%	1,1%
TARNAC	54%	33,3%	66,6%	0,1%
EYMOUTIERS	53%	32,9%	64,1%	3,0%
PEYRELEVADE	50%	18,3%	81,7%	0,0%
NEDDE	48%	27,7%	71,0%	1,4%
SAINT-SETIERS	43%	26,2%	73,8%	0,0%
BUJALEUF	33%	54,9%	19,9%	25,2%
MASLEON	33%	62,2%	14,3%	23,5%
SAINT-DENIS-DES-MURS	32%	39,5%	40,4%	20,1%
NEUVIC-ENTIER	26%	54,2%	26,1%	19,7%
REMPNAT	25%	35,0%	65,0%	0,0%
EYBOULEUF	19%	61,8%	8,5%	29,6%
SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT	17%	51,8%	29,2%	19,0%



Figure 26 : tableau et carte récapitulatif des surfaces boisées et des types de peuplements à l'échelle des communes concernées par le site Natura 2000 (IFN, 2009)

D'après la figure n° 26, on observe le taux de boisement communal sur le territoire. On remarque immédiatement les forts taux de boisements sur les communes de l'amont du site (communes du PNR), qui oscillent de 50 à 72% (moyenne sur les communes du PNR : 52 %). L'impact paysager de ces taux de boisement est évidemment fort, d'autant plus que la proportion de résineux dans ces taux de boisements est bien souvent élevée (81,7% pour Peyrelevade).

Sur les communes de l'aval, on observe des taux de boisements bien plus faible (19% pour Eybouleuf, 17% pour Saint Léonard de Noblat...). La moyenne du taux de boisement sur les communes hors PNR est de 27%.

Les paysages forestiers sont globalement occupés par des accrus et des châtaigneraies.

3.3.4.3. Les documents de gestion durable de la forêt

La notion de gestion durable a été définie selon 6 grands critères (conférence Helsinki, 1993) :

- maintien des capacités de production biologique,
- maintien du bon état sanitaire, satisfaction de la fonction de production de bois,
- respect de la biodiversité,
- protection du sol et des eaux,
- fourniture des diverses "aménités" (accueil du public, paysage...).

Les forêts gérées conformément aux documents de gestion durable issus de la loi d'orientation forestière de 2001 sont considérées comme présentant des garanties de gestion durable (au sens du code forestier).

Les documents de gestion durables correspondent à des forêts dotées (Figure n° 27) :

- d'un Plan Simple de Gestion (PSG),
- d'un Règlement Type de Gestion (RTG),
- d'un Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS),
- d'un Plan d'Aménagement (pour les forêts gérées par l'ONF).

Nom de la commune	% de S boisée dotée d'un document de gestion durable	Nombre de PSG	Surface de PSG (en ha)	Surface en CBPS (en ha)	Surface en RTG (en ha)
SAINT-DENIS-DES-MURS	36%	18	844,87	0	0
NEDDE	27%	28	1404,34	19,46	0
FAUX-LA-MONTAGNE	18%	25	815,83	10,03	40,70
EYMOUTIERS	15%	26	1067,77	15,99	0
BUJALEUF	11%	14	434,03	20,72	0
MILLEVACHES	10%	6	106,08	7,37	0
REMPNAT	10%	14	206,3	6,6	0
TARNAC	9%	24	497,04	110,57	2,10
AUGNE	8%	10	140,57	0	0
SAINT-SETIERS	8%	12	351,5	18,21	0
SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT	7%	20	373,68	0	0
PEYRELEVADÉ	6%	15	350,07	21,49	4,50
EYBOULEUF	4%	2	41,19	0	0
NEUVIC-ENTIER	3%	8	136,86	0	0
MASLEON	0%	4	0,06	0	0

Figure 27 : tableau récapitulatif des boisements dotés d'un document de gestion durable sur les communes concernées par le site (IFN, CRPF, 2009)

Enfin, les forêts publiques, gérées par l'ONF représentent 7% du territoire des 15 communes, ce qui est supérieure aux moyennes régionales (CRPF, 2009). Ces forêts sont dotées de Plans d'aménagement (Figure n° 27).

3.3.4.4. Les schémas de desserte forestière

En 2008, le CRPF a effectué un bilan régional sur la desserte forestière (voiries, places de dépôt). 200 Schémas Directeurs de Voirie et d'Équipement Forestier (SDVEF) pour une surface de 148 500 ha ont été réalisés. Rappelons que les SDVEF ouvrent droit à une aide de 70 à 80% pour la réalisation d'aménagement sur la desserte forestière, ainsi que les projets territoriaux comme le schéma d'implantation de places de dépôt de bois réalisé sur les cantons de Bugeat, Sornac et Treignac par la DDT 19 (mesure 125-A du DRDR).

Sur le territoire des 15 communes, on a :

- 128 schémas de dessertes réalisés ou en projets concernés,
- 125 schémas de voiries en projet,
- 178 schémas de voiries réalisés,
- 260 places de dépôts en projet,
- 126 places de dépôts réalisées,

... et ce, principalement dans les secteurs sylvicoles du plateau, comme l'illustre la figure n° 28.

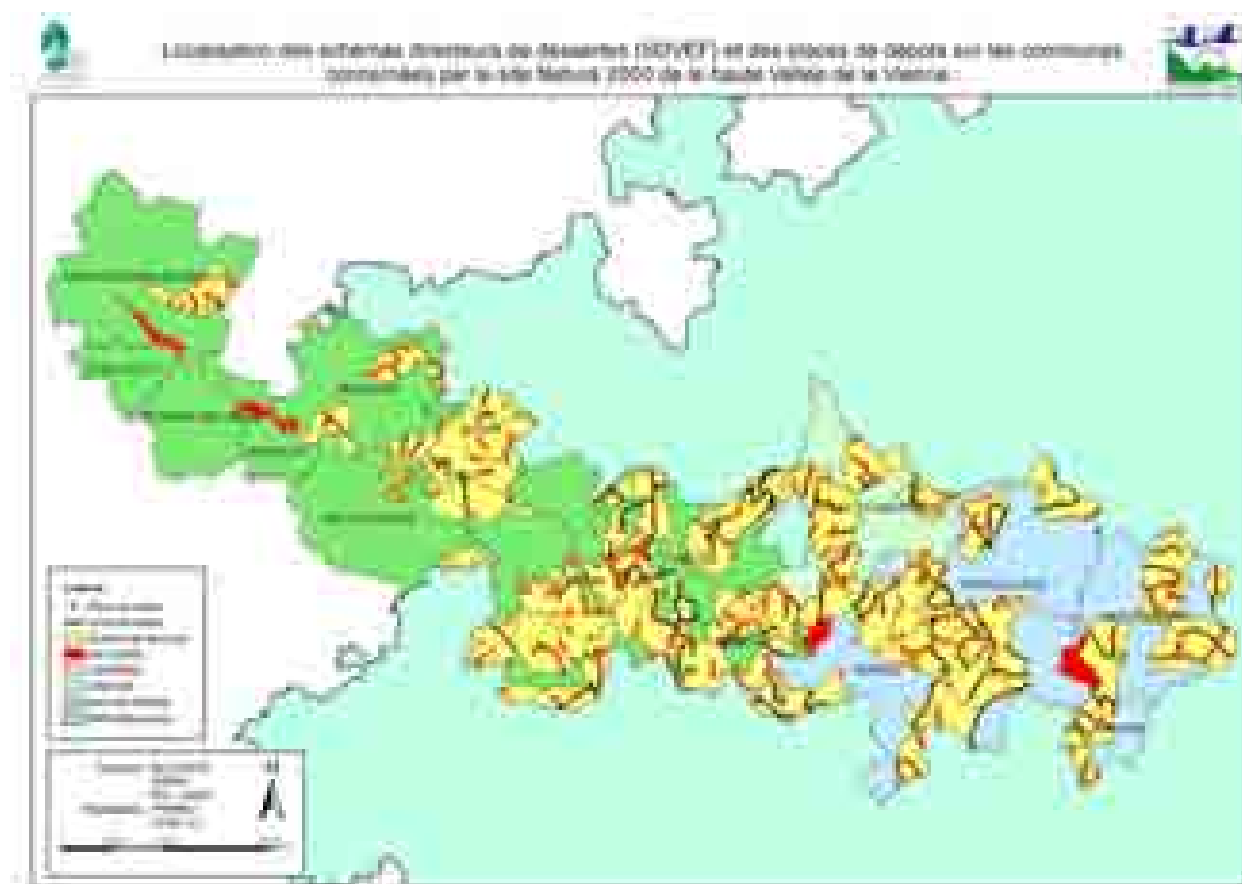


Figure 28 : Localisation des schémas de dessertes et de voiries forestières (CRPF, 2010)

3.3.4.5. Les Groupements de Développement Forestier

2 groupements de développement forestier sont présents sur le territoire. Leur objectif est de promouvoir la forêt au travers :

- d'une meilleure connaissance du milieu
- d'une sensibilisation des propriétaires forestiers à la législation, aux méthodes sylvicoles...

Le GDF du plateau de Millevaches a été créé en 2005 et regroupait 190 adhérents en 2008, pour environ 10 000 propriétaires privés.

Le GDF de Monts et Barrages a quant à lui été créé en 1985 et regroupait 168 adhérents en 2007, pour environ 15 000 propriétaires privés.

3.3.5. La chasse et la pêche sur le site

3.3.5.1. La chasse sur le site

La vie associative de la chasse en Limousin et en France se structure autour des sociétés de chasse et de leurs Fédérations Départementales et Régionale des Chasseurs. **En Creuse et en Haute-Vienne**, il y a obligatoirement (Loi Verdeille) une Association Communale de Chasse Agréés (ACCA) et sous certaines conditions des chasses privées. **En Corrèze**, la chasse associative n'est pas soumise au système ACCA, on trouve ainsi des sociétés de chasse communale et des associations de propriétaires ou de chasseurs communément appelés « groupement » en plus des chasses commerciales ou privées.

Ainsi, sur les 15 communes, la chasse est omniprésente avec plus de 1300 chasseurs actifs répartis en 44 structures de chasse (quelle que soit sa forme).

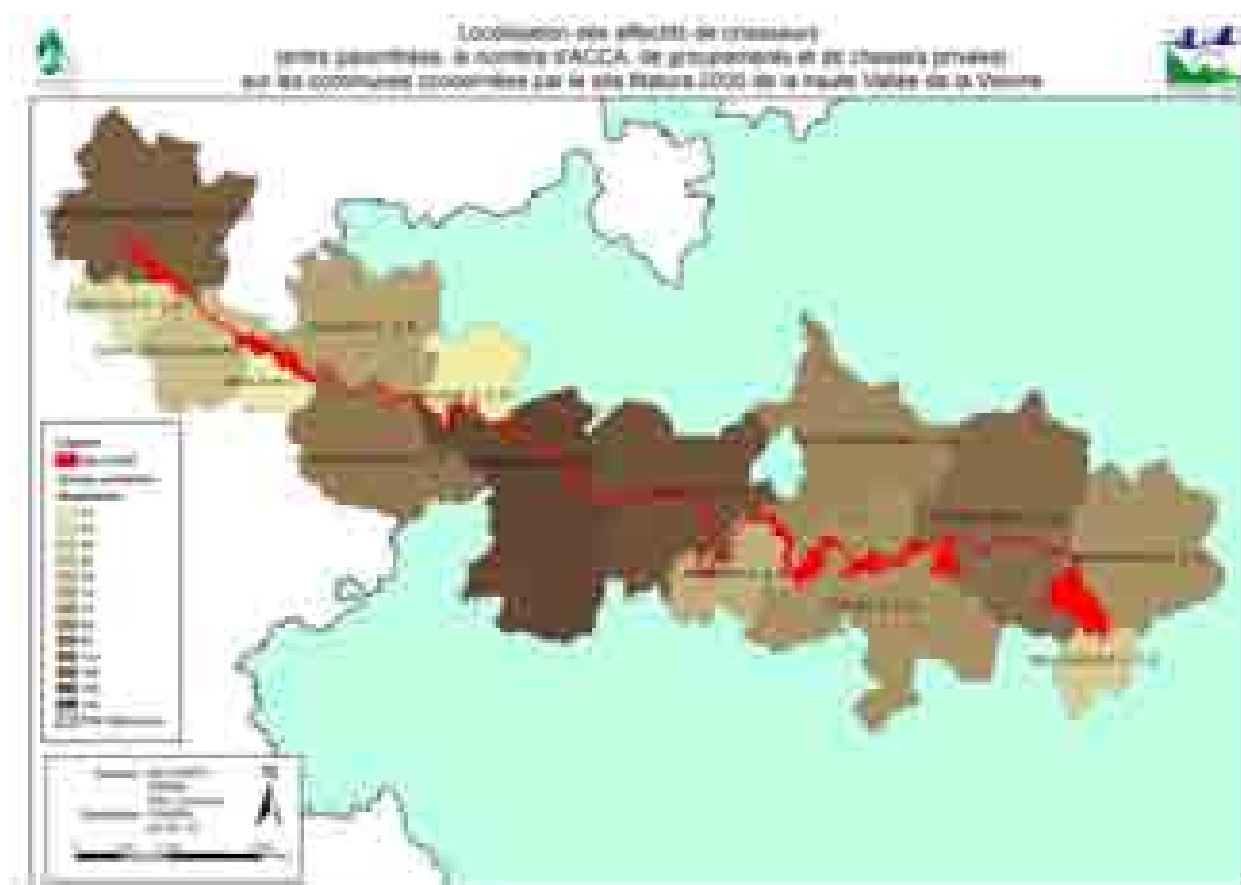
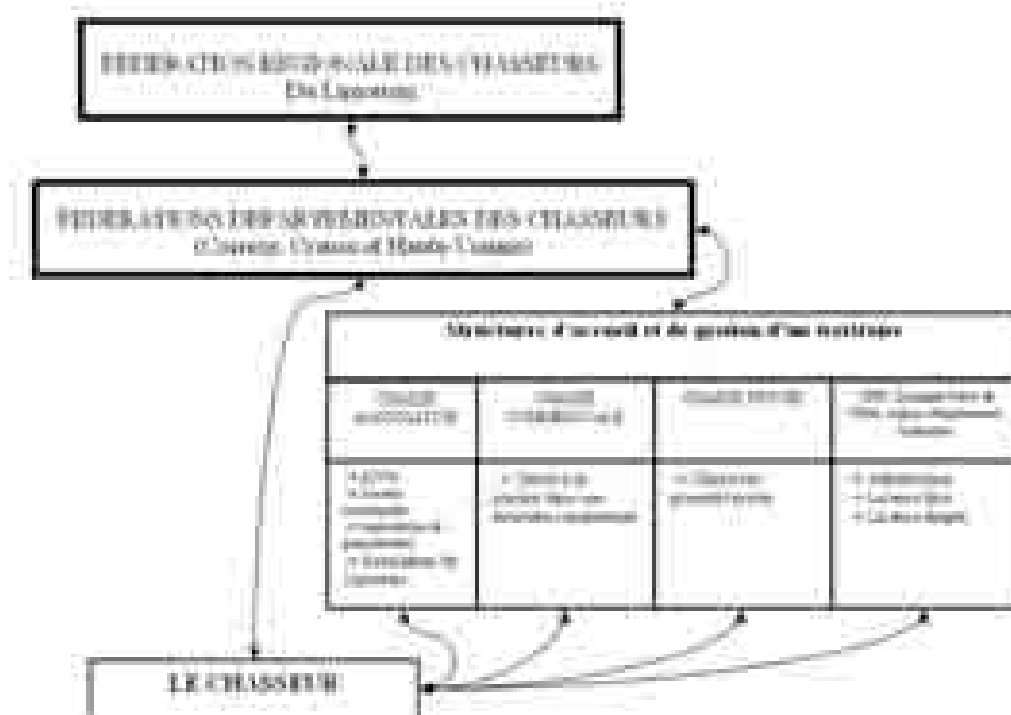


Figure 29 : cartographie des ACCA (société communale pour la Corrèze) et du nombre de chasseurs actifs sur les communes concernées par le site Natura 2000 (FRC Limousin, 2010)

Localement, les chasseurs se regroupent souvent en Association Communale de Chasse Agrée (ACCA) mais peuvent aussi former des Groupements de chasseurs, chasser individuellement, ou encore exercer leur passion sur des domaines de chasse privée (Figure n° 29). La figure n° 30 dresse le bilan de cette activité à l'échelle des 15 communes en 2010.



Commune	ACCA / société communale		Groupement de chasseurs	Chasseurs individuels	Domaines de chasse privée
	Nombres	Adhérents ACCA 1			
Haute Vienne (87)					
AUGNE	1	25			5
BUJALEUF	1	70			3
EYBOULEUF	1	40			
EYMOUTIERS	1	195			3
MASLEON	1	25			
NEDDE	1	180			1
NEUVIC-ENTIER	1	95			
REMPNAT	1	50			
SAINT-DENIS-DES-MURS	1	46			3
SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT	1	160			2
Creuse (23)					
FAUX LA MONTAGNE	1	80			2
Corrèze (19) - Société communale et non ACCA					
MILLEVACHES	1	43		1	
PEYRELEVADE	1	120	1	1	
SAINT-SETIERS	2	54	20		
TARNAC	2	60	13	1	
Total	17	1276		5	3
				3	19

Figure 30 : schéma de fonctionnement régional et tableau récapitulatif du nombre d'ACCA (de société communale pour la Corrèze), de groupement de chasseurs et d'adhérents par commune (FRC Limousin, 2010)

Les chasseurs sont plus que des « usagers de la nature », ce sont des acteurs et des gardiens du patrimoine de par leurs actions quotidiennes en faveur de la biodiversité et de l'aménagement du territoire dont ils en assurent aussi le financement. De par leur connaissance de terrain et des animaux qui y vivent, les chasseurs et les fédérations des chasseurs ont donc un rôle prépondérant pour :

- l'aménagement et la sauvegarde des biotopes favorables à la faune sauvage (remarquable comme ordinaire)
- la protection directe de la faune elle-même.
- L'entretien de zones humides
- Le suivi des populations...

C'est pour cela que les chasseurs, leurs associations locales de chasse ou les Fédérations des chasseurs (agrée au titre de la protection de la nature depuis 30 ans) sont des acteurs mobilisables dans le cadre d'action liée à Natura 2000.

3.3.5.2. La pêche sur le site

Le monde de la pêche est quant à lui fédéré autour des trois Fédérations Départementales de pêche du Limousin. La Fédération de pêche de Corrèze a un rôle « d'union régionale » (Présidence de l'Union Régionale Auvergne-Limousin), dans un objectif de concertation et de coordination.

Localement, les pêcheurs sont organisés en Associations Agréées pour la Protection de la Pêche et du Milieu Aquatique (AAPPMA) qui définissent un territoire d'intervention (Figure n° 31).



Figure 31 : cartographie des périmètres des AAPPMA et leurs nombre d'adhérents (SMMB, FD19, 2010)

Sur le territoire des 15 communes, 5 AAPPMA sont formées, regroupant près de 1200 pêcheurs à l'année (Figure n° 31). Le nombre de pêcheurs subit une régression forte depuis quelques dizaines d'années, comme l'illustre la figure n° 32.

Notons la présence d'un parcours de pêche privée à Vinzanet (Servière) qui est un plan d'eau fédéral (baux de pêche par la fédération départementale), ainsi que plusieurs parcours de pêche privée détenus par des propriétaires privés (la Villeneuve à Rempnat, le Chalard à Bujaleuf).

Le Barrage du Chammet, sur Faux la Montagne est également en parcours de pêche.

Enfin, notons qu'il existe un parcours de pêche « no kill » (ou de graciation) sur le cours même de la Vienne à Eymoutiers (baux de pêche détenus par l'AAPPMA d'Eymoutiers).

Nom de l'AAPPMA	Cartes à l'année 2002	cartes à l'année 2005	Cartes à l'année 2006	cartes à l'année 2009	Nb de cartes journées 2009	Nb de cartes vacances 2009
Haute Vienne (87)						
Saint-Léonard de Noblat	497	474	451	458	67	27
Châteauneuf La Forêt	281	260	250	198	42	11
Eymoutiers	259	216	237	226	34	50
Bujaleuf	154	145	138	87	31	8
Creuse (23)						
Faux la Montagne	97	60	Ind.	98	40	26
Corrèze (19)						
Peyrelevade Tarnac Toy Viam	266	231	Ind.	105	75	22
Total	1554	1386	Ind.	1172	289	144

Figure 32 : tableau récapitulatif du nombre de pêcheurs à l'année, cartes vacance et cartes journées par AAPPMA (FD 87, FD 19, FD 23, 2010)

Notons également que la pêche est un loisir important, et que la Vienne constitue un « Hot Spot » de l'activité, qui draine un tourisme vert non négligeable, avec près de 300 cartes journées en 2009, et 144 cartes vacances (Figure n° 32).

Les pêcheurs sont également des acteurs importants du site, de part la pression d'observation qu'ils exercent sur le milieu aquatique, leurs moyens d'action, et leur intérêt pour la préservation des milieux aquatiques.

3.3.6. Accessibilité et développement local sur le site

La moitié aval du site, entre Saint léoard de Noblat et Eymoutiers est parcourue par une voie de chemin de fer « TER » reliant Limoges et Meymac (Figure n°33).

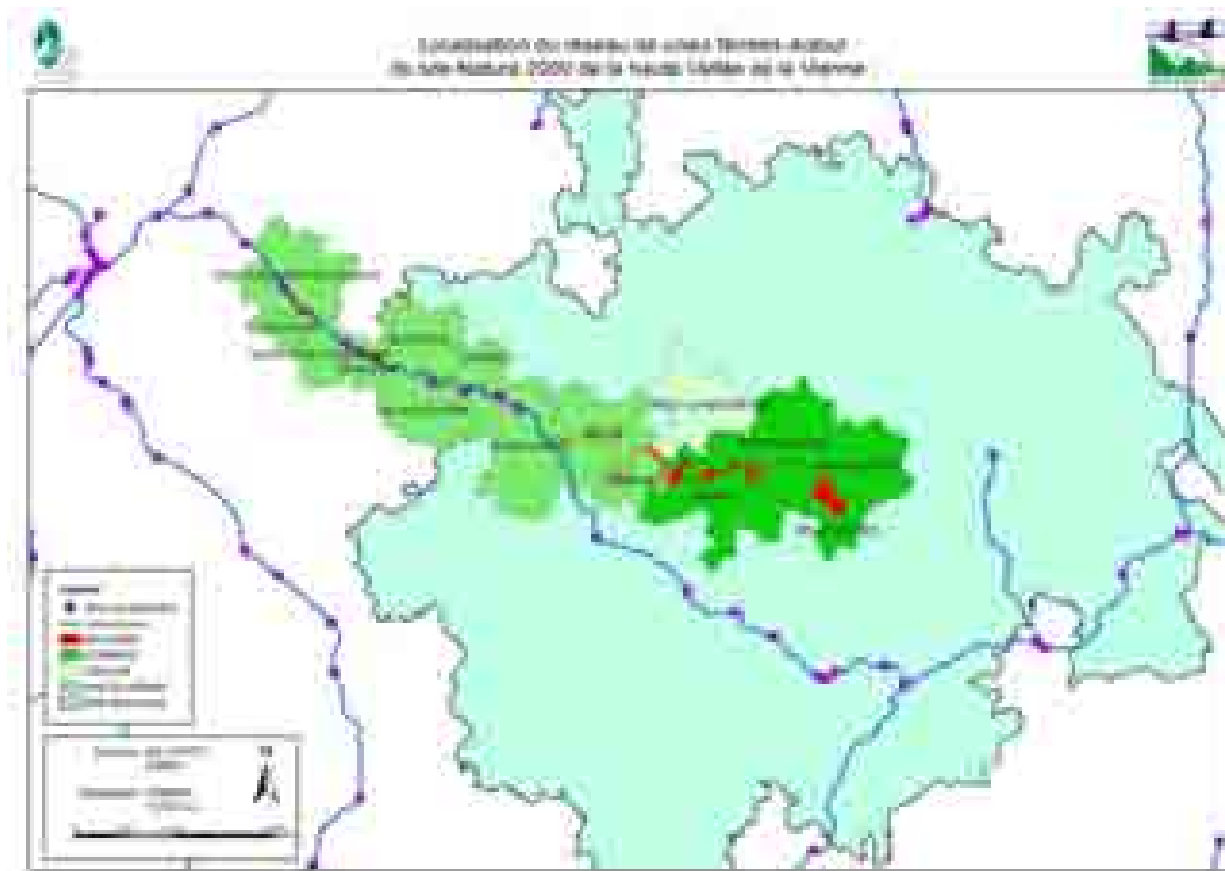


Figure 33 : localisation du réseau ferré autour du territoire des 15 communes

Concernant la voirie, les communes, très rurales, concernées par le site Natura 2000 ne sont dotées que d'une seule nationale à Saint Léonard de Noblat et pas d'autoroute (Figure N° 34). Les autres infrastructures routières sont des départementales et les routes communales et chemins.



Figure 34 : localisation du réseau routier sur le territoire des 15 communes

3.3.7. Tourisme et loisirs sur le site



Figure 35 : localisation de l'offre touristique sur le territoire des 15 communes

Tout en restant très rural, le territoire propose une offre touristique assez variées (musées, VTT, randonnées, palaces aménagées, ski nautique...) principalement basée sur le tourisme vert (Figure n° 35).



Figure 36 : localisation de l'offre liée aux sports de nature sur le territoire des 15 communes

La Vienne est régulièrement fréquentée par les canoë-kayaks, surtout en aval de Bussy. Un parcours familial de canoë est proposé en saison estivale par le Club de Canoë-Kayak d'Eymoutiers, entre Saint-Denis-des-Murs et Saint-Léonard de Noblat (Figure n° 36).

3.3.8. Les sports motorisés sur le site

La pratique des sports motorisés de pleine nature est une activité courante dans les zones rurales, qui connaît un fort développement depuis quelques années. Cette activité est difficilement conciliable avec la conservation et la restauration d'habitats naturels et d'espèces animales et végétales.

Cependant, de nombreuses actions sont menées à travers le pays afin de concilier ces activités de plein air et protection de la nature. Sur le territoire des communes concernées par le site la haute vallée de la Vienne, s'ajoute à la pratique individuelle ou en club des sports motorisés un facteur historique important : l'existence de la « **la Gilles Lalay Classic** ».

Cette course classique imaginée par le Limousin Gilles Lalay, disparu en 1992 dans un accident lors du rallye Paris-Le Cap, a la particularité de se courir de nuit. Les pilotes sont bardés comme des mineurs avec leur lampe frontale sur le casque, couverts comme des montagnards pour résister aux nombreuses chutes. Les 220 concurrents ne seront plus que 100 l'après-midi pour effectuer la boucle finale et affronter, de nuit, la côte de l'Arbre-Mort.

Le départ se fait le matin, vers 6h30 pour un enduro de sélection de 200 km entre Limoges et Peyrat le Château. Les 100 meilleurs repartent l'après-midi de Peyrat, à 15h, pour un circuit de 200 km encore, autour du lac de Vassivière. Le circuit n'est qu'une longue suite de côtes très raides, de bourbiers insondables, de gués et de pierriers. L'arrivée est jugée au sommet de la "Côte du Corbeau Mort". Le premier arrivé a gagné, la course s'arrête au plus tard à minuit. La GLC est aussi la course la plus lente puisque pour effectuer les 200 kilomètres du tracé à travers bois, chemins cahoteux, champs de pierres et bourbiers, la plupart des engagés combattent les éléments pendant plus de huit heures.

La dernière course officielle de ce type s'est déroulée en 2001.

Cette course très réputée dans le milieu des sports motorisés attire énormément de « touristes » qui viennent parcourir un « bout » du tracé historique, seuls ou en groupe. Ce tracé passait entre autre, en bord de Vienne.

L'ONEMA signale avoir régulièrement à faire à des groupes de « touristes motorisés » accompagnés de « guides » locaux, parfois dans l'illégalité.

D'autres manifestations plus « régulières » ont lieux sur le territoire des 15 communes, comme :

- le Rallye du Limousin
- l'épreuve nationale d'enduro moto (septembre 2010)
- des courses du Motor club du Limousin
- des courses organisées par les clubs locaux



Figure 37 : cartographie des manifestations motorisées régulières sur le territoire (PNR MV, 2010)

Ces manifestations régulières ont été cartographiées (figure n° 37). Il est important de noter qu'un bon nombre de ces manifestations impactent fortement le milieu (labour des berges de la Vienne, dégradation de tout type d'habitats naturels) et surtout des espèces, comme la Moule perlière, ou l'Ecrevisse à pieds blancs.

Un important travail de concertation est d'ors et déjà amorcé avec les acteurs de cette activités de pleine nature. Il est important de distinguer les pratiquants individuels des manifestations collectives. De plus, certains organisateurs montrent une certaine bonne volonté, en sollicitant l'accompagnement technique du PNR en amont des manifestations.

3.4. Les outils de protection réglementaire

3.4.1. Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope

Sur le territoire des 15 communes, seul 1 APPB situé sur Millevaches a été mis en place.

L'arrêté de biotope de l'étang des Oussines concerne un secteur particulièrement riche et remarquable de la partie corrézienne du plateau de Millevaches.

Composé d'un étang d'environ 18 ha, alimenté par les eaux de la Vézère, ce site exerce un attrait tout particulier pour certains oiseaux migrateurs, mais également pour la loutre, espèce emblématique des eaux vives et claires du Limousin, dont les nombreux crottoirs trouvés sur les berges pourraient attester de sa reproduction sur le site; l'arrêté de biotope concerne également toute la queue tourbeuse de l'étang et une zone boisée où la discrète et très rare chouette de Tengmalm a été observée. Considérée comme vulnérable en Limousin, cette espèce serait représentée dans la région, essentiellement sur le plateau de Millevaches, par seulement 3 à 10 couples.

D'autres espèces végétales intéressantes et protégées ont été recensées ou retrouvées par la suite (Bruchie des Vosges, flûteau nageant, Littorelle à une fleur) qui confirment l'intérêt biologique de cet espace naturel recensé également à l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF de type I et II), situé dans la zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) du Plateau de Millevaches et proposé au réseau Natura 2000. Il s'agit également d'un SIEM.

3.4.2. Sites inscrits et sites classés

La loi du 2 mai 1930 intégrée depuis dans les articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'environnement permet de préserver des espaces du territoire français qui présentent un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire ".

Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

Il existe deux niveaux de protection : sites classés et sites inscrits (Figure n° 38).

Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation.

Généralement consacré à la protection de paysages remarquables, le classement peut intégrer des espaces bâtis qui présentent un intérêt architectural et sont parties constitutives du site. Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale ; celle-ci en fonction de la nature des travaux est soit de niveau préfectoral ou soit de niveau ministériel. En site classé, le camping et le caravaning, l'affichage publicitaire, l'implantation de lignes aériennes nouvelles sont interdits.

L'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition.

Le site Natura 2000 haute vallée de la Vienne est en lien avec un certain nombre de **sites inscrits** :

- le Bourg de Tarnac
- le rocher de Nègremont
- les bords de Vienne à Eymoutiers
- Les gorges de la Vienne
- le château de Muraud
- la vallée de la Vienne au pont de Noblat

Il est également en lien indirect avec le **site classé** des rochers de Clamouzat.



Figure 38 : cartographie des zonages à caractères réglementaires autour du territoire des 15 communes

3.4.3. Loi sur l'eau

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a consacré dans la réglementation française la notion de gestion globale de la ressource en eau, basée sur le principe de solidarité entre les usagers et la prise en compte de l'eau sous toutes ses formes : ressource vitale, écosystème, support d'activités, etc.

Pour garantir la mise en œuvre de cette approche, un certain nombre d'outils ont été créés, des moyens nouveaux ont été confiés aux autorités de contrôle, et une place plus grande accordée au public.

Parmi ces outils, on peut citer :

- Un outil de gestion globale, le SDAGE
- Une gestion locale de la ressource, le SAGE

Les objets visés par cette loi sont :

- La gestion de la ressource
- La protection des eaux destinées à la consommation humaine
- L'assainissement
- La lutte contre les pollutions et le gaspillage
- La prévention
- Le régime d'autorisation et de déclaration
- Les contrôles et sanctions

Cette loi a été modifiée par l'adoption de la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) en décembre 2006, qui a apporté quelques nouveautés concernant la protection des cours d'eau, en accord avec les dispositions de la DCE (cf. paragraphe suivant).

Une modification des classements des rivières (Code Env. art. L.214-17) :

- Les travaux de curage ne sont plus considérés comme un mode d'entretien normal des cours d'eau et sont autorisés à titre exceptionnel (Code Env. art. L.151-36) ;
- Les conditions de gestion hydraulique des barrages entravant les cours d'eau sont modernisés ; au plus tard en 2014, ils devront assurer le respect d'un débit réservé minimal correspondant au dixième du module (Code Env. art. L.214-18) ;
- Les travaux dans le lit des cours d'eau doivent être autorisés ou déclarés préalablement à leur réalisation ; toute destruction ou altération de frayères ou de zones de vie piscicole sans autorisation ou déclaration administrative sont spécialement réprimées (Code Env. art. L.432-3 et L.432-4))

- SDAGE Loire-Bretagne

Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux encadrent les politiques de gestion de l'eau à l'échelle de chaque grand bassin hydrographique. Ils sont opposables à toutes décisions administratives et aux documents locaux d'urbanisme. Ils fixent les objectifs d'atteinte du bon état de chaque masse d'eau (61 % des masses d'eau en bon état en 2015) et rappellent les principes de bonne gestion des milieux. Le SDAGE Loire-Bretagne a été adopté pour 5 ans (2010-2015) le 15 octobre 2009.

- SAGE Vienne (Figure n° 39)

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux sont des outils de planification de la gestion de l'eau à portée juridique (opposable à toute personne publique ou privée), qui définissent les objectifs et les règles pour une gestion intégrée de l'eau au niveau local. Le SAGE du bassin de la Vienne, porté par l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne, a été adopté le 1^{er} juin 2006, et couvre près de 7060 km² sur 310 communes des départements de Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Charente, Vienne et Indre-et-Loire. En réponse aux problématiques identifiées, le SAGE contient 22 objectifs et 105 préconisations permettant de répondre aux 2 enjeux suivants : le bon état des eaux, et l'attractivité du bassin de la Vienne. Afin d'être compatible avec le SDAGE Loire-Bretagne récemment révisé, le SAGE Vienne est actuellement en cours de révision, pour une adoption définitive prévue fin 2011.



Figure 39 : localisation du SAGE Vienne

3.4.4. Directive Cadre sur l'Eau

La Directive cadre sur l'eau (DCE) a été adoptée par le parlement européen le 23 octobre 2000 et organise la politique de l'eau pour les 10 prochaines années avec pour objectif d'atteindre le bon état écologique des eaux en 2015.

Elle insuffle, d'abord et avant tout, une nouvelle ambition pour la politique de l'eau en fixant des objectifs écologiques, une méthode de travail et des délais à respecter.

Le « bon état » correspond d'abord à des milieux dont les peuplements vivants sont diversifiés et équilibrés. Il se rapporte aussi à une qualité des milieux aquatiques permettant la plus large panoplie d'usages : eau potable, irrigation, usages économiques, pêche, intérêt naturaliste... basé sur un état des lieux.

En France, la DCE confirme le système de gestion par grands bassins consacrés par la loi sur l'eau de 1964 et de 1992 et le renforce dans ses principes de gestion hydrographique. Les grandes orientations de gestion de l'eau sont formalisées dans chaque grand bassin hydrographique par un Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (Sdage).

L'état des lieux de 2004 réalisé dans chaque grand bassin hydrographique français, a permis de définir pour chaque masse d'eau, le risque de non atteinte du bon état, et ce au regard de différents paramètres (nitrates, pesticides, morphologie, hydrologie ...).

En ce qui concerne le Limousin, le paramètre dégradant la majorité des masses d'eau est la morphologie. Comme le montre la figure n° 40, sur les 4 masses d'eau concernées par le site Natura 2000 (FRGR1245, FRGR0356, FRGR0357a et FRGR0357b), 3 d'entre elles présentent un risque de non atteinte du bon état en 2015 pour cause de dégradations morphologiques (et notamment à cause de la présence de nombreux ouvrages impactant sur la continuité écologique).



Figure 40 : cartographie des masses d'eau définie par la DCE

3.4.5. Rivières « réservées » et nouveau classement des cours d'eau

Le code de l'environnement prévoit le classement des rivières selon leur intérêt écologique (de l'article 2 de la loi 1919 au L.214-17-I-1° du Code de l'Environnement).

Deux listes seront désormais définies par le Préfet coordinateur du bassin Loire Bretagne (Préfet de la région Centre) :

- Une première liste identifie les cours d'eau à grands migrateurs, les cours d'eau jouant le rôle de « réservoirs biologiques » et les cours d'eau choisis parmi ceux qui restent en très bon état ; sur ces cours d'eau, la création de nouveaux obstacles entravant la circulation des organismes biologiques ou des sédiments y sont interdits.
- Une seconde liste recense les cours d'eau à migrateurs, où il est nécessaire de rendre franchissable l'ensemble des obstacles sur son cours, qu'ils soient nouveaux ou anciens.

Les conséquences juridiques de ce classement en première liste seront, entre autres :

- l'interdiction de tout nouvel ouvrage sur le cours d'eau,
- une procédure de classement déconcentrée, arrêté du Préfet Coordinateur de Bassin,
- le renouvellement de l'existant s'il existe des prescriptions permettant de respecter les critères.

Comme l'illustre la figure n° 41, la Vienne, entre Millevalches et Saint Léonard de Noblat pourrait être classée en rivière « réservée », au titre du « réservoir biologique » qu'elle représente, tel que défini par le SDAGE.

De nombreux affluents de cette dernière pourront quant à eux être classés en rivières « réservées », au titre de leur « très bon état écologique ».

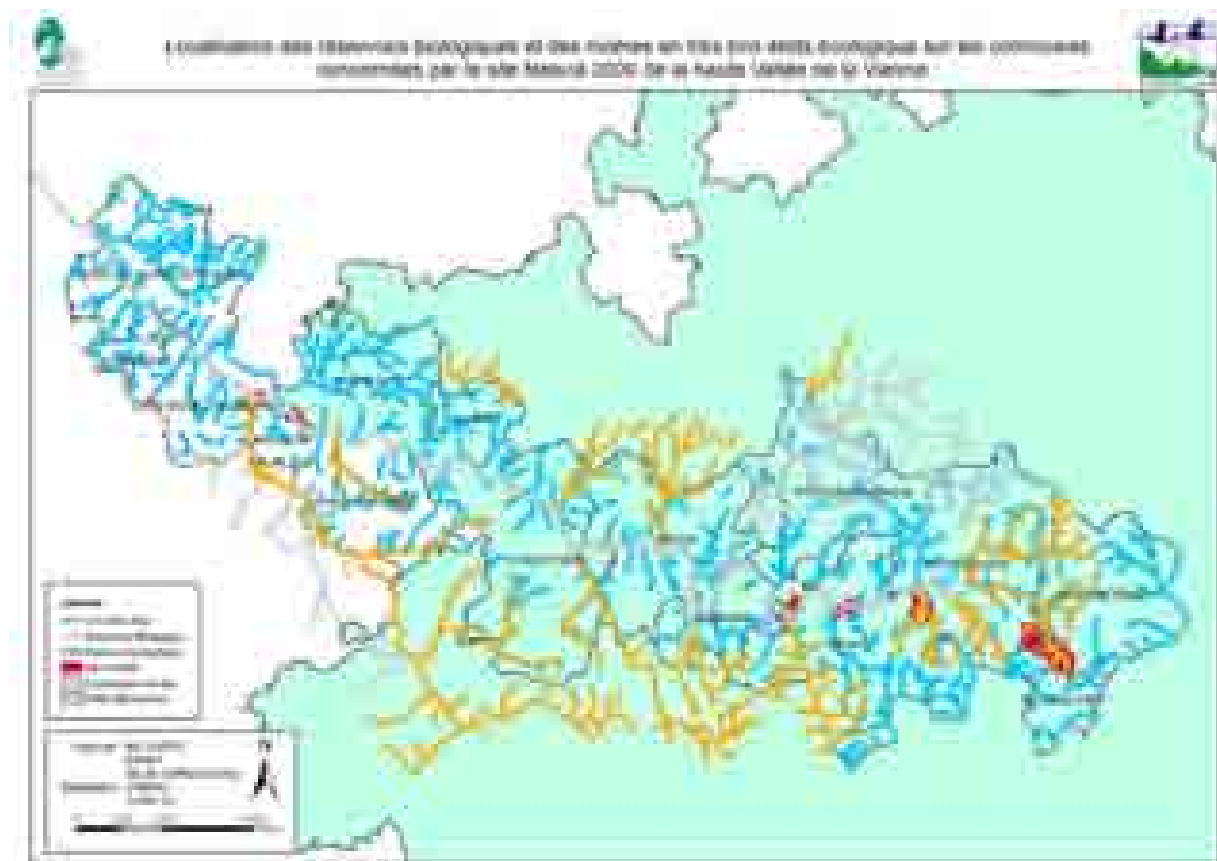


Figure 41 : cartographie des « réservoirs biologiques » et des rivières en « très bon état écologique »

Le rapport Flajolet explique qu'« à l'échelle d'un bassin versant, la proportion de linéaire de cours d'eau concernés est faible, mais c'est essentiellement à partir de ces secteurs préservés que les autres tronçons de cours d'eau auront ainsi une chance de respecter le bon état écologique. Ces réservoirs biologiques vont en effet jouer un rôle de pépinière, de « fournisseur » d'espèces qui vont pouvoir coloniser les secteurs appauvris ».

Le site de la haute vallée de la Vienne représente un enjeu d'autant plus fort qu'une majorité des cours d'eau est potentiellement classable en rivières réservées. Le présent DOCOB illustre l'intérêt et le classement logique de la Vienne en Liste 1 et 2 de ce nouveau classement en cours de réalisation.

3.4.6. La loi Montagne

La loi Montagne reconnaît la spécificité d'un espace, de son aménagement et de sa protection. Elle définit la montagne comme une zone où les conditions de vie sont plus difficiles, freinant ainsi l'exercice de certaines activités économiques, entre autre en lien avec l'altitude, les conditions climatiques et la présence de fortes pentes. Chaque zone est délimitée par un arrêté interministériel.

Elle est une loi d'aménagement et d'urbanisme et a pour but de permettre aux populations montagnardes de vivre et de travailler dans leurs régions en surmontant les handicaps naturels, économiques et sociaux :

- en facilitant le développement de la pluriactivité par complémentarité
- en développant la diversité de l'offre touristique
- en protégeant et en valorisant le patrimoine naturel et culturel

Différents dispositifs de la loi Montagne participent à la protection du patrimoine naturel et culturel :

- en définissant une spécificité naturelle et culturelle propre à chaque massif et en la valorisant
- en maîtrisant l'urbanisme : construction en continuité ou en hameau nouveau intégré, non constructibilité dans certain cas
- en maîtrisant et en contrôlant le développement touristique grâce à la création d'UTN (Unité Touristique Nouvelle)

Des institutions spécifiques ont été mises en place par cette loi : le Conseil national de la montagne et des comités de massif.

Sur le site, toutes les communes situées dans le PNR sont soumises à la Loi Montagne contrairement aux autres communes.

3.4.7. La loi Littoral

La loi Littoral détermine les conditions d'utilisation et de mise en valeur des espaces terrestres, maritimes et lacustres. Elle s'applique aux communes riveraines des océans, mers, étangs salés et plans d'eau naturels ou artificiels de plus de 1000 hectares.

Cette loi est une loi d'aménagement et d'urbanisme qui a pour but :

- la protection des équilibres biologiques et écologiques, la préservation des sites, des paysages et du patrimoine culturel et naturel du littoral
- la préservation et le développement des activités économiques liées à la proximité de l'eau
- la mise en oeuvre d'un effort de recherche et d'innovation portant sur les particularités et les ressources du littoral

Différents dispositifs de la loi participent à la protection du patrimoine et des paysages :

- Maîtrise de l'urbanisme : extension en continuité ou en hameau nouveau intégré à l'environnement, mais limitée par la création de coupures d'urbanisation et dans les espaces proches du rivage ; non constructibilité dans la bande littorale des 100 mètres (calculé à compter de la limite haute du rivage).
- Protection stricte des espaces et des milieux naturels les plus caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral.
- Elaboration de schémas de mise en valeur de la mer (SMVM).
- Création en 1975, par l'Etat, du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, pour mener une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral. Après acquisition, le conservatoire sous-traite (aux communes ou à d'autres structures) la gestion de l'espace.

Sur le territoire d'étude, seul Faux La Montagne est soumis à la Loi Littoral de par la présence du lac de Vassivière. Sur ce site, c'est le Syndicat du Lac de Vassivière qui opère pour le Conservatoire du littoral.

3.4.8. Trame verte et bleue et Grenelle de l'Environnement

- Trame verte et bleue

La **trame verte** est un outil d'aménagement du territoire, constitué de grands ensembles naturels et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons, reposant sur une cartographie à l'échelle 1:5000.

Elle est complétée par une **trame bleue** formée des cours d'eau et masses d'eau et des bandes végétalisées généralisées le long de ces cours et masses d'eau. Elles permettent de créer une continuité territoriale, ce qui constitue une priorité absolue.

La trame verte et bleue est pilotée localement en association avec les collectivités locales et en concertation avec les acteurs de terrain, sur une base contractuelle, dans un cadre cohérent garanti par l'Etat : cadre de référence à définir en 2008 ; cartographie des continuités et discontinuités à réaliser au niveau national d'ici deux ans ; concertation des modalités réglementaires (inscription dans les documents d'urbanisme) contractuelles et incitatives et élaboration de la trame en région en 2009-2012 ; élaboration concertée d'un critère biodiversité pour la DGF ; trame verte et bleue opposable aux grandes infrastructures ; rémunération du service environnemental ; mise en œuvre du réseau paneuropéen dans la perspective de l'adaptation au changement climatique (MEEDAT, 2009).

Les grandes lignes de ce projet sont :

- **Restaurer la nature en ville** et ses fonctions multiples : anti-ruissellement, énergétique, thermique, sanitaire (eau, air, bruit, déchets), prévention de l'usage de produits chimiques, esthétique, psychologique.

- Acquisition de **20 000 hectares de zones humides** contre l'artificialisation.

- **Bandes enherbées et zones tampons végétalisées** d'au moins 5 m le long des cours et masses d'eau inscrites dans les documents d'urbanisme.

- **Restauration des continuités pour les écosystèmes d'eau douce** ; effacement des obstacles les plus problématiques à la migration des poissons après une étude ayant permis de les identifier.

- **Assigner aux PLU des objectifs chiffrés de lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles**. Un travail sur les incitations possibles pour limiter le foncier artificialisé sera effectué d'ici fin 2008 (notamment zones agricoles protégées, et fiscalité sur les sols imperméabilisés).

- La trame écologique du massif Central : IPAMAC

Dans ce même **esprit, depuis 2006, les dix Parcs naturels** (dont le PNR de Millevaches en Limousin) de l'IPAMAC se sont engagés dans une démarche visant à **établir une cartographie des continuums écologiques sur le territoire du Massif-central** à partir de l'occupation du sol. Ces travaux ont mis en évidence la nécessité d'avoir une réflexion plus globale intégrant plusieurs types de données (géologiques, naturalistes, de l'observatoire des zones humides, liées aux obstacles...).

C'est pourquoi, en réponse à un appel à projet du MEEDDAT, l'IPAMAC s'investit aujourd'hui, en partenariat avec les Parcs naturels régionaux de la Narbonnaise en Méditerranée et des Pyrénées catalanes, dans un projet intitulé "Trame écologique du Massif-central" qui vise à **l'identification d'un réseau écologique à l'échelle du Massif-central avec extension vers les Pyrénées et inscription dans la trame écologique nationale**.

3.5. Les outils de gestion et de protection contractuels

3.5.1. Le Plan Loire Grandeur Nature

Le Plan Loire Grandeur Nature est un programme animé par L'Etablissement Public de la Loire qui a été conçu en 1994 comme "un plan global d'aménagement de la Loire afin de concilier la sécurité des personnes, la protection de l'environnement et le développement économique".

Le deuxième programme s'est achevé en 2006. Le Plan Loire Grandeur Nature III concerne la période 2007-2013. Cette dernière version est organisée en plates-formes.

L'action est déclinée en région Limousin par le CREN qui s'inscrit dans le cadre de la plate-forme "eau, espaces, espèces" pilotée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne avec l'appui de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels.

Les projets financés devront contribuer à la mise en oeuvre de la Directive Cadre sur l'Eau et du SDAGE et en l'occurrence participeront à la préservation de la biodiversité et particulièrement sur les sites à forts enjeux.

Ainsi, la réalisation de ce plan global s'inscrit dans cet objectif. Pour que les actions soient soutenues financièrement par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, elles devront être programmées dans le cadre du Contrat Territorial Vienne Amont initié par le PNR de Millevaches et les collectivités locales, coordonné en partenariat avec l'EPBV en lien avec les différents porteurs de projets.

3.5.2. Le Contrat Territorial Vienne Amont

Le Contrat Territorial est un outil global de financement spécifique à l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans la lignée des Contrats Restauration Entretien (CRE) mais avec un élargissement à tout le bassin versant pour financer des actions de réduction des différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques (l'outil comparable de l'Agence de l'eau Adour Garonne est le Plan d'Action Territorial).

Un accord de co-financement a été élaboré entre la région Limousin et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Les domaines d'action d'un Contrat Territorial sont :

- l'agriculture (MAE Territorialisées)
- les milieux aquatiques et zones humides (amélioration de la fonctionnalité)
- l'eau potable (périmètres de protection de captage, plans de désherbage communaux)
- l'assainissement des collectivités
- les formations aux bonnes pratiques (agricoles, sylvicoles, communales, ...)
- l'éducation à l'environnement sur le thème de l'eau et milieux aquatiques

La démarche du PNR d'initier un Contrat Territorial est partie de la volonté de pouvoir contractualiser des MAE sur les zones humides hors Natura 2000. Les MAE orientées « eau » finançables en partie par les agences de l'eau (en complément du FEADER) doivent s'inscrire dans leurs dispositifs d'aides.

Puis le projet a pris de l'ampleur, en rassemblant les différentes structures agissant pour l'amélioration de la qualité des cours d'eau et des zones humides, à l'échelle du bassin amont de la Vienne. Ainsi, ce sont près d'une quinzaine de maîtres d'ouvrages (Syndicats de rivière, Communautés de Communes, associations telles que le CREN, Fédérations de Pêche, communes ...), chacun dans leurs domaines de compétences, qui vont s'inscrire dans cette démarche de Contrat Territorial, dans l'objectif commun d'atteinte du bon état des eaux en 2015.

Les programmes d'actions des différents porteurs de projets concernent entre autres la restauration et l'entretien des cours d'eau, la restauration de la continuité écologique, la limitation des dégradations d'origine agricole et sylvicole, la diversification des habitats, l'aménagement ou l'effacement d'étangs, etc.

Ce vaste programme dépasse les limites administratives du PNR (Figure n° 42) et est co-coordonné par le PNR de Millevaches et l'Établissement Public du Bassin de la Vienne.

La signature du contrat par tous les partenaires techniques et financiers devrait intervenir courant 2010 pour pouvoir bénéficier des multiples outils sur le territoire du Contrat.



Figure 42 : cartographie du territoire d'intervention du CTVA

3.5.3. L'action du CREN Limousin

Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin (CREN) est une association loi 1901 qui a pour mission de préserver, gérer et mettre en valeur les espaces naturels remarquables du Limousin afin notamment d'enrayer la perte continue de biodiversité constatée sur l'ensemble de notre planète.

Son action repose sur la volonté des acteurs locaux à s'impliquer dans la conservation de leur patrimoine. Le Conservatoire est avant tout une structure de concertation. Le Conservatoire n'impose pas, il propose.

Le CREN a été créé en 1992 par la volonté des Associations de protection de la nature de la Région, sous l'impulsion de Limousin Nature Environnement (anciennement dénommé FLEPNA) qui souhaitait l'existence en région d'une structure consensuelle spécialisée dans la gestion directe des espaces naturels.

La structure développe des méthodes adaptées pour la préservation du patrimoine naturel qui se décline en 4 axes :

- Connaissance,
- Protection concertée,
- Gestion,
- Sensibilisation.

Dans le cadre des actions de restauration et maintien des zones tourbeuses et landes sèches des Sources de la Vienne, des conventionnements ont été signés entre l'Ecole forestière/le CRENL/l'UPRA et certains des propriétaires privés du SIEM des Sources de la Vienne, afin de leur en garantir la maîtrise d'usage. Ces actions sont à poursuivre prioritairement vers les propriétaires dont les terrains sont contigus à ceux déjà conventionnés afin, notamment d'étendre le pâturage ovin itinérant au sein des fonds d'alvéoles (et ainsi de remonter vers l'amont du site). Des zones de landes sèches (notamment plusieurs parcelles proches de la source de Saint-Setiers signifiée par une borne), pourraient faire l'objet de travaux de restauration dans le cadre de tel partenariat.

La maîtrise d'usage est également obtenue directement par la propriété. C'est d'ores et déjà le cas pour les parcelles léguées à l'Ecole forestière et celles acquises par le CRENL (communes de Peyrelevade et de Saint-Setiers). La maîtrise foncière des parcelles s'inscrit dans le cadre de Loire Nature.

3.5.4. L'action du Parc Naturel Régional

Le Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches en Limousin couvre une grande partie des communes du secteur d'étude. Ce parc a été récemment créé, le 18 mai 2004. Il couvre une superficie de plus de 300.000 ha et 113 communes.

Les parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. La charte constitutive est élaborée par la région avec l'accord des collectivités territoriales concernées. Elle est adoptée par décret portant classement en parc naturel régional pour une durée maximale de dix ans. La révision de la charte est assurée par l'organisme de gestion du parc naturel régional (art. L.244.1 du Code Rural).

En approuvant la Charte du Parc, les communes, les Conseils généraux et le Conseil régional ont décidé d'entreprendre de fortes actions de protection et de valorisation de ce patrimoine naturel exceptionnel, à l'échelle d'un espace territorial dans lequel ils s'emploient à promouvoir les activités humaines et l'accueil de nouveaux actifs. Elus locaux, acteurs socio-économiques et associatifs agissent ensemble sous la coordination du Syndicat mixte de gestion pour installer la nouvelle dynamique de développement offerte par la création du PNR.

Plusieurs outils du Contrat de Parc pourraient être mis à contribution des objectifs à atteindre aux Sources de la Vienne.

- le PLAE (Plan Local Agri-Environnemental)

Le PLAE concerne des opérations collectives pilotées par le Parc, au titre de son action de protection, de gestion et de valorisation des sites d'intérêt patrimonial. L'objectif principal est de rompre le cycle de la déprise et de concilier le développement économique des exploitations et la prise en compte des exigences d'une gestion de l'espace. Millevaches est une zone en voie de désertification et les élevages de type extensif, bovin ou ovin, sont une garantie des équilibres agro-biologiques et de l'entretien des espaces. Or, sous la contrainte économique, les agriculteurs sélectionnent leurs parcelles.

Le morcellement du parcellaire et l'abandon des parcelles les moins productives contribuent à l'enfrichement. Cette déprise foncière dégrade les paysages et tend à les fermer. Afin de rendre aux parcelles un potentiel d'utilisation et une signification paysagère, les pratiques agricoles et forestières d'entretien, dans le cadre du PLAE, s'orientent sur les parcelles à reconquérir au sein des sites d'intérêt patrimonial majeur du PNR de Millevaches en Limousin (sites d'intérêt paysager et écologique identifiés par la charte et le plan de Parc).

Certains travaux de restauration et d'entretien des habitats pourraient être réalisés dans le cadre du PLAE, à condition qu'ils concernent ses champs d'application, notamment des surfaces non agricoles.

- l'OPAFE (Opération Programmée d'Amélioration Foncière et Environnementale)

L'OPAFE est un outil ayant pour but de favoriser une meilleure gestion du foncier par l'établissement de programmes d'améliorations foncières adaptés aux différents secteurs du Parc (comportant la mise en valeur foncière des ensembles agricoles, l'amélioration des zones forestières, la récupération des friches pour l'agriculture ou la forêt, le dégagement des villages et hameaux ainsi que des sites et des paysages). L'objectif est d'une part, d'encourager soit les échanges amiables de parcelles, soit les achats/ventes en vue de la réorganisation de l'espace, en lien avec la SAFER et les organismes bancaires, et, d'autre part d'inciter les acquisitions communales.

Dans le cas des Sources de la Vienne, l'OPAFE représente un outil pouvant participer à l'élimination des boisements en timbre poste identifiés sur le site, à la restructuration du Sud- Est du site (requalification agricole, dès lors que cet espace sera reconnu comme un massif forestier incohérent), à l'acquisition des Sources par une structure publique, et de manière plus large, à la réduction des surfaces boisées artificiellement.

3.6. Les documents d'aménagement de l'espace

3.6.1. Réglementation des boisements

L'aménagement foncier relève de la compétence des départements.

Chaque commune (Figure n° 43) peut mettre oeuvre une réglementation des boisements. Sur le territoire, 11 communes ont une réglementation basée sur le zonage particulier. Il s'agit d'un découpage de la commune en 3 secteurs :

- une zone où le boisement est libre,
- une zone où le boisement est réglementé
- une zone où le boisement est interdit

Deux communes ont quant à elle un zonage réglementé (Rempnat et Faux La Montagne).

Enfin, Tarnac et Peyrelevade sont en cours de révision de leurs réglementations communales des boisements.

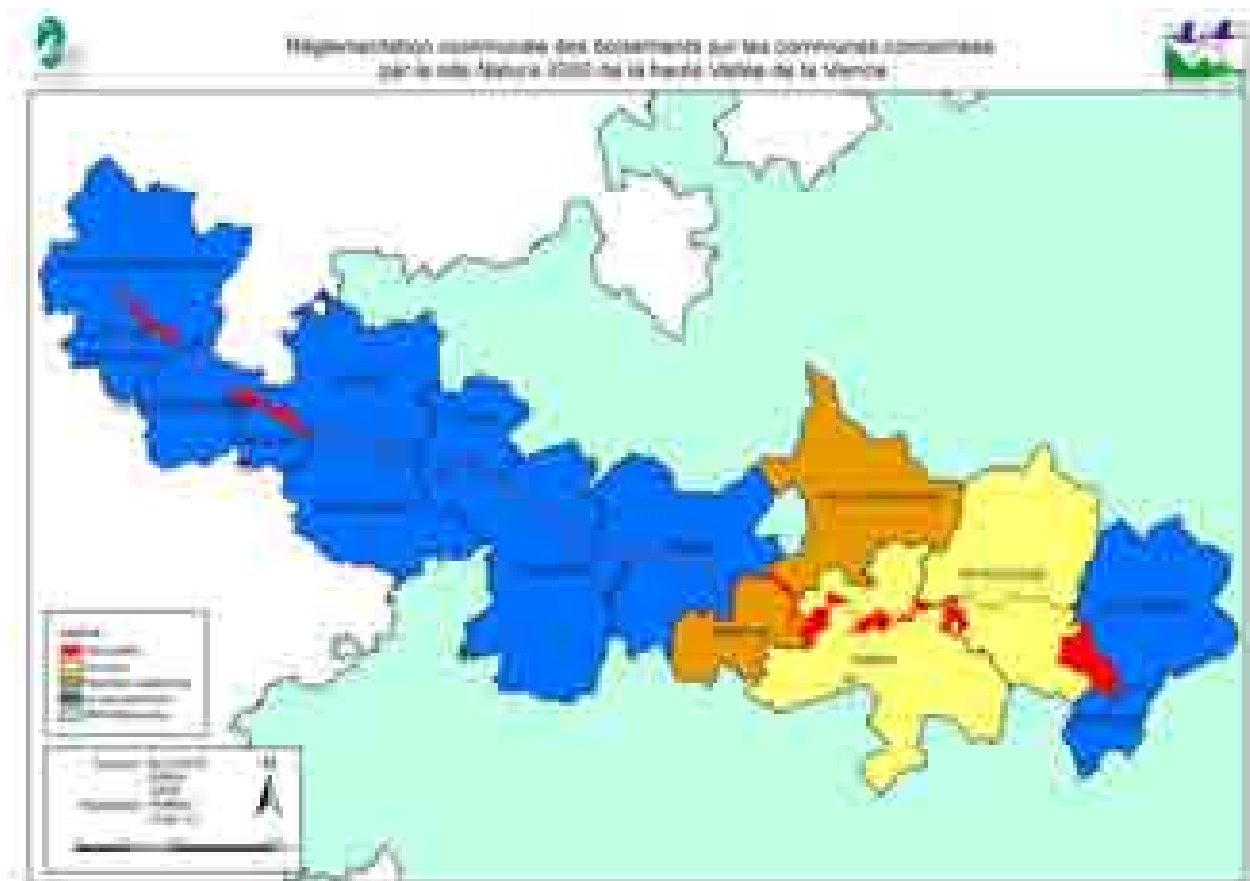


Figure 43 : cartographie des réglementations communales des boisements

3.6.2. Plan d'Occupation des Sols et Plan Local d'Urbanisme

En zone rurale, les communes sont rarement dotées de documents d'urbanisme. Sur la zone d'étude, seul Saint Léonard de Noblat et Eymoutiers sont dotés d'un PLU. Neuvic Entier est en cours d'élaboration d'un PLU via la Communauté de communes Briance Combade. Enfin la commune de Bujaleuf est dotée d'une carte communale (Figure n° 44).

Documents d'urbanisme sur les communes (Jan. 2009)		
Commune	Document d'urbanisme	Date d'approbation
ST LEONARD DE NOBLAT	PLU	13/03/2006
NEUVIC ENTIER	PLU (Briance Combade)	03/07/2006
EYMOUTIERS	PLU	10/01/2007
BUJALEUF	Carte communale en cours	
AUGNE	Aucun	
EYBOULEUF	Aucun	
FAUX LA MONTAGNE	Aucun	
MASLEON	Aucun	
MILLEVACHES	Aucun	
NEDDE	Aucun	
PEYRELEVADE	Aucun	
REMPNAT	Aucun	
SAINT-SETIERS	Aucun	
ST DENIS DES MURS	Aucun	
TARNAC	Aucun	

Figure 44 : présentation des documents d'urbanisme par commune

4. Diagnostic biologique du site

Le site de la haute vallée de la Vienne est un site Natura 2000 linéaire avec de nombreux secteurs surfaciques. Le diagnostic biologique qui suit se présente en 3 volets :

- les habitats naturels d'intérêt communautaire,
- les espèces d'intérêt communautaire,
- les habitats d'espèces d'intérêt communautaire,

Sont quant à eux présentés dans le volume II / III (annexes techniques), l'ensemble :

- des habitats naturels patrimoniaux recensés,
- des espèces patrimoniales inventoriées sur le site,
- des espèces exotiques / introduites connues sur le secteur.

4.1. Description des habitats naturels

La cartographie des habitats naturels a été réalisée à la demande du PNR de Millevaches en Limousin et de la DREAL Limousin, par le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) sur la période 2006 - 2007. 349 relevés phytosociologiques ont été réalisés en 2006 et 2007. Leur analyse a permis de caractériser les différents habitats naturels présents sur le site d'étude.

L'ensemble des habitats recensés sur le site est récapitulé dans un tableau synthétique. Il présente la correspondance de chaque habitat avec les différentes nomenclatures couramment utilisées. Les fiches de description des végétations du site fournissent plusieurs niveaux d'informations :

- phytosociologie de l'habitat au niveau association (« groupement » quand les communautés étudiées n'ont pu être rapprochées à aucune association décrite dans la bibliographie) ; la nomenclature pour les sous alliances et les unités supérieures fait référence au Prodrôme des végétations de France (BARDAT & al. 2004) ;

- correspondance avec les codes et libellés CORINE biotopes et Natura 2000 ;

- caractères diagnostiques permettant d'identifier et de caractériser l'habitat aux plans phytosociologique et écologique ;

- variabilité, précisant les différentes variations floristiques de l'habitat sur le site en relation avec des conditions stationnelles ou dynamiques ;

- typicité, comparaison de la composition floristique au regard des végétations retenues au titre de la Directive « Habitats » et pour les végétations ne relevant pas de la Directive, au regard des communautés équivalentes présentes sur le plateau de Millevaches ;

- représentativité, constituant la prépondérance de l'habitat étudié sur le site en termes de qualité (état de conservation), de valeur patrimoniale et de surface occupée ;

- intérêt patrimonial, évalué notamment en fonction de la rareté supposée de l'habitat à l'échelle du Massif central et de la présence d'espèces végétales à statut de protection, de rareté et de menaces ;

- état de conservation et menaces pesant sur l'habitat ;

- dynamique de la végétation, ou évolution naturelle de l'habitat en l'absence de facteurs biotiques ;

- répartition dans le site : ce commentaire situe l'habitat identifié à l'échelle du site.

4.1.1. Description des habitats naturels d'intérêt communautaire

Groupement végétal	① Gazon amphibie à Hydrocotyle commune et Littorelle à une fleur ② Communauté à Millepertuis des marais et Potamot à feuilles de renouée
Phytosociologie	<i>Elodo palustris-Sparganion</i> Braun-Blanq. & Tüxen ex Oberd. 1957 ① Groupement à <i>Hydrocotyle vulgaris</i> et <i>Littorella uniflora</i> ② <i>Hyperico elodis-Potametum polygonifolii</i> (All. 1921) Br.-Bl. & Tx. 1952①
CORINE biotopes	22.31 : Communautés amphibies pérennes septentrionales (x 22.11 - Eaux oligotrophes pauvres en calcaire)
Habitat générique Natura 2000	3110 : Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletea uniflora</i>)
Habitat élémentaire cahiers d'habitats	3110-1 : Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des <i>Littorelletea uniflora</i>
Statut	Habitats d'intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Végétations héliophiles des ruisseaux, rus et rigoles de drainages aux eaux oligotrophes, calmes à légèrement fluantes. Le niveau de la nappe d'eau est variable, avec une phase d'exondation estivale pouvant s'étaler jusqu'à l'automne.

① Groupement occupant les plages de sable.

② Groupement occupant des plages riches en matières organiques non décomposées. Il s'observe également en mosaïque avec divers habitats tourbeux (bas-marais et quelques fois landes tourbeuses). Dès lors, il se développe à la faveur d'une légère dépression topographique.

Physionomie / Structure

Communautés herbacées vivaces, ouvertes laissant apparaître le substrat. Habitats à très faible extension spatiale (quelques mètres carrés).

Cortège floristique

Espèces caractéristiques du groupement ①

- Littorelle à une fleur (*Littorella uniflora*)
- Glycérie flottante (*Glyceria fluitans*)
- Hydrocotyle commune (*Hydrocotyle vulgaris*)

Espèces caractéristiques du groupement ②

- Millepertuis des marais (*Hypericum elodes*)
- Potamot à feuilles de renouée (*Potamogeton polygonifolius*)

Des espèces hygrophiles en provenance des bas marais en contact peuvent enrichir le cortège du groupement ② (espèces transgressives):

- Carum verticillé (*Carum verticillatum*)
- Laîche à bec (*Carex rostrata*)
- Jonc à tépales aigus (*Juncus acutiflorus*)
- Laîche vert jaunâtre (*Carex viridula* subsp. *oedocarpa*)

N° relevés phytosociologiques correspondants

① 341995

Etat de l'habitat

Typicité / Représentativité

① Typicité à étudier.

② Relevés conformes aux descriptions fournies par la bibliographie

Habitats peu représentatifs du site d'étude occupant toujours de faibles superficies.

Intérêt patrimonial

Groupements végétaux assez rares, caractéristiques de la Montagne limousine et inféodés plus largement à la partie occidentale du Massif central.

① Présence de la Littorelle, espèce végétale protégée au niveau national.

② Absence d'espèces végétales à statut.

Ces habitats sont susceptibles d'héberger le Flûteau nageant (*Luronium natans*), espèce inscrite à l'annexe II de la Directive et protégée au niveau national.

État de conservation

Les individus rencontrés sur le site sont en bon état de conservation. Ces habitats sont sensibles à l'eutrophisation (élimination progressive des espèces oligotrophes), au drainage ainsi qu'au piétinement excessif du bétail (de manière extensive, celui-ci favorise toutefois l'apparition du groupement ②).

Dynamique de la végétation

① Habitat stable lié au régime hydrique des ruisseaux.

② Habitat pouvant évoluer par atterrissement vers les bas marais (*Caro verticillati-Juncenion acutiflori, Caricion fuscae*).

Répartition dans le site

Habitats localisés à la partie amont du site, entre Tarnac et les sources.

Codes de végétation

① Gazon amphibie à Hydrocotyle commune et Littorelle à une fleur : 119

② Communauté à Millepertuis des marais et Potamot à feuilles de renouée : 47

Groupement végétal	Gazon amphibie à Petite Douve et Jonc bulbeux
Phytosociologie	<i>Littorellion uniflorae</i> W.Koch 1926 <i>Ranunculo flammulae - Juncetum bulbosi</i> Oberdorfer 1957
CORINE biotopes	22.31 : Communautés amphibies pérennes septentrionales
Habitat générique Natura 2000	3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>
Habitat élémentaire cahiers d'habitats	3130-2 : Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique des régions continentales, des <i>Littorelletea uniflorae</i>
Statut	Habitat d'intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Ce gazon amphibie héliophile colonise les dépressions topographiques au sein des bas marais du *Juncion acutiflori*, ainsi que, comme c'est le cas sur le site, les marges d'étang en pente douce aux eaux pauvres en éléments nutritifs et acides. Le niveau de l'eau est variable, avec une phase d'exondation estivale ou automnale.

Physionomie / Structure

Gazon ouvert, généralement paucispécifique, dominé par les hémicryptophytes.

Cortège floristique

- Jonc bulbeux (*Juncus bulbosus*)
- Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*)

N° relevés phytosociologiques correspondants

340957

Etat de l'habitat

Typicité / Représentativité

Ce groupement présente une bonne typicité. Compte tenu des faibles surfaces qu'il occupe, cet habitat est peu représentatif du site.

Intérêt patrimonial

Végétation liée à des eaux de bonne qualité, assez rare dans le Massif central où elle occupe toujours de faibles superficies. Elle est en régression à l'échelle de la France.

État de conservation

A la vue du cortège floristique, l'état de conservation de cette communauté est bon.

Dynamique de la végétation

En situation d'eau stagnante, cette végétation peut évoluer par atterrissement vers le marais de transition à Laïche à becs et Sphaignes ou le bas marais pionnier à Scirpe des marais et Laïche vert jaunâtre. Cette évolution est peu probable sur le site car les habitats sont localisés dans le lit mineur de la rivière.

Répartition dans le site

Habitat observé sur la commune de Tarnac, en bordure du lac de Servièrè.

Code de végétation : 46

Groupement végétal	Végétation des gouilles à Petite Utriculaire
Phytosociologie	<i>Sphagno cuspidati-Utricularion minoris</i> Th.Müll. & Görs 1960
CORINE biotopes	22.45 : Mares de tourbières à Sphaignes et Utriculaires
Habitat générique Natura 2000	3160 : Lacs et mares dystrophes naturels
Habitat élémentaire cahiers d'habitats	3160-1 : Mares dystrophes naturelles
Statut	Intérêt d'intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Cette végétation se développe dans les petites dépressions ou cuvettes peu profondes en milieux tourbeux et s'asséchant en été. Elle supporte l'assèchement estival et peut même disparaître totalement en été. Le sol est acide (pH inférieur à 7) et oligotrophe.

Physionomie / Structure

Végétation herbacée vivace dominée par les hémicryptophytes. La physionomie, ouverte, laisse voir un tapis de Sphaignes.

Cortège floristique

- Petite Utriculaire (*Utricularia minor*)
- Sphaignes (*Sphagnum sp.*)
- Laïche étoilée (*Carex echinata*)

Le cortège se caractérise également par quelques espèces transgressives des marais de transition :

- Potentille des marais (*Potentilla palustris*)
- Laïche à bec (*Carex rostrata*)

N° relevés phytosociologiques correspondants

340962

Etat de l'habitat

Typicité / Représentativité

Ce groupement présente une bonne typicité, mais compte tenu de la faible surface qu'il occupe est peu représentatif du site.

Intérêt patrimonial

Végétation très rare en Limousin où seules moins de 10 stations de petite Utriculaire sont connues actuellement. Cette végétation est également rare dans le Massif central.

État de conservation

L'état de conservation de cette communauté est bon mais la dynamique expansive des diverses héliophytes des milieux voisins (*Carex rostrata* en particulier) représente une menace forte pour l'habitat.

Dynamique de la végétation

Habitat évoluant très lentement vers une tourbière de transition. La dynamique des milieux périphériques est nettement plus rapide et constitue une menace pour les mares à Petite Utriculaire.

Répartition dans le site

Habitat observé en un seul point sur la commune de Tarnac, au sein d'une tourbière située en rive sud du lac de Servièrè.

Code de végétation : 64

Groupement végétal	Herbier flottant du <i>rhitron</i> à Potamot nouveau
Phytosociologie	<i>Batrachion fluitantis</i> Neuhäusl 1959 <i>Potamogetonnetum nodosi</i> Segal 1965
CORINE biotopes	22.421 : Groupements de grands Potamots (x 22.13 : Eaux eutrophes)
Habitat générique Natura 2000	3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>
Habitat élémentaire cahiers d'habitats	3150-4 : Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels
Statut	Habitat d'intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Cet herbier aquatique enraciné à feuilles flottantes se maintient dans les eaux acidiclinales à neutre (pH entre 6 et 7), mésotrophes à eutrophes (présence significative d'orthophosphates et de nitrates), relativement profondes (plus de 2 m.) des rivières larges à courant lent. Au plan géologique, l'herbier a été observé dans une région de paragneiss. Végétation située souvent à proximité de seuils, à l'amont ou à l'aval de moulin (parfois même dans les canaux d'aménée).

Physionomie / Structure

Végétation le plus souvent paucispécifique marquée par les feuilles flottantes du Potamot nouveau associé à la Renoncule à pinceau. Ces herbiers occupent généralement des surfaces limitées (quelques dizaines de m²).

Cortège floristique

- Potamot nouveau (*Potamogeton nodosus*)
- Renoncule en pinceau (*Ranunculus penicillatus*)

N° relevés phytosociologiques correspondants :

371828

Etat de l'habitat

Typicité / Représentativité

Cette végétation naturellement pauvre en espèces présente une bonne typicité par rapport aux descriptions du cahier d'habitats. L'herbier rencontré occupe de très faibles surfaces à l'échelle du site. Il n'est pas représentatif du site.

Le rattachement de cette association à une alliance phytosociologique est encore en discussion. Des groupements à Potamot nouveau sont rattachés au *Batrachion fluitantis* (CHATENET, 2000 ; ROYER & al., 2006, BENSETTITI & al., 2002) ou au *Potamion pectinati* (BENSETTITI & al., 2002). Ce dernier groupement ne concerne que des groupements des rivières intermittentes des régions méditerranéennes.

Intérêt patrimonial

Cette végétation azonale est assez rare dans la vallée tout comme dans le Massif central. C'est l'herbier de ce type le plus à l'amont dans la vallée de la Vienne. Il a été rencontré à l'aval du site Garonne, vers St-Priest-Taurion et à Aix-sur-Vienne.

État de conservation

Le cortège floristique semble indiquer un bon état de conservation.

Dynamique de la végétation

La dynamique naturelle suit un rythme saisonnier. L'herbier disparaît en hiver. Les épisodes de crues limitent l'envasement de l'herbier. Les activités humaines peuvent porter atteinte à l'habitat lors d'opérations de faucardage en particulier aux abords des seuils, moulins et dans les canaux.

Répartition dans le site

Herbier rencontré sur le site en seul point, sur la commune de Saint-Léonard-de-Noblat à proximité du moulin de « chez Saplat ».

Code de végétation : 49

Groupement végétal	① Herbier aquatique des eaux courantes à Myriophylle à feuilles alternes et Callitriche à crochet ② Herbier aquatique des eaux courantes à Callitriche à crochet et Renoncule peltée
Phytosociologie	<i>Batrachion fluitantis</i> Neuhäusl 1959 ① <i>Callitricho hamulatae-Myriophylletum alterniflori</i> Steusloff ex Weber-Oldecop 1967 ② <i>Callitricho hamulatae-Ranunculetum peltati</i> Oberd. (1957) 1977
CORINE biotopes	24.41 : Végétations flottant librement (x 24.12 : Zone à Truites)
Habitat générique Natura 2000	3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>
Habitat élémentaire cahiers d'habitats	3260-1 : Rivières (à Renoncules) oligotrophes acides
Statut	Habitats d'intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Ces deux herbiers aquatiques se maintiennent dans les eaux acides (pH de 5 à 6), oligotrophes (absence d'orthophosphates), peu profondes (moins de 0,5 m) et courantes des ruisseaux ou des rivières des têtes de bassin sur sols siliceux. Le lit des rivières est constitué par des sables grossiers, voire localement de galets. C'est au niveau des radiers et en situation héliophile que ces herbiers sont le mieux développés.

- ① Habitat présent dans la Vienne principalement à l'amont de Rempnat.
- ② Habitat présent dans la Vienne principalement à l'aval de Rempnat.

Physionomie / Structure

Communauté herbacée vivace constituée essentiellement d'hydrophytes submergées et enracinées.

① Les deux espèces éponymes du groupement s'organisent en plages compactes plus ou moins densément localisées. Le vert tendre du Callitriche contraste avec l'aspect foncé du Myriophylle.

② Habitat marqué au mois de Juin par la floraison blanche des Renoncules aquatiques, ainsi que par l'aspect effilé des herbiers qu'elles constituent.

Cortège floristique

Espèces en commun ① et ② :

- Myriophylle à fleurs alternes (*Myriophyllum alterniflorum*)
- Callitriche à crochets (*Callitriche hamulata*)

Espèces différentielles du groupement ② :

- Renoncule peltée (*Ranunculus peltatus*)
- Renoncule en pinceau (*Ranunculus penicillatus*)

N° relevés phytosociologiques correspondants

- ① 341959 ; 340661 ; 340955
- ② 367666 ; 367687 ; 366841 ; 366966

Typicité / Représentativité

Herbiers naturellement pauvres en espèces et présentant une bonne typicité par rapport à ceux déjà décrits à plusieurs reprises dans le Limousin (cf. bibliographie).

Lors de la cartographie de terrain, ces deux habitats n'ont pas toujours été différenciés. Dans ce cas, nous les avons regroupés au sein du terme générique d'« Herbier aquatique des eaux courantes oligotrophes », poste typologique faisant uniquement référence à l'alliance phytosociologique du *Batrachion fluitantis*.

Intérêt patrimonial

Habitats typiques des têtes de bassin versant encore bien conservées. Trophiquement peu enrichies, ces végétations constituent d'excellents indicateurs biologiques pour évaluer la qualité et le fonctionnement de l'hydrosystème rivulaire. Ces herbiers sont propices à la reproduction de nombreuses espèces animales aquatiques (poissons comme invertébrés).

Végétations encore assez répandues sur la Montagne limousine, pouvant néanmoins subir des régressions importantes et rapides suite à la dégradation de la qualité des eaux.

État de conservation

Habitats en bon état de conservation, particulièrement dans les tronçons amont de la Vienne. A l'aval d'Eymoutiers, l'herbier à Callitriche à crochet et Renoncule peltée devient plus rare.

Ces végétations sont menacées par l'eutrophisation (notamment l'enrichissement en orthophosphates), la modification du régime hydrique (drainages, pompages), l'enrésinement (ombrage trop important des peuplements adultes) ainsi que le piétinement du bétail dans la rivière. Notons que nous avons pu observer à l'aval d'Eymoutiers (en deçà du site d'escalade -forêt de Chabrouty) plusieurs personnes faisant du Quad dans la Vienne, massacrant au passage les herbiers aquatiques présents (pratique *a priori* courante les dimanches après-midi par beau temps).

Dynamique de la végétation

Groupements stables, régulés par le cycle hydrologique.

Répartition dans le site

- ① Habitat bien développé principalement à l'amont de Rempnat.
- ② Habitat bien développé entre Eymoutiers et Rempnat et peu développé à l'aval d'Eymoutiers.

Codes de végétation

Habitat générique : 2bis

- ① : 2
- ② : 2ter



© L. CHABROL / CBN Massif central

Figure 45 : herbier aquatique des eaux courantes à Myriophylle à feuilles alternes et Callitriche à crochet ①



© L. CHABROL / CBN Massif central

Figure 46 : herbier aquatique des eaux courantes à Callitriche à crochet et Renoncule peltée ②

Groupement végétal	Herbier aquatique des eaux courantes à Potamot à feuilles de renouée
Phytosociologie	<i>Potamion polygonifolii</i> Hartog & Segal 1964 <i>Potamogetonnetum polygonifolii</i> Segal 1965
CORINE biotopes	24.41 : Végétations flottant librement (x 24.12 : Zone à Truites)
Habitat générique Natura 2000	3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>
Habitat élémentaire cahiers d'habitats	3260-1 : Rivières (à Renoncules) oligotrophes acides
Statut	Habitat d'intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Cet herbier aquatique a des caractéristiques très proches de celles de la fiche précédente. Il s'observe au sein de ruisseaux aux eaux acides (pH de 5 à 6), oligotrophes (absence d'orthophosphates), peu profondes (moins de 0,5 m) et légèrement courantes. Cet habitat se développe de manière optimale en situation héliophile et préférentiellement en amont des vallées. Le lit des ruisseaux est constitué par des sables grossiers, voire localement de galets.

Physionomie / Structure

Groupement herbacé vivace, immergé, le plus souvent monospécifique, assez recouvrant et formant des herbiers relativement denses.

Cortège floristique

- Potamot à feuilles de renouée (*Potamogeton polygonifolius*).

Etat de l'habitat

Typicité / Représentativité

Herbiers naturellement pauvres en espèces et présentant une bonne typicité par rapport à ceux déjà décrits à plusieurs reprises dans le Limousin (cf. bibliographie).

Intérêt patrimonial

Habitat typique des têtes de bassin versant encore bien conservées. Trophiquement peu enrichies, ces végétations constituent d'excellents indicateurs biologiques pour évaluer la qualité et le fonctionnement de l'hydrosystème rivulaire. C'est un habitat propice à la reproduction de nombreuses espèces animales aquatiques (poissons comme invertébrés).

État de conservation

Habitat en bon état de conservation. Il s'avère sensible à l'eutrophisation (notamment l'enrichissement en orthophosphates), à la modification du régime hydrique (drainages, pompages).

Dynamique de la végétation

Groupements à caractère pionnier, stables, régulés par le cycle hydrologique.

Répartition dans le site

Habitat observé aux environs des sources de la Vienne ainsi que sur la commune de Tarnac non loin du « Pont de Guillaume »

Codes de végétation : 1

Groupement végétal	① Lande humide à Ajonc nain, Bruyère à quatre angles et Molinie bleue ② Lande humide à Callune, Bruyère à quatre angles et Molinie bleue
Phytosociologie	<i>Ulici minoris-Ericenion ciliaris</i> (Géhu 1975) Botineau in Bardat & al., 2004 ① <i>Ulici minoris-Ericetum tetralicis</i> (Allorge 1922) Lemée 1937 emend J.M et J. Géhu 1975 ② A définir
CORINE biotopes	31.11 : Landes humides atlantiques septentrionales
Habitat générique Natura 2000	4010 : Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>
Habitat élémentaire cahiers d'habitats	4010-1 : Landes humides atlantiques septentrionales à Bruyère à quatre angles
Statut	Habitats d'intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Landes humides d'origine secondaire, se développant sur substrat oligotrophe et acide.

① Cet habitat occupe en général une position marginale où il assure la transition topographique entre la Molinaie hygrophile et les landes sèches (CB : 31.223). Ce n'est cependant pas ce cas de figure observé sur le site puisque cet habitat a été cartographié en mosaïque avec un bas-marais du *Caro verticillati-Juncenion acutiflori* au sein duquel il occupait une position sur-élevée. Ces landes présentent un caractère atlantique marqué, attesté par la présence de Bruyère à quatre angles et de l'Ajonc nain.

② Cet habitat s'observe en amont de la vallée où les influences atlantiques sont très réduites comme en témoigne la rareté de l'Ajonc nain et le faible développement de la Bruyère à quatre angles. Cette lande se développe en fond de talweg, au contact de la Molinaie hygrophile (CB : 37.312 et 51.2) où elle occupe de petites éminences surélevées.

Physionomie / Structure

Communautés vivaces dominées par des arbrisseaux bas ne dépassant guère 50 cm de hauteur.

① Physionomie marquée par l'abondance de l'Ajonc nain.

② Physionomie terne, marquée par l'abondance de la Callune et celle néanmoins plus discrète de la Molinie bleue.

Variabilité

① Non étudiée.

② Une variante à Gaillet des rochers et Jonc squarreux assurant la transition vers les landes tourbeuses à Jonc squarreux a pu être mise en évidence.

Cortège floristique

Ces formations se différencient des landes tourbeuses par l'absence de certaines espèces turficoles telles que le Scirpe cespiteux (*Trichophorum cespitosum*) et la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum polystachion*). Elles se distinguent des landes sèches par l'absence du Genêt poilu (*Genista pilosa*) et par la présence de la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*) et de la Molinie bleue (*Molinia caerulea*). Des espèces hydroclines et hygrophiles complètent de manière sporadique le cortège : Jonc diffus (*Juncus effusus*), Scorzonère humble (*Scorzonera humilis*), Agrostis des chiens (*Agrostis canina*) ...

Taxons communs aux groupements ① et ②

- Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*)
- Molinie bleue (*Molinia caerulea*)
- Callune commune (*Calluna vulgaris*)
- Scorzonère humble (*Scorzonera humilis*)

Taxons différentiels du groupement ①

- Ajonc nain (*Ulex minor*)
- Bruyère cendrée (*Erica cinerea*)

N° relevés phytosociologiques correspondants

338715; 338699; 338723; 338725; 338754; 338764; 338727; 338713.

Etat de l'habitat

Typicité / Représentativité

- ① Bonne typicité au regard des formations décrites par ailleurs.
- ② Groupement caractérisant sans doute une forme appauvrie du groupement précédent et peu caractéristique de la sous-alliance de l'*Ulici minoris-Ericenion ciliaris*. Habitat moyennement représentatif à l'échelle des sources et non représentatif à l'échelle du site.

Intérêt patrimonial

Habitats en régressions sur l'ensemble de son aire de distribution.

État de conservation

Les individus rencontrés ont un état de conservation allant de bon à moyen. Ces groupements, très vulnérables, sont menacés par la déprise agricole, par le drainage et par la dégradation de la qualité physico-chimique des eaux d'écoulements (eutrophisation par l'amont).

Dynamique de la végétation

Formation secondaire issue de défrichements anthropiques anciens, stabilisée tant qu'une pression pastorale s'applique. Suite à la levée de cette pression, la lande est colonisée progressivement par les ligneux, évoluant lentement vers des fourrés à Bourdaine, puis vers des boisements plus diversifiés.

Répartition dans le site

- ① Lande uniquement relevée sur la commune de Tarnac, au sud-est du lieu-dit « Clupeau ».
- ② Lande localisée à la zone des sources de la Vienne.

Codes de végétation

- ① 124
- ② 15a



© K. REIMRINGER / CBN Massif central

Figure 47 : lande humide à Callune, Bruyère à quatre angles et Molinie bleue. Variante type.

Groupement végétal	① Landes sèches atlantiques à Ajonc nain et Bruyère cendrée (habitat générique) ② Lande sèche sub-atlantique à Callune et Genêt d'Angleterre
Phytosociologie	<i>Ulicenion minoris</i> Géhu & Botineau in Bardat & al., 2004 ① Non étudié <i>Genisto pilosae-Vaccinion uliginosi</i> Braun-Blanq. 1926 ② <i>Calluno vulgaris-Genistetum anglicae</i> Tüxen (1928) 1937
CORINE biotopes	① 31.2383 : Landes anglo-normandes à <i>Ulex minor</i> et <i>Calluna</i> ② 31.223 : Landes campino-flandriennes à Callune et Genêt
Habitat générique Natura 2000	4030 : Landes sèches européennes
Habitat élémentaire cahiers d'habitats	① A étudier (recouvre potentiellement le 4030-6 et le 4030-7) ② 4030-10 : Landes acidiphiles subatlantiques sèches à subsèches
Statut	Habitats d'intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Landes mésophiles à xérophiles se développant sur sols siliceux et oligotrophes. Elles sont d'origine secondaire, c'est à dire héritées des actions anthropiques du passé : exploitations agropastorales extensives (fauche, pâturage) et éventuellement utilisations locales pour des litières, du fourrage et la fabrication de balais.

- ① Habitat des régions sous influence atlantique marquée.
- ② Habitat des régions sous influence sub-atlantique à montagnarde.

Physionomie / Structure

Communautés ligneuses basses principalement constituées de chaméphytes sociaux de la famille des Éricacées et des Fabacées.

① Ces landes changent d'aspect selon l'époque de l'année. En juin, c'est le jaune de l'Ajonc nain qui domine, puis en juillet/août le mauve de la Bruyère cendrée. A l'automne, la Callune fleurit à son tour, formant de grandes étendues roses.

② Lande d'aspect plus terne que les précédentes, largement dominée par la Callune.

Variabilité

① Ce poste typologique recouvre potentiellement deux associations phytosociologiques :

Ulici minoris - Ericetum cinereae (Allorge 1922) Géhu 1975 : association la plus atlantique et localisée aux versants exposés au sud ;

Genisto pilosae - Ericetum cinereae Botineau & Ghestem 1995 : association qui présente un certain équilibre floristique entre d'une part, l'élément continental comme en témoigne la présence du Genêt poilu (*Genista pilosa*) et parfois même sub-montagnard avec la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*), et d'autre part avec l'élément atlantique puisque l'on y observe la Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) et parfois l'Ajonc nain (*Ulex minor*).

② Plusieurs variantes ont pu être mises en évidence :

- variante typique à Gaillet des rochers qui traduit une exposition plutôt sèche ;
- variante à Myrtille des versants exposés au nord et qui traduit une influence sub-montagnarde ;
- variante à Ajonc nain qui traduit une influence atlantique et fraîche (comme en témoigne la présence de la Molinie bleue dans nos relevés). Elle assure la transition vers les landes humides.

Le poste typologique suivant « Lande sèche sub-atlantique à Callune et Genêt d'Angleterre (habitat générique) ». Variante colonisée par la Fougère aigle », inclut potentiellement toutes les variantes de l'habitat ②.

Cortège floristique

Taxons communs aux groupements ① et ②

- Callune commune (*Calluna vulgaris*)
- Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*)
- Genêt poilu (*Genista pilosa*)*
*Cf paragraphe variabilité pour ce taxon
- Gaillet des rochers (*Galium saxatile*)
- Potentille tormentille (*Potentilla erecta*)

Taxons différentiels des groupements ①

- Bruyère cendrée (*Erica cinerea*)
- Ajonc nain (*Ulex minor*)

Taxons différentiels du groupement ②

- Genêt d'Angleterre (*Genista anglica*)
- Myrtille (*Vaccinium myrtillus*)*
- Molinie bleue (*Molinia caerulea*)**
* : variante à Myrtille
** : variante à Ajonc nain
- Genêt poilu (*Genista pilosa*)
- Maïanthème à deux feuilles (*Maianthemum bifolium*)*

N° relevés phytosociologiques correspondants

368066 ; 368066 ; 341951 ; 338709 ; 338701 ; 341956 ; 341948 ; 341938 ; 341939 ; 338683 ; 338628 ; 368890 ; 338753 ; 338763.

Etat de l'habitat

Typicité / Représentativité

Les landes sèches sont moyennement représentatives du site d'étude.

① A étudier

② Bonne typicité au regard de la littérature phytosociologique disponible.

Intérêt patrimonial

Les landes sèches abritent une flore relativement banale à l'échelle du Limousin, il s'agit d'habitats reliques, en forte régression suite à la généralisation de l'enrésinement (plantations artificielles d'Epicéas principalement) et des changements des pratiques agricoles (déprise ou conversion en prairies temporaires).

État de conservation

Les faciès en bon état de conservation, c'est à dire qui ne présentent pas de voile à Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), se rencontrent assez rarement sur le site. Ces habitats sont très vulnérables. Les landes sont menacées par l'enrésinement, l'enfrichement induit par l'abandon des pratiques agropastorales extensives ou encore par la création de pâtures par retournement de la lande et ensemencement en graminées fourragères sélectionnées.

Dynamique de la végétation

Végétations secondaires issues des déforestations anciennes, inscrites dans les potentialités de forêts acidiphiles. La stabilisation de l'habitat est maintenue par des pratiques agropastorales traditionnelles extensives. En cas d'abandon, l'habitat est rapidement colonisé par la Fougère aigle (sols podzoliques profonds) ou piqueté par des arbustes pionniers aboutissant à la formation de fourrés. La maturation des fourrés conduit progressivement à la structuration de jeunes forêts acidiphiles à base de Chêne et de Bouleau verruqueux. Les boisements évoluent enfin vers une hêtraie-chênaie acidiphile, avec l'implantation du Hêtre commun.

Répartition dans le site

- ① Landes typiques de la zone aval du site (de Rempnat à Saint-Léonard-de-Noblat).
- ② Landes typiques de la zone amont du site (de Rempnat aux sources)

Codes de végétation

- ① 56
- ② Générique : 16
- ② Générique. Variante colonisée par la Fougère aigle : 16'
- ② Variante typique à Gaillet des rochers : 16a
- ② Variante à Myrtille : 16b
- ② Variante à Ajonc nain : 16c



© K. REIMRINGER / CBN Massif central

Figure 48 : lande sèche sub-atlantique à Callune et Genêt d'Angleterre (habitat générique). Variante colonisée par la Fougère aigle

Groupement végétal	Pelouse acidiline à Polygale commun et Nard raide
Phytosociologie	<i>Violion caninae</i> Schwick. 1944 Groupement à <i>Polygala vulgaris</i> et <i>Nardus stricta</i>
CORINE biotopes	35.1 : Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés
Habitat générique Natura 2000	6230 : Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
Habitat élémentaire cahiers d'habitats	6230-4 : Pelouses acidilines montagnardes du Massif central
Statut	Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Pelouses oligotrophes acidilines, sèches à mésophiles, se développant sous climat subatlantique à montagnard sur substrat siliceux, peu profond et pauvre en nutriments. Elles s'observent sur le site en exposition sud sur des pentes faibles à moyennes.

Physionomie / Structure

Communautés herbacées vivaces rases, fermées, d'aspect graminéen et parsemées d'espèces à fleurs richement colorées telles que la Violette des chiens (*Viola canina*), le Silène penché (*Silene nutans*), la Bétoine officinale (*Stachys officinalis*) et le Polygale commun (*Polygala vulgaris*).

Cortège floristique

Cet habitat se différencie des pelouses acidiphiles par l'absence notamment du Gaillet des rochers (*Galium saxatile*), du Polygale à feuilles de serpolet (*Polygala serpyllifolia*) et de la Callune (*Calluna vulgaris*). Le cortège typique se décompose comme suit :

Espèces caractéristiques

- Polygale commun (*Polygala vulgaris*)
- Silène penché (*Silene nutans*)
- Euphrase officinale (*Euphrasia officinalis*)
- Petit Boucage (*Pimpinella saxifraga*)
- Gaillet nain (*Galium pumilum*)

Pelousaires de large amplitude :

- Nard raide (*Nardus stricta*)
- Epervière piloselle (*Hieracium pilosella*)
- Fétuque rouge (*Festuca rubra*)
- Danthonie retombante (*Danthonia decumbens*)
- Potentille tormentille (*Potentilla erecta*)
- Véronique officinale (*Veronica officinalis*)
- Luzule des champs (*Luzula campestris*)
- Agrostis capillaire (*Agrostis capillaris*)

Différentielles des pelouses acidilines :

- Brize intermédiaire (*Briza media*)
- Violette des chiens (*Viola canina*)
- Laïche printanière (*Carex caryophylla*)
- Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*)
- Thym faux pouliot (*Thymus pulegioides*)
- Bétoine officinale (*Stachys officinalis*)

N° relevés phytosociologiques correspondants

367746 ; 368267.

Etat de l'habitat

Typicité / Représentativité

Le rattachement phytosociologique au *Violon caninae* se justifie par la rareté des espèces acidiphiles et la présence notamment du Polygale commun (*Polygala vulgaris*). Nos relevés sont toutefois peu typiques des groupements décrits par ailleurs dans la littérature. Il manque en particulier deux espèces que sont l'Héliantheme commun (*Helianthemum nummularium*) et le Genêt ailé (*Genista sagittalis*).

Intérêt patrimonial

Communauté très rare à l'échelle de la Montagne limousine, peu fréquente à celle du Massif central, à flore relativement banale mais diversifiée. Habitat en régression dans le Limousin comme dans le reste de la France, principalement sous l'effet de la fertilisation.

État de conservation

Habitat vulnérable, dépendant du maintien de l'entretien pastoral (pâturage extensif) et de la qualité trophique des sols. Ces pelouses maigres sont sensibles à la fertilisation, même modérée, qui les fait dériver vers des prairies mésotrophes à Luzule des champs et Cynosure crételle.

Dynamique de la végétation

Végétation stabilisée par le maintien des pratiques agropastorales traditionnelles. En cas d'abandon pastoral, on note une évolution rapide vers une lande sèche acidophile sur les sols les plus superficiels, vers l'ourlet en nappe à Fougère aigle sur les sols plus profonds, puis évolution vers les fourrés arbustifs, enfin vers la hêtraie-chênaie climacique.

Répartition dans le site

Cette pelouse a été observée 7 fois sur la commune de Tarnac, entre le « Clupeau » et le « Pont Lagorce ».

Code de végétation : 59

Groupement végétal	① Pelouse acidiphile à Gaillet des rochers et Fétuque rouge ② Pelouse sub-acidicline à Bétoine officinale et Brize intermédiaire
Phytosociologie	<i>Galio saxatilis-Festucion filiformis</i> B.Foucault 1994 ① <i>Galio saxatilis - Festucetum filiformis</i> Rasch ex Stieperaere 1969 ② Groupement à <i>Stachys officinalis</i> et <i>Briza media</i>
CORINE biotopes	35.1 : Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés
Habitat générique Natura 2000	6230 : Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
Habitat élémentaire cahiers d'habitats	6230-8 : Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques
Statut	Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Pelouses oligotrophes acidiclinales, sèches à mésophiles, se développant sous climat subatlantique à montagnard, sur substrat siliceux peu profond et pauvre en nutriments. Ces pelouses maigres sont pâturées extensivement par le bétail principalement des ovins.

① S'observe sur le site sur substrat hyper-acidiphile, en position de pente nulle ou moyenne à forte et, dans ce cas, en exposition nord dominante.

② Pelouse plus thermophile, sub-acidicline, observée sur le site en exposition sud dominante sur des pentes faibles à moyennes.

Physionomie / Structure

Il s'agit de communautés herbacées vivaces rases, dominées physionomiquement par la Fétuque rouge (*Festuca rubra*) et le Nard raide (*Nardus stricta*) et parsemées de petites espèces pelousaires (cf. ci-dessous).

① Pelouse très homogène, terne, reflet d'un cortège herbacé assez pauvre et dominé très nettement par les graminées, notamment le Nard raide.

② Pelouse d'aspect plus coloré que la précédente marquée dans sa forme typique par la floraison de la Bétoine officinale, de la Violette des chiens, du Thym faux pouliot (*Thymus pulegioides*) et des Centaures (*Centaurea jacea* L. gr.).

Variabilité

① Variante ourliée à Fougère-aigle (*Pteridium aquilinum*) où cette dernière tend à former un voile plus ou moins dense en superposition à la pelouse.

② Non étudiée

Cortège floristique

Pelousaires de large amplitude communes aux groupements ① et ②

- Nard raide (*Nardus stricta*)
- Epervière piloselle (*Hieracium pilosella*)
- Fétuque rouge (*Festuca rubra*)
- Danthonie retombante (*Danthonia decumbens*)
- Potentille tormentille (*Potentilla erecta*)
- Véronique officinale (*Veronica officinalis*)
- Luzule des champs (*Luzula campestris*)
- Agrostis capillaire (*Agrostis capillaris*)

Pelousaire acidiphile commune aux groupements ① et ②

- Polygale à feuilles de serpolet (*Polygala serpyllifolia*)

Pelousaires acidiphiles différentielles du groupement ①

- Gaillet des rochers (*Galium saxatile*)
- Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*)
- Callune (*Calluna vulgaris*)
- Genêt d'Angleterre (*Genista anglica*)
- Fétuque filiforme (*Festuca filiformis*)

Pelousaires acidiclinales différentielles du groupement ②

- Brize intermédiaire (*Briza media*)
- Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*)
- Violette des chiens (*Viola canina*)
- Thym faux pouliot (*Thymus pulegioides*)
- Laïche printanière (*Carex caryophylla*)
- Bétoine officinale (*Stachys officinalis*)

N° relevés phytosociologiques correspondants

341944 ; 368147 ; 338661 ; 338735 ; 367806 ; 368129 ; 368246.

Etat de l'habitat

Typicité / Représentativité

Nous avons considéré, au regard des conditions mésologiques propres aux stations qui les accueillent, que ces deux formations pouvaient faire l'objet d'associations distinctes. Toutefois, ce statut reste à étudier plus finement : peut-être ne s'agit-il que de simples variantes du même groupement.

① Bonne typicité.

② Il s'agit sans doute ici d'un groupement à la frange du Violon caninae. Toutefois, deux aspects militent pour un rattachement à l'alliance du Galio saxatilis-Festucion filiformis :

- la constance du Polygale à feuilles de serpolet dans nos relevés ;
- l'absence ou la rareté de certains taxons des pelouses acidiclinales et neutroclinales (cf. fiche précédente).

Certaines communautés n'ont pu être rattachées de manière univoque à l'un ou l'autre de ces deux habitats. Elles sont alors regroupées sous le terme générique de « Pelouse acidiphile à sub-acidicline à Nard raide et Fétuque rouge ».

Intérêt patrimonial

Communautés à flore relativement banale mais diversifiée. L'habitat est en voie de régression, principalement sous l'effet de la fertilisation. Ces végétations, surtout celles en bon état de conservation, sont peu fréquentes sur le site. Habitats peu fréquents à l'échelle du Massif central et en régression à celle de la France du fait de l'intensification des pratiques agro-pastorales (augmentation du chargement, de la fertilisation des sols et de la période de pâturage).

État de conservation

Habitat vulnérable, dépendant du maintien de l'entretien pastoral (pâturage extensif) et de la faible charge trophique des sols. Ces pelouses sont donc sensibles à la fertilisation, même modérée, qui les fait dériver vers des prairies mésotrophes à Luzule des champs et Cynosure crénelle.

Sur le site, l'état de conservation de ces pelouses varie de bon à mauvais en fonction de la charge trophique du sol et de la pression pastorale dont elles font l'objet.

Dynamique de la végétation

Végétation stabilisée par le maintien des pratiques agropastorales traditionnelles. En cas d'abandon pastoral, on note une évolution rapide vers la lande sèche acidiphile sur les sols les plus superficiels, vers l'ourlet en nappe à Fougère aigle sur les sols plus profonds, puis évolution vers les fourrés arbustifs, enfin vers la hêtraie-chênaie climacique.

Répartition dans le site

Habitats répartis en amont du site, de Rempnat aux sources.

Code de végétation

Code générique : 120

① Variante type : 58a

① Variante ourliflée à Fougère aigle : 58b

② 57

Groupement végétal	<ul style="list-style-type: none"> ① Bas-marais des sols piétinés à Laïche vert jaunâtre et Agrostis des chiens ② Bas-marais à Jonc à tépales aigus et Carvi verticillé ③ Bas-marais à Scorzonère humble et Cirse anglais ④ Bas-marais à Jonc à tépales aigus et Potentille des marais ⑤ Bas-marais à Jonc à tépales aigus et Sphaignes
Phytosociologie	<p><i>Caro verticillati-Juncetum acutiflori</i> B.Foucault & Géhu 1980</p> <ul style="list-style-type: none"> ① <i>Carici viridulae subsp. oedocarpae-Agrostietum caninae</i> de Foucault 1984 ② <i>Caro verticillati-Juncetum acutiflori</i> (Lemée 1937) Oberdorfer 1980 in 1983 ③ <i>Cirsio dissecti-Scorzoneretum humilis</i> de Foucault 1981 <p><i>Juncion acutiflori</i> Braun-Blanq. in Braun-Blanq. & Tüxen 1952</p> <ul style="list-style-type: none"> ④ Groupement à <i>Juncus acutiflorus</i> et <i>Potentilla palustris</i> ⑤ Groupement à <i>Juncus acutiflorus</i> et <i>Sphagnum spp.</i>
CORINE biotopes	37.312 : Prairies acidiphiles à Molinie
Habitat générique Natura 2000	6410 : Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)
Habitat élémentaire cahiers d'habitats	①, ② et ③ 6410-6 : Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques
Statut	Habitat d'intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Bas-marais oligomésotrophes à mésotrophes implantés sur des substrats tourbeux à paratourbeux, plus rarement minéraux, pauvres en éléments nutritifs et à engorgement plus ou moins prolongés suivant les niveaux topographiques. Ces prairies sont généralement localisées dans les fonds humides des vallées et alvéoles tourbeux, depuis les têtes de talwegs pentus jusqu'aux replats bordant le cours des rivières. Elles sont le plus souvent pâturées par le bétail, souvent gyrobroyées en fin d'été et peuvent même faire l'objet d'une fauche.

- ① Communauté hygrophile paratourbeuse, dégradée des sols surpiétinés
- ② Communauté hygrophile paratourbeuse à tourbeuse, de bas niveau topographique et des zones à influence atlantique marquée.
- ③ Communauté méso-hygrophile paratourbeuse de niveau topographique moyen et des zones à influence atlantique marquée.
- ④ Communauté hygrophile paratourbeuse de bas niveau topographique et des zones à influence atlantique atténuée.
- ⑤ Communauté hygrophile tourbeuse de bas niveau topographique des zones à influence atlantique atténuée.

Physionomie / Structure

Végétation de hauteur moyenne à élevée, souvent bien fermée, à l'aspect de bas-marais ou de prairie assez dense. L'abondance physionomique du Jonc à tépales aigus est caractéristique. Ces prairies sont riches en espèces de bas-marais. Le tapis de sphaignes est plus ou moins développé.

Cortège floristique

Les bas-marais du *Juncion acutiflori* sont caractérisés par un lot d'espèces mésotrophes (groupe D et E *pp.*) qu'ils ont en commun avec les prairies humides. Inversement, certaines espèces de bas-marais (Groupe A) transgressent dans les prairies humides encore bien conservées. *In fine*, les bas-marais du *Juncion acutiflori*

hébergent également des espèces qu'ils partagent avec les bas-marais oligotrophes du *Caricion fuscae* (Groupe B) et dont la présence permet de les distinguer des prairies humides.

① Habitat caractérisé par la forte implantation de la Laïche vert jaunâtre (*Carex viridula subsp. oedocarpa*) et par l'absence du Carvi verticillé (*Carum verticillatum*)

② Habitat caractérisé par la faible représentation des prairiales mésophiles et par la présence d'espèces atlantiques (Groupe C).

③ Habitat caractérisé par une plus forte représentation des espèces prairiales mésophiles (Groupe E) et par la présence d'espèces atlantiques (Groupe C).

④ Habitat caractérisé par l'absence ou faible implantation des espèces atlantiques (Groupe C) et par la présence de deux espèces typiques des tourbières de transition que sont la Potentille des marais et Laïche à becs.

⑤ Habitat dépourvu d'espèces caractéristiques nettes, probablement basal. La turfigénèse apparaît toutefois plus active que dans les autres groupements.

Groupe d'espèces A :

- Jonc à tépales aigus (*Juncus acutiflorus*)
- Agrostis des chiens (*Agrostis canina*)
- Carvi verticillé (*Carum verticillatum*)
- Violette des marais (*Viola palustris*)
- Fétuque des rives (*Festuca rivularis*)
- Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*)

Groupe d'espèces B :

- Laïche noire (*Carex nigra*)
- Laïche étoilée (*Carex echinata*)
- Laïche vert jaunâtre (*Carex viridula subsp. oedocarpa*)
- Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum polystachion*)*
- Laïche à becs (*Carex rostrata*)*
*pour le groupement ④
- Laïche faux panic (*Carex panicea*)
- Gaillet des fanges (*Galium uliginosum*)
- Epilobe des marais (*Epilobium palustre*)
- Potentille des marais (*Potentilla palustris*)*

Groupe d'espèces C :

- Carvi verticillé (*Carum verticillatum*)
- Laïche lisse (*Carex laevigata*)
- Mouron délicat (*Anagallis tenella*)
- Campanille à feuilles de lierre (*Wahlenbergia hederacea*)
- Petite Scutellaire (*Scutellaria minor*)
- Cirse d'Angleterre (*Cirsium dissectum*)
- Hydrocotyle commune (*Hydrocotyle vulgaris*)

Groupe d'espèces D :

- Cirse des marais (*Cirsium palustre*)
- Gaillet des marais (*Galium palustre*)
- Epilobe à tige carrée (*Epilobium tetragonum*)
- Jonc diffus (*Juncus effusus*)
- Lotier des marais (*Lotus pedunculatus*)
- Silène fleur de coucou (*Silene flos-cuculi*)

Groupe d'espèce E :

- Renoncule âcre (*Ranunculus acris*)
- Céraïste commun (*Cerastium fontanum subsp. vulgare*)
- Bugle rampante (*Ajuga reptans*)
- Grande Oseille (*Rumex acetosa*)*
- Trèfle rampant (*Trifolium repens*)
- Brunelle commune (*Prunella vulgaris*)
- Houlque laineuse (*Holcus lanatus*)*
- Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*)*.

Taxons communs aux groupements ② et ③

N° relevés phytosociologiques correspondants

① 368126

② 367688 ; 367766 ; 338667 ; 341936 ; 338642 ; 338632 ; 368892 ; 338694

③ 368847

④ 338737 ; 338751 ; 368887 ; 338720 ; 338708 ; 338697 ; 338703 ; 338691

⑤ 367946 ; 338706 ; 338682

Etat de l'habitat

Typicité / Représentativité

Le rattachement phytosociologique au niveau alliance (*Juncion acutiflori* regroupant les bas-marais mésotrophes atlantiques à montagnardes) ne pose pas de problème pour les groupements ①, ② et ③. La présence d'espèces atlantiques planitaires à collinéennes (groupe C) justifie un rattachement à la sous-alliance du *Caro verticillati-Juncenion* B.Foucault & Géhu 1980, qui regroupe les communautés atlantiques.

Par contre, le rattachement phytosociologique des habitats ④ et ⑤ s'avère plus délicat. D'une part, l'analyse des relevés phytosociologiques montre des points communs avec l'alliance du *Caricion fuscae* W.Koch 1926 dont les groupements ④ et ⑤ pourraient constituer une forme à Jonc à tépales aigus. Toutefois, la présence (même résiduelle) des espèces des groupes D et E ainsi que l'absence de deux espèces typiques des bas-marais oligotrophes du *Caricion fuscae* que sont la Laïche blanchâtre (*Carex curta*) et le Jonc filiforme (*Juncus filiformis*) nous incitent à rapprocher ces habitats de l'alliance du *Juncion acutiflori* Braun-Blanq. in Braun-Blanq. & Tüxen 1952. D'autre part se pose la question de la sous-alliance. La faible représentation des espèces atlantiques du groupe C couplée à l'absence d'espèces montagnardes telles que le Sélin des Pyrénées (*Epikeros pyrenaicus*), la Renouée bistorte (*Polygonum bistorta*), le Vératre blanc (*Veratrum album*)... militerait pour un rattachement à la sous-alliance du *Juncenion acutiflori* Delpéch in Bardat et al. 2004 *suball. prov.et stat. prov.* Toutefois, la présence de cette sous-alliance en Limousin n'est pas encore avérée et peut-être, s'agit-il simplement de groupements situés en limite d'aire du *Caro verticillati-Juncenion acutiflori*. Des relevés phytosociologiques complémentaires à l'échelle du Massif central devront être réalisés afin de préciser l'aire de répartition des sous-alliances composantes du *Juncion acutiflori*.

In fine, nous avons donc décidé de rattacher les groupements ④ et ⑤ à l'alliance du *Juncion acutiflori* et de ne pas préciser la sous-alliance.

Le poste typologique « Bas-marais oligo-mésotrophe à mésotrophe, hygrophile à mésohygrophile à Jonc à tépales aigus (habitat générique) » a été attribué aux habitats non rattachables *a priori* à l'un des groupements décrits ci-dessus.

Intérêt patrimonial

Ces bas-marais abritent un cortège floristique diversifié. Ils étaient jadis très répandus et sont devenus dans de nombreuses régions extrêmement menacés par le drainage, la fertilisation et le surpâturage.

État de conservation

Groupements présentant un gradient continu d'état de dégradation, depuis les individus optimaux jusqu'aux individus les plus dégradés. On peut considérer néanmoins que ces groupements présentent globalement un état de conservation satisfaisant à l'échelle du périmètre d'étude.

Dynamique de la végétation

Plusieurs cas de figure peuvent s'observer pour l'évolution de ces communautés :

une dynamique anthropogène liée à l'intensification des exploitations agricoles (ces milieux ont besoin pour se maintenir d'un pâturage estival extensif), amorçant une évolution vers les prairies hygrophiles à Renoncule rampante et Jonc diffus ;

une dynamique liée au drainage (anthropogène mais parfois naturelle) qui annonce les prairies mésohygrophiles ou, s'il s'accompagne d'un abandon de l'exploitation, conduit à l'installation de la Molinaie ;

- une dynamique naturelle d'oligotrophisation conduisant ces groupements vers le haut-marais et la tourbière boisée ;

- une dynamique naturelle de boisement conduisant à l'installation d'un fourré marécageux à Saules du groupe cendré.

Répartition dans le site

- ① Habitat observé en un seul point, sur la commune de Tarnac au lieu-dit « Cluveau ».
- ② Habitat réparti en amont du site, de Rempnat aux sources.
- ③ Habitat rare sur le site observé en quelques points sur la commune de Peyrelevade.
- ④ Habitat localisé aux zones des sources de la Vienne.
- ⑤ Habitat ponctuellement observé en amont du site.

Code de végétation

Code générique : 66

- ① 67
- ② 9b
- ③ 68
- ④ 9a
- ⑤ 7

Groupement végétal	① Bas-marais mésotrophe à Angélique des bois et Molinie bleue ② Bas-marais oligo-mésotrophe à Carvi verticillé et Molinie bleue ③ Bas-marais paucispécifique en voie d'abandon à Molinie bleue
Phytosociologie	<i>Caro verticillati-Juncenion acutiflori</i> B.Foucault & Géhu 1980 ① Groupement à <i>Angelica sylvestris</i> et <i>Molinia caerulea</i> ② <i>Caro verticillati</i> - <i>Molinietum caeruleae</i> (Lemée 1937) Géhu apud Clément 1978 ③ Groupement à définir
CORINE biotopes	37.312 : Prairies acidiphiles à Molinie
Habitat générique Natura 2000	6410 : Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)
Habitat élémentaire cahiers d'habitats	6410-9 : Molinaies hygrophiles acidiphiles atlantiques
Statut	Habitat d'intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

La distinction sur le terrain des codes 7120-1 et 6410-9 s'avère très délicates. Ainsi, des erreurs sont-elles possibles. Des éléments floristico-écologiques tangibles devront en conséquence être définis afin de permettre en Limousin une meilleure reconnaissance de ces habitats sur le terrain. Les indications, notamment mésologiques et celles liées à la dynamique des groupements ① et ③ sont données à titre indicatif.

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Bas-marais méso-hygrophiles à hygrophiles des substrats tourbeux, para-tourbeux ou organiques, pauvres en éléments nutritifs, se développant sur des sols acides, hydromorphes et subissant des fluctuations importantes du niveau de la nappe au cours de l'année.

- ① Sol organique, mésotrophe à méso-eutrophe.
- ② et ③ : Sol tourbeux à paratourbeux, oligo-mésotrophe à mésotrophe.

Physionomie / Structure

Végétation herbacée dense de hauteur élevée dont la physionomie est fortement marquée par la de Molinie bleue (*Molinia caerulea*).

- ① Groupement très dense et élevé, rappelant physionomiquement une mégaphorbiaie.
- ② Groupement moins dense et moins élevé que le précédent. Ces bas-marais sont encore régulièrement parcourus par le bétail ce qui a pour effet de maintenir des espaces « ouverts » entre les tourradons de Molinie, espaces qui permettent le développement d'une flore plus diversifiée et typique que celle du groupement suivant.
- ③ Groupement très fortement imprimé par la Molinie et d'une extrême pauvreté spécifique. Il s'agit très probablement d'une forme de dégradation par abandon des pratiques agropastorales du groupement précédent.

Cortège floristique

Le groupement ③ apparaît dépourvu d'espèces caractéristiques nettes. Il s'agit vraisemblablement d'un groupement basal. Il accueille de manière diluée les taxons typiques du groupement ②. Le cortège floristique des groupements ① et ② se décompose de la même manière que celui des bas-marais du *Juncion acutiflori* décrits dans la fiche précédente :

- un lot d'espèces prairiales mésophiles (souvent réduit à 2 ou 3 espèces) ;
- un lot d'espèces prairiales hygrophiles ;

- un lot d'espèces typiques des bas-marais dont certaines témoignent d'une influence atlantique du climat.

Le groupement ② accueille en plus un lot d'espèces typiques des pelouses acidiphiles.

Différentielles du groupement ①

- Angélique des bois (*Angelica sylvestris*)
- Scutellaire à casque (*Scutellaria galericulata*)
- Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*)

Différentielles du groupement ②

Taxons des bas-marais

- Laïche noire (*Carex nigra*)
- Fétuque des rives (*Festuca rivularis*)
- Petite Scutellaire (*Scutellaria minor*)*
- Agrostis des chiens (*Agrostis canina*)
- Carum verticillé (*Carum verticillatum*)*

*Taxons témoignant d'une influence atlantique

Taxons des pelouses acidiphiles

- Gaillet des rochers (*Galium saxatile*)
- Luzule multiflore (*Luzula multiflora*)
- Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*)

Taxons des bas-marais communs aux groupements ①, ② et ③ pp.

- Epilobe des marais (*Epilobium palustre*)
- Violette des marais (*Viola palustris*)
- Jonc à tépales aigus (*Juncus acutiflorus*)
- Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*)

Taxons des prairies humides communs aux groupements ①, ② et ③ pp.

- Cirse des marais (*Cirsium palustre*)
- Gaillet des marais (*Galium palustre*)
- Silène fleur de coucou (*Silene flos-cuculi*)
- Jonc diffus (*Juncus effusus*)
- Lotier des marais (*Lotus pedunculatus*)

N° relevés phytosociologiques correspondants

- ① 367926 ; 367607 ; 341920 ; 341961
- ② 338702 ; 338722 ; 338672 ; 338700 ; 338761
- ③ 341964 ; 341996 ; 368891 ; 341941 ; 367846 ; 341974 ; 340922

Etat de l'habitat

Typicité / Représentativité

Le rattachement phytosociologique au niveau alliance (*Juncion acutiflori* regroupant les prairies hygrophiles atlantiques à montagnardes sur sol oligotrophe à mésotrophe) ne pose pas de problème. La présence d'espèces atlantiques planitiaires à collinéennes (*Carum verticillé*, *Petite Scutellaire*...) justifie un rattachement à la sous-alliance du *Caro verticillati-Juncenion*, qui regroupe les communautés atlantiques.

- ① Groupement méconnu à décrire.
- ② Habitat typique et conforme aux descriptions de la littérature phytosociologique.
- ③ Habitat peu typique probablement basal.

Certains habitats, non évalués en détail sur le terrain, ont été rattachés à l'appellation générique « Bas-marais oligo-mésotrophe à mésotrophe à Molinie bleue ».

Intérêt patrimonial

Valeur patrimoniale moyenne au niveau floristique. Ces formations de prairies tourbeuses, jadis très répandues, sont devenues dans de nombreuses régions extrêmement menacées par le drainage, la fertilisation et le surpâturage.

État de conservation

- ① Groupement présentant généralement un état de conservation moyen à mauvais
- ② Groupement présentant généralement un état de conservation bon à moyen
- ③ Groupement présentant généralement un état de conservation moyen à mauvais

Dynamique de la végétation

Des études complémentaires devront être réalisées à l'avenir pour notamment mieux cerner la dynamique de ces groupements, et comprendre les liens dynamiques qui probablement les unissent aux autres bas-marais du Juncion acutiflori. Seul le groupement ② est bien connu bien que sa synécologie reste à préciser.

Répartition dans le site

Habitats répartis en amont du site, de Rempnat aux sources.

Code de végétation

Code générique : 69

- ① 8ter
- ② 8
- ③ 8bis



© K. REIMRINGER / CBN Massif central

Figure 49 : bas-marais mésotrophe à Angélique des bois et Molinie bleue



© K. REIMRINGER / CBN Massif central

Figure 50 : bas-marais paucispécifique en voie d'abandon à Molinie bleue

Groupement végétal	Bas-marais à Sélin des Pyrénées et Scorzonère humble
Phytosociologie	<i>Polygono bistortae-Juncenion acutiflori</i> de Foucault et Géhu ex de Foucault 1984 <i>Selino pyrenaei-Scorzoneretum humilis</i> Julve 1983 ex de Foucault 1986
CORINE biotopes	37.312 : Prairies acidiphiles à Molinie
Habitat générique Natura 2000	6410 : Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)
Habitat élémentaire cahiers d'habitats	6410-11 : Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du Massif central et des Pyrénées
Statut	Habitat d'intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Bas-marais des régions sub-montagnardes à montagnardes, oligomésotrophes à mésotrophes implantés sur des substrats mésohygrophiles paratourbeux. Ils sont le plus souvent pâturés par le bétail, souvent gyrobroyés en fin d'été et peuvent même faire l'objet d'une fauche.

Physionomie / Structure

Végétation moyennement élevée à l'aspect de prairie assez dense marquée à la belle saison par la floraison blanche du Sélin des Pyrénées et celle, jaune, de la Scorzonère humble.

Cortège floristique

Ce groupement constitue le pendant montagnard du bas-marais à Scorzonère humble et Cirse anglais déjà décrit plus haut. La structuration du cortège floristique est la même :

- présence d'un lot significatif d'espèces prairiales mésophiles (groupe E) et hygrophiles (groupe D) ;
- présence d'un lot d'espèces typiques des bas-marais (groupe A et B).

La différence tient en la disparition du cortège des espèces typiques des bas-marais atlantiques (à l'exception du *Carum verticillé* qui reste bien présent), remplacé par un cortège d'espèces montagnardes (groupe C).

Groupe d'espèces A :

- Jonc à tépales aigus (*Juncus acutiflorus*)
- Agrostis des chiens (*Agrostis canina*)
- Carvi verticillé (*Carum verticillatum*)
- Violette des marais (*Viola palustris*)
- Fétuque des rives (*Festuca rivularis*)
- Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*)

Groupe d'espèces B :

- Laïche noire (*Carex nigra*)
- Laïche étoilée (*Carex echinata*)
- Valériane dioïque (*Valeriana dioica*)
- Laïche faux panic (*Carex panicea*)
- Gaillet des fanges (*Galium uliginosum*)

Groupe d'espèces C :

- Sélin des Pyrénées (*Epikeros pyrenaeus*)
- Renouée bistorte (*Polygonum bistorta*)
- Crépis des marais (*Crepis paludosa*)
- Verratre blanc (*Veratrum album*)

Groupe d'espèces D :

- Cirse des marais (*Cirsium palustre*)
- Gaillet des marais (*Galium palustre*)
- Epilobe à tige carrée (*Epilobium tetragonum*)
- Populage des marais (*Caltha palustris*)
- Jonc diffus (*Juncus effusus*)
- Lotier des marais (*Lotus pedunculatus*)
- Silène fleur de coucou (*Silene flos-cuculi*)

Groupe d'espèce E :

- Renoncule âcre (*Ranunculus acris*)
- Grande Oseille (*Rumex acetosa*)
- Bugle rampante (*Ajuga reptans*)
- Céraiste commun (*Cerastium fontanum subsp. vulgare*)
- Trèfle rampant (*Trifolium repens*)
- Brunelle commune (*Prunella vulgaris*)
- Houlque laineuse (*Holcus lanatus*)
- Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*)

N° relevés phytosociologiques correspondants

Pas de relevé réalisé.

Etat de l'habitat

Typicité / Représentativité

Le rattachement phytosociologique au niveau alliance du *Juncion acutiflori* (regroupant les prairies hygrophiles atlantiques à montagnardes sur sol oligotrophe à mésotrophe) ne pose pas de problème. La présence du lot d'espèces montagnardes justifie un rattachement à la sous-alliance montagnarde du *Polygono bistorta - Juncenion acutiflori* de Foucault & Géhu 1980.

Intérêt patrimonial

La présence du Sélin des Pyrénées, espèce végétale à statut de menace (Livre rouge Tome 2), donne un fort intérêt à ce bas-marais. D'autre part, ce type de formation est devenu extrêmement rare dans de nombreuses régions. Il est fortement menacé par le drainage, la fertilisation et le surpâturage.

État de conservation

Le groupement observé est en excellent état de conservation.

Dynamique de la végétation

Cette végétation est stabilisée par le maintien des pratiques agropastorales traditionnelles.

Répartition dans le site

Ce groupement a été observé sur une seule petite parcelle dans la vallée amont de la Vienne (Peyrelevade), l'habitat n'est pas représentatif de la végétation du site.

Code de végétation : 125

Groupement végétal	① Mégaphorbiaie méso-eutrophe à Scirpe des bois ② Mégaphorbiaie mésotrophe à Jonc à tépales aigus et Reine des prés
Phytosociologie	<i>Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae</i> B.Foucault 1984 nom. ined. ① Groupement à <i>Scirpus sylvaticus</i> ② <i>Junco acutiflori</i> - <i>Filipenduletum ulmariae</i> de Foucault 1981
CORINE biotopes	37.1 : Communautés à Reine des prés et communautés associées
Habitat générique Natura 2000	6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
Habitat élémentaire cahiers d'habitats	6430-1 : Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes
Statut	Habitat d'intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Ces mégaphorbiaies héliophiles se rencontrent en situation prairiale, sur substrat organique, humide, acide et mésotrophe.

- ① Substrat méso-eutrophe.
- ② Substrat mésotrophe.

Physionomie / Structure

Végétations herbacées denses et hautes à dominance de vivaces.

- ① Physionomie marquée par la dominance du Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*).
- ② Physionomie marquée par la dominance de la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*).

Cortège floristique

• Ces groupements se différencient l'un de l'autre sur le terrain par leur physionomie. De manière globale, le cortège floristique est très proche. L'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) semble toutefois propre au groupement ①.

Taxons bas-marais différentiels des mégaphorbiaies mésotrophes :

- Jonc à tépales aigus (*Juncus acutiflorus*)
- Gaillet des fanges (*Galium uliginosum*)
- Laïche lisse (*Carex laevigata*)
- Violette des marais (*Viola palustris*)
- Lotier des marais (*Lotus pedunculatus*)

Prairiales hygrophiles communes aux groupements ① et ② :

- Cirse des marais (*Cirsium palustre*)
- Gaillet des marais (*Galium palustre*)
- Epilobe à tige carrée (*Epilobium tetragonum*)
- Jonc diffus (*Juncus effusus*)
- Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*)
- Pâturin commun (*Poa trivialis*)

Ces mégaphorbiaies se distinguent de celles présentées dans la fiche suivante par l'absence ou la faible représentation des espèces eutrophes telles que le Gaillet gratteron (*Galium aparine*) et la Morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*), et surtout par l'absence de taxons typique des habitats riverains tels que la Renoncule à feuilles d'aconit (*Ranunculus aconitifolius*), Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*), la Scutellaire à casque (*Scutellaria galericulata*) et le Lycopus d'Europe (*Lycopus europaeus*).

N° relevés phytosociologiques correspondants

① 367468

② 367447

Etat de l'habitat

Typicité / Représentativité

Par rapport à d'autres individus d'association connus de ce groupement en Limousin, les individus de la vallée de la Vienne apparaissent globalement peu typiques en raison des faibles surfaces occupées.

Intérêt patrimonial

Cette végétation est peu répandue dans le Massif central et est actuellement en régression du fait de l'intensification des pratiques agricoles. Aucune espèce à statut de protection ou de menace n'a été notée dans nos relevés.

État de conservation

Au vu du cortège floristique, l'état de conservation de cet habitat est moyen.

Dynamique de la végétation

Cette communauté évolue vers un fourré hygrophile à Saule roux. L'intervention humaine sur ces habitats n'est pas conseillée à l'exception de la lutte contre le boisement spontané.

Répartition dans le site

Mégaphorbiaie observée en un seul point sur le site, sur la commune de Tarnac, au sud-ouest du lieu-dit « Régeat ».

Code de végétation

① 77

② 78

Groupement végétal	Mégaphorbiaie riveraine mésotrophe à Renoncule à feuilles d'aconit
Phytosociologie	<i>Filipendulo ulmariae-Petasition</i> Braun-Blanq. 1949 <i>Cf. Cirsio palustris - Ranunculetum aconitifolii</i> Julve 1993
CORINE biotopes	37.1 : Communautés à Reine des prés et communautés associées
Habitat générique Natura 2000	6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
Habitat élémentaire cahiers d'habitats	6430-2 : Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes
Statut	Habitat d'intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Cette mégaphorbiaie se rencontre sur les berges de la Vienne, en amont d'Eymoutiers où elle se développe en situation héliophile (absence de forêt riveraine) sur des sols organiques, humides et acides. Le mésoclimat propre aux fonds de vallon (hygrométrie plus élevée, température plus fraîche...) permet le développement de cet habitat montagnard à des altitudes représentatives de l'étage collinéen. Celui s'observe en effet à partir d'environ 400 m.

Physionomie / Structure

Végétation herbacée dense et haute à dominance de vivaces marquée par la floraison blanche de la Renoncule à feuilles d'Aconit (*Ranunculus aconitifolius*) et celle, jaune, de la Doronic d'Autriche (*Doronicum austriacum*).

Cortège floristique

- Renoncule à feuilles d'Aconit (*Ranunculus aconitifolius*)*/**
- Doronic d'Autriche (*Doronicum austriacum*)*/**
- Reine des prés (*Filipendula ulmaria*)
- Valériane rampante (*Valeriana repens*)
 - * taxons différentiels
 - ** taxons montagnards
- Fougère femelle (*Athyrium filix-femina*)*
- Canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*)
- Angélique des bois (*Angelica sylvestris*)
- Renouée bistorte (*Polygonum bistorta*)**

N° relevés phytosociologiques correspondants

366947; 366929.

Etat de l'habitat

Typicité / Représentativité

Habitat moyennement typique au regard des descriptions fournies dans la littérature phytosociologique. La vallée de la Vienne abrite vraisemblablement une variante sub-montagnarde de l'habitat type. En effet, plusieurs espèces montagnardes manquent telles que l'Aconit napel (*Aconitum napellus*), la Benoîte des ruisseaux (*Geum rivale*) et le Géranium des bois (*Geranium sylvaticum*). Notons que si la Renouée bistorte et le Cerfeuil hérissé (*Chaerophyllum hirsutum*) sont absents de nos relevés, ceux-ci ont bien été observés par ailleurs le long de Vienne. Cet habitat est moyennement représentatif du site.

Intérêt patrimonial

Cette végétation est moyennement fréquente à l'échelle du Massif central. Elle est actuellement en constante régression en raison notamment de l'intensification des pratiques agricoles. Aucune espèce à statut de protection ou de menace n'a été notée dans nos relevés.

État de conservation

Au vu du cortège floristique, l'état de conservation de cet habitat est bon à moyen.

Dynamique de la végétation

Cette communauté évolue vers le fourré riverain à Bourdaine, Saule cendré et Renoncule à feuilles d'aconit (cf. *Salici cinereae-Rhamnion catharticae*) puis vers l'Aulnaie-frênaie riveraine submontagnarde à Renoncule à feuilles d'aconit (*Alnenion glutinoso-incanae*). L'intervention humaine sur ces habitats n'est pas conseillée à l'exception de la lutte contre le boisement spontané.

Répartition dans le site

Mégaphorbiaie observée ponctuellement le long de la Vienne en amont d'Eymoutiers.

Code de végétation : 76



© K. REIMINGER / CBN Massif central

Figure 51 : mégaphorbiaie riveraine mésotrophe à Renoncule à feuilles d'aconit

Groupement végétal	Mégaphorbiaie riveraine méso-eutrophe à Lysimaque commune, Reine des prés et Ortie dioïque
Phytosociologie	<i>Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae</i> B.Foucault 1984 nom. Ined Groupement à <i>Urtica dioica</i> et <i>Filipendula ulmaria</i>
CORINE biotopes	37.1 : Communautés à Reine des prés et communautés associées
Habitat générique Natura 2000	6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
Habitat élémentaire cahiers d'habitats	6430-1 : Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes
Statut	Habitat d'intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Cette mégaphorbiaie collinéenne se rencontre généralement sur les berges calmes de la Vienne où elle se développe en situation héliophile à hémihéliophile sur des sols humides et acides.

Variabilité

L'analyse des relevés phytosociologiques a permis de mettre en évidence deux variantes :

① Une variante typique à Scirpe des bois qui se développe sur substrat fangeux, argilo-limono-sableux et riche en matières organiques.

② Une variante à Baldingère faux roseau qui se développe sur substrat sablo-limoneux pauvre en matière organique.

Physionomie / Structure

Habitat dominé par diverses espèces sociales très dynamiques.

① Végétation dense dominée par la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*) et le Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*). L'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) peut localement dominer la physionomie.

② Végétation peu dense marquée par la Baldingère faux roseau (*Phalaris arundinacea*) et l'Iris faux acore (*Iris pseudacorus*).

Cortège floristique

Ensemble caractéristique (taxons des roselières et des mégaphorbiaies)

- Reine des prés (*Filipendula ulmaria*)
- Lycopse d'Europe (*Lycopus europaeus*)
- Canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*)
- Impatiente ne-me-touchez-pas (*Impatiens nolitangere*)
- Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*)
- Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*)
- Scutellaire à casque (*Scutellaria galericulata*)

Taxons eutrophes

- Ortie dioïque (*Urtica dioica*)
- Gaillet gratteron (*Galium aparine*)
- Morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*)

Compagnes des prairies hygrophiles

- Pâturin commun (*Poa trivialis*)
- Gaillet des marais (*Galium palustre*)
- Jonc diffus (*Juncus effusus*)
- Renoncule rampante (*Ranunculus repens*)

Différentielles de la variante type

- Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*)
- Valériane rampante (*Valeriana repens*)
- Euphorbe velue (*Euphorbia villosa*)

Différentielles de variante ②

- Baldingère faux roseau (*Phalaris arundinacea*)

N° relevés phytosociologiques correspondants

① 366952; 366887; 366907; 366989; 367067; 367229; 367506; 367227 ; 366607; 366649

② 367006; 367008

Etat de l'habitat

Typicité / Représentativité

Mégaphorbiaie peu typique notamment au regard de celles décrites par BOTINEAU (1985). L'auteur reconnaît notamment la présence d'une mégaphorbiaie mésotrophe à Jonc à tépales aigus et Reine des prés, habitat que nous avons également relevé sur le site mais à un seul et unique endroit.

Nos relevés apparaissent significativement différents. Les espèces de bas-marais qui caractérisent les mégaphorbiaies décrites par BOTINEAU sont chez nous absentes. Elles se voient remplacer par un lot d'espèces eutrophes dont l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) est la plus fidèle représentante. Peut-être peut-on y voir les premiers résultats d'une eutrophisation progressive de certaines zones de la vallée de la Vienne ?

Certains habitats, non évalués en détail sur le terrain, ont été rattachés à l'appellation générique « Mégaphorbiaie riveraine méso-eutrophe à Lysimaque commune, Reine des prés et Ortie dioïque (habitat générique) ».

Intérêt patrimonial

Mégaphorbiaie sans doute assez fréquente à l'échelle du Massif central. Aucune espèce à statut de protection ou de menace n'a été notée dans nos relevés.

État de conservation

Végétation vraisemblablement issue de la dégradation de mégaphorbiaies anciennement plus typiques et plus équilibrées sur le plan trophique. A ce titre, l'état de conservation de ces formations peut être considéré comme étant moyen à mauvais.

Dynamique de la végétation

Non étudiée.

Répartition dans le site

Végétation observée entre les « Trois ponts de Masléon » et la commune de Rempnat.

Code de végétation

Code générique : 79

① 79a

② 79b



© K. REIMRINGER / CBN Massif central

Figure 52 : mégaphorbiaie riveraine méso-eutrophe à Lysimaque commune, Reine des prés et Ortie dioïque. Variante typique à Scirpe des bois

Groupement végétal	Prairie de fauche eutrophe à Brome mou et Grande Berce
Phytosociologie	<i>Rumici obtusifolii-Arrhenatherenion elatioris</i> B.Foucault 1989 <i>Heracleo sphondylii - Brometum mollis</i> de Foucault (1980) 1989
CORINE biotopes	38.22 : Prairies de fauche des plaines médio-européennes
Habitat générique Natura 2000	6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
Habitat élémentaire cahiers d'habitats	6510-7 : Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, eutrophiques
Statut	Habitat d'intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Cet habitat se rencontre dans des régions sous influence subatlantique, sur terrain acide. Ces deux caractéristiques correspondent à celles indiquées dans les cahiers d'habitats (BOULLET & al., 2005). Les prairies observées sont installées sur des terrains en légère déclivité, sur des substrats enrichis en éléments nutritifs, notamment en matières azotées.

Physionomie / Structure

Il s'agit de prairies hautes et denses présentant une diversité spécifique moyenne. La physionomie, assez terne, est dominée par diverses *Poaceae* telles que le Brome mou (*Bromus hordeaceus*) et le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*). Seules les inflorescences de la Grande Berce (*Heracleum sphondylium*) porteuses d'une multitude de petites fleurs blanches contribuent à alléger la monotonie de ce groupement.

Cortège floristique

Cet habitat se différencie des prairies de fauche mésotrophes notamment par l'absence de certaines espèces peu tolérantes aux sols riches, telles que la Véronique officinale (*Veronica officinalis*), la Luzule des champs (*Luzula campestris*) et la Fétuque rouge (*Festuca rubra*). La présence d'espèces nitrophiles telles la Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*) et le Cirse des champs (*Cirsium arvense*) permet également de les reconnaître.

Il convient également de ne pas confondre cet habitat avec les prairies semées à rotation courte qui, même si elles sont fauchées, ne permettent pas le développement d'une flore diversifiée et typique. Ces prairies sont très souvent d'une pauvreté consternante et dépourvues d'espèces caractéristiques nettes (absence entre autre des espèces différentielles de fauche) si bien qu'on les reconnaît sur le terrain à leur physionomie dense et terne.

Taxons différentiels des prairies de fauche

- Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*)
- Rhinanthus crête de coq (*Rhinanthus alectorolophus*)
- Grande Berce (*Heracleum sphondylium*)
- Caille-lait blanc (*Galium mollugo*)
- Brome mou (*Bromus hordeaceus*)*
- Trisetum jaunâtre (*Trisetum flavescens*)

*Taxons également présents dans les prairies semées à rotation courte

Taxons prairiaux à large amplitude

- Marguerite (*Leucanthemum vulgare*)
- Houlque laineuse (*Holcus lanatus*)
- Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*)
- Trèfle rampant (*Trifolium repens*)
- Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*)
- Fléole des prés (*Phleum pratense*)
- Trèfle des prés (*Trifolium pratense*)

N° relevé phytosociologique correspondant
338635

Etat de l'habitat

Typicité / Représentativité

L'habitat observé est conforme aux descriptions données dans la bibliographie. Il est très peu mentionné dans le réseau Natura 2000 en Limousin. Il est connu de la vallée de la Gioune, de la vallée de la Gartempe ou dans le site des Monts d'Ambazac. Il est toujours très ponctuel.

Intérêt patrimonial

L'intérêt de l'habitat est élevé, malgré un cortège floristique relativement banal et l'absence d'espèces à statut. Il s'agit en effet d'une prairie, d'une part permanente, et d'autre part représentatives de pratiques agropastorales pourvoyeuses de biodiversité ; la fauche permettant le développement d'espèces propres à ces prairies, absentes des parcelles uniquement pâturées. Habitat peu représenté en Limousin (régime de pâturage privilégié) et en forte régression ces dernières décennies du fait de l'intensification des pratiques agricoles (artificialisation, travaux du sol...).

État de conservation

En raison du caractère eutrophe de ces prairies, elles présentent un mauvais état de conservation. Habitat menacé par l'extension des prairies artificielles.

Dynamique de la végétation

Habitat maintenu en place par les activités agricoles.

Répartition dans le site

Habitat observé en un seul point, sur la commune de Peyrelevade, tout à fait en amont du site.

Code de végétation : 18

Groupement végétal	① Haut-marais à Bruyère à quatre angles et Narthécie ossifrage ② Haut-marais à Bruyère à quatre angles et Canneberge des marais ③ Haut-marais pionnier à Laïche à bec et Linaigrette à feuilles étroites
Phytosociologie	<i>Oxycocco palustris-Ericion tetralicis</i> Nordh. ex Tüxen 1937 ① Groupement à <i>Erica tetralix</i> et <i>Narthecium ossifragum</i> ② Groupement à <i>Erica tetralix</i> et <i>Vaccinium oxycoccos</i> ③ Groupement à <i>Carex rostrata</i> et <i>Eriophorum polystachion</i>
CORINE biotopes	51.1 : Tourbières hautes à peu près naturelles
Habitat générique Natura 2000	7110* : Tourbières hautes actives
Habitat élémentaire cahiers d'habitats	7110-1 : Végétation des tourbières hautes actives
Statut	Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Végétation héliophile acidiphile, oligotrophe, ombrotrophe ou en cours d'ombrotrophisation (groupement ③) se développant en fond de thalweg ou d'alvéole tourbeux. Communauté atlantique à subatlantique.

Physionomie / Structure

Habitat le plus souvent intégré dans une mosaïque complexe d'habitats. La strate herbacée (< à 1 m de haut) se compose de chaméphytes fréquemment localisés au niveau des buttes de Sphaignes. Ces dernières forment un tapis plus ou moins bombé (microbuttes) et continu. La Laïche à bec (*Carex rostrata*), typique des tourbières de transition, peut localement marquer la physionomie de l'habitat.

Cortège floristique

En dehors de la présence des buttes de Sphaignes qui signent la présence d'un haut-marais, les trois habitats présentés dans cette fiche se caractérisent par la bonne représentation de la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum polystachion*), de la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*) et de la Callune (*Calluna vulgaris*). Deux taxons des pelouses acidiphiles font également leur apparition à ce stade. Il s'agit du Gaillet des rochers (*Galium saxatile*) et de la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*).

Le groupement ① se différencie par la présence de la Narthécie ossifrage (*Narthecium ossifragum*), le groupement ② la présence de la Canneberge des marais (*Vaccinium oxycoccos*) et de la Linaigrette engainée (*Eriophorum vaginatum*). Le groupement ③ se caractérise par l'absence de ces trois espèces.

Taxons typiques des hauts-marais

- Callune (*Calluna vulgaris*)*
- Canneberge des marais (*Vaccinium oxycoccos*)
- Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum polystachion*)
- Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*)*
- Narthécie ossifrage (*Narthecium ossifragum*)
- Linaigrette engainée (*Eriophorum vaginatum*)*

* Taxon également bien présent des landes tourbeuses

Compagnes des bas-marais

- Violette des marais (*Viola palustris*)
- Jonc à tépales aigus (*Juncus acutiflorus*)
- Laîche vert jaunâtre (*Carex viridula* subsp. *oedocarpa*)
- Molinie bleue (*Molinia caerulea*)
- Laîche noire (*Carex nigra*)

N° relevé phytosociologique correspondant

- ① 368406, 368367
- ② 338740 ; 338760; 338711 ; 338759 ;338707
- ③ 338654; 338743; 368852; 368850

Etat de l'habitat

Typicité / Représentativité

Les habitats observés ① et ② sont conformes aux descriptions données dans la bibliographie. Le groupement ③, pionnier, est peu affirmé sur le plan floristique. Il est par conséquent peu typique. Ces groupements sont moyennement représentatifs des zones tourbeuses du site.

Intérêt patrimonial

L'habitat présente une très haute valeur patrimoniale : les tourbières hautes actives constituent des reliques glaciaires qui trouvent refuge en de rares régions au microclimat très particulier (humidité, froid, acidité du substrat), comme c'est le cas pour la Montagne limousine. Sur les bombements existent localement le Rossolis à feuilles rondes, espèce protégée au niveau national. L'habitat a connu une régression importante au cours des dernières décennies suite aux opérations de drainage et d'enrésinement.

État de conservation

Cet habitat est très sensible à toute perturbation du fonctionnement hydrologique. La nappe d'eau doit être subaffleurante avec de très faibles fluctuations saisonnières (< à 20-30 cm). Il se développe sur des sols fragiles et très sensibles au sur-piétinement lié au pâturage. Sur le site, ces formations ne semblent pas menacées et sont globalement en bon état de conservation.

Dynamique de la végétation

L'évolution de l'habitat peut tendre, par atterrissement, vers la lande tourbeuse à Bruyère à quatre angles, Scirpe cespiteux et Linaigrette engainée (*Ericion tetralicis*).

Répartition dans le site

Habitats observés entre Tarnac et les sources de la Vienne.

Codes de végétation

- ① 74
- ② 13b
- ③ 13a



Figure 54 : haut-marais à Bruyère à quatre angles et Canneberge des marais

© K. REIMRINGER / CBN Massif central



Figure 53 : haut-marais pionnier à Laïche à bec et Linaigrette à feuilles étroites

© K. REIMRINGER / CBN Massif central

Groupement végétal	Lande tourbeuse à Jonc squarreux et Scirpe cespiteux
Phytosociologie	<i>Ericion tetralicis</i> Schwick. 1933 <i>Junco squarrosi-Trichophoretum cespitosi subsp. germanici</i> (Jouanne 1926) Julve 2004
CORINE biotopes	51.1 : Tourbières hautes à peu près naturelles
Habitat générique Natura 2000	7110* : Tourbières hautes actives
Habitat élémentaire cahiers d'habitats	7110-1 : Végétation des tourbières hautes actives
Statut	Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Végétation héliophile acidiphile, oligotrophe, alimentée par les eaux météoriques. L'habitat peut subir un assèchement estival et une inondation hivernale. Il se développe en fond d'alvéole tourbeux.

Physionomie / Structure

Habitat le plus souvent intégré dans une mosaïque complexe d'habitats. La state herbacée (< à 1 m de haut) se compose de chaméphytes (*Callune* et *Bruyère* à quatre angle) auxquels sont associés deux espèces à port cespiteux caractéristique : le *Jonc squarreux* et le *Scirpe cespiteux*.

Cortège floristique

Ensemble caractéristique

- *Bruyère* à quatre angles (*Erica tetralix*)
- *Linaigrette* engainée (*Eriophorum vaginatum*)
- *Scirpe cespiteux* (*Trichophorum cespitosum subsp. germanicum*)
- *Callune* (*Calluna vulgaris*)
- *Jonc squarreux* (*Juncus squarrosus*)

Compagnes stades antérieurs

- *Molinie* bleue (*Molinia caerulea*)
- *Laïche* vert jaunâtre (*Carex viridula subsp. oedocarpa*)
- *Laïche* à becs (*Carex rostrata*)
- *Laïche* noire (*Carex nigra*)
- *Linaigrette* à feuilles étroites (*Eriophorum polystachion*)

N° relevé phytosociologique correspondant

341940; 338742; 338658; 338651; 338745; 338643

Etat de l'habitat

Typicité / Représentativité

L'habitat observé est conforme aux descriptions données dans la bibliographie. Il est moyennement représentatif des zones tourbeuses du site.

Intérêt patrimonial

L'habitat présente une très haute valeur patrimoniale : les landes tourbeuses, tout comme les hauts-marais, constituent des reliques glaciaires qui trouvent refuge en de rares régions au microclimat très particulier (humidité, froid, acidité du substrat), comme c'est le cas pour la Montagne limousine. Sur les bombements existent localement le Rossolis à feuilles rondes, espèce protégée au niveau national. L'habitat a connu une régression importante au cours des dernières décennies suite aux opérations de drainage et d'enrésinement.

État de conservation

Cet habitat est très sensible à toute perturbation du fonctionnement hydrologique. Il se développe sur des sols fragiles et très sensibles au piétinement du bétail. Sur le site, ces formations ne semblent pas menacées et sont globalement en bon état de conservation.

Dynamique de la végétation

La dynamique peut tendre, par atterrissement, vers la lande humide à Ajonc nain, Bruyère à quatre angles et Molinie bleue ou celle moins typique à Callune, Bruyère à quatre angles et Molinie bleue. Le développement d'arbustes (Saules, Pin sylvestre...) peut ponctuellement s'observer.

Répartition dans le site

Habitats observés entre Tarnac et les sources de la Vienne.

Codes de végétation : 14



© K. REIMRINGER / CBN Massif central

Figure 55 : lande tourbeuse à Jonc squarreux et Scirpe cespiteux

Groupement végétal	Tourbière haute dégradée à Bruyère à quatre angles et Molinie bleue
Phytosociologie	<i>Ericion tetralicis</i> Schwick. 1933 Groupement à <i>Erica tetralix</i> et <i>Molinia caerulea</i>
CORINE biotopes	51.2 : Tourbières à Molinie bleue
Habitat générique Natura 2000	7120 : Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle
Habitat élémentaire cahiers d'habitats	7120-1 : Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptible de restauration
Statut	Habitat d'Intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

La distinction sur le terrain des codes 7120-1 et 6410-9 s'avère très délicate. Ainsi, des erreurs sont-elles possibles. Des éléments floristico-écologiques tangibles devront en conséquence être définis afin de permettre en Limousin une meilleure reconnaissance de ces habitats sur le terrain.

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Végétation héliophile, acidiphile et oligotrophe se développant au sein des alvéoles tourbeux au contact des hauts-marais et landes tourbeuses dont cet habitat dérive. Le sol est principalement organique, acide et présente une turfigénèse très faible voire nulle.

Cette végétation s'installe sous climat fortement humide (plus de 1000 mm/an) et froid (moins de 10° en moyenne). Des traces d'atteintes anthropiques sont visibles (drainage...). La proximité de plantations de résineux exotiques peut participer à l'altération des conditions écologiques de cette végétation par assèchement de la nappe d'eau de surface principalement et donc être considérée comme étant une atteinte d'origine anthropique.

Physionomie / Structure

Communauté vivace très homogène marquée par l'abondance de la Molinie bleue (*Molinia caerulea*) et la présence relictuelle de chamaephytes telles que la Callune et la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*).

Cortège floristique

Le cortège se différencierait des autres habitats dominés par la Molinie par la rémanence au sein du cortège d'espèces typiques des haut-marais actifs et des landes tourbeuses telles que la Narthécie ossifrage (*Narthecium ossifragum*), la Linaigrette engainée (*Eriophorum vaginatum*), Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum polystachion*) ou le Scirpe cespiteux (*Trichophorum cespitosum* subsp. *germanicum*). La Bruyère à quatre angles ainsi que la Callune (*Calluna vulgaris*) sont également constante.

N° relevé phytosociologique correspondant

341958

Etat de l'habitat

Typicité / Représentativité

Typicité non étudiée. Représentativité incertaine.

Intérêt patrimonial

L'intérêt patrimonial de cet habitat est limité puisque représentatif d'un stade de dégradation des haut-marais actifs. Toutefois celui-ci peut être renforcé à la suite de travaux de restauration.

État de conservation

Etat de conservation mauvais.

Dynamique de la végétation

Des études complémentaires devront être réalisées à l'avenir pour notamment mieux cerner la synécologie de ce groupement.

Probablement, l'évolution par assèchement conduit-elle à la formation d'une lande humide appauvrie à Callune et Molinie bleue. La formation de fourrés de ligneux à base de Saules du groupe cendré est également possible.

Répartition dans le site

Habitat reconnu sur la commune de Tarnac, au sud du lieu dit « Servièrè » (tourbière de Berbeyrolle).

Codes de végétation : 75

Groupement végétal	<ul style="list-style-type: none"> ① Radeau flottant à Trèfle d'eau et Potentille des marais ② Tourbière de transition à Trèfle d'eau et Sphaignes ③ Tremblant à Epilobe des marais et Laïche à bec ④ Tremblant à Scutellaire à casque et Laïche à bec
Phytosociologie	<p><i>Junco acutiflori-Caricion lasiocarpae</i> Julve ex Royer in Bardat & al. 2004</p> <ul style="list-style-type: none"> ① Groupement à <i>Menyanthes trifoliata</i> et <i>Potentilla palustris</i> ② Groupement à <i>Menyanthes trifoliata</i> et <i>Sphagnum</i> spp. ③ <i>Epilobio palustris - Caricetum rostratae</i> Berset 1969 ④ Groupement à <i>Scutellaria galericulata</i> et <i>Carex rostrata</i>
CORINE biotopes	<ul style="list-style-type: none"> ① 54.59 : Radeaux à <i>Menyanthes trifoliata</i> et <i>Potentilla palustris</i> ② 54.5 : Tourbières de transition ③ et ④ 54.53 : Tourbières tremblantes à <i>Carex rostrata</i>
Habitat générique Natura 2000	7140 : Tourbières de transition et tremblantes
Habitat élémentaire cahiers d'habitats	7140-1 : Tourbières de transition et tremblants
Statut	Habitat d'Intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Végétation hygrophile, héliophile et acidiphile se développant à l'étage collinéen supérieur sur des tourbes spongieuses, gorgées d'eau.

- ① Radeau flottant se développant au milieu des lacs et étangs.
- ② Tourbière de transition légèrement instable trouvant sa place au sein des alvéoles tourbeux, en mosaïque avec les bas-marais et haut-marais.
- ③ Tremblant instable se développant en ceinture des lacs et étangs.
- ④ Radeau flottant riverain des eaux faiblement courantes (observé le long de la Vienne).

Physionomie / Structure

Groupement herbacé à dominance de vivaces à structure ouverte et laissant voir un tapis dense de Sphaignes. Ces dernières ne forment pas de buttes ou alors de très légères.

- ① Végétation basse marquée par la Potentille des marais (*Potentilla palustris*) et le Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*)
- ② Végétation basse marquée par l'abondance du Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*)
- ③ et ④ Physionomie haute dominée par la Laïche à becs (*Carex rostrata*), la Potentille des marais (*Potentilla palustris*) et marquée par la floraison jaune de la Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*).

Cortège floristique

Le groupement ②, se reconnaît à l'absence des espèces communes aux trois autres. Seul le Trèfle d'eau est présent. Le groupe ④ est enrichi en espèces des mégaphorbiaies riveraines.

Taxons communs aux groupements ①, ③ et ④

- Potentille des marais (*Potentilla palustris*)
- Laïche à becs (*Carex rostrata*)

Différentielles des groupements ① et ②

- Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*)
- Laîche étoilée (*Carex echinata*)*
*Compagnes des bas-marais
- Laîche noire (*Carex nigra*)*

Différentielles du groupement ③

- Epilobe des marais (*Epilobium palustre*)*
 - Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*)**
*Compagnes des bas-marais
**Différentielle par rapport aux groupements ① et ②
- Gaillet des fanges (*Galium uliginosum*)*

Différentielles du groupement ④

- Scutellaire à casque (*Scutellaria galericulata*)
- Iris des marais (*Iris pseudacorus*)
- Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*)**
**Différentielle par rapport aux groupements ① et ②
- Lycopode d'Europe (*Lycopus europaeus*)
- Reine des prés (*Filipendula ulmaria*)

N° relevé phytosociologique correspondant

- ① /.
- ② 338647
- ③ 368866; 340947; 341998; 341927; 341935; 341987
- ④ 366951

Etat de l'habitat

Typicité / Représentativité

Les tourbières de transition et autres tremblants sont peu représentatifs du site en raison des superficies très réduites qu'elles occupent.

- ① Typicité non étudiée.
- ② Groupement vraisemblablement basal.
- ③ Bonne typicité au regard des informations fournies par la littérature phytosociologique.
- ④ Groupement méconnu dont la typicité est à étudier.

Intérêt patrimonial

Ces habitats de haute valeur patrimoniale contribuent à la diversification des communautés végétales du site. Ces végétations sont peu fréquentes et en régression dans l'ensemble du Massif central.

État de conservation

Habitats présentant tous un bon état de conservation.

Dynamique de la végétation

Evolution vers le haut-marais par ombrotrophisation (exhaussement de la tourbière grâce à la croissance des Sphaignes ce qui lui permet de s'affranchir de l'alimentation minérotrophique au profit des précipitations d'origine météorique).

Répartition dans le site

Habitats reconnus en amont du site, entre Nedde et Peyrelevade.

- ① Végétation observée sur le lac de Servièrre situé sur la commune de Peyrelevade.
- ② Végétation observée au niveau de la zone des sources de la Vienne.
- ③ Végétation observée autour des lacs de Servièrre et Peyrelevade.
- ④ Végétation observée en un unique point sur la commune de Nedde, sur la rive opposée au camping.

Codes de végétation :

- ① 121
- ② 12
- ③ 72
- ④ 73



© K. REIMRINGER / CBN Massif central

Figure 56 : tourbière de transition à Trèfle d'eau et Sphaignes



Figure 57 : tremblant à Scutellaire à casque et Laïche à bec

© K. REIMRINGER / CBN Massif central

Groupement végétal	Gouille à Rossolis à feuilles rondes et Rhynchospore blanc
Phytosociologie	<i>Rhynchosporion albae</i> W. Koch 1926 <i>Drosero intermediae-Rhynchosporetum albae</i> (Allorge & Denis 1923) Allorge 1926
CORINE biotopes	54.6 : Communautés à <i>Rhynchospora alba</i>
Habitat générique Natura 2000	7150 : Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>
Habitat élémentaire cahiers d'habitats	7150-1 : Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion
Statut	Habitat d'Intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Végétation pionnière acidiphile se développant au sein de dépressions topographiques plus ou moins étendues, en situation héliophile, sur substrat tourbeux, hygrophile et oligotrophe. Elle constitue le stade initial de la série progressive des tourbières acidiphiles. Le groupement, à répartition circumboréale, présente un caractère subatlantique.

Physionomie / Structure

Communauté herbacée vivace ouverte, à faible recouvrement, laissant entrevoir un tapis dense de Sphaignes. Le cortège floristique comprend un nombre réduit d'espèces très exigeantes au plan écologique, supportant difficilement la concurrence. La brosse des inflorescences du Rhynchospore blanc confère au groupement une physionomie herbeuse, ce qui permet de le reconnaître sur le terrain.

Cortège floristique

Ensemble caractéristique

- Rhynchospore blanc (*Rhynchospora alba*)
- Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*)

Compagnes

- Laïche noire (*Carex nigra*)
- Molinie bleue (*Molinia caerulea*)
- Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*)
- Laïche à becs (*Carex rostrata*)
- Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum polystachion*)
- Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*)

Le relevé n°368367 qui accueille à la fois le Rhynchospore blanc et le Rossolis à feuilles rondes s'apparente en réalité à un Haut-marais à Bruyère à quatre angles et Narthécie ossifrage caractérisé par la présence de bombement de Sphaignes.

N° relevé phytosociologique correspondant

/.

Typicité / Représentativité

Les gouilles à Rhynchospore blanc sont peu représentatives du site en raison des superficies très réduites qu'elles occupent. Les habitats rencontrés sont bien typiques.

Intérêt patrimonial

Habitat très spécialisé, en forte régression à l'échelle de l'Europe. Présence d'une espèce protégée au niveau national : le Rossolis à feuille à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*). Ces végétations sont peu fréquentes et en régression dans l'ensemble du Massif central.

État de conservation

Bon état de conservation. Groupement sensible au drainage, à l'assèchement, à l'eutrophisation et la fermeture du milieu.

Dynamique de la végétation

Groupement transitoire amené à évoluer vers des stades plus matures de haut marais (tourbières hautes actives) ou de landes tourbeuses. Recréation possible de l'habitat par rajeunissement des substrats (décapages et étrépages).

Répartition dans le site

Habitat observé en deux points sur la commune de Tarnac en mosaïque avec le Haut-marais à Bruyère à quatre angles et Narthécie ossifrage.

Code de végétation : 65

Groupement végétal	① Hêtraie-chênaie acidiphile du collinéen inférieur à Canche flexueuse et Mélampyre des prés ② Hêtraie-chênaie acidiphile du collinéen supérieur à Myrtille et Gaillet des rochers
Phytosociologie	<i>Ilici aquifolii-Quercenion petraeae</i> Rameau in Bardat & al. 2004 ① Groupement à <i>Quercus robur</i> et <i>Melampyrum pratense</i> ② Groupement à <i>Fagus sylvatica</i> , <i>Quercus robur</i> et <i>Galium saxatile</i>
CORINE biotopes	41.12 : Hêtraies atlantiques acidiphiles
Habitat générique Natura 2000	9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)
Habitat élémentaire cahiers d'habitats	9120-2 : Hêtraies-chênaies collinéennes à houx
Statut	Habitat d'intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Boisements établis sur des sols acides, le plus souvent superficiels, pauvres en éléments minéraux et à litière plutôt épaisse. Ce type de forêts est généralement installé sur des pentes moyennes (20 à 40%), à des expositions fraîches et humides (nord) ou secondaires (ouest et est). Ces boisements se développent également sur le site en position de croupe. Ils sont caractéristiques des régions atlantiques bien arrosées et correspondent au stade climacique de la dynamique forestière.

① Habitat du collinéen inférieur ou plus rarement du collinéen supérieur mais dans ce cas en exposition sud dominante.

② Habitat du collinéen supérieur ou plus rarement du collinéen inférieur mais dans ce cas en exposition nord dominante.

Variabilité

① Hêtraie-chênaie acidiphile du collinéen inférieur à Canche flexueuse et Mélampyre des prés

Boisements dont le Hêtre ne domine jamais le sylvofaciès. Deux types ont été reconnus et différenciés dans la cartographie :

- Sylvofaciès à Chênes dominants ;
- Sylvofaciès à Châtaignier dominant.

② Hêtraie-chênaie acidiphile du collinéen supérieur à Myrtille et Gaillet des rochers

Deux types de sylvofaciès ont également été reconnus et différenciés dans la cartographie :

- Sylvofaciès à Hêtre dominant ;
- Sylcofaciès à Chênes dominants.

Certains habitats, non évalués en détail sur le terrain, ont été rattachés à l'appellation générique « Hêtraie-chênaie acidiphile (habitat générique) ».

Physionomie / Structure

La strate arborescente est dominée selon les groupements par le Hêtre commun et/ou le Chêne pédonculé et/ ou le Châtaignier. Le Bouleau est discret mais assez constant. Le sous-bois est clairsemé et généralement structuré par le Houx commun ; la Bourdaine commune apparaît ponctuellement. La strate herbacée est également assez clairsemée.

Cortège floristique

Ces habitats se différencient des boisements acidiphiles par la présence d'espèces acidophiles. Les taxons acidoclines, bien que présents, ne sont jamais dominants. Les espèces acido-neutroclines à neutroclines telles que la Stellaire holostée (*Stellaria holostea*), le Lamier jaune (*Lamium galeobdolon*), le Sceau de Salomon multiflore (*Polygonatum multiflorum*) et la Violette de Rivinus (*Viola riviniana*) sont absentes (ou très faiblement représentées).

Phanérophytes

- Hêtre commun (*Fagus sylvatica*)
- Chêne sessile (*Quercus petraea*)
- Châtaignier commun (*Castanea sativa*)
- Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
- Bouleau verruqueux (*Betula pendula*)

Chamaephytes

- Houx commun (*Ilex aquifolium*)
- Poirier sauvage (*Pyrus pyraster*)
* Présence ponctuelle possible
- Bourdaine commune (*Frangula dodonaei*)
- Noisetier (*Corylus avellana*)*

Herbacées acidiphiles

Communes aux deux groupements

- Mélampyre des prés (*Melampyrum pratense*)
- Laïche à pilules (*Carex pilulifera*)
- Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*)
- Callune (*Calluna vulgaris*)

Différentielles alticoles du groupement ②

- Gaillet des rochers (*Galium saxatile*)
- Dent de chien (*Erythronium dens-canis*)
- Maïanthème à deux feuilles (*Maianthemum bifolium*)
- Myrtille (*Vaccinium myrtillus*)
- Framboisier (*Rubus idaeus*)

Herbacées acidiphiles communes aux groupements ① et ② (ainsi qu'aux boisements du *Carpinion*)

- Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*)
- Houlique molle (*Holcus mollis*)
- Solidage verge d'or (*Solidago virgaurea*)
- Germandrée scorodaine (*Teucrium scorodonia*)
- Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*)

N° relevés phytosociologiques correspondants

① 371840 ; 371819 ; 371824 ; 366653 ; 366819

② 341932 ; 368207 ; 371832 ; 367867

Typicité / Représentativité

L'ensemble des groupements de la vallée est à rattacher à l'*Illici-Quercenion*, qui regroupe les forêts acidiphiles de l'étage collinéen. La typicité de ces groupements par rapport à ceux de la littérature est à étudier.

Intérêt patrimonial

Il s'agit de boisements relativement communs à l'échelle du Limousin. La flore est pauvre et banale, dépourvue d'espèces à statut. Cet habitat est néanmoins représentatif des boisements du domaine atlantique et est fréquenté par certaines espèces de Chiroptères et d'Insectes visées par l'annexe II de la Directive.

État de conservation

L'état de conservation de ces habitats varie de bon à mauvais sur le site. Ils sont sensibles à l'artificialisation (enrésinements, sylviculture privilégiant une seule essence). La plupart des surfaces occupées actuellement par les plantations de résineux devaient correspondre à ce type de boisement. Habitats en régression actuellement mais demeurent encore bien représentés à l'échelle du Limousin.

Dynamique de la végétation

Il s'agit d'un habitat climacique en Limousin. Le vieillissement de l'habitat ne pourra que permettre une meilleure expression des cortèges. La réalisation de trouées forestières (coupe rase, chablis) favorise le développement de la communauté pionnière à Digitale pourpre et Linaire rampante [*Epilobion angustifolii*], relayée ensuite par le Pré-manteau en voile à Genêt à balais [*Sarothamnion scoparii*], puis par le Fourré de recolonisation à Bouleau verruqueux, Sorbier des oiseleurs et Bourdaine commune [*Frangulo alni-Rubenion*], avant maturation forestière.

Répartition dans le site

Habitats observés sur l'ensemble le site.

- ① Végétation observée entre Bujaleuf et Saint-Léonard-de-Noblat.
- ② Végétation observée entre Nedde et les sources

Code de végétation :

Code générique : 39

- ① Sylvofaciès à Chênes dominants : 39c
- ① Sylvofaciès à Châtaignier dominant : 39d
- ② Sylvofaciès à Hêtre dominant : 39a
- ② Sylvofaciès à Chênes dominants : 39b



© K. REIMRINGER / CBN Massif central

Figure 58 : hêtraie-chênaie acidiphile du collinéen supérieur à Myrtille et Gaillet des rochers.
Sylvofaciès à Hêtre dominant

Groupement végétal	Boisement de pente à Tilleul à feuilles en cœur, Frêne commun et Polystic à soie
Phytosociologie	<i>Tilio platyphylli-Acerion pseudoplatani</i> Klika Groupement à <i>Tilia cordata</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> et <i>Polystichum setiferum</i>
CORINE biotopes	41.4 : Forêts mixtes de pentes et ravins
Habitat générique Natura 2000	9180 : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>
Habitat élémentaire cahiers d'habitats	9180-10 : Tillaies hygrosclaphiles, calcicoles à acidiclinales, du Massif central et des Pyrénées
Statut	Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Habitat situé hors zone Natura 2000, mais dont nous avons néanmoins cartographié l'emplacement étant donnée sa proximité du site.

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Habitat confiné en exposition nord, dans les vallons étroits sur un sol instable composé de blocs et de gros graviers sur forte pente. La proximité de cours d'eau à débit rapide permet le maintien d'une atmosphère humide et fraîche favorable à l'habitat.

Physionomie / Structure

Peuplement ligneux structuré essentiellement par le Tilleul à feuilles en cœur et le Frêne commun. Les autres arbustes sont rares. Le tapis herbacé est marqué surtout par une ptéridoflore abondante : Polystic à soie, Polystic à aiguillon et Dryoptéris écailleux.

Cortège floristique

Phanérogames post-pionnières :

- Tilleul à feuilles en cœur (*Tilia cordata*)
- Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)

Chamaephytes :

- Houx (*Ilex aquifolium*)
- Noisetier (*Corylus avellana*)

Herbacées

Différentielles des boisements de pente

- Polystic à soie (*Polystichum setiferum*)
- Polystic à aiguillon (*Polystichum aculeatum*)
- Dryoptéris écailleux (*Dryopteris affinis*)

Compagnes acidiclinales et acido-neutroclines

- Lierre (*Hedera helix*)
- Lamier jaune (*Lamium galeobdolon*)
- Dryoptéris dilaté (*Dryopteris dilatata*)

Etat de l'habitat

Typicité / Représentativité

Le rattachement à l'alliance phytosociologique est délicat au regard de la faible typicité de notre relevé. Les boisements de pente relevés et décrits par BOTINEAU (1985) l'ont tous été en aval de Limoges, où l'influence atlantique est plus patente comme en témoigne la présence dans les relevés de la Jacinthe des bois, de la Consoude tubéreuse (*Symphytum tuberosum*) et de l'Herbe aux femmes battues (*Tamus communis*) ; taxons tous absents de notre relevé. Le rattachement des relevés de BOTINEAU à l'alliance collinéenne et atlantique du *Polysticho setiferi-Fraxinion excelsioris* ne pose pas donc pas de problème. Dans notre cas, l'absence des taxons mentionnés ci-dessus se conjugue à la présence de 2 taxons témoignant d'une certaine fraîcheur et absents des relevés de BOTINEAU : le Polystic à aiguillon (*Polystichum aculeatum*) et Polypode vulgaire (*Polypodium vulgare*). Ces deux remarques nous incitent à rattacher notre relevé à l'alliance montagnarde du *Tilio platyphylli-Acerion pseudoplatani* qui trouve vraisemblablement ici sa limite occidentale.

L'habitat occupe une surface très réduite sur le site et n'est donc pas représentatif.

Intérêt patrimonial

Intérêt patrimonial très élevé en raison de la rareté de ce type de boisement à l'échelle du Limousin mais aussi à celle du Massif central.

État de conservation

Habitat fragmentaire à l'état de conservation moyen.

Dynamique de la végétation

Habitat stable tant que les caractéristiques environnementales restent inchangées.

Répartition dans le site

Habitat observé en aval d'Eymoutiers, au niveau du lieu dit « Bussy Varache ».

Code de végétation : 97

Groupement végétal	Boulaie pubescente oligotrophe à Sphaignes et Molinie bleue
Phytosociologie	<i>Sphagno-Alnion glutinosae</i> (Doing-Kraft in Maas 1959) H.Passarge & Hofmann 1968 <i>Sphagno palustris-Betuletum pubescentis</i> (Passarge et Hofmann) Mériaux et al. 1980 nom. inval.
CORINE biotopes	44.A12 : Bois de Bouleaux à Sphaignes et à Laïches 42.5 : Forêts de Pins sylvestres
Habitat générique Natura 2000	91D0 : Tourbières boisées
Habitat élémentaire cahiers d'habitats	91D0-1.1 : Boulaies pubescentes tourbeuses de plaine
Statut	Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Ce type de boisement se rencontre sur substrat acide, oligotrophe et paratourbeux à tourbeux, le plus souvent au sein de dépressions humides au contact de divers habitats tourbeux. Sur le site, en amont, cet habitat s'observe également au niveau de certaines terrasses vraisemblablement non inondables de la Vienne et dans ce cas, occupe une position intermédiaire entre les boisements mésophiles et hygrophiles riverains (place réservée en contexte alluviale et inondable aux boisements mésohygrophiles du *Fraxino excelsioris-Quercion roboris*).

Variabilité

Trois variantes, intégrées à la cartographie, ont pu être définies :

- ① Variante à Laïche étoilée : habitat type qui se développe en contexte tourbeux. La nappe d'eau étant peu affleurante, les Sphaignes peuvent montrer, en été, des signes d'assèchement.
- ② Variante à Laïche à becs : observée en situation plus hygrophile avec nappe d'eau affleurante une partie de l'année ;
- ③ Variante paucispécifique : observée essentiellement en position de terrasse à proximité du cours de la Vienne.

Certains habitats, non évalués en détail sur le terrain, ont été rattachés à l'appellation générique « Boulaie pubescente oligotrophe à Sphaignes et Molinie bleue (habitat générique) ».

Physionomie / Structure

La strate arborée est dominée par le Bouleau pubescent (*Betula alba*), rarement par l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) qui occupent une place plutôt secondaire. Le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*) peut être présent, mais reste toujours discret. La strate arbustive est peu développée. Elle est dominée par la Bourdaine (*Frangula dodonei*) et le Saule roux (*Salix acuminata*).

- ① Strate herbacée clairsemée et physionomiquement marquée par de petites Laïches (cf. ci-dessous). La strate muscinale se compose de plusieurs espèces de Sphaignes (*Sphagnum fallax*, *S. palustre*, *S. denticulatum*) ainsi que du Polytric commun (*Polytrichum commune*) qui, dans certains cas, forme de véritables buttes.
- ② Physionomie marquée par la Laïche à becs (*Carex rostrata*).
- ③ Physionomie marquée par un fort développement de la Molinie bleue (*Molinia caerulea*).

Cortège floristique

Boisement caractérisé par la présence d'un lot d'espèces oligotrophes absentes des Aulnaies marécageuses mésotrophes. La variante appauvrie se distingue par l'absence ou la faible représentation des espèces typiques des deux autres variantes (cf. ci-dessous).

Strate arborée

- Bouleau pubescent (*Betula alba*)
- Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)

Strate arbustive

- Bourdaine (*Frangula dodonei*)
- Saule roux (*Salix acuminata*)

Strate herbacée

Taxons des bas-marais (différentiels oligotrophes)

- Molinie bleue (*Molinia caerulea*)
- Laïche étoilée (*Carex echinata*)*
- Petite Scutellaire (*Scutellaria minor*)*
- Laïche paniculée **
*Différentielles de la variante ①
** Différentielles de la variante ②
- Laïche noire (*Carex nigra*)*
- Agrostis des chiens (*Agrostis canina*)*
- Laïche à becs (*Carex rostrata***)
- Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata***)

Compagnes hygrophiles communes aux Aulnaies marécageuses mésotrophes

- Jonc diffus (*Juncus effusus*)
 - Laïche lisse (*Carex laevigata*)*
 - Dryopteris des Chartreux (*Dryopteris carthusiana*)
 - Cirse des marais (*Cirsium palustre*)
- *Différentielles de la variante ①**

N° relevés phytosociologiques correspondants

- ① 338731
- ② 338712; 368249; 368526; 368326
- ③ 340958; 368466; 368306; 338710; 341943; 341969

Etat de l'habitat

Typicité / Représentativité

Cet habitat présente une bonne typicité sur le site. Il occupe des surfaces peu importantes et n'est donc pas représentatif de la vallée.

Intérêt patrimonial

Les Boulaies pubescentes à Sphaignes et Molinie bleue sont rares à l'échelle du Massif central et présentent un très fort intérêt patrimonial.

État de conservation

Cet habitat présente en général un bon état de conservation. Il peut être menacé par la destruction totale (déboisement mécanique ou chimique des berges), par les aménagements hydrauliques entraînant des modifications importantes de circulation de l'eau et par l'eutrophisation.

Dynamique de la végétation

Habitat stable tant que les caractéristiques environnementales restent inchangées.

Répartition dans le site

Habitat observé en amont du site, entre les communes de Rempnat et les sources.

Code de végétation

Code générique : 104

① 104a

② 104b

③ 104c



© K. REIMRINGER / CBN Massif central

Figure 59 : boulaie pubescente oligotrophe à Sphaignes et Molinie bleue. Variante à Laïche à becs

Groupement végétal	Aulnaie-frênaie riveraine à Impatiente ne-me-touchez-pas.
Phytosociologie	<i>Alnion glutinoso-incanae</i> Oberd. 1953 <i>Impatiento noli-tangere-Alnetum glutinosae</i> Brunerye 1970 nom. inv.
CORINE biotopes	44.32 : Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à débit rapide
Habitat générique Natura 2000	91E0* : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)
Habitat élémentaire cahiers d'habitats	91E0*-6 : Aulnaies-frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses
Statut	Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et chorologiques

Il s'agit de boisements alluviaux de bas niveau topographique, longuement inondés et se développant sur sol légèrement acide. Leur largeur n'excède souvent pas 1 à 2 m à partir du bord de l'eau.

Variabilité

Deux variantes ont été mises en évidence et différenciées sur la cartographie :

- ① Variante collinéenne à Fétuque géante.
- ② Variante submontagnarde à Renoncule à feuilles d'aconit.

Physionomie / Structure

Peuplement ligneux structuré essentiellement par l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et plus discrètement par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et le Saule cendré (*Salix cinerae*). La strate arbustive est, dans les groupements présentant un bon état de conservation, assez bien développée. La strate herbacée est marquée par diverses espèces typiques des mégaphorbiaies, notamment la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*) et la Canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*). Cette dernière peut localement être très dominante et constitué un faciès.

① Le tapis herbacé est marqué par la floraison jaune de l'Impatiente ne-me-touche-pas (*Impatiens noli-tangere*) et les touradons massifs de la Fétuque géante (*Festuca gigantea*).

② Le tapis herbacé est marqué par la floraison blanche de la Renoncule à feuilles d'aconit (*Ranunculus aconitifolius*) et celle, jaune, de la Doronic d'Autriche (*Doronicum austriacum*).

Cortège floristique

Ce type de boisement se distingue, notamment des boisements alluviaux du *Fraxino excelsioris-Quercion roboris*, par la présence d'un important contingent d'espèces hygrophiles et par la faible représentation des taxons mésophiles.

Strate arborée

- Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
- Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)
- Tilleul à feuilles en cœur (*Tilia cordata*)
- Saule cendré (*Salix cinerae*)

Strate arbustive

- Viorne obier (*Viburnum opulus*)
- Bourdaine (*Frangula dodonei*)
- Sureau noir (*Sambucus nigra*)

Strate herbacée

Différentielles hygrophiles de la variante collinéenne

- Fétuque géante (*Festuca gigantea*)
- Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*)
- Laïche à épis espacés (*Carex remota*)
- Laïche à épis pendants (*Carex pendula*)

Différentielles de la variante sub-montagnarde

- Cerfeuil hérissé (*Chaerophyllum hirsutum*)
- Doronic d'Autriche (*Doronicum austriacum*)
- Crépis des marais (*Crepis paludosa*)
- Renouée bistorte (*Polygonum bistorta*)
- Renoncule à feuilles d'aconit (*Ranunculus aconitifolius*)
- Euphorbe poilue (*Euphorbia villosa*)

Taxons hygrophiles en commun

- Impatiente ne-me-touche-pas (*Impatiens noli-tangere*)
- Canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*)
- Reine des prés (*Filipendula ulmaria*)
- Angélique des bois (*Angelica sylvestris*)
- Dorine à feuilles opposées (*Chrysosplenium oppositifolium*)

N° relevés phytosociologiques correspondants

- ① 371859 ; 371816
② 371808 ; 366648 ; 366808 ; 366833 ; 366662 ; 366727 ; 366816 ; 367048 ; 367073 ; 367786 ; 367207 ; 367326

Etat de l'habitat

Typicité / Représentativité

Ce groupement présente une bonne typicité mais occupe de faibles surfaces. Il est peu représentatif du site. Cette forêt alluviale présente des affinités avec l'*Impatiens noli-tangere-Alnetum glutinosae* Brunerye 1970 *nom. inv.*

Dans plusieurs secteurs de la vallée, et plus particulièrement au contact des habitats agropastoraux, la ripisylve est très fragmentaire. Le rattachement au code EUR 25 « 91EO » est dans ce cas très délicat. Nous avons choisi de rattacher ces Aulnaies-Frênaies à l'habitat de la Directive car nous considérons ces boisements fragmentaires comme un état de dégradation pouvant être restauré.

Intérêt patrimonial

Habitat relictuel, en forte régression. Présente une diversité floristique élevée par rapport aux autres habitats forestiers caractéristiques des régions siliceuses. S'inscrit dans un complexe varié d'habitats associés (herbiers aquatiques, prairies humides).

État de conservation

L'état de conservation de cet habitat sur le site est variable. Les formations contiguës à un boisement méso-hygrophile ou mésophile présentent un bon état de conservation. Dans ce cas, l'intégrité écologique du biotope est préservée.

Cela se traduit notamment par :

- une bonne structuration des différentes strates ;
- une bonne interconnexion des différents boisements entre eux (interdépendance écologique des formations mésophiles, mésohygrophiles et hygrophiles) ;
- une ambiance hémisphérique favorable au développement et au maintien des espèces caractéristiques.

Au contact des habitats agropastoraux, ces boisements présentent *a contrario* une structure fragmentaire, dégradée, ouverte et donc un état de conservation jugé mauvais à très mauvais. Cela se traduit notamment par une introgression des espèces prairiales héliophiles au sein du cortège, ainsi que par un fort développement des Ronces. Le rattachement de ces formations au code 91EO de la Directive est dans ce cas très délicat. Nous avons néanmoins choisi de les rattacher à la Directive considérant qu'elles présentent un potentiel de restauration.

Habitat pouvant être menacé par la destruction totale (déboisement mécanique ou chimique des berges), par l'enrésinement, par les aménagements hydrauliques entraînant des modifications importantes de circulation de l'eau et par l'eutrophisation.

Dynamique de la végétation

Habitat stable tant que les caractéristiques environnementales restent inchangées.

Répartition dans le site

Habitats observés tout au long du site en bordure de la Vienne.

Codes de végétation

Aulnaie riveraine fragmentaire: 100

① 101

② 102



© K. REIMRINGER / CBN Massif central

Figure 60 : aulnaie-frênaie riveraine à *Impatiète ne-me-touchez-pas*. Variante submontagnarde à *Renoncule à feuilles d'aconit*. Vue d'ensemble.



© K. REIMRINGER / CBN Massif central

Figure 61 : aulnaie riveraine fragmentaire



© L. CHABROL / CBN Massif central

Figure 62 : aulnaie-frênaie riveraine à Impatiente ne-me-touchez-pas. Variante collinéenne à Fétuque géante

4.1.2. Autres habitats naturels inventoriés

Pour rappel, les autres habitats naturels inventoriés sont présentés dans le tableau suivant (Figure n° 63). Les fiches habitats détaillées sont présentées dans le Volume II / III (annexes techniques).

CORINE biotopes		Groupement végétal	Surface	
Code_CB	Libellé	Libellé	ha	%
3	Landes, fruticées, pelouses et prairies	Complexes de recolonisation forestiere	0,23	0,014
22.1	Eaux douces	Eau douce stagnante. Variante non associée à un gazon amphibie relevant de la DH	9,6	0,601
22.11	Eaux oligotrophes pauvres en calcaire	Eau douce des ruisseaux associée à un gazon amphibie relevant de la DH	2,32	0,146
22.4314	Tapis de Potamot flottant	Herbier flottant du crénon à Potamot nageant	0,29	0,018
24.1	Lits des rivières	Eau courante. Variante non associée à un ou des herbiers aquatiques relevant de la DH	63,18	3,957
31.8111	Fruticées subatlantiques à <i>Prunus spinosa</i> et <i>Rubus fruticosus</i>	Fourré basal à Prunellier et Aubépine à un style	0,29	0,018
31.83	Fruticées atlantiques des sols pauvres	Fourrés mésophiles à hydroclines à Bourdaine	2,08	0,13
31.831	Ronciers	Ronciers	2,85	0,179
31.841	Landes médio-européennes à <i>Cytisus scoparius</i>	Pré-manteau en voile de recolonisation à Genêt à balais	4,91	0,308
31.861	Landes subatlantiques à Fougères	Ourlet externe acidiphile à Fougère aigle et Houlque molle (habitat générique)	52,56	3,292
31.861	Landes subatlantiques à Fougères	Ourlet externe acidiphile à Fougère aigle et Houlque molle. Variante piquetée de Genêt à balais	2,32	0,145
31.861	Landes subatlantiques à Fougères	Ourlet externe acidiphile à Fougère aigle et Houlque molle. Variante de dégradation de la lande sèche	1,39	0,087
31.861	Landes subatlantiques à Fougères	Ourlet externe acidiphile à Fougère aigle et Houlque molle. Variante boisée	0,41	0,026
31.871	Clairières herbacées forestières	Végétation herbacée pionnière des coupes forestières (habitat générique)	12,37	0,775
31.872	Clairières à couvert arbustif	Fourré de recolonisation acidiphile à Bouleau verruqueux et Sorbier des oiseleurs et Framboisier	9,94	0,623
31.872	Clairières à couvert arbustif	Fourré de recolonisation acidiphile à Aubépine à un style et Sorbier des oiseleurs	1,08	0,068
31.872	Clairières à couvert arbustif	Fourrés préforestiers à Noisetier et Sureau noir	1,26	0,079
31.8C	Fourrés de Noisetiers	Fourré acidiphile à Noisetier, Aubépine à un style et Chèvrefeuille des bois	4,61	0,289
35.13	Pelouses à Canche flexueuse	Ourlet externe acidiphile à Canche flexueuse et Gaillet des rochers	4,39	0,275
37.2	Prairies humides eutrophes	Prairie hygrophile eutrophe à Laïche hérissée	2,26	0,141
37.21	Prairies humides atlantiques et subatlantiques	Prairie hygrophile pâturée à Renoncule rampante et Jonc diffus	3,85	0,241
37.213	Prairies à Canche cespiteuse	Végétation à Corydale à vrilles et Canche cespiteuse	0,41	0,025

CORINE biotopes		Groupement végétal	Surface	
Code_CB	Libellé	Libellé	ha	%
37.213	Prairies à Canche cespiteuse	Végétation riveraine mésotrophe à Epilobe des marais, Lysimaque commune et Jonc diffus. Faciès à Canche cespiteuse	0,88	0,055
37.217	Prairies à Jonc diffus	Végétation riveraine mésotrophe à Epilobe des marais, Lysimaque commune et Jonc diffus. Faciès à Jonc diffus	2,77	0,173
37.217	Prairies à Jonc diffus	Jonçnaie riveraine eutrophe à Lysimaque commune et Morelle douce-amère	0,17	0,011
37.32	Prairies à Jonc rude et pelouses humides à Nard	Bas-marais oligotrophe à Polygale à feuilles de serpolet et Laïche faux panic	0,14	0,009
37.32	Prairies à Jonc rude et pelouses humides à Nard	Bas-marais oligotrophe à Molinie bleue, Nard raide et Gaillet des rochers	0,74	0,047
37.32	Prairies à Jonc rude et pelouses humides à Nard	Bas-marais oligotrophe à Jonc squarreux et Carvi verticillé. Variante typique	11,2	0,702
37.32	Prairies à Jonc rude et pelouses humides à Nard	Bas-marais oligotrophe à Jonc squarreux et Carvi verticillé. Variante de niveau topographique supérieur à Nard raide très recouvrant	0,83	0,052
37.7	Lisières humides à grandes herbes	Ourlet nitrophile à Ortie dioïque (habitat générique)	0,17	0,011
37.7	Lisières humides à grandes herbes	Ourlet riverain mésohygrophile à Stellaire holostée, Renoncule ficaire et Grande Ortie	0,04	0,002
38	Prairies mésophiles	Prairie de fauche artificielle, eutrophe à Dactyle aggloméré et Brome mou	80,91	5,068
38.1	Pâtures mésophiles	Nardaie mésotrophe mésohygrophile	0,22	0,014
38.1	Pâtures mésophiles	Prairie pâturée mésohygrophile	8,57	0,537
38.1	Pâtures mésophiles	Prairies pâturées mésotrophes à eutrophes, mésophiles à mésohygrophiles (habitat générique)	29,34	1,838
38.111	Pâturages à Ray-grass	Prairie pâturée eutrophe	29,88	1,872
38.112	Pâturages à <i>Cynosurus-Centaurea</i>	Prairie pâturée mésotrophe	20,86	1,307
38.13	Pâturages abandonnés	Ourlet prairial à Achillée millefeuille et Fromental élevé	0,59	0,037
38.13	Pâturages abandonnés	Ourlet à Potentille tormentille et Houlque molle (habitat générique)	0,68	0,042
38.13	Pâturages abandonnés	Ourlet mésohygrophile à Renouée bistorte et Houlque molle	0,28	0,017
41.13	Hêtraies neutrophiles	Hêtraie-chênaie collinéenne acidiline à Chèvrefeuille des bois. Sylvofaciès à Hêtre	2,22	0,139
41.13	Hêtraies neutrophiles	Hêtraie-chênaie acidiline sur blocs à Dryoptéris dilaté et Lamier jaune	6,24	0,391
41.2	Chênaies-charmaies	Boisements acidilines à neutroclines (habitat générique)	18,01	1,128
41.2	Chênaies-charmaies	Hêtraie-chênaie acidiline, hygrocline à Grande Luzule et Succise des prés	25,4	1,591
41.2	Chênaies-charmaies	Chênaie pédonculée-charmaie neutro-acidiline à Sceau de Salomon multiflore	14,8	0,927
41.23	Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère	Chênaie pédonculée mésohygrophile à Stellaire holostée et Canche cespiteuse	0,2	0,012
41.23	Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère	Frênaie mésohygrophile à Renoncule ficaire. Variante du collinéen inférieur à Herbe musquée	7,83	0,491
41.23	Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère	Frênaie mésohygrophile à Renoncule ficaire. Variante du collinéen supérieur à Fougère femelle	0,25	0,016
41.24	Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques	Hêtraie-chênaie collinéenne acidiline à Chèvrefeuille des bois. Sylvofaciès à Chêne pédonculé. Variante typique	33,54	2,101

CORINE biotopes		Groupement végétal	Surface	
Code_CB	Libellé	Libellé	ha	%
41.24	Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques	Hêtraie-chênaie collinéenne acidiline à Chèvrefeuille des bois. Sylvofaciès à Chêne pédonculé. Variante à Charme	32,37	2,027
41.24	Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques	Hêtraie-chênaie collinéenne acidiline à Chèvrefeuille des bois. Sylvofaciès à Chêne pédonculé. Variante nitrophile à Géranium herbe à Robert	4,34	0,272
41.5	Chênaies acidiphiles	Chênaies acidiphiles du collinéen supérieur à Myrtille et Gaillet des rochers	14	0,877
41.5	Chênaies acidiphiles	Boisement acidiphile à Chêne sessile et/ou Chêne pédonculé (habitat générique)	63,73	3,992
41.5	Chênaies acidiphiles	Chênaies acidiphiles du collinéen inférieur à Canche flexueuse et Melampyre des prés	6,82	0,428
41.572	Chênaies acidiphiles xérothermophiles	Chênaie sessiflore thermophile, acidiphile, à Phalangère à fleurs de lis et Fétuque paniculée	0,54	0,034
41.B1	Bois de Bouleaux de plaine et colline	Boisement pionnier acidiphile à Pin sylvestre et/ou Bouleau verruqueux. Sylvofaciès à Bouleau verruqueux	14,82	0,929
41.D	Bois de Trembles	Boisement pionnier acidiline à Bouleau verruqueux et Peuplier tremble. Variante arbustive haute	0,11	0,007
41.D	Bois de Trembles	Boisement pionnier acidiline à Bouleau verruqueux et Peuplier tremble. Variante arborée	0,52	0,033
42.5	Forêts de Pins sylvestres	Molinaie boisée à Pin sylvestre et/ou Bouleau verruqueux	10,45	0,655
42.522	Forêts hercyniennes de Pins sylvestres	Boisement pionnier acidiphile à Pin sylvestre et/ou Bouleau verruqueux. Sylvofaciès à Pin sylvestre	21,47	1,345
43	Forêts mixtes	Boisement pionnier acidiphile à Pin sylvestre et/ou Bouleau verruqueux (habitat générique)	7,2	0,451
44.91	Bois marécageux d'Aulnes	Aulnaie-boulaie marécageuse oligo-mésotrophe à mésoeutrophe (habitat générique)	4,08	0,256
44.91	Bois marécageux d'Aulnes	Aulnaie-boulaie marécageuse oligo-mésotrophe à mésoeutrophe (habitat générique)	1,58	0,099
44.92	Saussaies marécageuses	Fourré marécageux à Saules du groupe cendré et/ou Bouleau pubescent (habitat générique)	18,62	1,166
44.92	Saussaies marécageuses	Fourré riverain à Bourdaine, Saule cendré et Renoncule à feuilles d'aconit.	1,02	0,064
53.14A	Végétation à <i>Eleocharis palustris</i>	Roselière basse à Scirpe des marais	0,01	0,001
53.16	Végétation à <i>Phalaris arundinacea</i>	Roselière à Menthe des champs et Baldingère faux roseau	0,16	0,01
53.21	Peuplements de grandes Laïches (Magnocariçaies)	Magnocariçaie riveraine oligotrophe à mésoeutrophe (habitat générique)	0,73	0,046
53.2141	Cariçaies à <i>Carex rostrata</i>	Magnocariçaie riveraine à Laïche à bec	0,75	0,047
53.2142	Cariçaies à <i>Carex vesicaria</i>	Magnocariçaie riveraine à Laïche vésiculeuse	0,01	0
53.216	Cariçaies à <i>Carex paniculata</i>	Magnocariçaie tourbeuse à Laïche paniculée	0,4	0,025
53.4	Bordures à Calamagrostis des eaux courantes	Herbier des eaux courantes à Glycérie flottante	0,31	0,019
54.11	Sources d'eaux douces pauvres en bases	Végétation des eaux acidiphiles stagnantes à Renoncule de Lenormand et Callitriche des eaux stagnantes	0,01	0,001
54.11	Sources d'eaux douces pauvres en bases	Végétation fontinale héliophile à Epilobe à feuilles sombres	0,01	0,001
54.11	Sources d'eaux douces pauvres en bases	Végétation fontinale sciaphile à Dorine à feuilles opposées	0,07	0,004

CORINE biotopes		Groupement végétal	Surface	
Code_CB	Libellé	Libellé	ha	%
54.422	Bas-marais sub-atlantiques à <i>Carex nigra</i> , <i>C. canescens</i> et <i>C. echinata</i>	Bas-marais à Laïche noire, Potentille des marais et Laïche à bec	7,66	0,48
62.3	Dalles rocheuses	Dalle rocheuse cristalline	0,22	0,014
8	Terres agricoles et paysages artificiels	Camping	0,07	0,004
8	Terres agricoles et paysages artificiels	Bâtis et/ou jardins	4,39	0,275
8	Terres agricoles et paysages artificiels	Sol nu	0,17	0,011
82.1	Champs d'un seul tenant intensément cultivés	Culture de céréales	6,02	0,377
83.15	Vergers	Verger	3,91	0,245
83.31	Plantations de conifères	Plantation de résineux	327,47	20,513
83.31	Plantations de conifères	Plantation de Pin sylvestre sur Molinaie	9,55	0,598
83.32	Plantations d'arbres feuillus	Plantation de feuillus	14,02	0,878
84.1	Alignement d'arbres	Alignement d'arbres (Chêne pédonculé, Aulne...)	1,5	0,094
84.2	Bordures de haies	Haie	0,56	0,035
84.3	Petits bois, bosquets	Boisement nitrophile pâturée à Chêne pédonculé et/ou Bouleau verruqueux et/ou Pin sylvestre	4,91	0,308
86	Villes, villages et sites industriels	Routes, pistes, chemins	17,22	1,079
86	Villes, villages et sites industriels	Zone à vocation technique	1,17	0,073
86.41	Carrières	Zone d'extraction	0,1	0,006
87.2	Zones rudérales	Coupe forestière dépourvue de végétation	2,5	0,157
87.2	Zones rudérales	Prairie piétinée à dominance de vivaces	0,51	0,032
87.2	Zones rudérales	Friche nitrophile à Brome stérile	2,65	0,166

Figure 63 : récapitulatif des habitats naturels non communautaires inventoriés sur le site natura 2000

L'ensemble des habitats présentés en Figure n° 63 ne sont pas d'intérêt communautaire en tant que formation végétale, mais peuvent l'être en tant qu'habitats d'espèces.

4.1.3. Cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire

L'ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire ont été localisées dans le cadre des inventaires du CBN Massif central. Ils ont été référencés au GPS et cartographiés sous MAP INFO 8.5.

Les cartes détaillées sont présentées dans le Volume II / annexes techniques.

L'ensemble des habitats naturels non communautaire y est également détaillé.

4.1.4. Bilan de l'intérêt écologique des habitats naturels d'intérêt communautaire

L'intérêt du site, au titre de la Directive « habitats », est évalué au travers du nombre, de la surface et du pourcentage relatif des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire.

Le tableau suivant récapitule les habitats d'intérêt communautaire et prioritaire identifiés sur le site (Figure n° 64).

Statuts NATURA 2000	Code générique EUR 25	Libellé	Ha	%
IC	9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	153,77	9,632
	6410	Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	118,07	7,396
	4030	Landes sèches européennes	81,85	5,127
	3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	37,55	2,352
	4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	32,88	2,06
	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	21,53	1,349
	7140	Tourbières de transition et tremblantes	9,46	0,593
	7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	6,89	0,431
	3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>	5,33	0,334
	6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	2,42	0,152
	3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	0,15	0,009
	7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	0,08	0,005
	3160	Lacs et mares dystrophes naturels	0,01	0,0005
PR	91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	41,45	2,597
	7110	Tourbières hautes actives	36,32	2,275
	6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	30,93	1,938
	91D0	Tourbières boisées	4,48	0,281
	9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	0,04	0,003

Figure 64 : tableau récapitulatif des habitats naturels d'intérêt communautaire inventoriés sur le site

Il ressort de la figure n° 65 une bonne proportion d'habitats relevant de la Directive (près de 37% de la surface), ainsi qu'un nombre relativement élevé d'habitats d'intérêt tant communautaire (13) que prioritaire (5).

	Nombre d'habitats génériques	Surface dans le site N2000 (ha)	% / surface totale du site N2000
Habitats d'intérêt communautaire	13	397	30,12
Habitats d'intérêt communautaire prioritaire	5	88	6,68
Total Habitat d'intérêt communautaire	18	485	36,80
Habitats ne relevant pas de la Directive		833	63,20
Total		1318	100,00

Figure 65 : tableau récapitulatif des habitats naturels présents sur le site et de leurs statuts selon la Directive

4.2. Description des espèces animales et végétales

4.2.1. Description des espèces animales d'intérêt communautaire

4.2.1.1. Description des mammifères d'intérêt communautaire

Espèce	Loutre commune (<i>Lutra lutra</i>)
Statut national	Protection nationale (art. I)
Directive habitat	Annexe II et IV
Convention de Washington	Annexe I
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	
UICN Monde	Menacée d'extinction
UICN France	En danger
Statut Natura 2000	Espèce d'intérêt communautaire (1355)

Mammifère

Caractères diagnostiques de l'espèce

Ecologie

La Loutre représente un des plus grands mustélidés d'Europe :
- taille moyenne : de 70 à 90 cm pour le corps ; 30 à 45 cm pour la queue.
- poids moyen : de 5 à 12 kg.

Le pelage de la Loutre est en général de couleur brunâtre à marron foncé, avec des zones grisâtres plus claires, sur la gorge, la poitrine et le ventre. De petites marques blanches irrégulières, dont la forme est propre à chaque individu, ornent la lèvre supérieure, le menton et parfois le cou.

Les laissées, appelées épreintes, sont de formes variables et de couleur verdâtre quand elles sont fraîches, de couleur noire quand elles sont sèches. Elles dégagent une odeur de poisson mêlé de miel, très caractéristique. Les traces de pas sur le sol laissent apparaître l'empreinte de 4 doigts, parfois 5, aux pelotes digitales parfaitement ovales, terminées par une griffe courte et obtuse ; celle de la palmure est rarement visible.



Figure 66 : photographie de Loutre commune (G. Martin, 2007)

Répartition

L'aire de répartition de la Loutre couvre la presque totalité de l'Eurasie et les pays du Maghreb. Le cercle polaire arctique en forme approximativement la limite septentrionale, quoiqu'en Scandinavie et dans l'est de la Sibérie, elle se rencontre largement plus au nord. La limite méridionale longe les côtes du golfe Persique et de l'océan Indien, jusqu'en Indonésie.

En France, d'après la dernière mise à jour de sa répartition (COLLECTIF, 1999), l'espèce est présente dans 47 départements, distribués comme suit :

- espèce courante, assez courante, parfois localisée : 14 départements ;
- espèce rare, occasionnelle ou à confirmer : 12 départements ;
- espèce très rare et signalements isolés : 21 départements.

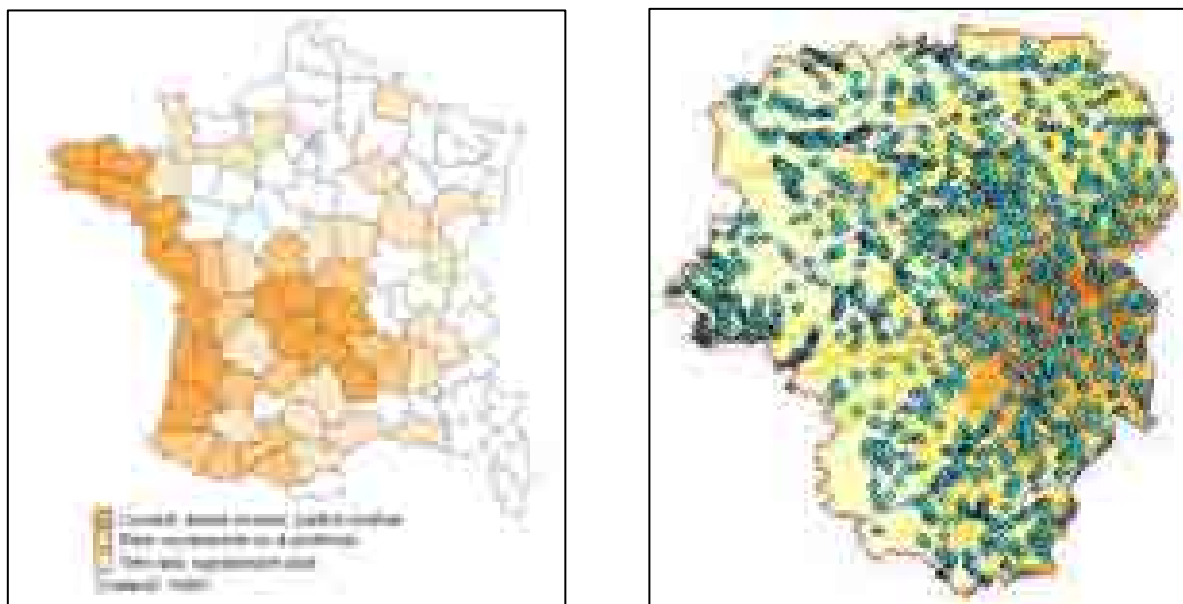


Figure 67 : cartes de répartition de la Loutre en France (MNHN, 2001) et en Limousin (GMHL, 2000)

En Limousin, l'espèce est bien présente et est considérée en progression.

Etat de la population

Distribution sur le site

La Loutre est largement répartie sur l'ensemble du site, avec au moins 78 mentions à l'échelle des 15 communes, dont 19 sur le site Natura 2000. La qualité physico chimique du milieu aquatique, la densité du chevelu, et la tranquillité du milieu lui offre un domaine vital adéquat, même, s'il elle est bien moins présente sur l'aval du site.

Intérêt patrimonial

De part ses statuts réglementaires, de part son rôle en tant qu'espèce parapluie, mais aussi de part son statut culturel, la Loutre a une valeur **patrimoniale forte**.

État de conservation

L'état de conservation des populations de Loutre du plateau **est bon**, alors que celui des populations de l'aval du site **est moyen**.

Dynamique de la population

L'espèce se porte bien sur le plateau de Millevaches, où elle est considérée en progression. Sur l'aval du site, la dynamique des populations est inconnue.

Cependant, les populations qui sont en cours de repeuplement des différents milieux sont encore très sensibles vis-à-vis de la ressource alimentaire.

Il a été noté que le développement de nombreuses populations serait essentiellement lié à la présence des écrevisses exotiques, qui leurs procurent une source importante de nourriture. Ce phénomène est à double tranchant, étant donné que la présence de ces espèces exotiques nuit gravement aux milieux et à de nombreuses espèces.

Menaces

Les principales menaces pesant sur cette espèce sont :

- la prédation et le braconnage
- la dégradation et / ou la destruction de son biotope (milieu aquatique et berges)

Objectifs de gestion

Les objectifs de gestion concernant la Loutre sont :

- le maintien et la restauration de son biotope (zones humides, milieu aquatique)
- la sensibilisation du public

Espèce	La Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>)
Statut national	Protection nationale (art. I)
Directive habitat	Annexe II et IV
Convention de Washington	
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	Annexe II
UICN Monde	Vulnérable
UICN France	Vulnérable
Statut Natura 2000	Espèce d'intérêt communautaire (1308)

Caractères diagnostiques de l'espèce

Ecologie

Cette chauve-souris appartient à la famille des Vespertilionidés.

La Barbastelle est un chiroptère de taille petite à moyenne, au museau épaté comme celui d'un bouledogue.

Ses oreilles sont larges. Son pelage est long et soyeux, composé de poils noirs à la base et blanchâtres ou dorés à leur extrémité, ce qui lui confère un aspect « poivre et sel ». Elle possède des ailes longues et étroites.

La Barbastelle vit préférentiellement dans les forêts mixtes âgées, notamment dans les chênaies. Elle chasse dans les lisières et les boisements aux strates buissonnantes et arbustives denses. En hiver, elle s'abrite dans les fissures des falaises, à l'entrée des galeries de mines et des grottes, sous les ponts et les tunnels ferroviaires. L'alimentation de la Barbastelle est constituée à plus de 75% de papillons.



Figure 68 : photographie d'une Barbastelle (GMHL, 2010)

Répartition

La Barbastelle est rare en Limousin. Elle possède une aire de répartition assez vaste, puisqu'elle est présente dans toute l'Europe, de la Méditerranée jusqu'au sud de la Norvège.

En France, elle est présente dans tous les départements, bien qu'elle semble plus rare sur le pourtour méditerranéen. Ses effectifs semblent en baisse dans le nord de la France, mais elle pourrait être moins rare qu'on ne le pense dans le sud.

En Limousin, l'espèce est observée régulièrement, mais avec des effectifs assez faibles.

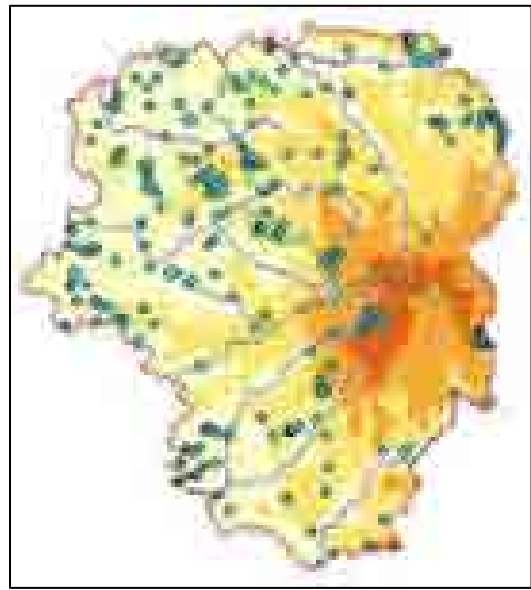


Figure 69 : cartes de répartition de la Barbastelle en France (MNHN, 2001) et en Limousin (GMHL, 2010)

Etat de la population

Distribution sur le site

La Barbastelle est **peu commune** dans la zone d'étude. Elle est présente dans 8 communes sur les 17 étudiées. Toutes ces données proviennent de l'inventaire acoustique car aucune colonie n'a été découverte dans le bâti.

Intérêt patrimonial

Cette espèce rare et fortement inféodée aux milieux forestiers possède un **très fort intérêt patrimonial** en Limousin.

État de conservation

Cette espèce est observée régulièrement, mais étant donné les grands déplacements qu'elle réalise, et la difficulté à localiser les colonies en milieux forestiers, l'état des connaissances sur la biologie et la répartition de l'espèce ne permettent pas de définir précisément l'état de conservation de la population.

Dynamique de la population

En forte régression dans le nord de son aire de répartition. Les données sont insuffisantes pour apprécier la situation en Limousin.

Menaces

Les principales menaces pesant sur cette espèce sont :

- la disparition des arbres morts et sénescents
- les coupes rases et nettoyage des sous bois
- la disparition de ses proies (lépidoptères)
- collisions routières
- prédation par les chats, les rapaces...

Objectifs de gestion

Les objectifs de gestion sont :

- conserver les arbres vieillissants et morts,
- mélanger les essences d'arbres,
- sensibiliser les propriétaires et les forestiers,
- aménager des passages sur les routes.

Espèce	Le Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)
Statut national	Protection nationale (art. I)
Directive habitat	Annexe II et IV
Convention de Washington	
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	Annexe II
UICN Monde	Faible risque
UICN France	Vulnérable
Statut Natura 2000	Espèce d'intérêt communautaire (1304)

Caractères diagnostiques de l'espèce

Ecologie

Le Grand rhinolophe est le plus grand des Rhinolophes européens avec une taille augmentant de l'ouest vers l'est de l'Europe. L'appendice nasal est caractéristique en forme de fer à cheval, et l'appendice supérieur de la selle est court et arrondi.

Au repos dans la journée et en hibernation, le Grand rhinolophe, suspendu à la paroi et enveloppé dans ses ailes, a un aspect caractéristique de cocon. L'espèce est sédentaire (déplacement maximum connu : 180 km). Généralement, 20 à 30 km peuvent séparer les gîtes d'été de ceux d'hiver.

L'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, en particulier les femelles, les mâles ayant un comportement plus erratique.

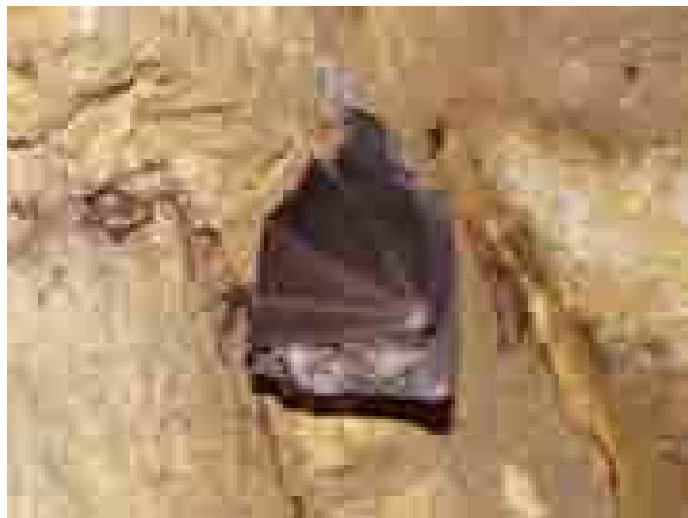


Figure 70 : photographie du Grand rhinolophe (Y. GRUGIER, 2008)

Répartition

L'espèce est présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, du sud du pays de Galles et de la Pologne à la Crète et au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Égée.

Elle est connue dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les pays limitrophes (Bénélux, Suisse, ouest de l'Allemagne, Espagne, Italie).

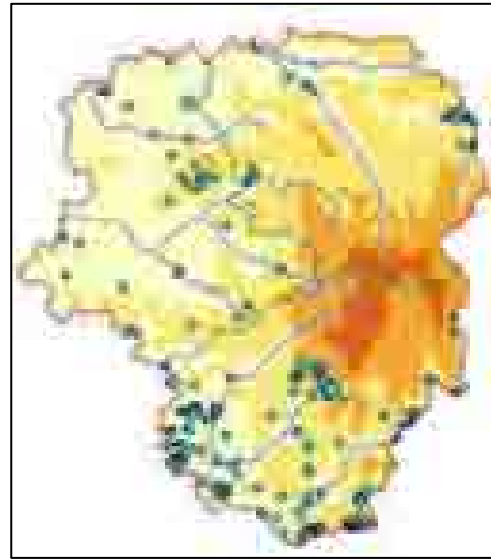


Figure 71 : cartes de répartition du Grand rhinolophe en France (MNHN, 2001) et en Limousin (GMHL, 2010)

Etat de la population

Distribution sur le site

Cette espèce est **assez rare** dans la zone d'étude. Elle est présente (inventaire acoustique) dans 5 communes sur les 17 prospectées. Seuls 3 gîtes d'hibernation sont connus - à Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Denis-des-Murs et Eymoutiers - et aucun gîte estival n'a été découvert lors des inventaires.

Une colonie de reproduction avait été observée vers Eymoutiers (abattoir d'Eymoutiers).

Intérêt patrimonial

Cette espèce est assez commune en Limousin, mais semble présente principalement dans l'ouest de la région. Il en existe peu de données sur le plateau de Millevaches et bien que son statut soit moyennement patrimonial au niveau régional, elle mérite d'être classée comme ayant un **fort intérêt patrimonial** sur le plateau.

État de conservation

Les données sont insuffisantes pour apprécier la situation en Limousin.

Dynamique de la population

Les données sont insuffisantes pour apprécier la situation en Limousin.

Menaces

Les principales menaces sont :

- perte des gîtes (rénovation des bâtiments, engrillagement/éclairage des accès, cohabitation)
- vandalisme (individus en hibernation)
- prédation (rapaces...)

Objectifs de gestion

Les objectifs de gestion sont :

- plan de restauration sur les bâtiments
- améliorer les connaissances des gîtes et conserver les accès
- en cas de restauration, conserver les poutres marquées par les sécrétions glandulaires
- protection des zones de chasse.

Espèce	Le Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)
Statut national	Protection nationale (art. I)
Directive habitat	Annexe II et IV
Convention de Washington	
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	Annexe II
UICN Monde	Vulnérable
UICN France	Vulnérable
Statut Natura 2000	Espèce d'intérêt communautaire (1303)

Caractères diagnostiques de l'espèce

Ecologie

Le Petit rhinolophe est le plus petit des Rhinolophes européens.

Au repos et en hibernation, le Petit rhinolophe se suspend dans le vide et s'enveloppe complètement dans ses ailes, ressemblant ainsi à un « petit sac noir pendu ».

Son pelage est souple, lâche avec la face dorsale gris brun sans teinte roussâtre (gris foncé chez les jeunes), et la face ventrale grise à gris-bleu.

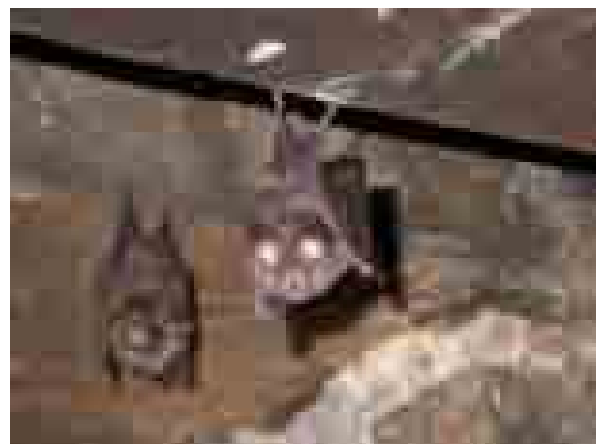


Figure 72 : photographie du Petit rhinolophe (J. BARATAUD, 2007)

Répartition

L'espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, de l'ouest de l'Irlande et du sud de la Pologne à la Crète au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Égée.

Connu dans presque toutes les régions françaises, Corse comprise, et dans les pays limitrophes (Belgique, Suisse, est de l'Allemagne, Espagne, Italie), le Petit rhinolophe est absent de la région Nord et la limite nord-ouest de sa répartition se situe en Picardie (avec notamment le Lyonnais).

En Limousin, l'espèce est relativement bien présente, même si elle est considérée comme plus fréquente en plaine que sur le plateau de Millevaches.

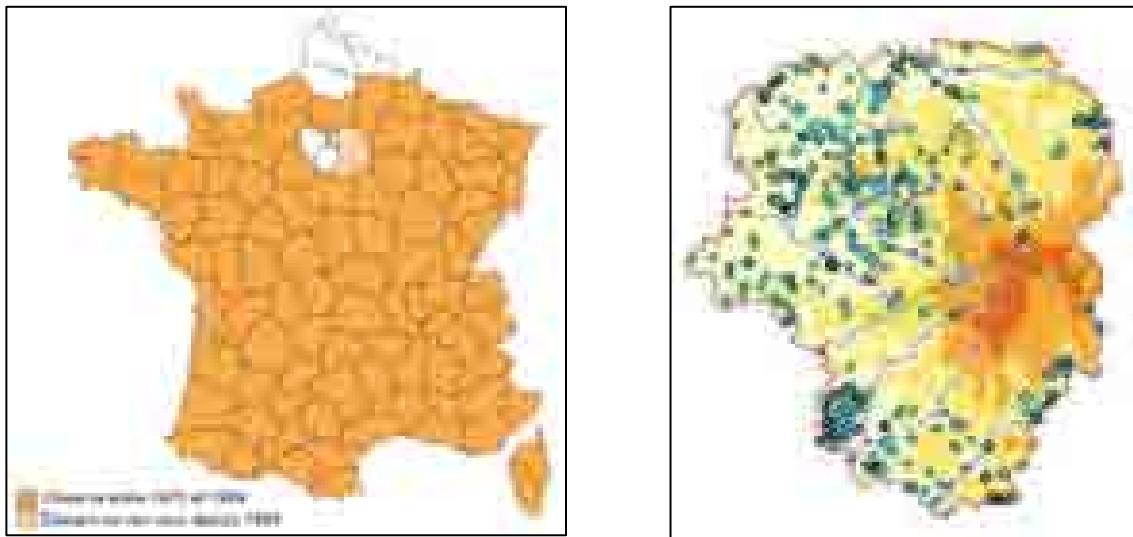


Figure 73 : cartes de répartition du Petit rhinolophe en France (MNHN, 2001) et en Limousin (GMHL, 2010)

Etat de la population

Distribution sur le site

Le petit Rhinolophe est **assez rare** dans la zone d'étude : il a été recensé dans 3 communes seulement lors des inventaires acoustiques (Masléon, Eymoutiers et Neuvic-Entier) et 8 gîtes ont été découverts ; 2 à Saint-Léonard-de-Noblat (dont 1 colonie de reproduction), 2 à Eymoutiers (gîte d'hibernation), un à Eybouleuf, un à Saint Denis des Murs (gîte d'hibernation) et 2 à Bujaleuf (dont une colonie de reproduction).

Intérêt patrimonial

Le Petit Rhinolophe est une espèce commune en Limousin mais toujours en faible effectif. Il présente de fait un **intérêt patrimonial moyen** pour la région.

État de conservation

Les données sont insuffisantes pour apprécier la situation en Limousin.

Dynamique de la population

Les données sont insuffisantes pour apprécier la situation en Limousin.

Menaces

Les principales menaces sont :

- perte des gîtes
- traitement du bétail contre les parasites et autres pesticides
- diminution des zones de pâture et des linéaires arborés
- monoculture de résineux
- traitement des charpentes
- éclairage des bâtiments et des milieux ruraux
- collisions routières
- prédation par les rapaces nocturnes et diurnes, par les chats...

Objectifs de gestion

Les objectifs de gestion sont :

- conservation/création des gîtes de reproduction, d'hivernage et de transit
- maintien des milieux ouverts et des structures linéaires du paysage (haies, lisières)
- limitation de la monoculture des résineux
- diminution/suppression des pesticides en milieu naturel (phytosanitaires, antiparasitaires...)
- utilisation de sel de bore dans le traitement des charpentes
- conservation des zones de chasse non éclairées (lotissements, zones d'activités...)
- création de passages protégés au niveau des franchissements de routes à proximité de colonies.

Espèce	Le Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)
Statut national	Protection nationale (art. I)
Directive habitat	Annexe II et IV
Convention de Washington	
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	Annexe II
UICN Monde	Faible risque
UICN France	Vulnérable
Statut Natura 2000	Espèce d'intérêt communautaire (1324)

Caractères diagnostiques de l'espèce

Ecologie

Le Grand murin fait partie des plus grands chiroptères français.

Son pelage est épais et court, de couleur grise brune sur tout le corps à l'exception du ventre et de la gorge qui sont blanc gris. Le Grand murin entre en hibernation d'octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. Durant cette période, cette espèce peut former des essaims importants ou être isolée dans des fissures.

À la fin de l'hiver, les sites d'hibernation sont abandonnés au profit des sites d'estivage où aura lieu la reproduction. Les colonies de reproduction comportent quelques dizaines à quelques centaines voire quelques milliers d'individus, essentiellement des femelles. Elles s'établissent dès le début du mois d'avril jusqu'à fin septembre. Les colonies d'une même région forment souvent un réseau au sein duquel les échanges d'individus sont possibles.

Le Grand murin est considéré comme une espèce plutôt sédentaire malgré des déplacements de l'ordre de 200 km entre les gîtes hivernaux et estivaux. Les terrains de chasse de cette espèce sont généralement situés dans des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte...) et la végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses).

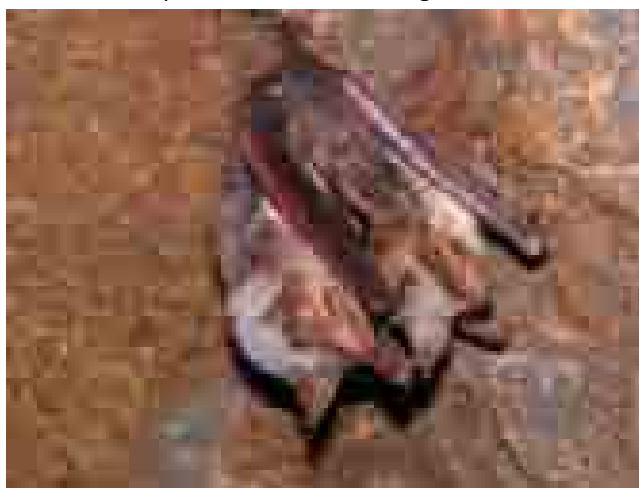


Figure 74 : photographie du Grand murin (S. MAZAUD, 2008)

Les futaies feuillues ou mixtes, où la végétation herbacée ou buissonnante est rare, sont les milieux les plus fréquentés en Europe continentale, car probablement seuls ces milieux fournissent encore une entomofaune épigée tant accessible qu'abondante. En Europe méridionale, les terrains de chasse seraient plus situés en milieu ouvert.

Répartition

En Europe, le Grand murin se rencontre de la péninsule Ibérique jusqu'en Turquie. Il est absent au nord des îles Britanniques et en Scandinavie. Il convient également de signaler la présence de l'espèce en Afrique du Nord.

En France, l'espèce est présente dans pratiquement tous les départements métropolitains, hormis certains départements de la région parisienne.

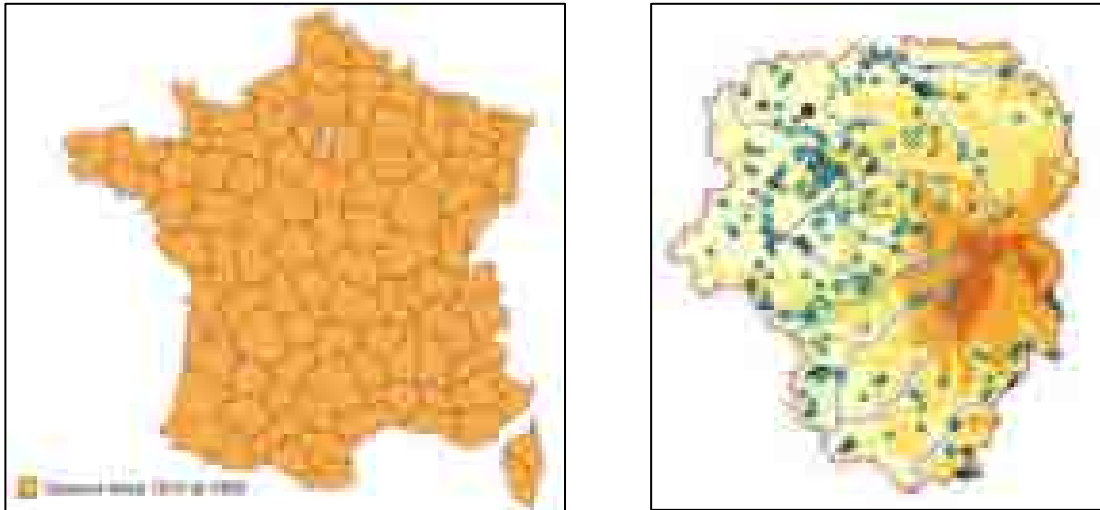


Figure 75 : cartes de répartition du Grand murin en France (MNHN, 2001) et en Limousin (GMHL, 2010)

Etat de la population

Distribution sur le site

Cette espèce est **assez rare** dans la zone d'étude. Elle est présente (inventaire acoustique) dans 5 communes sur les 17 prospectées. Seuls 3 gîtes d'hibernation sont connus - à Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Denis-des-Murs et Eymoutiers, et un gîte estival a été découvert lors des inventaires à Eymoutiers.

Intérêt patrimonial

Cette espèce est assez commune en Limousin, mais semble présente principalement dans l'ouest de la région. Il en existe peu de données sur le plateau de Millevaches et bien que son statut soit moyennement patrimonial au niveau régional, elle mérite d'être classée comme ayant un **fort intérêt patrimonial** sur le plateau.

État de conservation

Les données sont insuffisantes pour apprécier la situation en Limousin.

Dynamique de la population

Les données sont insuffisantes pour apprécier la situation en Limousin.

Menaces

Les principales menaces sont :

- perte des gîtes (rénovation des bâtiments, engrillagement/éclairage des accès, cohabitation)
- vandalisme (individus en hibernation)
- prédation (rapaces...)

Objectifs de gestion

Les objectifs de gestion sont :

- plan de restauration sur les bâtiments
- améliorer les connaissances des gîtes et conserver les accès
- en cas de restauration, conserver les poutres marquées par les sécrétions glandulaires
- protection des zones de chasse.

Espèce	Le Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>)
Statut national	Protection nationale (art. I)
Directive habitat	Annexe II et IV
Convention de Washington	
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	Annexe II
UICN Monde	Vulnérable
UICN France	Vulnérable
Statut Natura 2000	Espèce d'intérêt communautaire (1323)

Caractères diagnostiques de l'espèce

Ecologie

Le Murin de Bechstein est un chiroptère de taille moyenne. Les oreilles caractéristiques de cette espèce sont très longues et assez larges, non soudées à la base, dépassant largement le museau sur un animal au repos. Son pelage est relativement long, brun clair à brun roussâtre sur le dos, blanc sur le ventre. Le museau rose de l'espèce est également caractéristique.

Le Murin de Bechstein chasse dans l'environnement immédiat ou à proximité de son gîte diurne (200 m à 2 km) essentiellement par glanage et d'un vol papillonnant, depuis le sol à la canopée, parfois à l'affût. La superficie du territoire de chasse (forêts et habitats humides) est comprise entre 15 ha et 30 ha par individu.



Figure 76 : photographie du Murin de Bechstein (GMHL, 2009)

Répartition

Le Murin de Bechstein est présent dans l'Europe de l'Ouest des régions chaudes à tempérées : du sud de l'Angleterre et de la Suède jusqu'en Espagne et en Italie, limite orientale de son aire de répartition en Roumanie.

En France, cette espèce est rencontrée dans la plupart des départements. Elle semble très rare en bordure méditerranéenne et en Corse. Des effectifs plus importants se rencontrent dans l'Ouest de la France (Bretagne, Pays de Loire et région Centre). Le Murin de Bechstein est présent jusqu'à 1 400 m d'altitude.

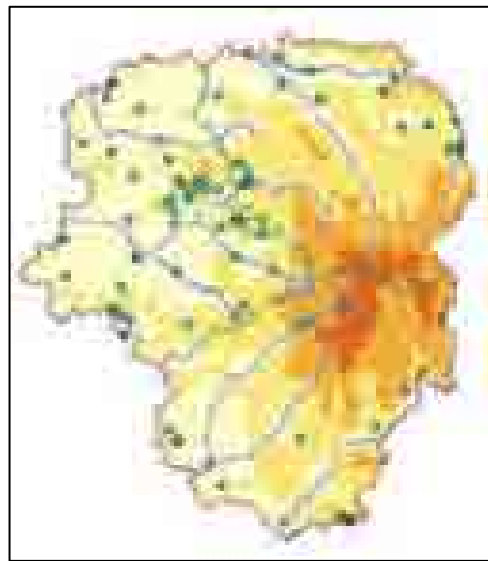


Figure 77 : cartes de répartition du Murin de Bechstein en France (MNHN, 2001) et en Limousin (GMHL, 2010)

Etat de la population

Distribution sur le site

Cette espèce est **peu commune** dans la zone d'étude. Elle est présente (inventaire acoustique) dans 7 communes sur les 17 prospectées. Seuls 3 gîtes d'hibernation sont connus - à Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Denis-des-Murs et Eymoutiers - et aucun gîte estival n'a été découvert lors des inventaires.

Intérêt patrimonial

Cette espèce rare et fortement inféodée aux milieux forestiers possède un **très fort intérêt patrimonial** en Limousin.

État de conservation

Les données sont insuffisantes pour apprécier la situation en Limousin.

Dynamique de la population

Les populations sont en déclin dans leur aire de répartition. Les données sont insuffisantes pour apprécier la situation en Limousin.

Menaces

Les principales menaces sont :

- disparition des arbres creux et du bois mort
- fragmentation des massifs forestiers et des corridors écologiques (routes coupant des massifs ou des haies)
- captures dans les pièges entomologiques

Objectifs de gestion

Les objectifs de gestion sont :

- amélioration des connaissances sur l'écologie de l'espèce
- conservation des arbres morts et sénescents
- conservation des corridors écologiques (mise en places de haies, de passages à chiroptères..)

Espèce	Le Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)
Statut national	Protection nationale (art. I)
Directive habitat	Annexe II et IV
Convention de Washington	
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	Annexe II
UICN Monde	Vulnérable
UICN France	Vulnérable
Statut Natura 2000	Espèce d'intérêt communautaire (1321)

Caractères diagnostiques de l'espèce

Ecologie

Le Murin à oreilles échancrées est une chauve-souris de taille moyenne. Cette espèce a un museau marron clair assez velu. Son pelage est épais et laineux, gris brun ou gris fumé, plus ou moins teinté de roux sur le dos, gris blanc à blanc jaunâtre sur le ventre. La nuance peu marquée entre les faces dorsale et ventrale est caractéristique de l'espèce. Les jeunes ont un pelage grisâtre.

C'est l'espèce la plus tardive quant à la reprise de l'activité printanière, une majorité des individus sont encore en léthargie à la fin du mois d'avril.

L'espèce est relativement sédentaire. Les déplacements habituels mis en évidence se situent autour de 40 km entre les gîtes d'été et d'hiver mais très peu de données de reprise existent actuellement.



Figure 78 : photographie du Murin à oreilles échancrées (ORE PC, 2010)

Répartition

L'espèce est présente du Maghreb jusqu'au sud de la Hollande. Vers l'est, sa limite de répartition s'arrête au sud de la Pologne et va de la Roumanie jusqu'au sud de la Grèce, la Crète et la limite sud de la Turquie.

Connue dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les régions limitrophes (Benelux, Suisse, Allemagne et Espagne), l'espèce est presque partout présente.

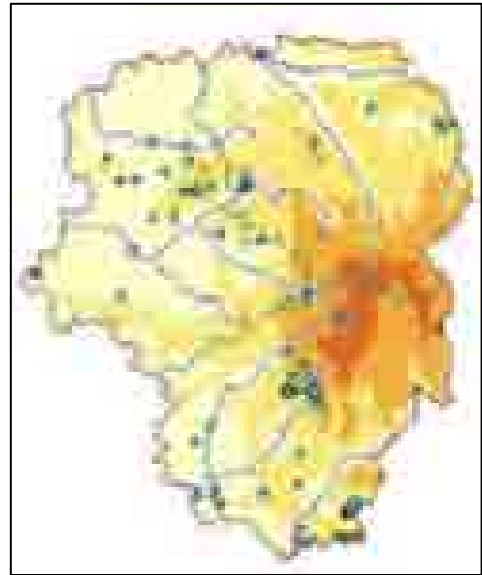


Figure 79 : cartes de répartition du Murin à oreilles échancrées en France (MNHN, 2001) et en Limousin (GMHL, 2010)

Etat de la population

Distribution sur le site

Cette espèce est **assez rare** dans la zone d'étude. Elle est présente (inventaire acoustique) dans 5 communes sur les 17 prospectées. Seuls 1 gîtes d'hibernation est connu - à Saint-Léonard-de-Noblat - et aucun gîte estival n'a été découvert lors des inventaires.

Intérêt patrimonial

Cette espèce possède un fort intérêt patrimonial en Limousin, mais son apparente rareté sur le territoire d'étude la désigne comme une espèce de **très fort intérêt patrimonial** pour le plateau de Millevaches.

État de conservation

Les données sont insuffisantes pour apprécier la situation en Limousin.

Dynamique de la population

Les données sont insuffisantes pour apprécier la situation en Limousin.

Menaces

Les principales menaces sont :

- traitement des charpentes
- mortalité due au papier tue-mouche, aux collisions automobiles, à la prédation par les chats
- réaménagement des combles et dérangements.

Objectifs de gestion

Les objectifs de gestion sont :

- plan de restauration sur les bâtiments
- améliorer les connaissances des gîtes et conserver les accès.

4.2.1.2. Description des mollusques d'intérêt communautaire

Espèce	Moule perlière (<i>Margaritifera margaritifera</i>)
Statut national	Protection nationale (art.II)
Directive habitat	Annexe II et V
Convention de Whashington	
Convention de Berne	Annexe III
Convention de Bonn	
UICN Monde	Menacée d'extinction
UICN France	Vulnérable
Statut Natura 2000	Espèce d'intérêt communautaire (1029)

Mollusque

Caractères diagnostiques de l'espèce

Ecologie

La Moule perlière est une espèce très caractéristique. D'une longueur de 110 à 159 mm et d'une largeur de 40 à 50 mm, c'est une Moule allongée, souvent réniforme, avec une coquille à péri ostracum (épiderme recouvrant les valves) brun chez les jeunes et noir chez les adultes. On note la présence de dents cardinales mais aussi l'absence de dents latérales. La nacre est blanche ou teintée de rose.

Il n'y a pas de dimorphisme sexuel notable. Après la fécondation, l'oeuf évolue en une larve glochidium, incubée dans le marsupium de la femelle durant environ quatre semaines. Le glochidium, qui mesure environ 0,05 mm, libéré ensuite dans le cours d'eau, doit pour continuer son développement passer dans le système branchial d'un poisson. La Truite (*Salmo trutta fario*) et le Saumon (*Salmo salar*) sont les seuls poissons hôtes.

La larve, installée sur, puis dans la branchie du poisson hôte, se développe en parasite durant une période pouvant aller jusqu'à dix mois, mais qui dure en général quelques semaines. La vie parasitaire constitue, à la fois, une phase de développement larvaire et une phase de dissémination de l'espèce, grâce aux déplacements du poisson hôte.



Figure 80 : photographie de la Moule perlière (MEP 19, 2010)

Après la phase parasitaire, la larve se transforme en véritable bivalve et quitte le poisson pour se fixer sur le fond du cours d'eau. La maturité n'est atteinte qu'à l'âge de 20 ans et les adultes peuvent vivre plus de 100 ans. Pour se reproduire, l'espèce doit vivre dans des eaux contenant moins de 5 mg/l de nitrate et moins de 0,1 mg/l de phosphate ; il s'agit, de fait, d'un excellent bio indicateur.

La **variété des habitats** est grande car il suffit d'un peu de sédiments meubles pour retenir la Moule. Ainsi, les rivières à fond sableux, qui méandrent dans les dépressions périglaciaires sur socle granitique, sont appréciées, tout comme les secteurs en gorges boisées et encaissées où l'eau cascade entre les blocs. Les biefs de moulins constituent parfois des milieux de choix grâce à la pérennité des conditions hydrologiques, à l'origine de grandes concentrations d'individus.

Par contre, les tronçons sans courant sont inutilisables par l'espèce.

Pour s'enfoncer dans le substrat, la Moule a besoin d'un fond sableux ou graveleux.

La Moule perlière est très sensible à tout colmatage dû soit à une augmentation de la charge en matériaux fins, soit à une diminution du courant par la création de retenue.

L'espèce peut se trouver en faciès lotique ou lentique, dès lors que les deux composantes de son habitat, substrat meuble et courant, sont présentes.

Répartition

L'espèce est présente sur la côte est de l'Amérique du Nord et en Eurasie jusqu'à la Sibérie. En Europe, les bastions de la Moule perlière sont l'Irlande, la Grande-Bretagne, la Norvège, la Suède et la Finlande. L'espèce est beaucoup plus rare en Espagne, France, Allemagne, Autriche, Luxembourg et Belgique.

En France, seuls les cours d'eau du versant atlantique des massifs anciens sont occupés. Au total, ce sont 80 rivières françaises qui hébergent encore la Moule perlière, avec une assez large amplitude altitudinale : du niveau de la mer, en Bretagne et dans les Pyrénées, à 1153 m, dans le Massif central. 27 départements sont encore occupés avec, dans plusieurs cas, un seul cours d'eau.

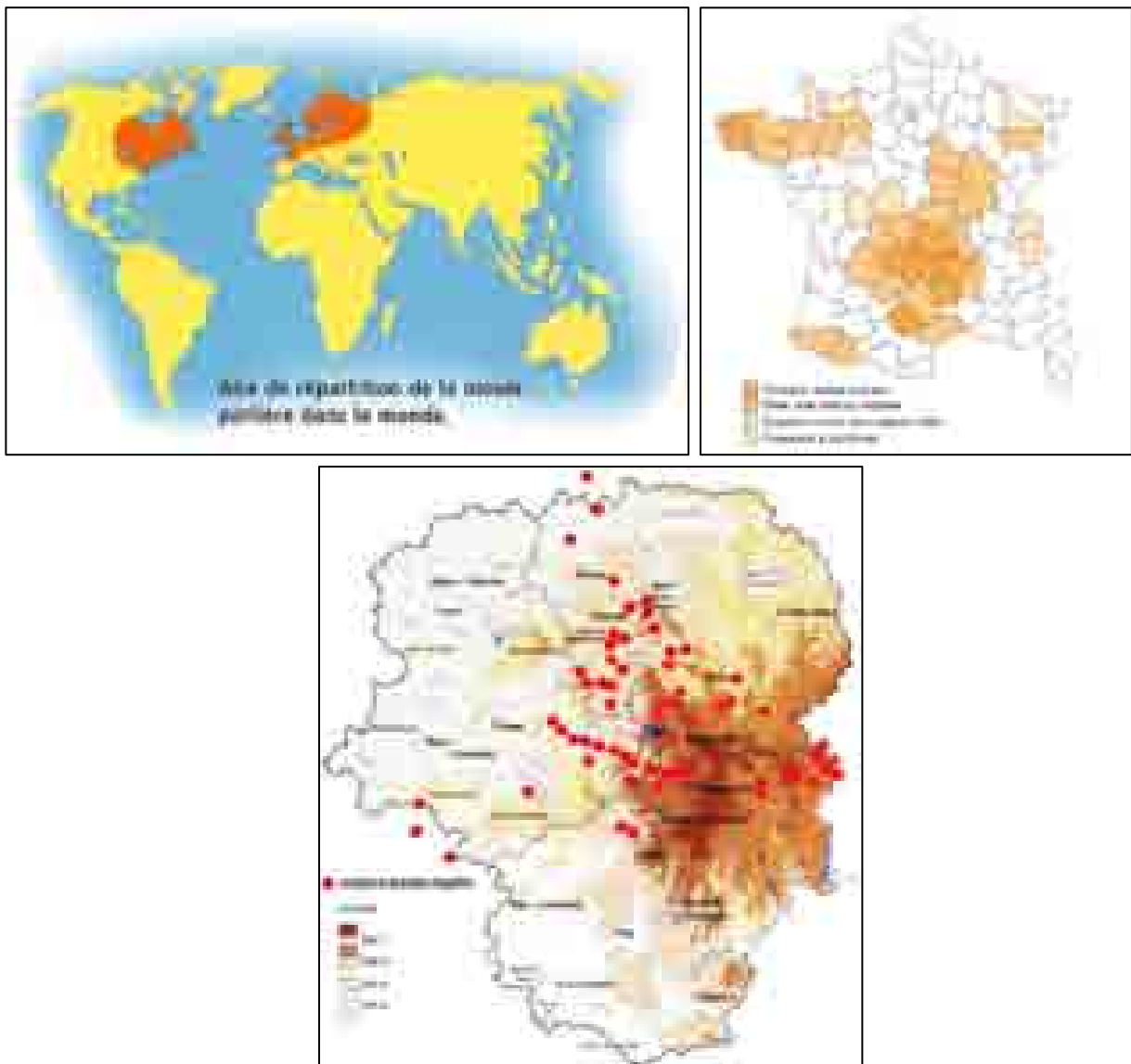


Figure 81 : cartes de répartition de la Moule perlière dans le monde (G. Cochet, 2004), en France (MNHN, 2001) et en Limousin (ONEMA, 2009)

Dans le Massif Central, 55 cours d'eau sont encore actuellement occupés par la Moule Perlière, et notamment en Limousin sur le bassin de la Loire (la Vienne, la Maulde, le Thaurion) et sur celui de la Dordogne (le Chavanon, la Vézère, la Diège, la Dronne).

Etat de la population

Distribution sur le site

Malgré le manque de données dû à la difficulté du mode de prospection pour trouver cette espèce, elle est largement présente sur le site entre Neuviac Entier à l'aval et Peyrelevade à l'amont (cf. inventaire des rivières à moules perlières sur le territoire du PNR de Millevaches, G. COCHET, juin 2006).

D'importantes stations sont situées entre Nedde, Rempnat et Faux-la-Montagne, mais de nouvelles investigations (notamment ONEMA) ont permis de retrouver l'espèce sur des affluents (La Maulde en amont de Vassivière, le ruisseau du Pont de Caux, ou le ruisseau de Lacelle). En aval d'Eymoutiers, l'espèce n'a pas été retrouvée de manière certaine (sauf une coquille vide), mettant en évidence une pollution passée provenant du bourg d'Eymoutiers (nombreuses tanneries, assainissement ...). Dans le secteur de Peyrelevade, les substrats semblent moins propices, en raison d'un colmatage important du lit de la Vienne.

Un inventaire complémentaire a été réalisé courant 2010 afin de préciser la répartition longitudinale des populations présentes dans le périmètre strict du site, mais également pour éventuellement découvrir de nouvelles populations sur certains affluents. Cette étude a permis de confirmer des stations existantes mais surtout de trouver une population sur la Vienne à l'aval de Bussy, une population sur la Combade et une sur le ruisseau de Caux.

Intérêt patrimonial

L'intérêt patrimonial de l'espèce est **très fort**.

État de conservation

Même s'il est délicat de définir le statut de l'état de conservation de l'espèce sur la Vienne, étant donné la très forte régression qu'a connue l'espèce ces dernières décennies, l'état de conservation des populations de Moule perlière est **moyen**. L'inventaire complémentaire en cours devrait permettre de mieux appréhender cet état de conservation.

Dynamique de la population

La présence de l'espèce est avérée sur un linéaire de plus de 30 km sur la Vienne, entre Peyrelevade et Eymoutiers. De plus, des preuves de reproduction existent puisque des glochidies sont régulièrement observées sur les branchies de truites, notamment sur le secteur Nedde – Rempnat où la population semble la plus importante. Par ailleurs, de jeunes individus ont été observés, et la couleur brune (et non noire) de plusieurs individus montre un bon état sanitaire lié à une faible eutrophisation. La population de la Vienne est donc encore active.

Malgré ces éléments prometteurs et plutôt positifs, la population de Moules perlières a de toute évidence subi une forte régression depuis quelques décennies. Les anciens parlent de pavages de plusieurs dizaines de mètres carrés, avec des localisations où l'espèce se comptait en milliers d'individus. Aujourd'hui, les densités sont faibles, avec des individus le plus souvent assez isolés et disséminés, et peu de stations présentant des reliquats de pavages d'autrefois.

Par ailleurs, les populations de truites fario, seul poisson-hôte potentiel depuis la disparition du saumon, sont en régression également. En effet, la densité de truites semble avoir diminué de manière générale en Limousin en raison de divers facteurs combinés de dégradation de l'habitat (colmatage des frayères, ensablement, drainages et recalibrages, ...) et de la qualité de l'eau, et de la présence de nombreux ouvrages et étangs perturbant la continuité écologique. L'amont du site Natura 2000 reste globalement en bon état vis-à-vis des populations de truites fario, puisque les pêches électriques réalisées montrent des peuplements équilibrés et conformes aux peuplements théoriques de rivières de première catégorie, mais également grâce aux nombreuses zones de frayères existant dans le lit même de la Vienne et sur les affluents.

Menaces

Les menaces tiennent à la fois de la dégradation de l'habitat de l'espèce et de l'altération de la qualité de l'eau, mais également du déclin des populations de truites fario, hôte de l'espèce.

Concernant la dégradation de l'habitat de la moule perlière, la présence d'ouvrages en travers des cours d'eau est très préjudiciable, puisqu'elle homogénéise les écoulements et les substrats, augmente considérablement les hauteurs d'eau, et par accumulation de sables et vases en amont des ouvrages, diminue la surface des zones propices à l'implantation de l'espèce. Par ailleurs, les barrages sont souvent des obstacles à la migration des truites fario, empêchant la moule perlière de coloniser de nouvelles zones par le biais des déplacements du poisson-hôte.

Tous les travaux hydrauliques et d'entretien lourds dans le cours d'eau lui-même ou sur ses affluents contribuent également à dégrader l'habitat de l'espèce, voire à détruire directement les populations, mais aggravent également le déclin des populations de truites fario. Les activités sylvicoles et agricoles (labours, coupes à blanc, ...) présentes sur les versants, mais également les vidanges d'étangs, accentuent les risques de départ de sédiments vers les cours d'eau, et aggravent les phénomènes de colmatage et d'ensablement des lits.

Le déclin des populations de truites fario est une des menaces principales qui pèsent sur l'espèce moule perlière ; un peuplement non conforme et déséquilibré en classes d'âge peut conduire à une diminution de la densité de truites, réduisant par là-même les chances de survie des larves de moules perlières.

Enfin, la dégradation de la qualité de l'eau et notamment l'eutrophisation des cours d'eau est une menace sérieuse pesant sur la moule perlière. Les apports de nutriments provenant des rejets de stations d'épuration peu efficaces et/ou ne traitant pas les phosphores, combinés aux apports provenant des versants par les drains ou par ruissellement (d'origine agricole ou domestique), peuvent contribuer à augmenter rapidement les concentrations en nitrates et phosphates dans les eaux, et remettre en cause la réussite de la reproduction de la moule perlière, voire sa survie.

Objectifs de gestion

Les objectifs concernent à la fois la préservation et la restauration de l'habitat de l'espèce moule perlière, la préservation voire l'amélioration de la qualité de l'eau, mais également l'amélioration de la qualité des peuplements de truites fario.

La préservation et la restauration de l'habitat passent d'abord par la limitation des apports de sédiments fins provenant des versants et des affluents, qui vont conduire à un colmatage et à un ensablement des milieux. Pour cela, sur les parcelles riveraines des cours d'eau à moules perlières et sur les versants les plus pentus, il serait nécessaire de limiter les labours, les drainages et les exploitations forestières telles que les coupes à blanc. La vidange des étangs doit être impérativement maîtrisée pour éviter le départ de sédiments fins. Les entretiens de cours d'eau doivent être réalisés avec plus de discernement, et l'enlèvement d'embâcles ne doit être réservé qu'à des zones de forts enjeux (ponts, ouvrages par exemple). Une ripisylve équilibrée et diversifiée, composée d'essences autochtones doit être privilégiée.

Des travaux de diversification des faciès d'écoulement et des substrats peuvent être envisagés sous réserve de ne pas bloquer la mobilité naturelle de la rivière.

Par ailleurs, la continuité écologique doit être restaurée sur un maximum de linéaire, afin de reconnecter le cours d'eau principal à ses tributaires et ainsi rouvrir l'accès aux zones de frayères, mais également afin de rétablir le transit sédimentaire sur l'axe principal afin de permettre une diversification des substrats.

Les peuplements sauvages de truites fario doivent être préservés (sans alevinage de souches allochtones), et la restauration de l'habitat de la moule perlière doit profiter à la population de truites. Par ailleurs, considérant que les saumons peuplaient autrefois cette rivière, et que les habitats seraient encore susceptibles de les accueillir, il serait intéressant de réfléchir et d'encourager le retour de cette espèce à haute valeur patrimoniale sur ce site.

Enfin, la qualité de l'eau doit être surveillée et améliorée, notamment vis-à-vis des rendements des stations d'épuration des eaux usées, et du traitement du phosphore.

4.2.1.3. Description des poissons d'intérêt communautaire

Espèce	Le Chabot (<i>Cottus gobio</i>)
Statut national	Protection nationale (art. I)
Directive habitat	Annexe II
Convention de Washington	
Convention de Berne	
Convention de Bonn	
UICN Monde	
UICN France	
Statut Natura 2000	Espèce d'intérêt communautaire (1163)

Caractères diagnostiques de l'espèce

Ecologie

Petit poisson de 10-15 cm à silhouette typique de la famille, au corps en forme de massue, épais en avant avec une tête large et aplatie (le tiers de la longueur totale du corps), fendue d'une large bouche terminale supérieure entourée de lèvres épaisses, portant deux petits yeux haut placés. Il pèse environ 12 g. Le dos et les flancs sont gris brun avec des barres transversales foncées. Les écailles sont minuscules et peu apparentes. La ligne latérale est bien marquée (elle atteint le début de la caudale), soutenue par deux rangées de pièces dures qui la rendent sensible au toucher.

Les nageoires pectorales sont très grandes, étalées en éventail ; la première dorsale, petite, est suivie d'une seconde beaucoup plus développée.



Figure 82 : photographie du Chabot (SMMB, 2009)

La coloration est brune tachetée ou marbrée, avec souvent trois ou quatre larges bandes transversales.

En période de frai, le mâle est plus sombre que la femelle et sa première dorsale, également plus sombre, est ourlée de crème. Le Chabot ne possède pas de vessie natatoire. L'opercule est armé d'un gros aiguillon courbé.

Répartition

L'espèce est répandue dans toute l'Europe (surtout au nord des Alpes), jusqu'au fleuve Amour, en Sibérie, vers l'est. Elle est par contre absente en Irlande, en Écosse et dans le sud de l'Italie et n'existe en Espagne que dans le val d'Aran, aux sources de la Garonne.

Le Chabot présente une très vaste répartition en France (y compris dans le Finistère). On le trouve dans les rivières près du niveau de la mer jusqu'à des altitudes de 900 m dans le Massif central, dans le Cantal à 1 200 m et dans les Alpes à 2 380 m (lac Léantier).

Sa distribution est néanmoins très discontinue, notamment dans le Midi où se différencient des populations locales pouvant atteindre le statut de sous-espèce ou d'espèce.



Figure 83 : carte de répartition du Chabot en France (MNHN, 2001)

Etat de la population

Distribution sur le site

Des pêches électriques réalisées dans les années 90 attestaient de la présence du chabot sur la Vienne à Eymoutiers (La Lérissette et Bussy) et à Bujaleuf (Bazenant).

Cependant les derniers inventaires (2008 et 2009) sur plusieurs stations réparties sur la Vienne, n'ont pas permis de retrouver le Chabot ailleurs qu'à Bujaleuf (Chalard). Par contre, à proximité du site, l'espèce est bien présente sur l'amont de la Combade et certains de ses affluents.

Les données existantes restent peu précises et mériteraient d'être approfondies ; il serait notamment intéressant de revenir sur les stations de pêche des années 90 pour confirmer ou non la présence de l'espèce.

Intérêt patrimonial

L'intérêt patrimonial de cette espèce **est fort**.

État de conservation

L'état de conservation de la population est **mauvais**.

Dynamique de la population

Le Chabot est une espèce typique du peuplement dit « d'accompagnement » de la truite fario.

Sur le site de la Haute-Vallée de la Vienne, on trouve des peuplements de truites fario conformes, mais sans le chabot. Sur la partie la plus amont, son absence peut s'expliquer par la limite altitudinale (500 mètres d'après l'ONEMA) au-delà de laquelle cette espèce n'est plus observée (sur le bassin de la Vienne). Par ailleurs, son potentiel de recolonisation étant assez limité, il est possible que les populations aient subi des pollutions ou dégradations physiques de leurs habitats et que leur retour sur certains secteurs soit long, voire même parfois impossible du fait de la présence d'ouvrages transversaux.

Menaces

L'espèce est très sensible aux modifications physiques de son milieu de vie et notamment à la diminution de la vitesse du courant entraînant une sédimentation et un colmatage des fonds rocailloux où elle se cache.

Les polluants chimiques comme les intrants agricoles (pesticides, engrais) peuvent entraîner une baisse de la fécondité. De plus, l'eutrophisation peut provoquer des colmatages entraînant la mort des individus.

Objectifs de gestion

Le Chabot n'étant pas un très bon colonisateur, un des objectifs principal serait la restauration de son habitat naturel. Pour cela il faut éviter la linéarisation des cours d'eau et favoriser une hydromorphologie naturelle avec des profils en long hétérogènes.

Il faut également limiter la création d'étangs et de retenues d'eau empêchant le renouvellement du substrat.

Espèce	La Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)
Statut national	Protection nationale (art. I)
Directive habitat	Annexe II
Convention de Washington	
Convention de Berne	Annexe III
Convention de Bonn	
UICN Monde	Faible risque
UICN France	
Statut Natura 2000	Espèce d'intérêt communautaire (1096)

Caractères diagnostiques de l'espèce

Ecologie

Le corps nu anguilliforme est recouvert d'une peau lisse dépourvue d'écaillés, sécrétant un abondant mucus. Le dos est bleuâtre ou verdâtre avec le flanc blanc jaunâtre et la face ventrale blanche.

Les deux nageoires dorsales sont plus ou moins contiguës chez les adultes matures. Les yeux sont bien développés ; la bouche infère et circulaire est située au centre d'un disque oral étroit bordé de larges papilles rectangulaires finement dentelées. Le pore nasal ouvert sur la tête communique avec un sac olfactohypophysaire.

L'espèce est pourvue de sept paires de sacs branchiaux ; la plaque maxillaire est large et garnie d'une dent robuste de chaque côté. La plaque mandibulaire porte 5 à 9 dents arrondies et de même taille ; le disque buccal ne porte des dents labiales que dans sa partie supérieure et au bord.

La taille moyenne de l'espèce est de 9 à 15 cm (pour 2 à 5 g), mais peut atteindre 19 cm, les femelles ayant une taille plus grande que les mâles. Les subadultes de couleur brun jaunâtre ont une nageoire caudale non pigmentée.



Figure 84 : photographie de la Lamproie de Planer (SMMB, 2009)

La Lamproie de Planer, contrairement à la Lamproie de rivière et à la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*), est une espèce non parasite, vivant exclusivement en eau douce, dans les têtes de bassin et les ruisseaux. Les larves « ammocètes », aveugles, vivent dans les sédiments pendant toute la durée de leur vie larvaire.

Répartition

Comme la Lamproie de rivière, sa distribution actuelle s'étend des rivières de l'Europe de l'Est et du Nord (Danube, golfe de Bosnie, côtes britanniques, irlandaises et du sud de la Norvège) jusqu'aux côtes portugaises et italiennes.

L'espèce est présente dans les rivières du nord et de l'est de la France, en Normandie, en Bretagne, en Loire, en Charente, en Dordogne, Garonne, dans l'Adour et certains affluents du Rhône.



Figure 85 : carte de répartition de la Lamproie de Planer en France (MNHN, 2001)

Etat de la population

Distribution sur le site

La Lamproie a été observée lors des pêches électriques réalisées dans les années 90 à Eymoutiers (La Lérisse) et à Bujaleuf (Bazenant). Les pêches électriques récentes (2008 et 2009) n'ont pas permis de retrouver l'espèce sur le cours de la Vienne.

Elle est par contre bien présente sur l'amont de la Combade.

Les données existantes restent peu précises et mériteraient d'être approfondies ; il serait notamment intéressant de revenir sur les stations de pêche des années 90 pour confirmer ou non la présence de l'espèce.

Intérêt patrimonial

L'intérêt patrimonial de cette espèce **est fort**.

État de conservation

Indeterminé.

Dynamique de la population

En l'absence de données précises, il est difficile d'apporter des éléments sur la dynamique de la population. Il semble cependant que certaines méthodes de prospection d'inventaires à l'électricité ne permettent pas facilement de pêcher cette espèce, d'où une sous-estimation certaine de la population.

Menaces

Le stade larvaire étant très important chez cette espèce, la lamproie est très sensible aux polluants pouvant s'accumuler dans les sédiments ou dans les micro-organismes leur servant de nourriture.

La multiplication des obstacles le long des rivières empêche également la lamproie de rejoindre les zones de frayères.

Objectifs de gestion

La gestion de cette espèce consiste essentiellement à restaurer et à protéger son habitat. Il faut ainsi réhabiliter la continuité piscicole notamment dans les cours d'eau de tête de bassin où sont situées les zones de frayères.

La plantation de résineux doit être limitée sur les rives des ruisseaux afin de palier les risques d'érosion des berges et de colmatage des frayères.

Enfin il est important de mettre en place un système de protection des zones de reproduction afin d'empêcher les interventions lourdes sur ces sites.

4.2.1.4. Description des crustacés d'intérêt communautaire

Espèce	L'Ecrevisse à pieds blancs (<i>Austropotamobius pallipes</i>)
Statut national	Protection nationale (art. I)
Directive habitat	Annexe II et V
Convention de Washington	
Convention de Berne	Annexe III
Convention de Bonn	
UICN Monde	Vulnérable
UICN France	Vulnérable
Statut Natura 2000	Espèce d'intérêt communautaire (1092)

Crustacé

Caractères diagnostiques de l'espèce

Ecologie

L'aspect général de cette espèce rappelle celui d'un petit homard, au corps segmenté portant une paire d'appendices par segment. La tête (céphalon) et le thorax (périéon) sont soudés (au niveau du sillon cervical) et constituent le céphalothorax.

La tête (6 segments) porte sur les trois premiers segments une paire d'yeux pédonculés, une paire d'antennules et une paire d'antennes, les trois autres portant respectivement mandibules, maxillules et maxilles.

Le thorax (8 segments) porte trois paires de « pattes mâchoires » et cinq paires de « pattes marcheuses » d'où son appartenance à l'ordre des décapodes. Les cinq paires de pattes thoraciques (« pattes marcheuses »), également appelées périopodes sont pour les trois premières paires terminées chacune par une pince (dont la première est très fortement développée), les deux autres paires par une griffe.



Figure 86 : photographie de l'Ecrevisse à pieds blancs (C. LABORDE, 2007)

L'abdomen (6 segments mobiles) appelé pléon porte des appendices biramés appelés pléopodes. Chez la femelle, les pléopodes fixés sur les segments II à V ont pour fonction le support des oeufs pendant l'incubation. Chez le mâle, les pléopodes fixés sur les segments I et II sont transformés en baguettes copulatoires ; sur les segments III à V, ils sont identiques à ceux des femelles. La dernière paire de pléopodes (segment VI) est transformée en palette natatoire formant avec le bout du dernier segment (telson) la queue (identique pour les deux sexes).

Répartition

L'Ecrevisse à pattes blanches est une espèce européenne, principalement présente en Europe de l'Ouest. Peuplant naturellement l'ensemble du territoire français, elle a cependant disparu de certaines régions sous la pression des perturbations environnementales (Nord, Nord-Ouest). Encore représentée dans la moitié sud elle y est parfois abondante, mais dans des zones restreintes.

Colonisant tout type de milieu, on la trouve aussi bien en plaine qu'en montagne (des populations sont connues à 1 200 m d'altitude dans la Massif central : lac Pavin et ruisseaux du Haut- Allier). Cette Écrevisse est également présente en Corse, dans le bassin du Fium Alto, après son introduction en 1920.



Figure 87 : cartes de répartition de l'Écrevisse à pieds blancs en France (MNHN, 2001)

Etat de la population

Distribution sur le site

L'espèce n'est pas présente dans le cours même de la Vienne, mais a été retrouvée sur certains de ces affluents (2 ruisseaux affluents de la Vienne, 1 affluent de la Combade et 1 affluent de la Maulde).

Intérêt patrimonial

L'intérêt patrimonial de cette espèce **est fort**.

État de conservation

L'état de conservation de cette espèce est mauvais.

Dynamique de la population

L'écrevisse à pieds blancs présente des populations relictuelles, parfois restreintes sur un très petit linéaire. Les populations sont le plus souvent « en sursis », du fait de la rapide colonisation des milieux par l'écrevisse signal, et sont par ailleurs très sensibles aux maladies qui peuvent les décimer en très peu de temps.

Sur le site Natura 2000 strict, le biotope de la Vienne n'offre pas les meilleures conditions de survie à cette espèce (grand milieu, débits importants, ...). Aussi, l'enjeu réside dans les populations relictuelles vivant dans les affluents.

Menaces

L'écrevisse à pattes blanche est une espèce extrêmement sensible aux modifications de son milieu de vie. La modification physique des cours d'eau entraîne des perturbations hydrauliques avec des apports en MES et des phénomènes d'envasement qui détruisent son biotope naturel.

Les pollutions chroniques diffuses issues de l'industrie, de l'agriculture ou de rejets d'eaux usées peuvent perturber son cycle de vie si les concentrations en polluants sont trop importantes.

Enfin la menace principale de l'écrevisse est la colonisation de son habitat par des espèces exotiques invasives comme l'écrevisse signal (*Pacifastacus leniusculus*). Cette dernière en plus d'être plus résistante est souvent porteuse d'agent pathogène pour l'espèce autochtone.

Objectifs de gestion

La destruction du biotope favorise le développement des espèces exotiques plus résistantes. La protection de l'habitat de l'écrevisse à pattes blanches passe donc par des actions globales sur tous les stress subis par le milieu.

Cela passe par :

- une restauration des berges naturelles avec des essences autochtones à bois tendre (Aulnes, saules) ;
- un contrôle des exploitations forestières et des activités entraînant des pollutions diffuses ou ponctuelles afin de limiter l'apport de toxiques et de maintenir un milieu riche en oxygène avec une bonne stabilité thermique ;
- l'exploitation intensive et contrôlée des espèces exotiques et le respect de la législation quant au commerce et au transport de ces dernières.

4.2.1.5. Description des amphibiens d'intérêt communautaire

Espèce	Le Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)
Statut national	Protection nationale (art. I)
Directive habitat	Annexe II et IV
Convention de Washington	
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	
UICN Monde	
UICN France	Vulnérable
Statut Natura 2000	Espèce d'intérêt communautaire (1193)

Caractères diagnostiques de l'espèce

Ecologie

Le Sonneur à ventre jaune est une espèce de 4 à 5 cm de long en moyenne, à peau pustuleuse et dont l'allure est celle d'un petit crapaud. Les verrues cutanées sont souvent rehaussées de petites épines noires. Il a un corps aplati, une tête à museau arrondi, pourvue de deux yeux saillants à pupille en forme de coeur ; absence de tympan et chez le mâle de sac vocal.

Ses membres sont robustes, ses pattes postérieures palmées, et ses doigts des pattes antérieures sont libres. La coloration de dessus est grise ou olivâtre, la face ventrale typiquement jaune (ou orangée) et noire, les taches s'étalent aussi sur la face interne des pattes antérieures et celle des pattes postérieures. Les mâles se différencient des femelles par une taille légèrement plus petite, des membres antérieurs plus robustes, des callosités noirâtres présentes sur l'avant-bras et la face inférieure des doigts au moment de la reproduction.

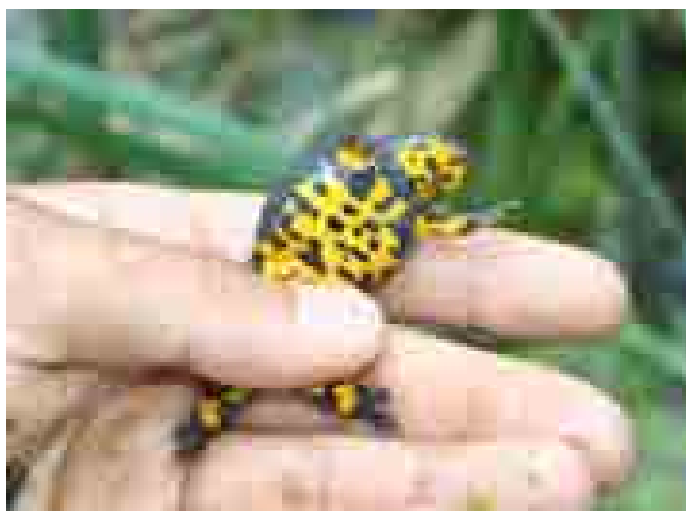


Figure 88 : photographie du Sonneur à ventre jaune (C. LABORDE, 2009)

Le Sonneur à ventre jaune hiverne dès le mois d'octobre sous des pierres ou des souches, dans la vase, l'humus, la mousse, ou encore dans des fissures du sol ou des galeries de rongeurs. Cette pause hivernale se termine au printemps, dès le mois d'avril en plaine. Durant les étés secs, il trouve refuge dans ces mêmes abris.

Le Sonneur est actif de jour comme de nuit. Les adultes restent à proximité de l'eau durant la saison estivale, il est toutefois capable d'entreprendre des déplacements relativement importants, au printemps, en période pluvieuse.

Lorsqu'il est inquiet, le Sonneur se cambre ou se retourne de manière à montrer les parties vivement colorées de son corps.

Répartition

L'aire de répartition de *Bombina variegata* couvre la majeure partie de l'Europe centrale, des Apennins et de la péninsule Balkanique ; la France abrite les populations les plus occidentales de l'espèce.

Il s'agit d'une espèce de plaine ou d'altitude moyenne - la majorité des populations françaises se trouve à des altitudes inférieures à 500 m. Des individus ont cependant pu être observés à plus de 1000 m dans les Alpes (1 370 m dans le Champsaur, Hautes-Alpes). Le Sonneur occupe la partie centrale et orientale du pays ; ailleurs, différentes populations sont disséminées: dans le Gard, en Gironde, dans la Manche... L'absence de données pour l'ouest du pays pourrait résulter d'un manque de prospections.

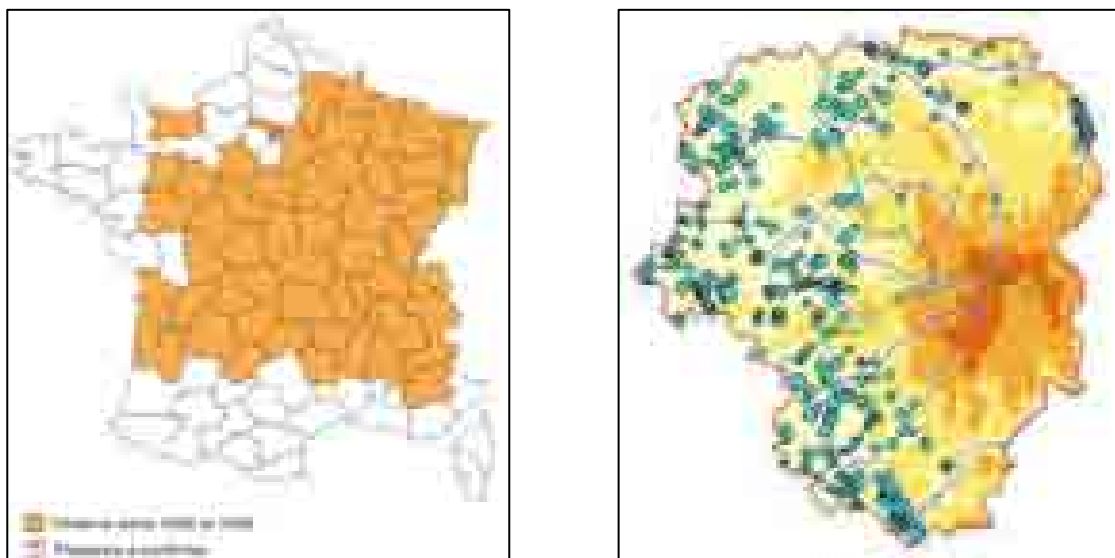


Figure 89 : cartes de répartition du Sonneur à ventre jaune en France (MNHN, 2001) et en Limousin (GMHL, 2010)

Etat de la population

Distribution sur le site

L'espèce a été observée sur l'aval du site, en particulier sur les communes de Saint Léonard de Noblat et Saint Denis des Murs. Une population est localisée à moins de 600 mètres du site Natura 2000, près du bourg de Saint Denis des Murs.

Intérêt patrimonial

L'intérêt patrimonial de cette espèce **est fort**, de part ses statuts, mais également du fait que les stations sont en limite d'aire de répartition d'un point de vue altitude.

État de conservation

L'état de conservation est difficilement déterminable car l'espèce est mal connue sur le secteur. Il est estimé à **moyen**.

Dynamique de la population

Etant donné que l'habitat de cette espèce est très variable, tant spatialement que dans le temps, la dynamique des populations est également très variable. Cependant, l'espèce a une nette tendance à la régression, même si elle est ponctuellement abondante, et ce en particulier dans les milieux anthropisés (mares forestières, carrières, fossés...).

Menaces

Deux types de menaces pèsent sur cette espèce :

- la disparition de son habitats et donc la destruction / disparition de l'espèce,
- le prélèvement de l'espèce (braconnage) par des collectionneurs non avertis (phénomène réel observé).

Objectifs de gestion

Les objectifs de gestion sont :

- identifier les secteurs de présences de l'espèce,
- développer des habitats favorables à l'espèce,
- sensibiliser le public au statut de protection de cette espèce.

4.2.1.6. Description des insectes d'intérêt communautaire

Espèce	Le Pique-prune (<i>Osmoderma eremita</i>)
Statut national	Protection nationale (art. I)
Directive habitat	Annexe II et IV
Convention de Washington	
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	
UICN Monde	Vulnérable
UICN France	En danger
Statut Natura 2000	Espèce d'intérêt communautaire prioritaire (1084)

Insecte

Caractères diagnostiques de l'espèce

Ecologie

Le corps est de couleur brun noir rarement roux, à reflets métalliques avec quelques rares soies pâles en dessus. La tête est fortement creusée en arrière avec deux tubercules saillants au niveau de l'insertion des antennes. Les femelles ont une tête plus plane. Le disque du pronotum est marqué de deux gros bourrelets longitudinaux (caractère moins marqué chez les femelles) délimitant un large sillon médian. Les élytres ne recouvrent pas l'apex du pygidium qui est recourbé en dessous chez le mâle.

Les pattes sont caractéristiques. Les tibias antérieurs sont tridentés au bord externe et les tibias postérieurs bidentés sur leur arête postérieure.

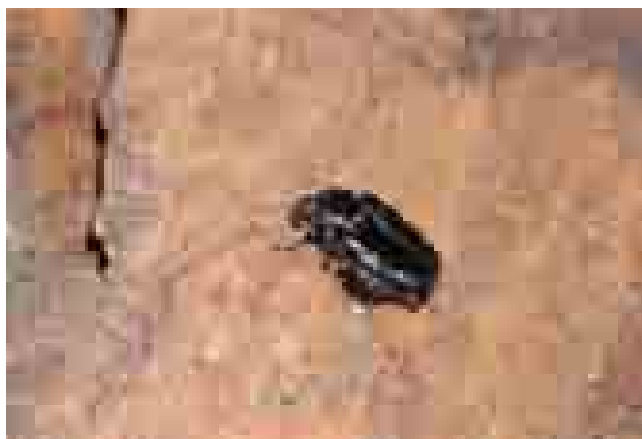


Figure 90 : photographie du Pique-prune (C. LABORDE, 2007)

Les larves sont de type mélolonthoïde. Ce type de larves est appelé vulgairement « vers blancs ». Au dernier stade larvaire, elles atteignent un poids de 10 à 12 g et la largeur maximale de l'abdomen est de 12 mm en moyenne. Elles sont caractérisées par un labre trilobé et une fente anale transversale non anguleuse.

Les adultes sont difficiles à voir. Ils ont une activité principalement crépusculaire et nocturne mais peuvent être observés au cours de la journée pendant les journées les plus chaudes et orageuses. Ils restent une grande partie de leur vie dans la cavité où s'est déroulé le développement larvaire. L'accouplement n'a jamais été observé et il est possible qu'il se déroule dans la cavité à l'intérieur même du terreau. La présence d'*Osmoderma eremita* est principalement détectée par une odeur de « cuir de Russie », de « pot pourri » qui se dégage de l'arbre (un ou deux jours après la sortie de la coque nymphale) et surtout par la présence des fèces des larves de dernier stade dans les cavités.

Celles-ci sont aisément reconnaissables (RANIUS & NILSSON, 1997). Elles ont la forme d'un cylindre de 7 à 8 mm de long et 3 mm de diamètre.

L'habitat de l'espèce est très caractéristique. Le développement larvaire se déroule généralement dans de grandes cavités avec un fort volume de carie (supérieur à 10 litres). Ce type de cavité se rencontre dans des arbres très âgés (au moins 150-200 ans pour les chênes). Le développement des larves se fait dans les profondeurs de la cavité, ce qui assure une plus grande stabilité de la température externe. Des études réalisées en Suède montrent que les adultes d'*Osmoderma eremita* colonisent plus particulièrement les cavités avec une ouverture orientée vers le sud. Ce type d'orientation est aussi souvent choisi pour la nidification par certaines espèces d'oiseaux. Dans la grande majorité des cas, ces cavités sont aussi colonisées par des oiseaux,

notamment des rapaces. Un même arbre peut être favorable au développement de l'espèce pendant plusieurs dizaines d'années.

Répartition

L'espèce se rencontre dans toute l'Europe septentrionale et centrale. *Osmoderma eremita* est présente dans presque toute la France. Cependant un inventaire national semble nécessaire pour améliorer nos connaissances sur sa répartition.

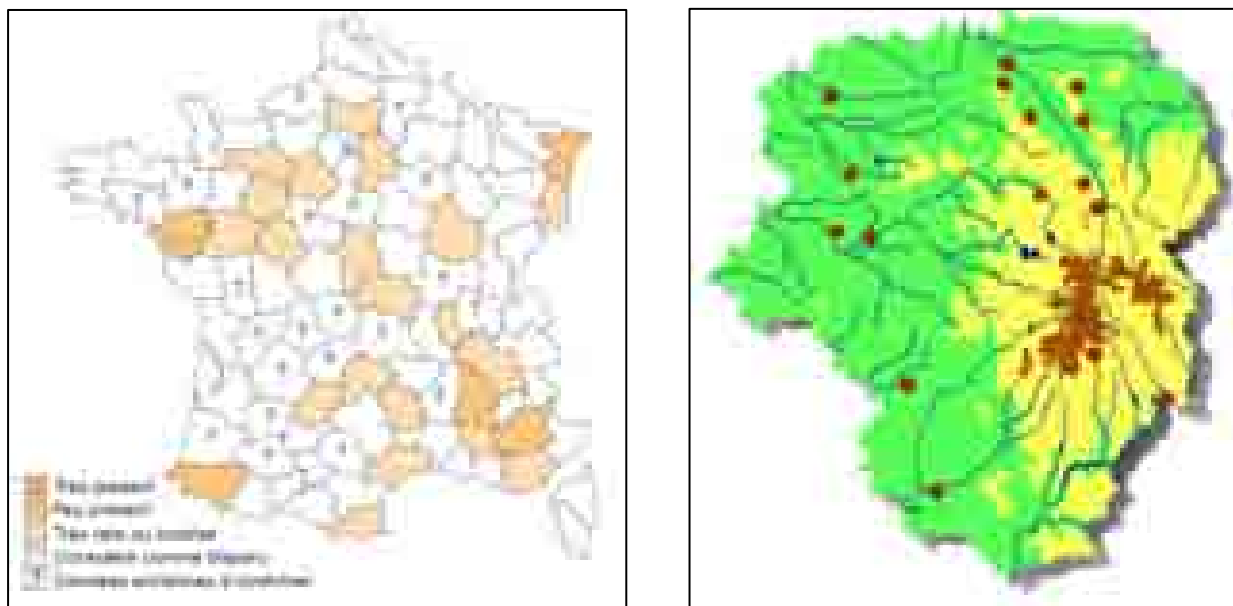


Figure 91 : cartes de répartition du Pique-prune en France (MNHN, 2001) et en Limousin (SEL, 2009)

Etat de la population

Distribution sur le site

L'espèce n'a pas été directement observée sur le site. Cependant, elle est fortement suspectée sur les communes de l'aval du site. Pour cette raison, elle devrait faire l'objet d'une recherche au cours de l'animation du DOCOB.

Intérêt patrimonial

L'intérêt patrimonial de cette espèce **est fort**.

État de conservation

Indéterminé.

Dynamique de la population

Indéterminé.

Menaces

Les menaces pesant sur cette espèce sont :

- la destruction des vieux arbres creux contenant du terreau,
- la disparition imminente de l'espèce.

Objectifs de gestion

Les objectifs de gestion sont :

- étudier la présence de l'espèce sur le site,
- maintenir et développer la présence de vieux arbres creux.

Espèce	L'Écaille chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>)
Statut national	
Directive habitat	Annexe II
Convention de Washington	
Convention de Berne	
Convention de Bonn	
UICN Monde	
UICN France	
Statut Natura 2000	Espèce d'intérêt communautaire prioritaire (1078)

Caractères diagnostiques de l'espèce

Ecologie

Ce papillon a les ailes antérieures noires zébrées de jaune pâle. Les ailes postérieures sont rouges avec quatre gros points noirs. Il existe une forme particulière aux ailes postérieures jaunes (forme *lutescens*). Celle-ci se rencontre principalement dans l'ouest de la France et est souvent plus commune que la forme nominale.

Le thorax est noir rayé de jaune. L'abdomen est orangé et orné d'une rangée médiane de points noirs.

La chenille atteint 50 mm au dernier stade larvaire. Le tégument est noirâtre ou brun foncé. Sur les segments, des verrues brun orangé portent des soies courtes grisâtres ou brun jaunâtre. On observe une bande médio-dorsale jaunâtre et deux bandes latérales de macules blanc jaunâtre. La tête est d'un noir luisant.



Figure 92 : photographie de l'Écaille chinée (P. DESCHAMPS, SEL, 2009)

Les adultes ont une activité diurne et nocturne. Ils sont plus visibles en fin d'après-midi. Les chenilles se nourrissent principalement la nuit et se cachent sous les feuilles pendant la journée. Les chenilles du dernier stade larvaire peuvent s'alimenter au cours de la journée.

Répartition

L'Écaille chinée est une espèce du paléarctique occidental. Elle est répandue dans toute l'Europe moyenne et méridionale. L'espèce est présente partout en France. Elle semble très commune dans une grande partie de la France et moins fréquente dans le nord-est.

Le groupe d'experts sur les invertébrés de la convention de Berne considère que seule la sous-espèce *Callimorpha quadripunctaria rhodonensis* (endémique de l'île de Rhodes) est menacée en Europe.

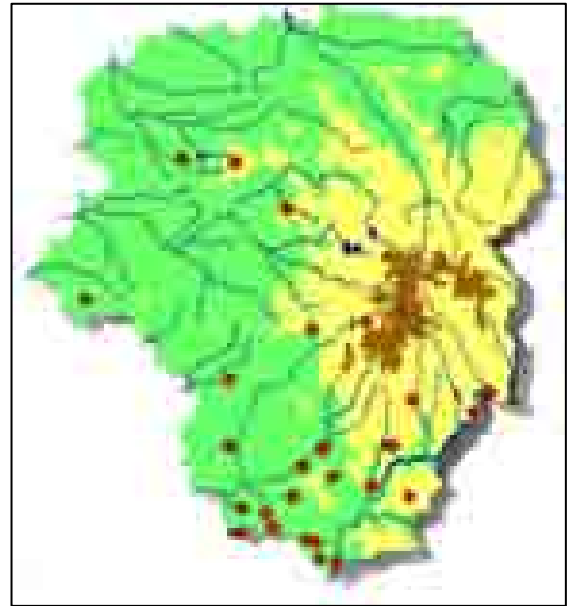


Figure 93 : carte de répartition de l'Ecaille chinée en France (MNHN, 2001) et en Limousin (SEL, 2009)

Etat de la population

Distribution sur le site

L'espèce a été observée à Tarnac et Peyrelevade.

Objectifs de gestion

Il est rappelé dans les cahiers d'habitats naturels 2000 qu'en France, cette espèce ne nécessite pas la mise en oeuvre de mesures de gestion.

Espèce	Le Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)
Statut national	
Directive habitat	Annexe II
Convention de Washington	
Convention de Berne	Annexe III
Convention de Bonn	
UICN Monde	
UICN France	
Statut Natura 2000	Espèce d'intérêt communautaire (1083)

Caractères diagnostiques de l'espèce

Ecologie

La taille des adultes varie de 20 à 50 mm pour les femelles et de 35 à 85 mm pour les mâles. C'est le plus grand coléoptère d'Europe.

Le corps est de couleur brun noir ou noir, les élytres parfois bruns. Le pronotum est muni d'une ligne discale longitudinale lisse. Chez le mâle, la tête est plus large que le pronotum et pourvue de mandibules brun-rougeâtre de taille variable (pouvant atteindre le tiers de la longueur du corps) rappelant des bois de cerf. Elles sont généralement bifides à l'extrémité et dotées d'une dent sur le bord interne médian ou post-médian.

Le dimorphisme sexuel est très important. Les femelles ont un pronotum plus large que la tête et des mandibules courtes.



Figure 94 : photographie du Lucane cerf-volant (C. LABORDE, 2009)

L'habitat larvaire de *Lucanus cervus* est le système racinaire de souche ou d'arbres dépérissant. Cette espèce a une place importante dans les écosystèmes forestiers de par son implication majeure dans la décomposition de la partie hypogée des arbres feuillus.

Répartition

Les habitats (forestiers ou non) où l'on peut rencontrer cette espèce présentent des souches et de vieux arbres feuillus dépérissants. L'espèce se rencontre dans toute l'Europe jusqu'à la Caspienne et au Proche-Orient. *Lucanus cervus* est une espèce présente dans toute la France.

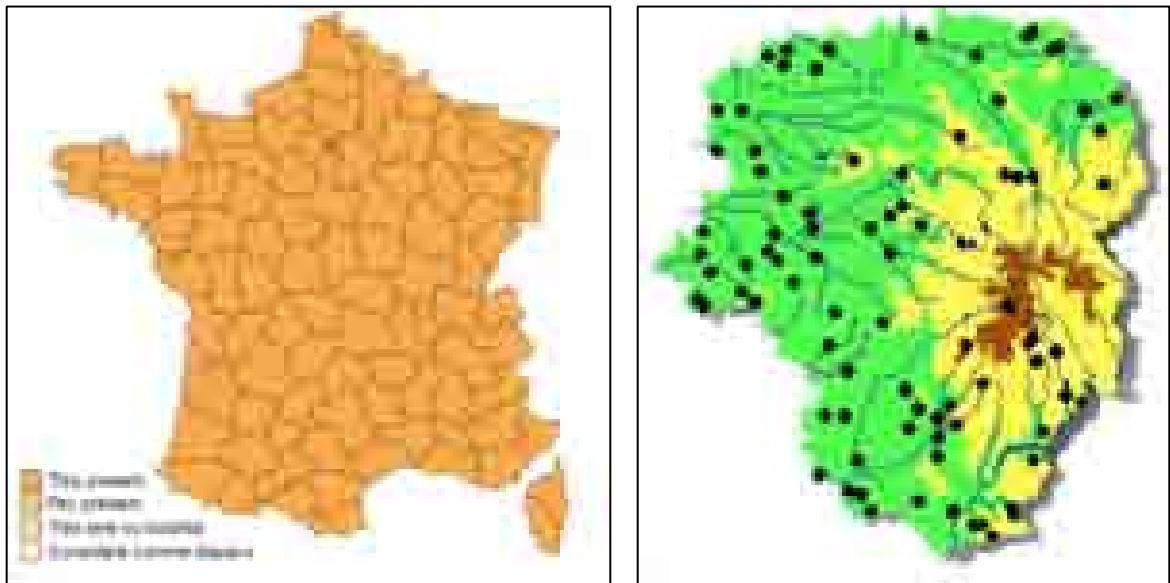


Figure 95 : cartes de répartition du Lucane cerf-volant en France (MNHN, 2001) et en Limousin (SEL, 2009)

Etat de la population

Distribution sur le site

Même si l'espèce est certainement bien plus commune sur le site, elle n'a été observée qu'en 13 localités, sur l'ensemble du site.

Intérêt patrimonial

L'intérêt patrimonial de cette espèce **est moyen**. En effet, elle est relativement bien présente en Limousin, mais partout où elle est étudiée de près, il est observé une régression importante des populations.

État de conservation

L'état de conservation de l'espèce **est moyen**.

Dynamique de la population

Étant donné l'évolution notable et rapide des paysages (enrésinements, remembrements...), l'espèce est très probablement en régression sur le secteur.

Menaces

Les principales menaces pesant sur l'espèce sont :

- la disparition des vieux boisements feuillus,
- la destruction des haies scénecentes.

Objectifs de gestion

Les objectifs de gestion sont :

- maintenir et développer la présence de vieux arbres creux,
- maintenir et développer la présence de boisements scénecents,
- étudier la présence de l'espèce sur le site.

Espèce	Le Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia aurinia</i>)
Statut national	Protection nationale (art. I)
Directive habitat	Annexe II
Convention de Washington	
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	
UICN Monde	
UICN France	En danger
Statut Natura 2000	Espèce d'intérêt communautaire (1065)

Caractères diagnostiques de l'espèce

Ecologie

Ce papillon a le dessus des ailes de couleur fauve pâle avec deux taches brun orange dans la cellule. On observe une bande post médiane de même couleur avec des taches plus claires au centre de chaque espace.

Sur les ailes postérieures on observe, sur le dessus, un point noir dans chaque espace de la bande post médiane brun orange. Pour le dessous des ailes, chaque point noir de la bande post médiane est fortement auréolé de jaune clair.

L'écotype *E. aurinia aurinia* se rencontre dans des biotopes humides où se développe la plante hôte. Les milieux sont divers : prairies humides, tourbières, prairies à Molinie et communautés associées, tourbières hautes. L'écotype peut se rencontrer jusqu'à 1 850 m. Un effectif important de Succise semble être un élément important pour l'établissement d'une colonie.



Figure 96 : photographie du Damier de la Succise (C. LABORDE, 2009)

L'écotype *E. aurinia aurinia forme xeraurinia* se rencontre dans les milieux secs (non concerné ici).

Répartition

La sous-espèce *E. aurinia aurinia* est la sous-espèce la plus représentée en Europe. Elle est présente de la Grande-Bretagne, du sud de la Suède et de la Finlande jusqu'en Sibérie. Cette sous-espèce est présente dans presque toute la France hors de la zone de l'Olivier.

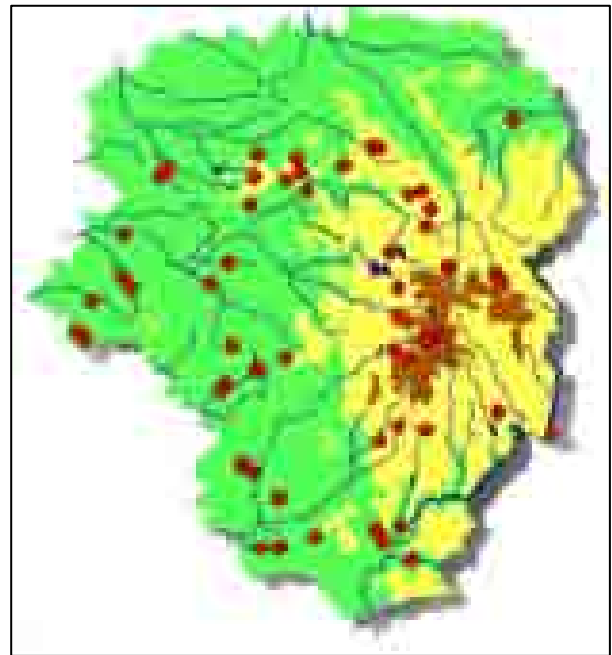


Figure 97 : cartes de répartition du Damier de la Succise en France (MNHN, 2001) et en Limousin (SEL, 2009)

Etat de la population

Distribution sur le site

L'espèce a été observée sur la commune de Tarnac, à proximité du Bois Vincent. Elle est probablement présente sur d'autres secteurs de milieux ouverts humides (Source de la Vienne, Servières...).

Intérêt patrimonial

L'intérêt patrimonial de cette espèce est fort.

État de conservation

Même si l'on manque d'information sur la répartition de cette espèce, l'état de conservation de cette dernière est à priori, **mauvais à moyen**.

Dynamique de la population

Indéterminée.

Menaces

Les menaces pesant sur cette espèce sont :

- le drainage des zones humides
- la fauche / gyrobroyage précoces
- l'utilisation d'intrants, et en particulier d'insecticides

Objectifs de gestion

Les objectifs de gestion sont :

- maintenir et développer une bonne gestion sur les stations connues
- étudier la répartition de l'espèce

Espèce	L'Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)
Statut national	Protection nationale (art. I)
Directive habitat	Annexe II
Convention de Washington	
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	
UICN Monde	Vulnérable
UICN France	En danger
Statut Natura 2000	Espèce d'intérêt communautaire (1044)

Caractères diagnostiques de l'espèce

Ecologie

Le mâle a un abdomen bleu ciel à dessins noirs disposés de la façon suivante :

- segment 2 avec une macule généralement en forme de U posé sur un élargissement très marqué partant de la base et ressemblant souvent à une tête de taureau,
- segments 3 à 6 et 9 à moitié basale,
- segments 7 et 10 en totalité noirs ;
- segment 8 bleu.

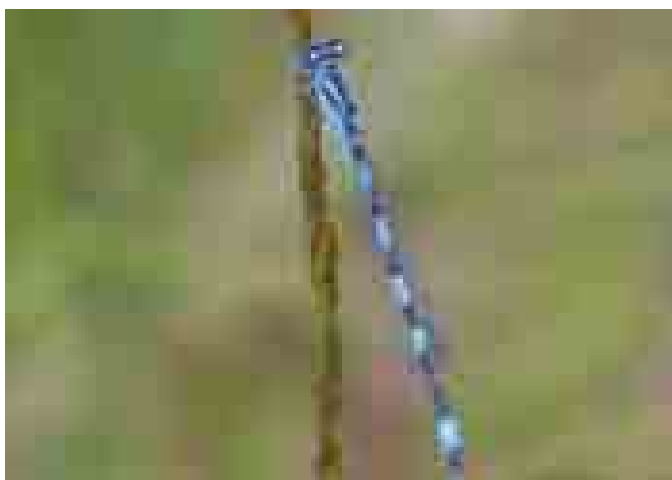


Figure 98 : photographie de l'Agrion de Mercure (C. LABORDE, 2008)

Les cercoïdes sont légèrement plus longs que les cerques et mesurant plus de la moitié du 10ème segment, portant une dent apicale allongée et droite ainsi qu'une dent interne visible de dessus ; les cerques étant à pointe non redressée. La femelle a le bord postérieur du prothorax droit de chaque côté de la protubérance médiane. L'abdomen est dorsalement presque entièrement noir bronzé. Les cercoïdes sont généralement noirâtres.

Les adultes apparaissent en avril en région méditerranéenne, en mai plus au nord ; la période de vol se poursuit jusqu'en août, parfois davantage dans le sud.

Répartition

L'espèce est présente en Europe moyenne et méridionale : Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, France, Allemagne, Suisse, Pologne, Autriche, Slovénie, Roumanie, Italie, Espagne et Portugal. Afrique du Nord : Maroc, Algérie et Tunisie.

C. mercuriale est bien répandu en France, parfois même localement abondant. Il semble cependant plus rare dans le nord du pays mais, en dehors des départements du Nord et du Pas-de-Calais qui sont relativement bien prospectés, pour les autres départements (Seine-Maritime, Eure, Eure-et-Loir, Somme, Aisne, etc.), les recherches odonatologiques paraissent beaucoup moins nombreuses et systématiques (recherche de milieux particuliers) ; aussi l'espèce est-elle sans doute présente dans certains d'entre eux comme c'est le cas dans les Yvelines en forêt de Rambouillet (plusieurs populations relativement stables depuis leur découverte).

L'espèce est absente de Corse.

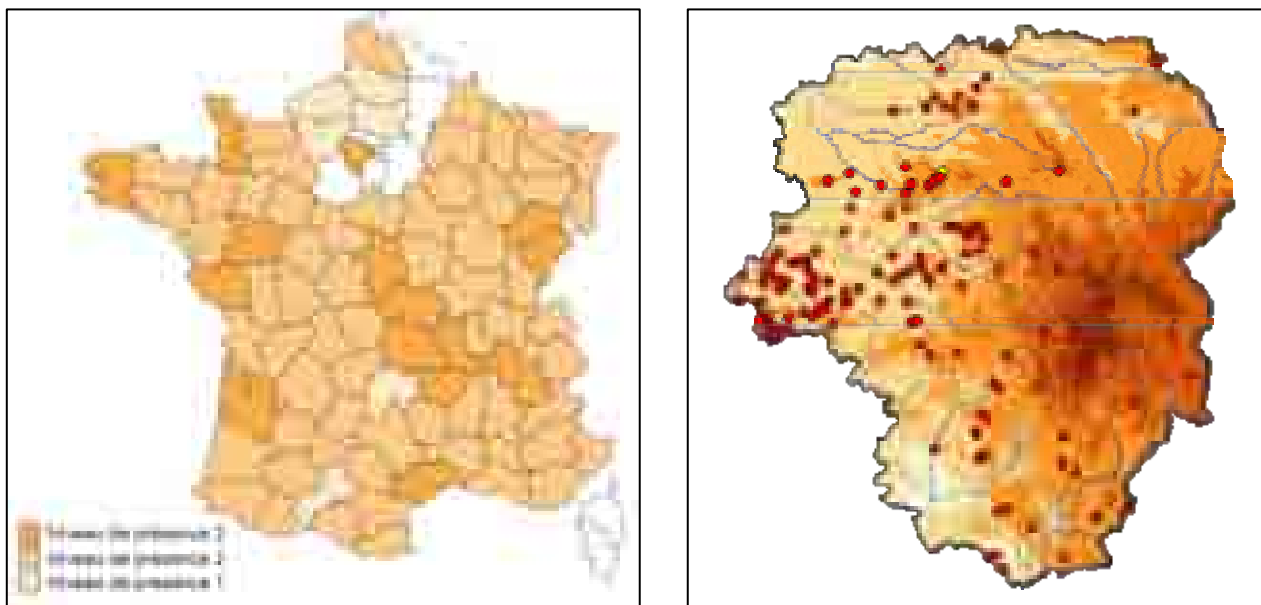


Figure 99 : cartes de répartition de l'Agrion de Mercure en France (MNHN, 2001) et en Limousin (SLO, 2009)

Etat de la population

Distribution sur le site

L'espèce n'a pas été observée directement sur le site natura 2000, mais à proximité. Elle a notamment été observée à Augne, Nedde et Saint Setiers.

Intérêt patrimonial

L'intérêt patrimonial de cette espèce est fort, d'autant plus qu'elle semble plus rare sur le Plateau qu'en haute-Vienne.

État de conservation

Indéterminée.

Dynamique de la population

Indéterminée.

Menaces

Les menaces pesant sur cette espèce sont :

- le drainage des zones humides,
- la fauche / gyrobroyage précoces,
- l'utilisation d'intrants, et en particulier d'insecticides.

Une des particularités de cette espèce est qu'on la retrouve assez souvent sur des rigoles de drainage, à partir du moment où elles ne sont pas recalibrées trop souvent et bien végétalisées.

Objectifs de gestion

Les objectifs de gestion sont :

- maintenir et développer une bonne gestion sur les stations connues,
- étudier la répartition de l'espèce.

Espèce	La Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)
Statut national	Protection nationale (art. I)
Directive habitat	Annexe II et IV
Convention de Washington	
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	
UICN Monde	Vulnérable
UICN France	Vulnérable
Statut Natura 2000	Espèce d'intérêt communautaire (1041)

Caractères diagnostiques de l'espèce

Ecologie

La Cordulie à corps fin est un odonate de taille moyenne, avec un abdomen de 33 à 39 mm ; les ailes postérieures de 24 à 36 mm. Ses yeux sont contigus et son thorax entièrement vert métallique, sans bandes jaunes. L'abdomen est étroit, noirâtre avec des taches jaunes médio-dorsales bien visibles. Le dixième segment abdominal des mâles présente une crête dorsale claire. Les ailes sont hyalines, parfois légèrement teintées de jaune à la base (mâle), ou plus ou moins enfumées (jeune mâle, femelle). Les ailes antérieures ont au plus 9 nervures anténodales et les ailes postérieures présentent 2 nervures transverses.

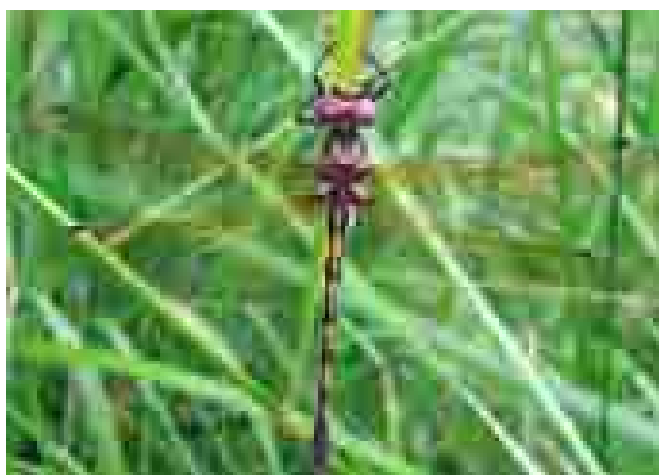


Figure 100 : photographie de la Cordulie à corps fin (SLO, 2008)

Le mâle a des cercoïdes avec une forte dent basale prenant naissance sur leur bord interne mais dirigée vers le bas ; une lame supra-anale quadrangulaire émarginée et recourbée vers le haut à l'apex. La femelle présente une lame vulvaire plus courte.

Les émergences commencent à partir de la fin mai dans le sud de la France lorsque les conditions climatiques sont favorables, elles sont plus tardives au nord, en général au début juin, mi juin.

En fin de nuit ou au cours de la matinée, la larve, arrivée au dernier stade, recherche un support adéquat pour entreprendre sa mue imaginale. Cette dernière phase de son développement se produit très souvent à la renverse (son dos étant orienté vers le bas), mais également dans des positions plus verticales. La larve choisit généralement un tronc d'arbre situé à proximité immédiate de l'eau, la partie inférieure d'une branche ou d'une feuille, etc...

Le support utilisé est souvent proche de la rivière, mais il n'est pas exceptionnel d'observer des exuvies à quelques mètres de la berge.

Répartition

L'espèce est présente dans le Sud-ouest de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, France, Allemagne, Suisse, Italie, Espagne, Portugal. Nord de l'Afrique : Maroc. En France, dans le sud et le sud-ouest du pays, *Oxygastra curtisii* est présente dans la grande majorité des cours d'eau dont les caractéristiques répondent à ses exigences écologiques.

L'absence d'information pour certains départements comme le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne et le Gers résulte d'une prospection insuffisante. Toutefois, à l'est du Rhône, les populations paraissent un peu plus

disséminées sans doute par suite de la qualité sanitaire des cours d'eau, de l'urbanisation, de l'industrialisation et enfin par la barrière naturelle que constituent les Alpes.

Dans le Massif central, *O. curtisii* est cité dans le Puy-de-Dôme. Au nord-ouest de ce massif, cette espèce est observée dans plusieurs régions (Poitou-Charentes, Pays de Loire, Bretagne, Basse-Normandie, Centre). Dans le nord et l'est du pays, elle paraît plus disséminée et n'y a pas encore été observée dans une vingtaine de départements. Elle est absente en Corse.

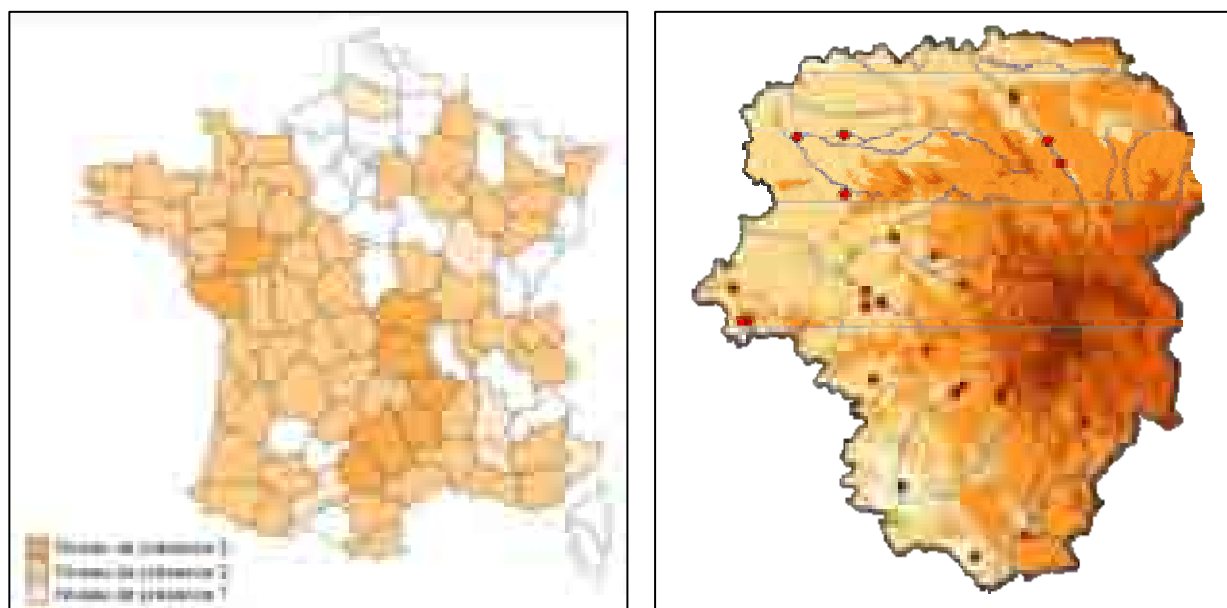


Figure 101 : cartes de répartition de la Cordulie à corps fin en France (MNHN, 2001) et en Limousin (SLO, 2009)

Etat de la population

Distribution sur le site

La Cordulie à corps fin est une espèce rare et difficile à observer. Elle a cependant été observée 3 fois sur le site et ses affluents, à savoir sur la Vienne à Neuvic Entier, sur la Vienne à Saint Just Le Martel, et sur la Maulde à Saint-Léonard de Noblat.

Intérêt patrimonial

L'intérêt patrimonial de cette espèce est **fort à très fort**.

État de conservation

Indéterminé.

Dynamique de la population

Indéterminé.

Menaces

Les menaces pesant sur cette espèce sont :

- la destruction de la végétation des berges entre mars et juillet
- l'utilisation d'intrants qui modifient les paramètres physico chimique de l'eau

Objectifs de gestion

Les objectifs de gestion sont :

- maintenir et développer une bonne gestion sur les stations connues,
- étudier la répartition de l'espèce.

Espèce	Le Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)
Statut national	
Directive habitat	Annexe II et IV
Convention de Washington	
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	
UICN Monde	Vulnérable
UICN France	
Statut Natura 2000	Espèce d'intérêt communautaire (1088)

Caractères diagnostiques de l'espèce

Ecologie

La taille des adultes varie de 24 à 55 mm. C'est l'un des plus grands cérambycides de France. Le corps a une silhouette générale qui montre une légère convergence de l'épaule vers l'extrémité des élytres. Il est de couleur noire brillante avec l'extrémité des élytres brun-rouge. L'angle sutural apical de l'élytre est épineux. Le pronotum est fortement ridé avec une pointe sur le côté. Les antennes dépassent de trois ou quatre articles l'extrémité de l'abdomen chez le mâle. Elles atteignent au plus l'extrémité de l'abdomen chez la femelle.

Les pattes ont la face inférieure des deux premiers articles des tarsi postérieurs est pubescente avec une ligne médiane dénudée. Les oeufs sont blancs, presque cylindriques.

Les larves atteignent 6,5 à 9 cm de long au dernier stade. Comme pour une grande partie des cérambycides, les larves sont blanches avec le thorax très large par rapport à l'abdomen (13 à 16 mm au dernier stade larvaire pour *Cerambyx cerdo*). Généralement les adultes ont une activité crépusculaire et nocturne. Dans le Midi méditerranéen, ils peuvent être observés au cours de la journée.



Figure 102 : photographie du Grand capricorne (C. LABORDE, 2006)

Répartition

Cerambyx cerdo est une espèce principalement de plaine qui peut se rencontrer en altitude en Corse et dans les Pyrénées. Ce cérambycide peut être observé dans tous types de milieux comportant des chênes relativement âgés, des milieux forestiers bien sûr, mais aussi des arbres isolés en milieu parfois très anthropisé (parcs urbains, alignements de bord de route).

Cerambyx cerdo possède une aire de répartition correspondant à l'ouest-paléarctique et s'étendant sur presque toute l'Europe, le nord de l'Afrique et l'Asie mineure. C'est une espèce principalement méridionale, très commune dans le sud de la France, en Espagne et en Italie. Elle se raréfie au fur et à mesure que l'on remonte vers le nord de la France et de l'Europe où l'espèce subsiste principalement dans quelques forêts anciennes, dans des sites où se pratique une activité sylvopastorale ou dans de vieux réseaux bocagers où subsistent des arbres têtards ou émondés.

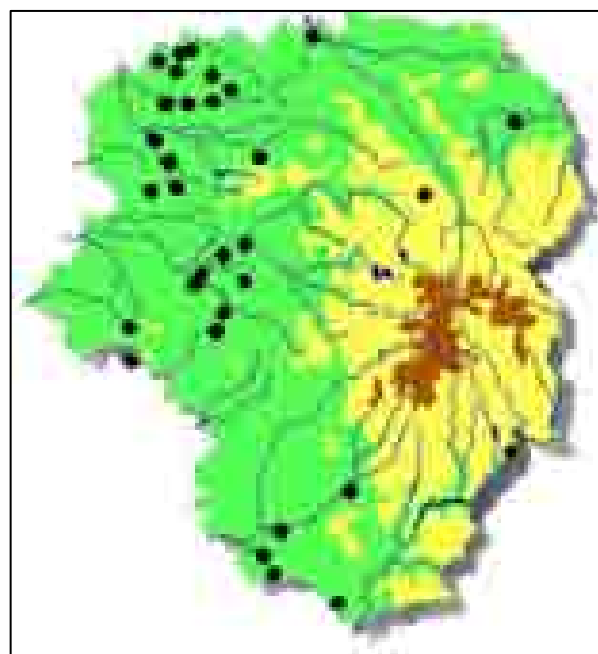


Figure 103 : cartes de répartition du Grand capricorne en France (MNHN, 2001) et en Limousin (SEL, 2009)

Etat de la population

Distribution sur le site

L'espèce n'a pas été observée à proximité immédiate du site Natura 2000, mais du fait qu'elle soit présente à quelques kilomètres à l'aval du site, elle est ici présentée. Elle sera recherchée dans le cadre de l'animation.

Intérêt patrimonial

Cette espèce revêt une valeur patrimoniale forte.

État de conservation

Indéterminé.

Dynamique de la population

Indéterminé.

Menaces

Les principales menaces pesant sur l'espèce sont :

- la disparition des vieux boisements feuillus, des arbres en têtard,
- la destruction des haies sénescences.

Objectifs de gestion

Les objectifs de gestion sont :

- maintenir et développer la présence de vieux arbres creux, d'arbres taillés en têtard,
- maintenir et développer la présence de boisements sénescents,
- étudier la présence de l'espèce sur le site.

4.2.2. Description des espèces végétales d'intérêt communautaire

Espèce	Bruchie des Vosges (<i>Bruchia vogesiaca</i>)
Statut national	Protection nationale (ann.I)
Directive habitat	Annexe II
Convention de Washington	
Convention de Berne	Annexe I
Convention de Bonn	
UICN Monde	En danger
UICN France	En danger
Statut Natura 2000	Espèce d'intérêt communautaire (1385)

Bryophyte

Caractères diagnostiques de l'espèce

Ecologie

La topographie du groupement à *Bruchia vogesiaca* est très irrégulière et consiste en une mosaïque de « buttes de résistance » alternant avec des couloirs dénudés dont les niveaux topographiques les plus bas sont le siège d'une stagnation d'eau. Les « buttes de résistance » sont formées par des résidus de cespites d'espèces telles que *Juncus effusus*, divers *Carex* ou d'autres *Poaceae*. L'enchevêtrement des gaines, des bases de tiges, des racines et des radicelles agglomérées dans une masse de matière organique constitue, sous l'effet du pâturage, des colonnes compactes et résistantes, contrairement aux couloirs martelés par le piétinement des bovins qui voient toute leur végétation disparaître.



Figure 104 : photographie de la Bruchie des Vosges (M. LÜTH, 2009)

Ces buttes, qui peuvent atteindre quelques dizaines de cm de hauteur, gardent cependant une certaine souplesse et une mobilité qui leur permet de résister au passage plus ou moins régulier du bétail. Les niveaux d'humidité paraissent également assez hétérogènes au sein d'une station : l'humidité stagne dans les dépressions tandis que les « buttes de résistance » s'assèchent assez rapidement sous l'effet des vents et de la radiation solaire. Le substrat apparaît nettement eutrophisé par l'enrichissement en excréments (nombreuses bouses, flaques d'urine) du au passage des bovins.

Bruchia vogesiaca appartient à un cortège d'espèces éphémères spécialisées dans la colonisation rapide et transitoire des vides laissés dans la couverture vasculaire et bryophytique. Le groupement éphémère à *Bruchia vogesiaca*, constitué d'espèces à vie courte, ne relève pas de la même dynamique que les espèces de bryophytes vivaces préexistantes. Il est donc possible d'évoquer la possibilité d'une séparation synusiale du voile à *Bruchia vogesiaca* (et des autres taxons à vie courte) en tant que phénophasse particulière et complexe, superposée, au grés des ouvertures de la couverture bryologique, à des groupements vivaces préexistants. Ainsi que l'avait pressenti BONNOT (1967), *Bruchia vogesiaca* peut effectivement, à l'instar de divers autres taxons à vie courte, s'immiscer dans de nombreux groupements bryologiques vivaces eux-mêmes dépendants de végétations vasculaires. Les conditions mésologiques - charge en azote, rapport fraction organique/fraction

minérale du substratum, importance des « vides » du couvert, hygrométrie...- déterminent pratiquement à eux seuls les potentialités d'accueil du biotope.

Bruchia vogesiaca est une plante fugace pour laquelle il est difficile de prévoir, d'une année sur l'autre, ses apparitions et disparitions. En l'absence de perturbation mécanique, la dynamique naturelle des Jonçaises à *Bruchia vogesiaca* conduit en effet à la différenciation de groupements à recouvrement vasculaire nettement supérieur qui perdent ainsi leur potentialité d'accueil des groupements pionniers (phénomène de « fermeture » du milieu).

Répartition

Bruchia vogesiaca est une espèce recensée en Europe, en Amérique du Nord et en Asie. En Europe, l'espèce présente une distribution océanique-montagnarde assez large. BONNOT (1967) a décrit l'aire de l'espèce et a mis en évidence son « allure sublinéaire », s'allongeant sensiblement de la Haute-Autriche jusqu'au centre du Portugal, en passant par les localités devenues classiques du plateau de Millevaches dans le Limousin. L'espèce a récemment été découverte en Angleterre (HOLYOAK 2007).

Bruchia vogesiaca reste une espèce très rare sur le territoire national. Les stations signalées sont peu nombreuses et localisées géographiquement (sud-est, Limousin, Auvergne et quelques départements de l'est).

CRUM & ANDERSON (1981) ont décrit les représentants du genre *Bruchia* comme des « mousses naines, éphémères et opportunistes ». *Bruchia vogesiaca* est une espèce réputée très acidophile, mésohygrophile, photophile et terricole à turficole, croissant dans des systèmes de pâturages variés, parfois sur les rives de ruisselets temporaires (DIERSSEN 2001). Elle est également signalée sur bois pourrissant (DIERSSEN 2001) et sur « vieilles bouses » de vache (AUGIER 1966).

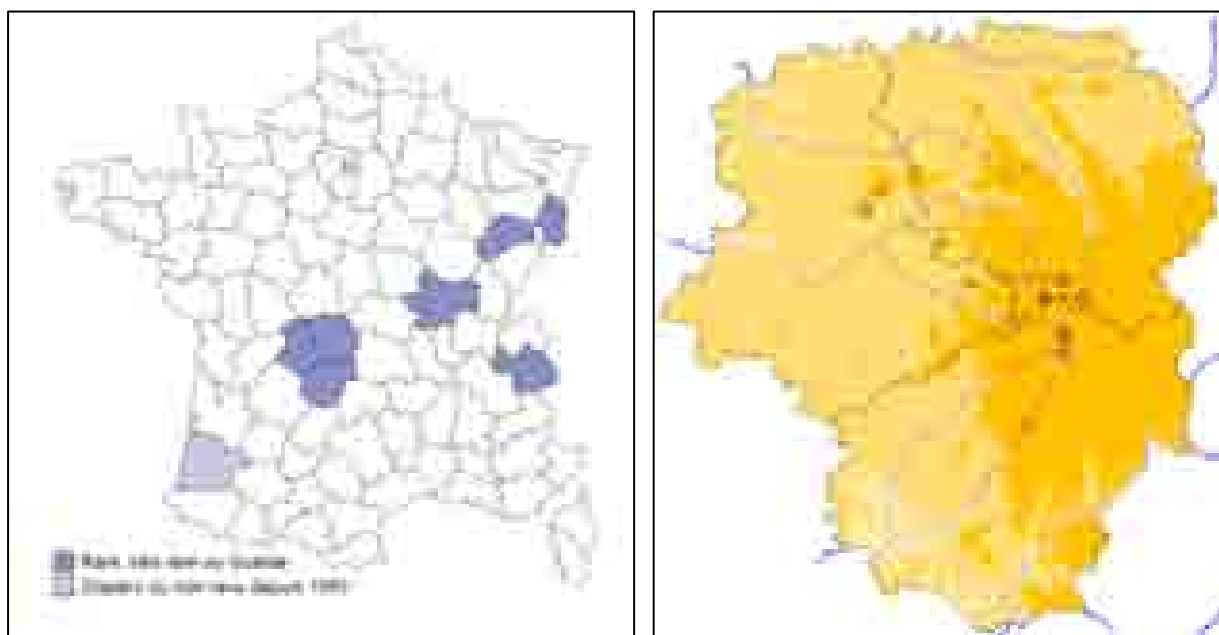


Figure 105 : cartes de répartition de la Bruchie des Vosges en France (MNHN, 2001) et en Limousin (CHLORIS[®] CBN Massif central, 2010)

BONNOT (1967) a découvert l'espèce dans de petites dépressions tourbeuses du « Lycopodio-Rhynchosporium albo-fuscae » en Saône et Loire.

Les communautés pionnières de ce type connaissent en conséquence de grandes variations de leurs effectifs dans l'espace et dans le temps. Elles se déplacent d'une année sur l'autre, au grès des ouvertures du tapis végétal des communautés potentielles, comme les jonçaises ou les bords de ruisselets eutrophisés.

La conservation de *Bruchia vogesiaca* nécessite donc un facteur de rajeunissement cyclique et relativement violent (GARCIA & SÉRGIO 2003 ; HUGONNOT & ULLY 2003 ; HOLYOAK 2007). Le pâturage bovin

assez extensif permet une alternance de phases fortement pâturées et d'autres phases dites « de repos » où la végétation connaît un abandon pastoral (très) provisoire. Cette dynamique permet l'établissement d'un certain phénomène cyclique au niveau des populations bryologiques : alternance de colonisation intensive par les voiles d'espèces à vie courte (phase de repos) constamment oblitérée par le piétinement destructeur des bovins (phase fortement pâturée). Le surpâturage localisé dans l'espace et dans le temps est plutôt favorable à *Bruchia vogesiaca*.

Bruchia vogesiaca est connue depuis longtemps dans le Limousin, où elle a fait l'objet de recherches approfondies par SARASSAT (1930 ; 1931) puis plus récemment par ROGÉON (comm. pers.).

Dans le détail, elle est recensée en Creuse dans les environs de Féniers, de Gentioux-Pigerolles et de Royère-de-Vassivière. En Corrèze, elle a été signalée à Neuvic d'Ussel, Millevaches et Saint-Merd-les-Oussines. Dans la Haute-Vienne, elle est connue à Saint-Sylvestre, Peyrat-le-Château et dans les Monts d'Ambazac, à Saint-Léger-la-Montagne (HUGONNOT & GUERBAA 2008). Elle a fait l'objet d'observations récentes dans les trois départements du Limousin.

Etat de la population

Distribution sur le site

Dans l'état actuel des connaissances sur l'importance des effectifs de *Bruchia vogesiaca* dans le site des sources de la Vienne, il est certain que la population est en état de sénescence (une seule localité isolée, plantes en mauvais état, très peu fructifères), donc appelée à disparaître dans un futur relativement proche.

Seuls quelques cm² de cette espèce ont été observés.

Le substrat est une tourbe noire mêlée de particules minérales fines. La physionomie de la station est une moliniaie hyper pâturée. Les principales espèces vasculaires relevées sont *Molinia caerulea*, *Juncus effusus* et *Nardus stricta*.

Intérêt patrimonial

Bruchia Vosgesiaca est une espèce protégée en France, d'intérêt communautaire au titre de la directive « habitat, faune, flore ». Elle est en régression partout où elle fut connue sur le territoire.

Son intérêt patrimonial est fort.

État de conservation

L'état de conservation des populations est donc mauvais.

Dynamique de la population

Les données succinctes fournies par SARRASSAT (1931) permettent de situer dans une perspective dynamique l'évolution des populations de *Bruchia vogesiaca* des sources de la Vienne.

Cet auteur parle en effet de « colonies importantes » sur « les parois dénudées d'une tourbière exploitée ». SARRASSAT (op. cit.) évoque en outre « des marécages saturés d'eau » dans lesquels la circulation est difficile.

Aujourd'hui, comme précisé précédemment, la population de *Bruchia vogesiaca* est extrêmement réduite et se développe dans des contextes de tourbières relativement asséchées et envahies par *Molinia caerulea*.

Menaces

SÉRGIO et al. (1998) signalent l'espèce dans des pâturages ouverts, sur les marges de ruisselets intermittents... comportant entre autres des éléments des Nardetea et des Montio-Cardaminetea. Dans d'autres contextes biogéographiques, *Bruchia vogesiaca* est également notée dans des complexes de tourbières acides, dans des landes humides et dans des prairies du Juncion acutiflori. Tous les auteurs soulignent l'importance des perturbations affectant les communautés à *Bruchia vogesiaca*. SÉRGIO et al. (1998)

parlent d'un "certain degree of disturbance" tandis que l'ECCB (1995) place *Bruchia* "sometimes in disturbed habitats". RUSHING (1986) la mentionne de « disturbed and weedy places ».

Objectifs de gestion

Les perturbations permettant le développement de cette espèce peuvent avoir diverses origines : pâturage d'animaux lourds, érosion due à la neige ou à l'action des crues des cours d'eau voisins...

Quelle que soit l'origine des facteurs d'érosion (biotique ou abiotique), les conséquences sur les paramètres physiques des biotopes à *Bruchia vogesiaca* sont très importantes :

- action mécanique érosive impliquant la mise à nu du substrat et le mélange des horizons superficiels organiques (ou de leurs restes) avec les horizons plus profonds,

- conséquence de l'érosion, l'ouverture des strates de végétation vasculaire et le rajeunissement cyclique des communautés,

- enrichissement en matière organique d'origine animale (déjections - bouses et crottins, urine).

L'exploitation traditionnelle des tourbières (pâturage, extraction de tourbe, drainage...) permettait sans aucun doute à *Bruchia vogesiaca* de trouver des habitats favorables avec une grande facilité ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, à cause de l'abandon généralisé et permanent des bas-fonds tourbeux, qui évoluent vers des moliniaies denses et extrêmement pauvres du point de vue floristique.

Espèce	Flûteau nageant (<i>Luronium natans</i>)
Statut national	Protection nationale (ann.I)
Directive habitat	Annexe II et IV
Convention de Washington	
Convention de Berne	Annexe I
Convention de Bonn	
UICN Monde	
UICN France	
Statut Natura 2000	Espèce d'intérêt communautaire (1831)

Caractères diagnostiques de l'espèce

Ecologie

Le Flûteau nageant est une plante herbacée glabre, dont la morphologie varie en fonction de la situation écologique : milieu aquatique à amphibie (eaux stagnantes / eaux courantes) / milieu terrestre émergé.

Dans les conditions d'eau courante, d'eau profonde, de faible luminosité ou de turbidité, les pieds sont souvent limités à la rosette dont les feuilles diffèrent de la forme typique.

Le Flûteau nageant se distingue des plantains d'eau (*Alisma plantago-aquatica* L., *Alisma lanceolatum* With.) par la présence de stolons. Toutefois, il faut être attentif, les stolons pouvant être cachés dans la vase. En l'absence de stolons et de feuilles flottantes, il faudra recourir aux fleurs ou aux fruits pour différencier les espèces de manière fiable.

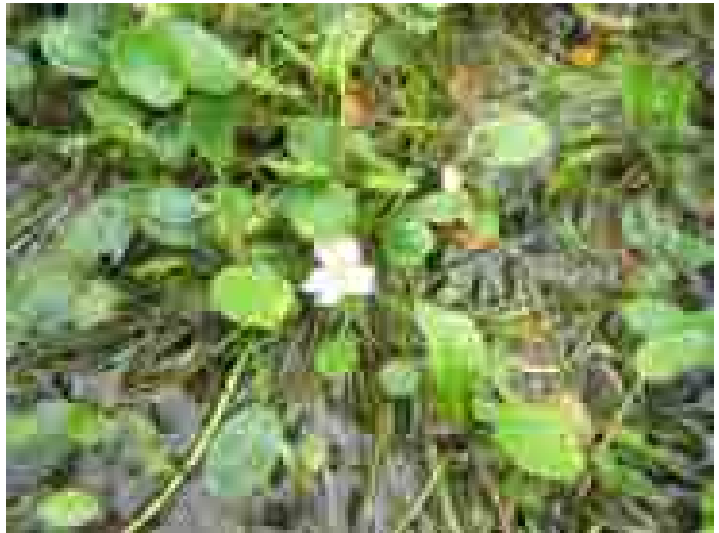


Figure 106 : photographie du Flûteau nageant (N. NICOLAS, 2008)

Notons que les feuilles d'*Alisma plantago-aquatica* sont plus ternes.

En rivière, les feuilles rubanées du Flûteau nageant peuvent aussi être confondues avec des feuilles de Rubanier (*Sparganium spp.*). Toutefois, les premières se cassent facilement lorsqu'on les plie en deux et leur apex est plutôt aigu qu'acuminé.

Le Flûteau nageant est une plante vivace, stolonifère, dont le rhizome mince, droit et court subsiste sous l'eau, l'hiver (type biologique : hydrophyte, hémicryptophyte). La colonisation de l'espace par la plante se fait par l'enracinement de sa tige au niveau des noeuds, ainsi que par la formation de stolons qui produisent à intervalles réguliers des touffes de feuilles.

La variabilité interannuelle du nombre de pieds est apparemment forte, notamment en cours d'eau. En hiver, les feuilles flottantes ne sont plus visibles.

Le Flûteau nageant semble préférer un bon ensoleillement et une eau claire, mais il peut s'accomoder de l'ombrage et d'une eau turbide. Il se développe sur des substrats de nature variée : fonds sablonneux, vaseux...

Répartition

Le Flûteau nageant est une espèce endémique européenne à caractère atlantique dont l'aire couvre les pays de l'Europe tempérée occidentale et centrale. Sa distribution est principalement centrée sur la Grande-Bretagne, la France, la Belgique, les Pays-Bas et le nord de l'Allemagne. Au nord, il atteint le sud-est de la Scandinavie ; au sud, il se rencontre de manière très localisée au nord de la péninsule Ibérique.

Il est absent de toute la région méditerranéenne. Sa limite orientale n'est pas clairement définie : on le trouverait jusqu'à la Bulgarie et la Lituanie.

En France, les populations de *Luronium natans* se situent principalement en plaine ou à faible altitude. L'espèce est actuellement présente de manière très éparse dans une quarantaine de départements. Elle est absente de toute la zone méditerranéenne et des hautes montagnes (Alpes, Pyrénées). On la trouve toutefois dans le Massif central jusqu'à 1200 m d'altitude.

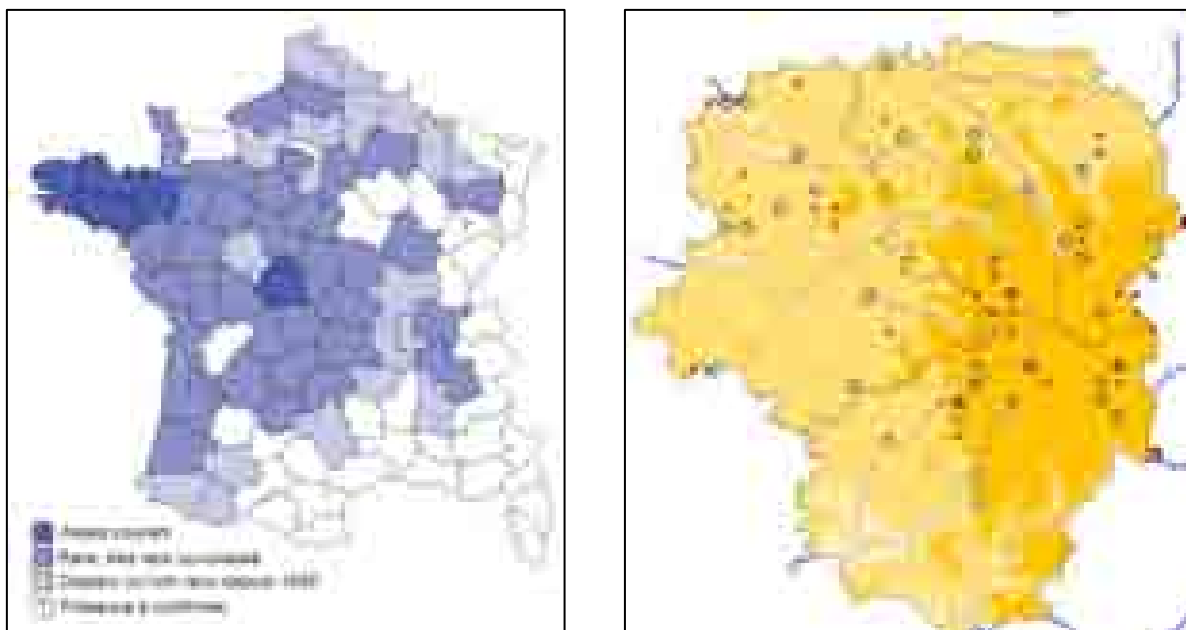


Figure 107 : cartes de répartition du Flûteau nageant en France (MNHN, 2001) et en Limousin (CHLORIS[®] CBN Massif central, 2010)

Etat de la population

Distribution sur le site

L'espèce n'a pas été observée directement sur le site lors de la cartographie des habitats en 2008, mais elle est très probable, selon le CBN qui a réalisé cette cartographie. L'abondance d'herbiers aquatiques conforte la présence potentielle.

Elle avait été observée sur le secteur des Sources de la Vienne (BRUGEL E., BRUNERYE L., VILKS A., 2001) avant 1960 et sur Peyrelevade (entre 1960 et 2001).

De plus, elle avait été observée sur la Combade, dans les années 1990.

Cette espèce sera donc à rechercher plus finement au cours de l'animation du DOCOB.

Intérêt patrimonial

L'intérêt patrimonial de cette espèce **est fort**, de part le statut de l'espèce, mais aussi le rôle d'indicateur biologique qu'elle représente.

État de conservation

Indéterminée.

Dynamique de la population

Indéterminée.

Menaces

Les menaces pesant sur cette espèce sont :

- l'utilisation d'intrants qui modifient les paramètres physico chimique de l'eau
- la perturbation du milieu (moto, arrachage...).

Objectifs de gestion

Les objectifs de gestion sont :

- étudier la répartition de l'espèce.

4.2.3. Autres espèces remarquables inventoriées

L'ensemble des espèces patrimoniales connues sur le site est présenté en figure 108. Les fiches espèces détaillées sont présentées dans le volume II / III, annexes techniques.

Nomenclature des statuts :

- IC : intérêt communautaire
- DO : Directive Oiseaux
- DH : Directive habitats faune flore
- PN : Protection Nationale
- PR : Protection régionale en Limousin
- PD xx : Protection Départementale dans le département xx
- Invasive : classée espèce invasive par le CSRP

Liste des espèces remarquables inventoriées sur le site

Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut en France	Statut Européen
Amphibien	<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	PN	DH an. IV
Amphibien	<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	PN	DH an. IV
Amphibien	<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	PN	DH an. IV
Amphibien	<i>Rana lessonae</i>	Grenouille de Lesson	PN	DH an. IV
Amphibien	<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	PN	DH an. IV
Amphibien	<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	PN	DH an. IV
Amphibien	<i>Rana esculenta</i>	Grenouille verte	PN	DH an. IV
Amphibien	<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	PN	
Amphibien	<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	PN	
Amphibien	<i>Triturus helveticus</i>	Triton palmé	PN	
Botanique	<i>Drosera intermedia</i>	Drosera à feuilles intermédiaires	PN	
Botanique	<i>Drosera rotundifolia</i>	Drosera à feuilles rondes	PN	
Botanique	<i>Littorella uniflora</i>	Littorelle à une fleur	PN	
Botanique	<i>Festuca paniculata</i>	Fétuque paniculée	PR	
Botanique	<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane pneumonanthe	PR	
Botanique	<i>Thalictrella thalictroides</i>	Isopyre faux pygamon	PR	
Botanique	<i>Hypericum linariifolium</i>	Millepertuis à feuilles de linaires	PR	
Botanique	<i>Utricularia minor</i>	Petite utriculaire	PR	
Botanique	<i>Senecio cacaliaster</i>	Sénécon fausse cacalie	PR	
Botanique	<i>Anthericum liliago</i>	Plalangère à fleurs de lys	P87	
Botanique	<i>Hypericum androsaemum</i>	Millepertuis à feuilles d'androsème	P87	
Botanique	<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique	Invasive	
Botanique	<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	Invasive	
Botanique	<i>Epikeros pyrenaicus</i>	Angélique des Pyrénées	Intérêt local	
Botanique	<i>Asplenium scolopandre</i>	Fougère scolopandre	Intérêt local	
Botanique	<i>Lycopodium clavatum</i>	Lycopode officinal	Intérêt local	

Liste des espèces remarquables inventoriées sur le site

Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut en France	Statut Européen
Botanique	<i>Agrostemma githago</i>	Nielle des blés	Intérêt local	
Botanique	<i>Osmunda regalis</i>	Osmonde royale	Intérêt local	
Bryophyte	<i>Calypogeia neesiana</i>	-	Intérêt local	
Bryophyte	<i>Cephaloziella hampeana</i>	-	Intérêt local	
Bryophyte	<i>Cephaloziella rubella</i>	-	Intérêt local	
Bryophyte	<i>Dicranella cerviculata</i>	-	Intérêt local	
Bryophyte	<i>Kurzia pauciflora</i>	-	Intérêt local	
Bryophyte	<i>Metzgeria temperata</i>	-	Intérêt local	
Bryophyte	<i>Pellia neesiana</i>	-	Intérêt local	
Bryophyte	<i>Ulota coarctata</i>	-	Intérêt local	
Bryophyte	<i>Amblystegium saxatile</i>	-	Patrimoniales	
Bryophyte	<i>Cephalozia macrostachya</i>	-	Patrimoniales	
Bryophyte	<i>Cephaloziella spinigera</i>	-	Patrimoniales	
Bryophyte	<i>Dicranum undulatum</i>	-	Patrimoniales	
Bryophyte	<i>Mylia anomala</i>	-	Patrimoniales	
Crustacée	<i>Pacifastacus leniusculus</i>	Ecrevisse signal	Invasive	
Crustacée	<i>Orconectes limosus</i>	Ecrevisse américaine	Invasive	
Insecte	<i>Leucorhinia dubia</i>	Leucorrhine douteuse	Patrimoniales	
Insecte	<i>Somatochlora arctica</i>	Cordulie arctique	Patrimoniales	
Mammifère	<i>Myocastor myocastor</i>	Ragondin	Invasive	
Mammifère	<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué	Invasive	
Mammifère	<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustache	PN	
Mammifère	<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton	PN	
Mammifère	<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	PN	
Mammifère	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	PN	
Mammifère	<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard brun	PN	
Mammifère	<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	PN	
Mammifère	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	PN	
Mammifère	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	PN	
Mammifère	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	PN	
Mammifère	<i>Meles meles</i>	Blaireau	Chassable	
Mammifère	<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d Europe	Chassable	
Mammifère	<i>Martes martes</i>	Martre	Chassable	
Mammifère	<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	Chassable	
Oiseau	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	PN	IC DO
Oiseau	<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur	PN	IC DO
Oiseau	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	PN	IC DO
Oiseau	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	PN	IC DO

Liste des espèces remarquables inventoriées sur le site

Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut en France	Statut Européen
Oiseau	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	PN	IC DO
Oiseau	<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	Chassable	IC DO
Oiseau	<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	PN	IC DO
Oiseau	<i>Cinclus cinclus</i>	Cinacle plongeur	PN	IC DO
Oiseau	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-Le-Blanc	PN	IC DO
Oiseau	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d Europe	PN	IC DO
Oiseau	<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d Europe	PN	IC DO
Oiseau	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crecerelle	PN	IC DO
Oiseau	<i>Falco pelegrius</i>	Faucon pèlerin	PN	IC DO
Oiseau	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	PN	IC DO
Oiseau	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	PN	IC DO
Oiseau	<i>Lilvus milvus</i>	Milan royal	PN	IC DO
Oiseau	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	PN	IC DO
Oiseau	<i>Lanius collurio</i>	Pie grièche écorcheur	PN	IC DO
Oiseau	<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	PN	IC DO
Oiseau	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	Chassable	IC DO
Oiseau	<i>Lanius excubitor</i>	Pie grièche grise	PN	
Oiseau	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	PN	
Oiseau	<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	Chassable	
Oiseau	<i>Tito alba</i>	Chouette effraie	PN	
Oiseau	<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	PN	
Oiseau	<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	PN	
Oiseau	<i>Troglodytes troglodites</i>	Troglodyte mignon	PN	
Poisson	<i>Lepomis gibbosus</i>	Perche soleil	Invasive	
Poisson	<i>Barbus barbus</i>	Barbeau fluviatile	Chassable	DH an. V
Poisson	<i>Thymallus thymallus</i>	Ombre commun	Patrimoniales	
Poisson	<i>Salmo trutta fario</i>	Truite fario	PN	
Reptile	<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse	PN	
Reptile	<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	PN	
Reptile	<i>natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	PN	
Reptile	<i>Lacerta agilis</i>	Lézard agile	PN	
Reptile	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	PN	
Reptile	<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert	PN	
Reptile	<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare	PN	
Reptile	<i>Anguis fragilis</i>	Orvet	PN	
Reptile	<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic	PN	
Reptile	<i>Vipera berus</i>	Vipère péliade	PN	

Figure 108 : listes des espèces patrimoniales connues sur la zone d'étude

4.2.4. Cartographie des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire

Les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire ont été localisées lors des divers inventaires et sorties de terrain (Figure n° 109). Elles ont été référencées au GPS Garmin Etrex H et cartographiées sous Acgis 9.3. Les cartes par espèce sont présentées dans le Volume II / annexes techniques.

L'ensemble des espèces patrimoniales a été intégré de la même manière dans la base de données.

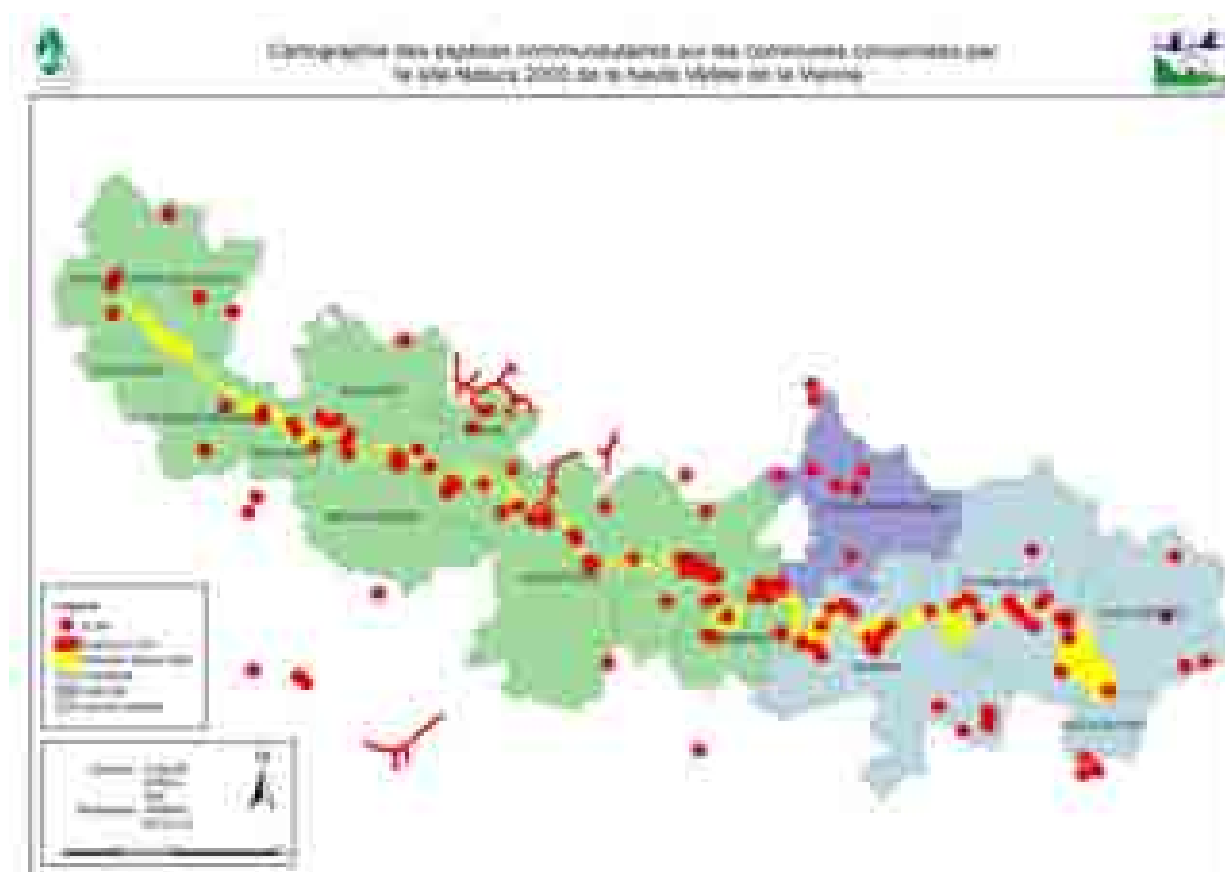


Figure 109 : localisation des espèces d'intérêt communautaire sur les communes concernées par le site natura 2000

4.2.5. Bilan de l'intérêt écologique des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire

Bilan de l'intérêt écologique des espèces d'intérêt communautaire				
Présence sur le site	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut en France	Statut au titre de la DH	Valeur patrimoniale
Avérée	Sonneur à ventre jaune	PN	Communautaire	Moyenne
A rechercher	Flûteau nageant	PN	Communautaire	Forte
Avérée	Bruchie des Vosges	PR	Communautaire	Forte
A proximité	Agrion de Mercure	PN	Communautaire	Moyenne
Avérée	Cordulie a corps fin	PN	Communautaire	Forte
Avérée	Damier de la Succise	PN	Communautaire	Moyenne
Avérée	Lucane cerf-volant	-	Communautaire	Moyenne
A rechercher	Pique-prune	PN	Prioritaire	Forte
Avérée	Ecaille chinée	-	Prioritaire	Faible
A rechercher	Grand capricorne	PN	Communautaire	Forte
Avérée	Barbastelle	PN	Communautaire	Très forte
Avérée	Grand murin	PN	Communautaire	Forte
Avérée	Grand rhinolophe	PN	Communautaire	Très forte
Avérée	Loutre d'Europe	PN	Communautaire	Moyenne
Avérée	Murin de Bechstein	PN	Communautaire	Très forte
Avérée	Murin à oreilles échancrées	PN	Communautaire	Très forte
Avérée	Petit rhinolophe	PN	Communautaire	Moyenne
A proximité	Ecrevisse à pieds blancs	PN	Communautaire	Forte
Avérée	Chabot	PN	Communautaire	Moyenne
Avérée	Lamproie de Planer	PN	Communautaire	Moyenne
Avérée	Moule perlière	PN	Communautaire	Très forte

Figure 110 : liste des espèces d'intérêt communautaires présentes sur le site et à proximité

Le diagnostic sur le site a permis de mettre en évidence la présence de 18 espèces d'intérêt communautaire (Figure n° 110) dont deux ne sont pas directement sur le site, mais à proximité. De plus, deux autres espèces sont fortement suspectées et seront donc à rechercher dans le cadre de l'animation.

4.3. Description des habitats d'espèces

4.3.1. Description de l'habitat d'espèces « réseau hydrographique »

Habitat d'espèces : Réseau hydrographique

Habitats d'espèces de :
Moule perlière
Chabot
Lamproie de Planer
Ecrevisse à pieds blancs
Cordulie à corps fin
Agrion de Mercure
Flûteau nageant
Loutre d'Europe

Statut Natura 2000 : Habitat d'espèces d'intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'habitat d'espèces

Description

L'habitat d'espèces « réseau hydrographique » s'étend sur un linéaire de près de 80 km, depuis les sources de la Vienne jusqu'à la limite aval du site. Il comprend le lit et les berges de la Vienne et quelques linéaires d'affluents (proches de la confluence avec la Vienne), ainsi que leurs ripisylves.

Du fait de la géologie du sous-sol, le réseau hydrographique concerné présente des disparités entre l'amont et l'aval du site, du point de vue de sa géomorphologie.

L'habitat d'espèces comprend des linéaires de faible largeur (proche des sources) correspondant à des cours d'eau de tête de bassin (rangs 1 et 2 selon la classification de Strahler) jusqu'à des linéaires correspondant à des cours d'eau de rangs 5, avec des largeurs allant jusqu'à 50 mètres. Le réseau hydrographique s'écoule d'abord sur des fonds d'alvéoles plats tourbeux entre des massifs granitiques durs, puis la pente augmente légèrement et le réseau hydrographique s'encaisse pour rejoindre les zones plus basses. A partir de Bujaleuf, la vallée s'élargit sur le plateau métamorphique.

Au niveau des faciès d'écoulement sur la Vienne, l'amont du site présente une forte diversité, mis à part en amont des 2 plans d'eau (Servières et Peyrelevade), avec une alternance de séquences radiers-mouilles et de courants-mouilles, ainsi que la présence de gros blocs favorisant une grande diversité de hauteurs d'eau. Plus en aval, la ligne d'eau est faiblement artificialisée, du fait du faible nombre d'ouvrages, mais également à cause d'une pente plus forte limitant l'impact des retenues sur la ligne d'eau. La granulométrie des substrats reste généralement assez grossière. Enfin, la partie la plus aval du site est la plus fortement artificialisée (en raison de la présence d'ouvrages), appauvrissant la diversité des faciès et augmentant la proportion de zones lentiques. Les zones lotiques restantes sont essentiellement des courants lisses qui s'apparentent à des radiers profonds. La granulométrie est moins diversifiée et dominée par des éléments plus fins.

Les zones de pentes les plus faibles sont propices à l'implantation de végétaux aquatiques qui permettent de diversifier le milieu.

La végétation rivulaire est présente sur une grande majorité du linéaire, sauf sur les zones de plats tourbeux en amont, et joue les rôles d'ombrage, de maintien des berges, de diversification des habitats et de source de nourriture. Les principales essences rencontrées sont les aulnes et les saules.

Concernant les caractéristiques physico-chimiques, l'eau est naturellement acide et peu minéralisée, du fait du sous-sol granitique. Elle est également peu chargée en matières organiques, fraîche et bien oxygénée.



Figure 111 : illustration photographique de l'habitat d'espèces « réseau hydrographique »

Etat de l'habitat d'espèces

Répartition sur le site

L'ensemble du linéaire de réseau hydrographique du site Natura est compris dans l'habitat d'espèce, et s'étend sur près de 100 km pour une surface de 137 ha environ, dont 40 sont des habitats d'intérêt communautaire.

Intérêt patrimonial

L'intérêt patrimonial de cet habitat d'espèce est **fort**.

État de conservation

L'état de conservation de cet habitat d'espèce est **moyen à bon**.

Dynamique du milieu

Le contexte de moyenne montagne combiné à un socle géologique essentiellement granitique font que le réseau hydrographique possède une dynamique assez stable et est peu mobile. De ce fait, les substrats sont relativement stables, ce qui est propice à l'implantation d'espèces telles que la moule perlière.

Cependant, la modification du régime hydrologique d'une part (par la présence d'ouvrages et par le transfert de bassin), et des pratiques agricoles et sylvicoles peu respectueuses sur les versants d'autre part, conduisent à modifier l'équilibre hydro-sédimentaire de la Vienne et de ses affluents. L'une des conséquences les plus visibles sur le milieu est l'ensablement du lit.

Menaces

La qualité physico-chimique de l'eau est globalement bonne sur tout le linéaire concerné par Natura 2000 et les menaces principales pèsent sur l'état physique de la rivière.

De nombreux obstacles, seuils ou barrages sont présents et coupent le corridor biologique constitué par la Vienne en gênant voire en empêchant totalement la libre circulation piscicole. De plus, ces ouvrages modifient complètement le régime hydraulique de la rivière en diminuant la vitesse du courant et en

augmentant la hauteur de la ligne d'eau. Ceci provoque une forte sédimentation qui uniformise le profil en long du cours d'eau. Ce phénomène diminue fortement la diversité des habitats et empêche le bon développement d'espèces comme la moule perlière ou le chabot. Enfin les barrages constituent de véritables réservoirs à sédiments provoquant une forte augmentation des MES en cas de lâchers.

Le transfert d'une partie du débit de la Vienne vers le Lac de Vassivière a également des conséquences sur l'hydromorphologie et sur la circulation piscicole. En effet, du fait de la diminution des débits, le cours d'eau n'a plus la même énergie hydraulique pour charrier et remobiliser les sédiments, et notamment pour évacuer le sable, très présent et préjudiciable lorsqu'il uniformise les substrats. Par ailleurs, certains ouvrages autrefois franchissables par les espèces piscicoles peuvent devenir difficilement franchissables voire infranchissables, accentuant les phénomènes de déconnexions.

La qualité des eaux de la Vienne peut être altérée ponctuellement par des rejets notamment de stations d'épuration dont le fonctionnement n'est pas optimal. Les activités sur le bassin versant peuvent également avoir un impact non négligeable sur la qualité de l'eau. En effet, les pollutions diffuses (d'origine agricole, domestique ou industrielle) générées par l'ensemble des activités sont drainées par le chevelu et apportées à la Vienne. Les activités telles que la sylviculture et l'agriculture sur les versants, mais également les vidanges d'étangs, peuvent par ailleurs conduire à un apport important de sédiments fins aux cours d'eau, augmentant les risques d'ensablement et de colmatage du réseau principal.

Enfin, les pratiques d'entretien systématique et de remplacement de la ripisylve autochtone par des essences allochtones (telles que les résineux), contribuent à appauvrir le milieu, et à générer des effondrements de berges.

Objectifs de gestion

L'objectif principal de gestion de cet habitat d'espèce est de favoriser au maximum la dynamique naturelle du cours d'eau.

Cela passe d'abord par la restauration du corridor biologique en rétablissant la continuité écologique (libre circulation piscicole, et transit sédimentaire).

Il s'agit par ailleurs de préserver voire de restaurer la diversité des faciès d'écoulement et des substrats, et donc des habitats, pour rendre le milieu le plus attractif possible aux espèces d'intérêt communautaire.

Une attention particulière doit être portée sur la limitation des apports de sédiments fins responsables de colmatage et d'ensablement du lit, notamment par une meilleure maîtrise de certaines activités (vidanges d'étangs, exploitations forestières, drainages ...).

Une bande de quelques mètres de part et d'autre de la Vienne devrait être laissée libre pour le développement d'une ripisylve naturellement adaptée favorisant la diversité des habitats et le maintien des berges. Les entretiens sur la rivière devront être limités dans la mesure du possible et ils ne devront en aucun cas être réalisés dans le lit de la rivière.

La qualité de l'eau doit faire l'objet d'un suivi particulier, notamment vis-à-vis de l'efficacité des stations de traitement des eaux usées, mais également de manière plus générale vis-à-vis des différents intrants utilisés sur le bassin versant, afin de limiter les risques d'eutrophisation.

4.3.2. Description de l'habitat d'espèces « zones humides »

Habitat d'espèces :	Zones humides
Habitats d'espèces de :	Damier de la Succise Agrion de Mercure Bruchie des Vosges Sonneur à ventre jaune Loutre d'Europe Murin à oreilles échancrées Murin de Bechtein Grand murin Grand rhinolophe Petit rhinolophe Barbastelle
Statut Natura 2000	Habitat d'espèces d'intérêt communautaire

Habitat humide

Caractères diagnostiques de l'habitat d'espèces

Description

Marais, tourbières, prairies humides... entre terre et eau, les milieux humides présentent de multiples facettes et se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle. Ils abritent en effet de nombreuses espèces végétales et animales. Par leurs différentes fonctions, ils jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues.

Menacé par les activités humaines et les changements globaux, ce patrimoine naturel fait l'objet d'une attention toute particulière. Sa préservation représente des enjeux environnementaux, économiques et sociaux importants. Depuis bientôt 40 ans, la France s'est engagée à préserver les zones humides sur son territoire, notamment à travers la signature de la convention internationale de Ramsar.

Nous avons intégré dans l'habitat d'espèce « zones humides » l'ensemble des habitats naturels humides et semi humides. Il comprend donc les habitats d'intérêt communautaire humides (tourbières, bas marais, mégaphorbiaies, aulnaies frênaies...) et les habitats non communautaires (prairies humides, fourrés humides...).

L'habitat d'espèce se définit par l'accueil ou le potentiel d'accueil de l'espèce d'intérêt communautaire visée. Ainsi, tout habitat pouvant accueillir les espèces visées est contenu dans l'habitat d'espèce.



Figure 112 : illustration photographique de l'habitat d'espèces « zones humides »

Etat de l'habitat d'espèces

Répartition sur le site

Sur le site haute vallée de la Vienne, les habitats naturels humides représentent 386 hectares sur 1318, soit près de 30 % du site, dont 126 sont des habitats d'intérêt communautaire.

Intérêt patrimonial

L'intérêt patrimonial de l'habitat d'espèce « zones humides » **est fort**.

État de conservation

L'état de conservation de l'habitat d'espèce « zones humides » est **moyen à bon**, selon les secteurs.

Dynamique du milieu

L'habitat d'espèce « zones humides » connaît une véritable régression depuis plusieurs dizaines d'années, et ce suivant deux paramètres :

- le drainage des zones humides (régression quantitative),
- l'abandon des zones humides (régression qualitative).

Menaces

Les menaces pesant sur cet habitat d'espèces sont :

- l'abandon,
- le drainage,
- la sous et la sur-exploitation.

Objectifs de gestion

Les objectifs de gestion sont donc :

- la remise en gestion des habitats d'espèces humides à vocation pastorale,
- la gestion raisonnée des zones humides,
- le rebouchage des drains, et le retour de zones humides asséchées.
- la restauration des zones humides asséchées

4.3.3. Description de l'habitat d'espèce « landes et pelouses »

Habitat d'espèces :	Landes et pelouses
Habitats d'espèces de :	Ecaille chinée Murin à oreilles échancrées Murin de Bechtein Grand murin Grand rhinolophe Petit rhinolophe Barbastelle
Statut Natura 2000	Habitat d'espèces d'intérêt communautaire

Habitat sec

Caractères diagnostiques de l'habitat d'espèces

Description

L'habitat d'espèce landes et pelouses comprend les habitats secs à forte valeur patrimoniale du type landes sèches, pelouses à Nard raide, prairies de fauche... mais aussi les fourrés et les landes sèches dégradés, qui représentent à la fois un habitat pour certaines espèces et surtout des habitats à fort potentiel de restauration.

En soit, ces habitats sont rares et en régression, de plus ce sont des territoires de chasses souvent préférés par certaines chauves-souris d'intérêt communautaire.

On y rencontre également l'Ecaille chinée, espèce de papillon d'intérêt communautaire prioritaire au titre de la Directive habitat.



Figure 113 : illustration photographique de l'habitat d'espèces « landes et pelouses »

Etat de l'habitat d'espèces

Répartition sur le site

Selon la cartographie des habitats du site, il ressort 155 hectares correspondant à cet habitat d'espèces, dont 132 sont des habitats d'intérêt communautaire.

Intérêt patrimonial

L'intérêt patrimonial de cet habitat d'espèce est fort.

État de conservation

L'état de conservation est moyen, en raison des nombreuses transformations agricoles de ces milieux, en prairies permanentes et / ou temporaires.

Dynamique du milieu

Alors même que ces formations dépendent des activités d'élevage (pâturage), ces milieux ont tendance à être modifiés par l'agriculture, qui cherche à les rendre plus « productifs » via une fertilisation et parfois un labour des sols, ils sont souvent transformés en prairies temporaires ou permanentes.

A l'inverse, un phénomène d'abandon est souvent observé, la lande s'enfriche et se transforme en ourlet pré forestier, ou ourlet à fougères selon les contextes bio-géographiques.

Menaces

Les menaces identifiées sont donc principalement agricoles :

- abandon de la parcelle
- transformation du milieu en prairie
- boisement de production

Objectifs de gestion

Les objectifs de gestion sont donc :

- maintien de l'habitat d'espèce
- maintien de pratiques agricoles favorables à l'habitat d'espèces

4.3.4. Description de l'habitat d'espèces « milieux forestiers »

Habitat d'espèces :	Milieux forestiers
Habitats d'espèces de :	Lucane cerf-volant Pique-prune Murin à oreilles échancrées Murin de Bechtein Grand murin Grand rhinolophe Petit rhinolophe Barbastelle Grand capricorne
Statut Natura 2000	Habitat d'espèces d'intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'habitat d'espèces

Description

Comme l'illustre le diagnostic socio économique, le paysage a fortement évolué sur le Plateau en quelques décennies. La forêt connaît, entre autre, une évolution notable, de part l'évolution de l'enrésinement.

Ainsi, plus que jamais, les forêts feuillues se raréfient sur le site, aux dépens des espèces qu'elles hébergent (coléoptères saproxyliques, chiroptères, Sonneur à ventre jaune...).

Nous avons intégré dans l'habitat d'espèce « milieux forestiers » l'ensemble des habitats naturels à vocation forestière, au moins partiellement composés de feuillus. Il comprend donc les habitats d'intérêt communautaire forestiers (hêtraies à houx, aulnaies frênaies...) et les habitats à valeur patrimoniale (chênaies acidifères, fourrés ...).

L'habitat d'espèce se définit par l'accueil ou le potentiel d'accueil de l'espèce d'intérêt communautaire visée. Ainsi, tout habitat pouvant accueillir les espèces visées est contenu dans l'habitat d'espèce.



Figure 114 : illustration photographique de l'habitat d'espèces « milieux forestiers »

Répartition sur le site

Sur le site haute vallée de la Vienne, les habitats naturels forestiers à dominantes forestières représentent 524 hectares sur 1318, soit environ 40% du site, dont 188 sont des habitats d'intérêt communautaire.

Intérêt patrimonial

L'intérêt patrimonial de l'habitat d'espèce « milieux forestiers » **est fort**.

État de conservation

L'état de conservation de l'habitat d'espèce « milieux forestiers » est globalement **bon**.

Dynamique du milieu

Le milieu connaît une forte régression en termes de quantité (de surface) étant donné l'exploitation forestière qui est en plein essor.

En terme qualitatif, les boisements restants ont tendance à s'améliorer d'un point de vue écologique, du fait de leur relatif abandon.

Menaces

Les menaces pesant sur cet habitat d'espèces sont :

- la coupe rase,
- l'exploitation en période estivale,
- les produits phytosanitaires utilisés.

Objectifs de gestion

Les objectifs de gestion sont donc :

- le maintien des boisements scénecents,
- l'irrégularisation des plantations en cas de sylviculture,
- le maintien des fourrés et autres boisements à potentiel écologique fort.

4.3.5. Description de l'habitat d'espèces « bâti, ponts et cavités favorables aux chiroptères »

Habitat d'espèces : Bâti, ponts et cavités favorables aux chiroptères

Habitats d'espèces de :
Murin à oreilles échanquées
Murin de Bechtein
Grand murin
Grand rhinolophe
Petit rhinolophe
Barbastelle

Statut Natura 2000 : Habitat d'espèces d'intérêt communautaire

Caractères diagnostiques de l'habitat d'espèces

Description

De nombreuses chauves-souris d'intérêt communautaire sont présentes sur le site et à proximité. Il nous a donc semblé important de définir un habitat d'espèces concernant le bâti, les ponts et les cavités favorables aux gîtes estival et hivernal de ces espèces très sensibles.



Figure 115 : illustration photographique de l'habitat d'espèces « bâti, ponts et cavités favorables aux chiroptères »

Répartition sur le site

Sur le site Natura 2000, une pré-étude cartographique a permis d'identifier 35 ha de zones bâti, ponts et tunnels potentiellement favorables aux chauves souris.

L'étude des chauves souris a quand à elle permis de découvrir 47 sites occupés par des colonies de reproduction et 36 très favorables mais où les colonies n'ont pas pu être observées ou entendues directement.

Intérêt patrimonial

L'intérêt patrimonial de cet habitat d'espèce est **fort**.

État de conservation

Indéterminé.

Dynamique du milieu

Cet habitat d'espèces est fortement dépendant de l'homme. A titre d'exemple, de nombreux ponts sont entretenus par les Conseils Généraux, les habitations privées sont entretenues (isolations, toitures...), les monuments publics sont restaurés par les communes (églises, mairies, écoles...).

Cet habitat d'espèces est donc en évolution permanente, et une gestion appropriée vis-à-vis des chauves souris serait fortement souhaitable.

Menaces

Les principales menaces sur cet habitat d'espèces sont :

- dérangement des colonies
- dégradation / destruction des colonies

Objectifs de gestion

Les objectifs de gestion sont donc :

- accompagner la gestion des ponts par les Conseils Généraux
- conseiller les propriétaires lors des rénovations et travaux
- conventionner avec les communes pour les bâtiments publics

4.3.6. Cartographie des habitats d'espèces d'intérêt communautaire

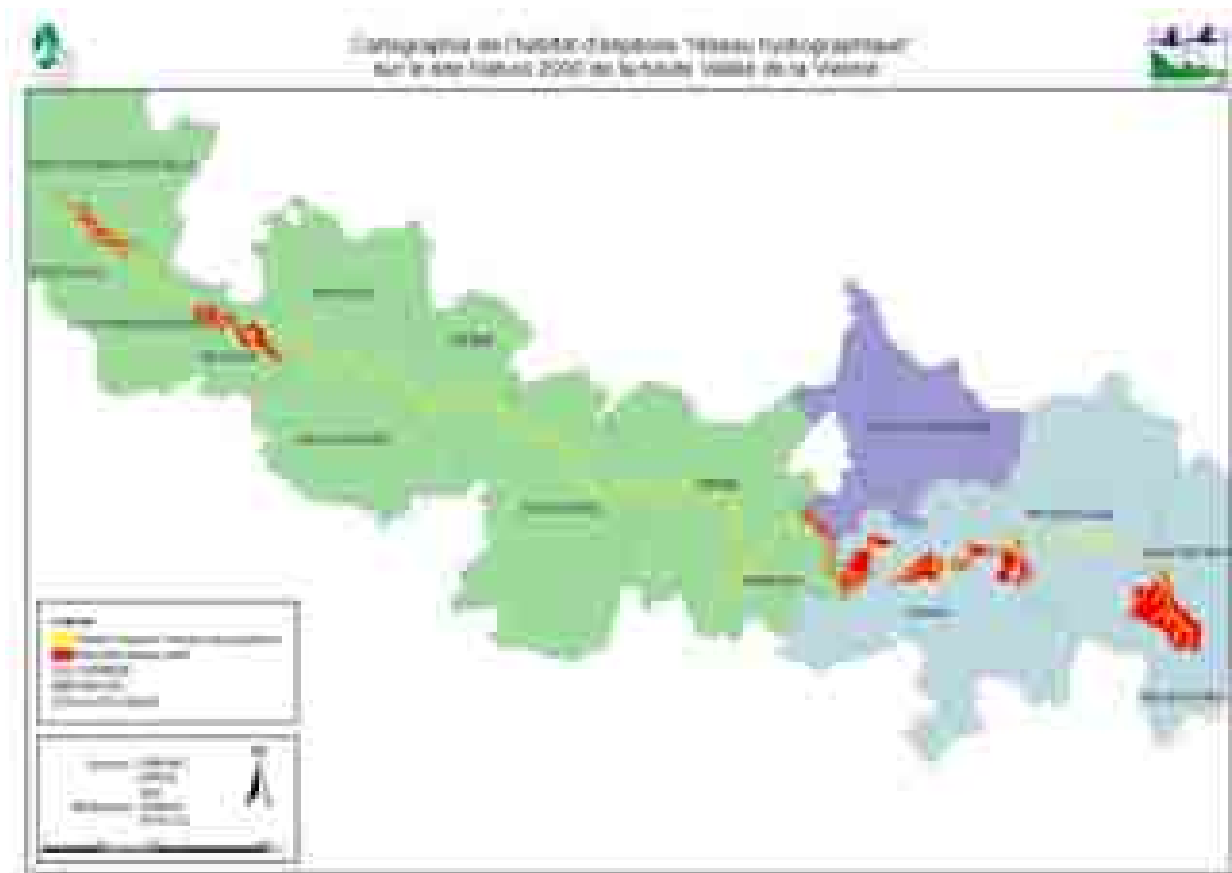
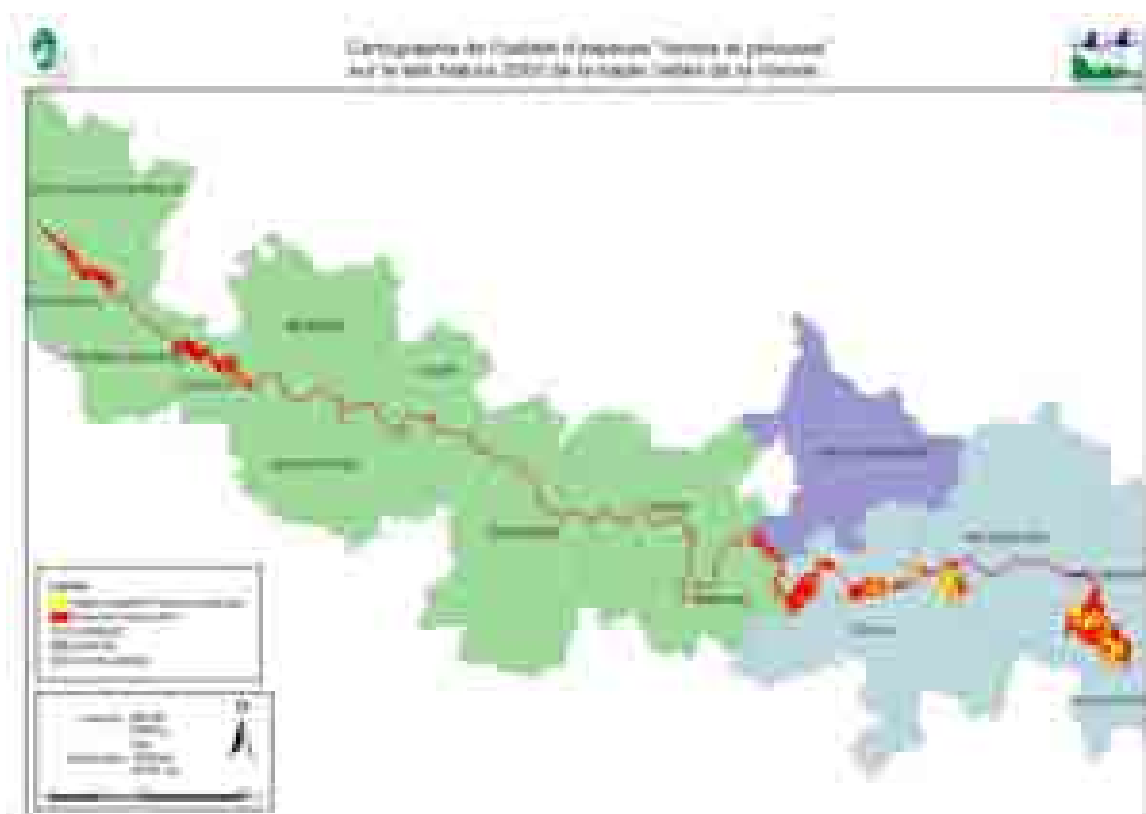
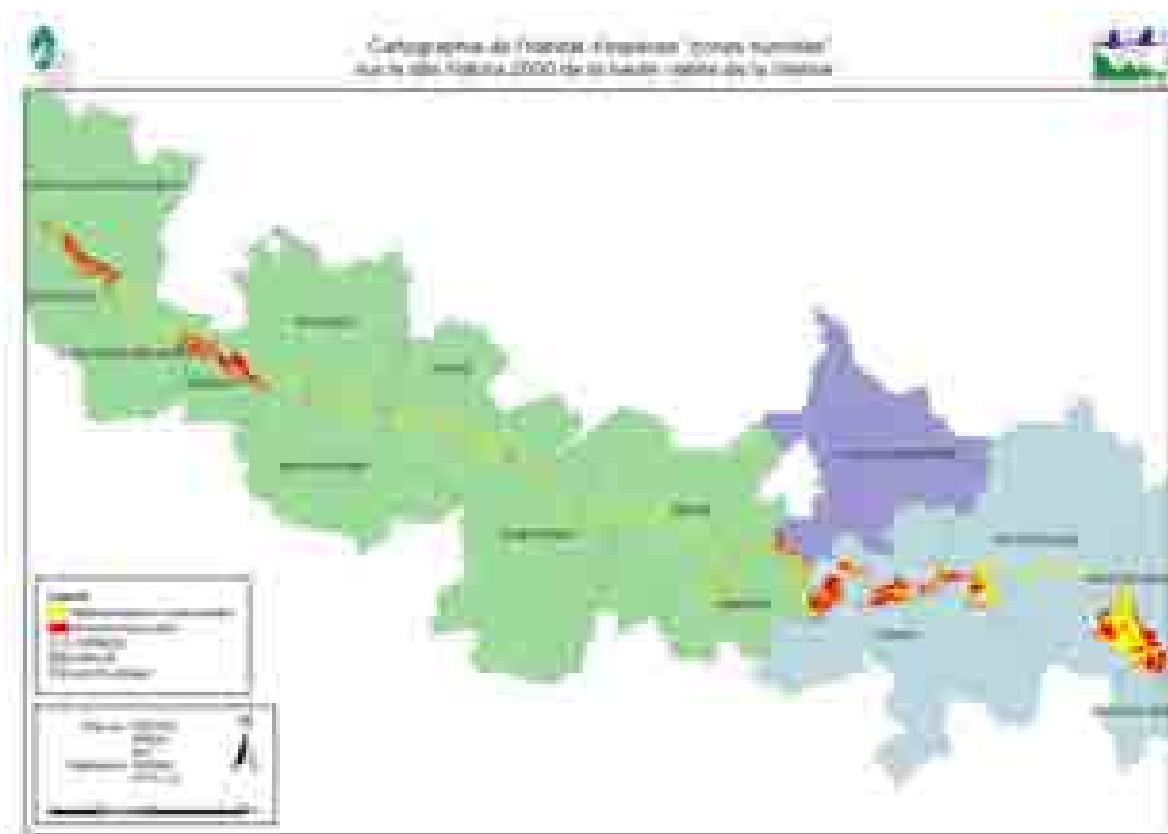


Figure 116 : cartographie de l'habitat d'espèces « réseau hydrographique », (97 ha + 40 ha = 137 ha)



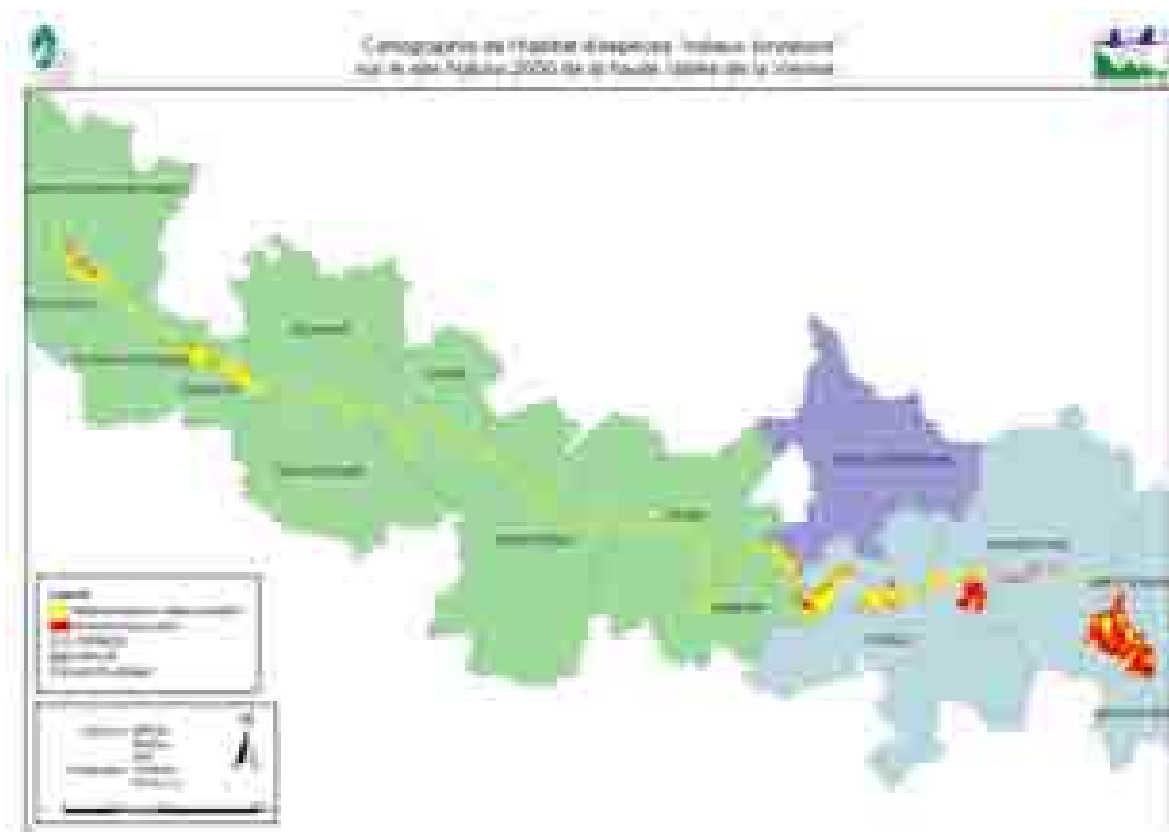


Figure 119 : cartographie de l'habitat d'espèces « milieux forestiers », (336 ha + 188 ha = 524 ha)



Figure 120 : cartographie de l'habitat d'espèces « bâti, ponts et cavités favorables aux chiroptères », (35 ha)

4.3.7. Bilan de l'intérêt écologique des habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Bilan de l'intérêt écologique des habitats d'espèces d'intérêt communautaire				
Libellé de l'habitat d'espèces	Surface totale	dont Surface de HIC	Nb. d'espèces visées	Valeur patrimoniale
Réseau hydrographique	137 ha	40 ha	8	Forte
Zones humides	386 ha	126 ha	11	Moyenne
Landes et pelouses	155 ha	132 ha	6	Moyenne
Milieus forestiers	524 ha	188 ha	9	Forte
Bâti, ponts et cavités favorables aux chiroptères	35 ha	/	6	Forte

Figure 121 : bilan de l'intérêt écologique des habitats d'espèces d'intérêt communautaire

5. Bilan des activités humaines en lien avec la conservation des habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire

La figure n° 122 présente un bilan des liens entre activités humaines et conservation / dégradation des habitats naturels, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire.

Influence		Activités anthropiques et conservation des habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire													
Code Natura 2000	Intitulé	Agriculture	Sylviculture	Barrages et seuils	Etangs et retenues	Chasse	Pêche	Vélo	Canoé kayak	Baignade / nautisme	Tourisme	Activités motorisées	Gestion du patrimoine	Communes / habitants	
habitats naturels d'intérêt communautaire prioritaire															
3130	Gazon amphibie à Petite Douve et Jonc bulbeux						Connaissance / gestion				Sensibilisation			Sensibilisation / connaissance / gestion	
3150	Herbier flottant du rhitron à Potamot noueux														
3160	Végétation des gouilles à Petite Utriculaire	Pâturage													
3260	Eau courante. Variante associée à un ou plusieurs herbiers aquatiques														
4010	Lande humide à Callune, Bruyère à quatre angles et Molinie bleue.	Pâturage					Connaissance / gestion								
4030	Lande sèche sub-atlantique à Callune et Genêt d'Angleterre														
6410	Bas-marais oligo-mésotrophe à mésotrophe à Molinie bleue														
6430	Mégaphorbiaie														
6510	Prairie de fauche eutrophe à Brome mou et Grande Berce														
7120	Tourbière haute dégradée à Bruyère à quatre angles et Molinie bleue														
7140	Radeau flottant à Trèfle d'eau et Potentille des marais				Turfigénèse										
9120	Hêtraie-chênaie acidiphile		Maintien / conservation				Connaissance / gestion								
habitats naturels d'intérêt communautaire															
6230	Pelouse acidiphile à sub-acidicline à Nard raide et Fétuque rouge	Pâturage									Sensibilisation			Sensibilisation / connaissance / gestion	
7110	Haut-marais à Bruyère à quatre angles														
9180	Boisement de pente à Tilleul à feuilles en coeur, Frêne commun et Polystic à soies						Connaissance / gestion								
91D0	Boulaie pubescente oligotrophe à Sphaignes et Molinie bleue		Maintien / conservation			Turfigénèse / développement des ripisylves									
91E0	Aulnaie-frênaie riveraine														
habitats d'espèces d'intérêt communautaire															
	Réseau hydrographique	Pâturage et mise en défens des berges					Connaissance / gestion				Sensibilisation			Sensibilisation / connaissance / gestion	
	Zones humides					Turfigénèse									
	Landes et pelouses	Pâturage					Connaissance / gestion								
	Milieux forestiers		Maintien / conservation												
	Bâti, ponts et cavités favorables aux chiroptères						Connaissance / gestion		Connaissance						
espèces d'intérêt communautaire															
1029	Moule perliere	Pratiques extensives sans intrants									Sensibilisation			Sensibilisation / connaissance / gestion	
1092	Ecrevisse a pieds blancs														
1355	Loutre d'Europe					Territoire de chasse	Connaissance			Connaissance / gestion					
1163	Chabot														
1096	Lamproie de Planer														
1831	Flûteau nageant														
1041	Cordulie a corps fin					Zone de reproduction									
1193	Sonneur a ventre jaune			Maintien des mares											
1385	Bruchie des Vosges	Pâturage / entretien des rigoles													
1044	Agrion de Mercure														
1065	Damier de la Succise														
1083	Lucane cerf volant		Maintien / conservation												
1088	Grand capricorne														
1084	Pique-prune														
1078	Ecaille chinée														
1308	Barbastelle	Pratiques extensives sans intrants	Maintien / conservation												
1324	Grand murin														
1304	Grand rhinolophe														
1323	Murin de Bechstein														
1321	Murin à oreilles échancrées														
1303	Petit rhinolophe														

Impact légèrement favorable
 Impact favorable
 Impact très favorable

Influence		Activités anthropiques et risques de dégradation des habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire													
Code Natura 2000	Intitulé	Agriculture	Sylviculture	Barrages et seuils	Etangs et retenues	Chasse	Pêche	Vélo	Canoé kayak	Baignade / nautisme	Tourisme	Activités motorisées	Gestion du patrimoine	Communes / habitants	
habitats naturels d'intérêt communautaire prioritaire															
3130	Gazon amphibie à Petite Douve et Jonc bulbeux	fertilisation, phytosanitaire / piétinement	Coupe rase / traversée de cours d'eau	Variation de débit et prélèvement	Envasement / ensablement	Piétinement	Piétinement	Dégradation	Piétinement	Dégradation	Dégradation	Dégradation		Gestion de l'eau / déchets	
3150	Herbier flottant du rhitron à Potamot nouveau														
3160	Végétation des gouilles à Petite Utriculaire														
3260	Eau courante. Variante associée à un ou plusieurs herbiers aquatiques														
4010	Lande humide à Callune, Bruyère à quatre angles et Molinie bleue.	Abandon / drainage	Plantation												
4030	Lande sèche sub-atlantique à Callune et Genêt d'Angleterre														
6410	Bas-marais oligo-mésotrophe à mésotrophe à Molinie bleue														
6430	Mégaphorbiaie														
6510	Prairie de fauche eutrophe à Brome mou et Grande Berce														
7120	Tourbière haute dégradée à Bruyère à quatre angles et Molinie bleue	Plantation													
7140	Radeau flottant à Trèfle d'eau et Potentille des marais														
9120	Hêtraie-chênaie acidiphile		Coupe rase												
habitats naturels d'intérêt communautaire															
6230	Pelouse acidiphile à sub-acidophile à Nard raide et Fétuque rouge	Abandon													
7110	Haut-marais à Bruyère à quatre angles														
9180	Boisement de pente à Tilleul à feuilles en cœur, Frêne commun et Polystic à soies		Coupe rase												
91D0	Boulaie pubescente oligotrophe à Sphaignes et Molinie bleue														
91E0	Aulnaie-frênaie riveraine														
habitats d'espèces d'intérêt communautaire															
	Réseau hydrographique	fertilisation, phytosanitaire / piétinement	Coupe rase / traversée de cours d'eau	Variation de débit et prélèvement	Envasement / ensablement / rupture de corridor					Dégradation	Piétinement	Dégradation	Dégradation	Dégradation	Gestion de l'eau / déchets
	Zones humides	Abandon / drainage													
	Landes et pelouses	Retournement / surpâturage													
	Milieux forestiers														
	Bâti, ponts et cavités favorables aux chiroptères						Dérangement	Dérangement		Dérangement	Dérangement	Dérangement			
espèces d'intérêt communautaire															
1029	Moule perlière	fertilisation, phytosanitaire / piétinement	Coupe rase / traversée de cours d'eau		Développement d'espèces concurrentes		Introduction d'espèces concurrentes			Piétinement	Dégradation / dérangement	Dégradation / dérangement	Dégradation / dérangement	gestion des cours d'eau	
1092	Ecrevisse à pieds blancs														
1355	Loutre d'Europe														
1163	Chabot														
1096	Lamproie de Planer														
1831	Flûteau nageant														
1041	Cordulie à corps fin														
1193	Sonneur à ventre jaune	Abandon / drainage													
1385	Bruchie des Vosges														
1044	Agrion de Mercure														
1065	Damier de la Succise														
1083	Lucane cerf volant		Coupe rase, phytosanitaire												
1088	Grand capricorne														
1084	Pique-prune														
1078	Ecaïlle chinée	fertilisation, phytosanitaire	Coupe rase, phytosanitaire									Dégradation / dérangement		Restauration du bâti	
1308	Barbastelle														
1324	Grand murin														
1304	Grand rhinolophe														
1323	Murin de Bechstein														
1321	Murin à oreilles échancrées														
1303	Petit rhinolophe														

Impact potentiel faible
 Impact potentiel moyen
 Impact potentiel fort

Figure 122 : activités anthropiques et conservation des milieux et espèces

6. Présentation du programme d'actions

La construction des enjeux, objectifs et fiches actions est progressive, allant du général au particulier, et classée par ordre de priorité.

La construction de ces objectifs s'est faite par consultation de l'ensemble des acteurs, sous forme de groupes de travail, lors des COPIL, ainsi que par communications personnelles, tout en gardant à l'esprit les outils disponibles.



- Premier niveau : l'enjeu.

Il s'agit d'enjeux larges, d'« enveloppes » qui regroupent plusieurs objectifs précis. La réalisation des enjeux et des objectifs fait appel à des compétences et à des acteurs qui peuvent varier fortement d'un enjeu à l'autre. Ces enjeux correspondent à une vue à **long terme**, à des objectifs « idéaux ».

- **L'objectif** : niveau descriptif précis, de rang inférieur à l'enjeu.

Ces objectifs correspondent à une vue sur 6 ans, soit à **moyen terme**. Ils sont construits de manière à être ambitieux, consensuels et réalistes.

Ils pourront servir d'évaluation du DOCOB, après les 6 premières années d'animation du site.

- **La fiche action** : niveau opérationnel du DOCOB.

La mise en œuvre de ces fiches actions, seules ou en combinaison, doit permettre la réalisation des objectifs précédemment présentés.

Chaque action est bâtie selon un plan de base précis :

- Fiche-action : numérotation hiérarchique comprenant le n° de l'enjeu, le n° de l'objectif dans l'enjeu et le n° de la fiche-action (par exemple A.1.d).

- Intitulé : Nom français explicite de l'action à entreprendre.

- Niveau de priorité :

- 1) Prioritaire et urgent à mettre en œuvre
- 2) Prioritaire
- 3) A accomplir au fil de l'animation du Docob
- 4) Optionnel

- Milieux concernés : fait référence aux habitats, habitats d'espèces, espèces, ou zone géographique du site sur le(s)quel(s) porte l'action

- Description : fait référence à un élément du diagnostic présenté dans le Document d'objectifs et justifie en conséquence la proposition d'action.

- Maître d'ouvrage potentiel : structure de droit public ou privé susceptible de commander la réalisation de la fiche-action.

- Maître d'œuvre potentiel : structure de droit public ou privé susceptible d'être responsable de l'organisation et de la réalisation de la fiche-action.

- Partenaires techniques : structure de droit public ou privé pouvant être sollicitée pour avis technique.

- Coût prévisionnel : estimatif argumenté du coût de la mesure sur cinq ans. Le coût du temps d'animation est dissocié de la réalisation même de l'action. Les valeurs ne prennent pas en compte les coûts induits par d'éventuelles extensions qui adviendraient dans les cinq années. Les plans de financement sont à bâtir par le Maître d'Ouvrage, seules les mesures relatives à la conservation directe des habitats et espèces d'intérêt communautaire étant à priori directement finançables par le M.E.D.D. (c'est-à-dire les mesures pour la réalisation desquelles le seul Maître d'Ouvrage envisageable est le Comité de Pilotage du site).

Tel qu'il est présenté, le plan permettra à l'avenir de rajouter éventuellement de nouveaux objectifs et / ou fiche action.

6.1. Présentation générale du programme d'actions

Tableau récapitulatif des fiche-actions du DOCOB du site Natura 2000 Haute Vallée de la Vienne				
Enjeu A : conservation et restauration des habitats d'espèces, habitats et espèces d'intérêt communautaire				
code enjeu	code objectif	code action	intitulé de la fiche-action	Priorité DOCOB
A	1	Conserver et restaurer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire		
		a	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer l'habitat d'espèces réseau hydrographique	1
		b	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer l'habitat d'espèces zones humides	1
		c	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer l'habitat d'espèces milieux forestiers	1
		d	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer l'habitat d'espèces bâti, ponts et cavités favorables aux chiroptères	1
		e	Promotion et animation des MAET visant à conserver et / ou restaurer des habitats d'espèces	1
		f	Promotion et animation des contrats natura 2000 de limitation et / ou élimination d'espèces indésirables, visant à conserver et / ou restaurer des habitats d'espèces	1
	2	Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire à vocation pastorale		
		a	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire à vocation pastorale	1
		b	Promotion et animation des MAET visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire	1
	3	Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire forestiers		
		a	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire forestiers	1

4	Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire aquatiques		
	a	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire aquatiques	2
5	Conserver et restaurer les populations d'espèces d'intérêt communautaire		
	a	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer des populations d'espèces d'intérêt communautaire	1
	b	Promotion et animation des contrats natura 2000 de limitation et / ou élimination d'espèces indésirables, visant à conserver et / ou restaurer une population d'espèces d'intérêt communautaire	1
	c	Promouvoir l'acquisition de parcelles à enjeux dans la conservation d'espèces d'intérêt communautaire	1
6	Maintenir et développer de bonnes pratiques de gestion répondant aux objectifs Natura 2000		
	a	promotion et animation de la charte Natura 2000 du site haute vallée de la Vienne	3
	b	Promotion et animation de convention de bonnes pratiques avec les clubs sportifs	3
7	Maintenir et développer les corridors écologiques		
	a	Proposition d'extension du site Natura 2000	1
	b	Concertation avec les gestionnaires de barrages hydro-électriques pour une meilleure circulation des espèces et une amélioration de la ressource en eau	2
8	Prévenir les atteintes aux habitats et aux espèces		
	a	Respect du régime d'évaluation des incidences	3
	b	Suivi et respect des zonages réglementaires	3
	c	Information du Comité de Pilotage	3
	d	Accompagner les chantiers sylvicoles potentiellement impactant pour le site Natura 2000	3
	e	Proposer les demandes d'Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope pour les stations d'espèces d'intérêt communautaire à enjeux forts	3
	f	Repenser la gestion piscicole de manière à favoriser les espèces aquatiques d'intérêt communautaire	2
9	Former des étudiants à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire		
	a	Formation de stagiaires à l'animation d'un site Natura 2000	2

Enjeu B : appropriation locale du site Natura 2000 haute vallée de la Vienne

code enjeu	code objectif	code action	intitulé de la fiche-action	Priorité DOCOB
B	1	Participer au développement local		
		a	Organiser et développer le " don à la communauté " des produits de coupes issus des chantiers Natura 2000	3
		b	Favoriser, promouvoir et communiquer sur les activités locales favorables aux habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire	3
	2	Concertation et implication des acteurs socio-économiques dans les thématiques de gestion du site		
		a	Concertation et coordination des porteurs de projets intervenants sur la gestion du site Natura 2000	2
		b	Animation du groupe de travail milieux aquatiques	3
		c	Formation d'un réseau local d'observateurs Glochidies	3
		d	Animation du groupe de travail agriculture	3
		e	Animation du groupe de travail tourisme, loisirs et sports de nature	3
		f	Création et diffusion d'une plaquette sports de nature et biodiversité	3
		g	Animation du groupe de travail forêt	3
	h	Création et diffusion d'un poster et de flyers sur les contrats Natura 2000	2	
	3	Développer des outils de communication en lien avec le site Natura 2000		
		a	Communiquer efficacement avec l'ensemble des acteurs via une lettre de liaison natura 2000	3
		b	Réaliser une plaquette de communication propre au site Natura 2000 haute vallée de la Vienne	3
c		Formation des personnels d'accueils aux problématiques du site natura 2000 haute vallée de la Vienne	3	
d		Tenue de stands et présentation des outils de communication dans le cadre des fêtes et manifestations locales	3	
e	Communiquer efficacement avec l'ensemble des acteurs via un site internet du site natura 2000 haute vallée de la Vienne	4		

4	Sensibilisation et éducation à l'environnement auprès du public		
	a	Information et sensibilisation des élus locaux	3
	b	Mise en place d'un dispositif de réalité augmentée via une application Smart-Phone	4
	c	Organisation de chantiers bénévoles ouverts au public	4
	d	Organisation de sorties découvertes avec le grand public	3
	e	Conduite de projets avec les scolaires et les étudiants	3
	f	Réalisation de sentiers pédagogiques sur le site	3

Enjeu C : amélioration des connaissances sur le site				
code enjeu	code objectif	code action	intitulé de la fiche-action	Priorité DOCOB
C	1	Comprendre et mesurer l'action d'animation d'un site natura 2000		
		a	Analyser et évaluer annuellement les résultats du travail d'animation d'un site Natura 2000	3
	2	Etudier les pratiques locales pour une meilleure adaptation des choix de gestion		
		a	Enregistrer et cartographier les pratiques	3
		b	Suivi photographique paysager	4
		c	Etude de l'état et de la gestion des bassins routiers collecteurs d'eau de pluie pour la " mise aux normes " vis-à-vis de la législation	4
	d	Etudier la dynamique de l'ensablement des cours d'eau	3	
	3	Améliorer la connaissance de la biodiversité		
		a	Inventaire et cartographie complémentaire des espèces d'intérêt communautaire	3
		b	Inventaire et cartographie complémentaire des habitats naturels	4
		c	Etudier les débits minimums biologiques et sédimentaires	3
	d	Etudier la faisabilité d'un cahier des charges opération innovante au profit d'espèces visant au développement de la Moule perlière	3	
	4	Améliorer la connaissance socio-économique du site		
		a	Etudier les possibilités de soutien aux activités économiques favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire	3
	b	Etudier la fréquentation du site	4	

Figure 123 : bilan du programme d'actions du DOCOB haute vallée de la Vienne

6.2. Enjeu A : conservation et restauration des habitats d'espèces, habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire

6.2.1. Objectif n° 1 : conserver et restaurer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Fiche action n° A. 1. a.

« Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer l'habitat d'espèces réseau hydrographique »

Priorité 1

Milieus et / ou espèces concernés :

Habitats d'espèces :

L'habitat d'espèce « réseau hydrographique » présenté dans le DOCOB.

Tout habitat naturel d'intérêt communautaire ou non, hébergeant les espèces visées, référencé dans le DOCOB ou découvert tout au long de l'animation.

Espèces :

Moule perlière et Truite fario (1029), Chabot (1163), Lamproie de Planer (1096), Ecrevisse à pieds blancs (1092), Loutre d'Europe (1355), Flûteau nageant (1831), Cordulie à corps fin (1041), Agrion de Mercure (1044).

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la promotion et l'animation territoriale de contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'espèces aquatiques.

Pour ce faire, le maître d'œuvre identifiera les secteurs à enjeux (seuils, étangs, tronçons de cours d'eau, zones humides...) dans le maintien des espèces visées.

En s'appuyant sur les contrats Natura 2000 existants, il cherchera ensuite à définir des projets de conservation et / ou restauration des habitats d'espèces avec les acteurs concernés (propriétaires, ayants droit, agence de l'eau, experts, naturalistes...).

Ces projets peuvent prendre de multiples formes, dans le cadre des cahiers des charges du DOCOB (liste non exhaustive) :

- effacement de seuil pour une transparence migratoire des espèces d'intérêt communautaire, un meilleur transit sédimentaire, et limitation de l'amplitude thermique du cours d'eau
- désensablement de secteurs, d'étang
- mise en défens de stations
- restauration de ripisylves...

Le maître d'œuvre réalisera les diagnostics, cahiers des charges, conventions et autres documents nécessaires à la rédaction et au dépôt des contrats Natura 2000.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'œuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Etablissement Public du Bassin de la Vienne,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- Fédérations de pêche concernées par le site Natura 2000,
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- Commune(s) concernée(s) par le site Natura 2000,
- PNR de Millevaches en Limousin,
- Syndicat Mixte Monts et Barrages
- Autre structure.

Partenaires techniques potentiels :

ONEMA, Fédérations de pêche, CREN Limousin, naturalistes spécialistes de la Moule perlière, propriétaires d'étangs, collectivités, DDT, ayants droit des surfaces concernées, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin, Services des impôts fonciers.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer l'habitat d'espèces réseau hydrographique"					
Priorité 1		Prioritaire et urgent à mettre en œuvre			
Fiche-action "A.1.a."	Surface potentiellement concernée	97 ha environ			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Mise au point procédures et Base de Données	J.H.	1	220	220 €
	Localisation des sites	J.H.	5	220	1 100 €
	Enquête cadastrale	J.H.	3	220	660 €
	Contact et négociation avec les propriétaires	J.H.	15	220	3 300 €
	Diagnostic et / ou document complémentaires	J.H.	10	220	2 200 €
	Conventionnement et partenariat	J.H.	10	220	2 200 €
	Définition des travaux et des cahiers des charges	J.H.	15	220	3 300 €
	Rédaction et dépôt des contrats Natura 2000	J.H.	5	220	1 100 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	64	Coût équivalent	14 080 €

Fiche action n° A. 1. b.

« Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer l'habitat d'espèces zones humides »

Priorité 1

Milieus et / ou espèces concernés :

Habitats d'espèces :

L'habitat d'espèce « zones humides » présenté dans le DOCOB.

Tout habitat naturel d'intérêt communautaire ou non, hébergeant les espèces visées, référencé dans le DOCOB ou découvert tout au long de l'animation.

Espèces :

Bruchie des Vosges (1385), Sonneur à ventre jaune (1193), Loutre d'Europe (1355), Agrion de mercure (1044), Damier de la Succise (1075), Ecrevisse à pieds blancs (1092), Flûteau nageant (1831).

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la promotion et l'animation territoriale de contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'espèces terrestres.

Pour ce faire, le maître d'œuvre identifiera les secteurs à enjeux (territoire de chasse, ripisylves, zones humides, boisements...) dans le maintien des espèces visées.

En s'appuyant sur les contrats Natura 2000 existants, il cherchera ensuite à définir des projets de conservation et / ou restauration des habitats d'espèces avec les acteurs concernés (propriétaires, ayants droit, experts, naturalistes...).

Le maître d'œuvre réalisera les diagnostics, cahiers des charges, conventions et autres documents nécessaires à la rédaction et au dépôt des contrats Natura 2000.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Etablissement Public du Bassin de la Vienne,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- Commune(s) concernée(s) par le site Natura 2000,
- PNR de Millevaches en Limousin,
- Syndicat Mixte Monts et Barrages
- Autre structure.

Partenaires techniques potentiels :

Associations naturalistes régionales et locales, collectivités, DDT, ayants droit des surfaces concernées, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin, Services des impôts fonciers.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer l'habitat d'espèces zones humides"					
Priorité 1		Prioritaire et urgent à mettre en œuvre			
Fiche-action "A.1.b."	Surface potentiellement concernée	260 ha environ			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Mise au point procédures et Base de Données	J.H.	1	220	220
	Localisation des sites	J.H.	5	220	1100
	Enquête cadastrale	J.H.	3	220	660
	Contact et négociation avec les propriétaires	J.H.	15	220	3300
	Diagnostic et / ou document complémentaires	J.H.	15	220	3300
	Conventionnement et partenariat	J.H.	10	220	2200
	Définition des travaux et des cahiers des charges	J.H.	15	220	3300
Rédaction et dépôt des contrats Natura 2000	J.H.	5	220	1100	
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	69	Coût équivalent	15 180 €

Fiche action n° A. 1. c.

« Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer l'habitat d'espèces milieux forestiers »

Priorité 1

Milieux et / ou espèces concernés :

Habitats d'espèces :

L'habitat d'espèce « milieux forestiers » présenté dans le DOCOB.

Tout habitat naturel d'intérêt communautaire ou non, hébergeant les espèces visées, référencé dans le DOCOB ou découvert tout au long de l'animation.

Espèces :

Sonneur à ventre jaune (1193), Lucane cerf-volant (1083), Pique prune (1084), Barbastelle (1308), Grand murin (1324), Grand rhinolophe (1304), Murin de Bechstein (1323), Murin à oreilles échancrées (1321), Petit rhinolophe (1303), Grand capricorne (1088).

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la promotion et l'animation territoriale de contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'espèces terrestres.

Pour ce faire, le maître d'œuvre identifiera les secteurs à enjeux (territoire de chasse, ripisylves, zones humides, boisements...) dans le maintien des espèces visées.

En s'appuyant sur les contrats Natura 2000 existants, il cherchera ensuite à définir des projets de conservation et / ou restauration des habitats d'espèces avec les acteurs concernés (propriétaires, ayants droit, experts, naturalistes...).

Le maître d'œuvre réalisera les diagnostics, cahiers des charges, conventions et autres documents nécessaires à la rédaction et au dépôt des contrats Natura 2000.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- Commune(s) concernée(s) par le site natura 2000,
- ONF, CRPF, GDF,
- PNR de Millevaches en Limousin,
- Syndicat Mixte Monts et Barrages
- Autre structure.

Partenaires techniques potentiels :

Associations naturalistes régionales et locales, collectivités, DDT, ayants droit des surfaces concernées, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin, Services des impôts fonciers.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer l'habitat d'espèces milieux forestiers"					
Priorité 1		Prioritaire et urgent à mettre en œuvre			
Fiche-action "A.1.c."	Surface potentiellement concernée	336 ha environ			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Mise au point procédures et Base de Données	J.H.	1	220	220 €
	Localisation des sites	J.H.	5	220	1 100 €
	Enquête cadastrale	J.H.	5	220	1 100 €
	Contact et négociation avec les propriétaires	J.H.	10	220	2 200 €
	Diagnostic et / ou document complémentaires	J.H.	10	220	2 200 €
	Conventionnement et partenariat	J.H.	10	220	2 200 €
	Définition des travaux et des cahiers des charges	J.H.	10	220	2 200 €
	Rédaction et dépôt des contrats Natura 2000	J.H.	5	220	1 100 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	56	Coût équivalent	12 320 €

Fiche action n° A. 1. d.

« Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer l'habitat d'espèces bâti, ponts et cavités favorables aux chiroptères »

Priorité 1

Milieus et / ou espèces concernés :

Habitats d'espèces :

L'habitat d'espèce « bâti, ponts et cavités favorables aux chiroptères » présenté dans le DOCOB.

Tout habitat naturel d'intérêt communautaire ou non, hébergeant les espèces visées, référencé dans le DOCOB ou découvert tout au long de l'animation.

Espèces :

Barbastelle (1308), Grand murin (1324), Grand rhinolophe (1304), Murin de Bechstein (1323), Murin à oreilles échancrées (1321), Petit rhinolophe (1303).

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la promotion et l'animation territoriale de contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'espèces terrestres.

Pour ce faire, le maître d'œuvre identifiera les secteurs à enjeux (cavités, colonies dans le bâti...) dans le maintien des espèces visées.

En s'appuyant sur les contrats Natura 2000 existants, il cherchera ensuite à définir des projets de conservation et / ou restauration des habitats d'espèces avec les acteurs concernés (propriétaires, ayants droit, experts, naturalistes...).

Le maître d'œuvre réalisera les diagnostics, cahiers des charges, conventions et autres documents nécessaires à la rédaction et au dépôt des contrats Natura 2000.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'œuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- Commune(s) concernée(s) par le site natura 2000,
- ONF, CRPF, GDF,
- PNR de Millevaches en Limousin,
- Syndicat Mixte Monts et Barrages
- Autre structure.

Partenaires techniques potentiels :

Associations naturalistes régionales et locales, collectivités, DDT, ayants droit des surfaces concernées, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin, Services des impôts fonciers.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer l'habitat d'espèces bâti, ponts et cavités favorables aux chiroptères"					
Priorité 1		Prioritaire et urgent à mettre en œuvre			
Fiche-action "A.1.d."	Surface potentiellement concernée	35 ha environ			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Mise au point procédures et Base de Données	J.H.	1	220	220 €
	Localisation des sites	J.H.	5	220	1 100 €
	Enquête cadastrale	J.H.	5	220	1 100 €
	Contact et négociation avec les propriétaires	J.H.	10	220	2 200 €
	Diagnostic et / ou document complémentaires	J.H.	10	220	2 200 €
	Conventionnement et partenariat	J.H.	10	220	2 200 €
	Définition des travaux et des cahiers des charges	J.H.	10	220	2 200 €
	Rédaction et dépôt des contrats Natura 2000	J.H.	5	220	1 100 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	56	Coût équivalent	12 320 €

Fiche action n° A. 1. e.

« Promotion et animation des MAET visant à conserver et / ou restaurer des habitats d'espèces »

Priorité 1

Milieus et / ou espèces concernés :

Habitats d'espèces :

Tout habitat naturel d'intérêt communautaire ou non, déclaré en SAU, hébergeant les espèces visées, ou dont la gestion influe sur des habitats d'espèces, référencé dans le DOCOB ou découvert tout au long de l'animation.

Espèces :

Moule perlière et Truite fario (1029), Chabot (1163), Lamproie de Planer (1096), Ecrevisse à pieds blancs (1092), Loutre d'Europe (1355), Flûteau nageant (1831), Bruchie des Vosges (1385), Sonneur à ventre jaune (1193), Lucane cerf-volant (1083), Pique prune (1084), Agrion de mercure (1044), Cordulie à corps fin (1041), Damier de la Succise (1075), Barbastelle (1308), Grand murin (1324), Grand rhinolophe (1304), Murin de Bechstein (1323), Murin à oreilles échanquées (1321), Petit rhinolophe (1303), Grand capricorne (1088).

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la promotion et l'animation territoriale de MAET visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'espèces ou des habitats dont la gestion influe sur des habitats d'espèces.

En s'appuyant sur le diagnostic territorial existant LI_1148, il cherchera ensuite à définir avec les exploitants les MAET éligibles sur ces habitats.

Il pourra entre autre proposer de nouvelles MAET (des 2011) dont :

- MAET « Moule perlière » avec une bande enherbée 20 mètres sans intrants (Cf. plan d'action Naïades, exemple en Haute Loire p.30)

- MAET rigoles pour l'Agrion de Mercure

Le maître d'œuvre réalisera les diagnostics, cahiers des charges, conventions et autres documents nécessaires à la rédaction et au dépôt des contrats Natura 2000.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Chambre d'agriculture,
- Jeunes agriculteurs,
- Direction Départementale des Territoires,
- C.R.E.N. Limousin,
- PNR de Millevaches en Limousin
- Autre structure.

Partenaires techniques potentiels :

CREN Limousin, exploitants agricoles locaux, jeunes agriculteurs, DDT, ayants droit des surfaces concernées, A.S.P., PNR de Millevaches en Limousin.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "promotion et animation des MAET visant à conserver et / ou restaurer des habitats d'espèces"					
Priorité 1		Prioritaire et urgent à mettre en œuvre			
Fiche-action "A.1.e."	Surface potentiellement concernée	130 ha environ			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Mise au point procédures et Base de Données	J.H.	1	220	220 €
	Enquête cadastrale	J.H.	2	220	440 €
	Diagnostic et / ou document complémentaires	J.H.	14	220	3 080 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	17	Coût équivalent	3 740 €

Fiche action n° A. 1. f.

« Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à limiter et / ou éliminer une espèce indésirable afin de conserver et / ou restaurer des habitats d'espèces »

Priorité 1

Milieus et / ou espèces concernés :

Habitats d'espèces :

Tout habitat naturel d'intérêt communautaire ou non, hébergeant les espèces d'intérêt communautaire visées, ainsi que des espèces indésirables, référencé dans le DOCOB ou découvert tout au long de l'animation.

Espèces :

Moule perlière et Truite fario (1029), Chabot (1163), Lamproie de Planer (1096), Ecrevisse à pieds blancs (1092), Flûteau nageant (1831), Loutre d'Europe (1355).

Espèces indésirables (à titre indicatif) :

Ecrevisse américaine (*orconectes limosus*), Ecrevisse signal (*Pacifastacus leniusculus*), Jussie (*Ludwigia Sp.*), Elodée du Canada (*Elodea canadensis*), Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), Robinier faux-accacia (*Robinia pseudoacacia*), Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*), Rat musqué (*Ondatra zibethicus*), Ragondin (*Myocastor myocastor*).

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la promotion et l'animation territoriale des contrats Natura 2000 visant à éliminer ou limiter une espèce indésirable, afin de conserver et / ou restaurer les habitats d'espèces ou des habitats dont la gestion influe sur des habitats d'espèces.

Pour ce faire, le maître d'œuvre identifiera les secteurs à enjeux, où une espèce indésirable provoque la dégradation d'un habitat d'espèce.

En s'appuyant sur les contrats Natura 2000 existant, il cherchera ensuite à définir des projets de limitation et / ou élimination des espèces indésirables avec les acteurs concernés (propriétaires, ayants droit, experts, naturalistes...).

Le maître d'œuvre réalisera les diagnostics, cahiers des charges, conventions et autres documents nécessaires à la rédaction et au dépôt des contrats Natura 2000.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Associations de chasses et / ou de piégeurs, Fédérations Départementales et Régionale des Chasseurs,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- Fédérations de pêche concernées par le site Natura 2000,
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- Commune(s) concernée(s) par le site Natura 2000,
- PNR de Millevaches en Limousin,
- Syndicat Mixte Monts et Barrages
- Autre structure.

Partenaires techniques potentiels :

ONEMA, Fédérations de pêche, associations de chasses et / ou de piégeurs, CREN Limousin, naturalistes, propriétaires d'étangs, collectivités, DDT, ayants droit des surfaces concernées, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin, Services des impôts fonciers.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "promotion et animation des contrats natura 2000 de limitation et / ou élimination d'espèces indésirables, visant à conserver et / ou restaurer des habitats d'espèces"					
Priorité 1		Prioritaire et urgent à mettre en œuvre			
Fiche-action "A.1.f."	Surface potentiellement concernée	Indéterminée			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Mise au point procédures et Base de Données	J.H.	1	220	220 €
	Localisation des sites	J.H.	2	220	440 €
	Enquête cadastrale	J.H.	2	220	440 €
	Contact et négociation avec les propriétaires	J.H.	4	220	880 €
	Diagnostic et / ou document complémentaires	J.H.	4	220	880 €
	Conventionnement et partenariat	J.H.	4	220	880 €
	Définition des travaux et des cahiers des charges	J.H.	4	220	880 €
	Rédaction et dépôt des contrats Natura 2000	J.H.	2	220	440 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	23	Coût équivalent	5 060 €

6.2.2. Objectif n° 2 : conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire à vocation pastorale

Fiche action n° A. 2. a.

« Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire à vocation pastorale »

Priorité 1

Milieus et / ou espèces concernés :

Habitats naturels :

Tout habitat naturel d'intérêt communautaire, historiquement à vocation pastorale et non déclaré en SAU.

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la promotion et l'animation territoriale de contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire à vocation pastorale.

Pour ce faire, le maître d'œuvre identifiera les habitats d'intérêt communautaire ouverts, en cours de fermeture, ou encore plantés mais à vocation initiale pastorale (tourbière, landes sèches et parcours) nécessitant une action de conservation et / ou de restauration.

En s'appuyant sur les contrats Natura 2000 existant, il cherchera ensuite à définir des projets de conservation et / ou restauration de ces habitats avec les acteurs concernés (propriétaires, ayants droit, experts, exploitants, naturalistes...).

Le maître d'œuvre réalisera les diagnostics, cahiers des charges, conventions et autres documents nécessaires à la rédaction et au dépôt des contrats Natura 2000.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- Commune(s) concernée(s) par le site Natura 2000,
- PNR de Millevaches en Limousin,
- Autre structure.

Partenaires techniques potentiels :

Exploitants agricoles locaux, jeunes agriculteurs, associations naturalistes régionales et locales, collectivités, DDT, ayants droit des surfaces concernées, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin, Services des impôts fonciers.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire à vocation pastorale"					
Priorité 1		Prioritaire et urgent à mettre en œuvre			
Fiche-action "A.2.a."	Surface potentiellement concernée	126 ha (HIC humides) et 132 ha (HIC secs) env.			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Mise au point procédures et Base de Données	J.H.	1	220	220 €
	Localisation des sites	J.H.	10	220	2 200 €
	Enquête cadastrale	J.H.	3	220	660 €
	Contact et négociation avec les propriétaires	J.H.	15	220	3 300 €
	Diagnostic et / ou document complémentaires	J.H.	15	220	3 300 €
	Conventionnement et partenariat	J.H.	10	220	2 200 €
	Définition des travaux et des cahiers des charges	J.H.	10	220	2 200 €
	Rédaction et dépôt des contrats Natura 2000	J.H.	5	220	1 100 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	69	Coût équivalent	15 180 €

Fiche action n° A. 2. b.

« Promotion et animation des MAET visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire »

Priorité 1

Milieus et / ou espèces concernés :

Habitats naturels :

Tout habitat naturel communautaire à vocation pastorale et déclaré en SAU.

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la promotion et l'animation territoriale de MAET visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire à vocation pastorale.

En s'appuyant sur le diagnostic territorial existant LI_1148, il cherchera ensuite à définir avec les exploitants les MAET éligibles sur ces habitats.

Le maître d'œuvre réalisera les diagnostics, cahiers des charges, conventions et autres documents nécessaires à la rédaction et au dépôt des contrats Natura 2000.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Chambre d'agriculture,
- Jeunes agriculteurs,
- Direction Départementale des Territoires,
- C.R.E.N. Limousin,
- PNR de Millevaches en Limousin,
- Autre structure.

Partenaires techniques potentiels :

CREN Limousin, exploitants agricoles locaux, jeunes agriculteurs, DDT, ayants droit des surfaces concernées, A.S.P., PNR de Millevaches en Limousin.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "promotion et animation des MAET visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire"						
Priorité 1			Prioritaire et urgent à mettre en œuvre			
Fiche-action "A.2.b."	Surface potentiellement concernée		130 ha environ			
	Sous-intitulés		Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Mise au point procédures et Base de Données		J.H.	1	220	220 €
	Enquête cadastrale		J.H.	2	220	440 €
	Diagnostic et / ou document complémentaires		J.H.	14	220	3 080 €
Total prévisionnel de la fiche-action			nb. J.H.	17	Coût équivalent	3 740 €

Fiche action n° A. 2. c.

« Elaboration et mise en œuvre d'un plan de pâturage sur les milieux pastoraux de substitution »

Priorité 1

Milieux et / ou espèces concernés :

Habitats naturels :

Tout habitat naturel communautaire à vocation pastorale, déclaré ou non en SAU.

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la rédaction d'un plan de pâturage, de manière à restaurer et entretenir efficacement les milieux pastoraux de substitution (landes et parcours) sur le site.

Ce plan de pâturage sera mis en œuvre dans le cadre des contrats Natura 2000 et autres actions de gestion en cours ou se développant sur le site.

Il permettra d'avoir un cadre de gestion (actions mécaniques, périodes de pâturage, chargement, actions complémentaires de gestion...) permettant de suivre et de mesurer les effets des actions dans le temps.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Chambre d'agriculture,
- Jeunes agriculteurs, AFP...
- Direction Départementale des Territoires,
- C.R.E.N. Limousin,
- PNR de Millevaches en Limousin,
- Autre structure.

Partenaires techniques potentiels :

CREN Limousin, exploitants agricoles locaux, jeunes agriculteurs, DDT, ayants droit des surfaces concernées, A.S.P., PNR de Millevaches en Limousin.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "élaboration et mise en œuvre d'un plan de pâturage pour les milieux pastoraux de substitution"					
Priorité 1		Prioritaire et urgent à mettre en œuvre			
Fiche-action "A.2.c."	Surface potentiellement concernée	386 ha (humides) + 155 ha (secs) env.			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Mise au point procédures et Base de Données	J.H.	1	220	220 €
	Localisation des sites	J.H.	10	220	2 200 €
	Diagnostic et / ou document complémentaires	J.H.	3	220	660 €
	Conventionnement et partenariat	J.H.	5	220	1 100 €
	Définition des travaux et des cahiers des charges	J.H.	5	220	1 100 €
	Rédaction du plan de pâturage	J.H.	10	220	2 200 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	34	Coût équivalent	7 480 €

6.2.3. Objectif n° 3 : conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire forestiers

Fiche action n° A. 3. a.

« Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire forestiers »

Priorité 2

Milieus et / ou espèces concernés :

Habitats naturels :

Tout habitat naturel forestier d'intérêt communautaire dans le DOCOB.

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la promotion et l'animation territoriale de contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire forestiers.

Pour ce faire, le maître d'œuvre identifiera les habitats d'intérêt communautaire forestiers nécessitant une action de conservation et / ou de restauration.

En s'appuyant sur les contrats Natura 2000 existant, et en particulier les « contrats Natura 2000 forestiers », il cherchera ensuite à définir des projets de conservation et / ou restauration de ces habitats avec les acteurs concernés (propriétaires, ayants droit, experts, exploitants, naturalistes...).

Le maître d'œuvre réalisera les diagnostics, cahiers des charges, conventions et autres documents nécessaires à la rédaction et au dépôt des contrats Natura 2000.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- Commune(s) concernée(s) par le site Natura 2000,
- Lycée Forestier de Meymac,
- PNR de Millevaches en Limousin
- Autre structure.

Partenaires techniques potentiels :

Exploitants, associations naturalistes régionales et locales, collectivités, DDT, ayants droit des surfaces concernées, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin, Services des impôts fonciers.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire forestiers"					
Priorité 2		Prioritaire			
Fiche-action "A.3.a."	Surface potentiellement concernée	188 ha environ			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Mise au point procédures et Base de Données	J.H.	1	220	220 €
	Localisation des sites	J.H.	10	220	2 200 €
	Enquête cadastrale	J.H.	3	220	660 €
	Contact et négociation avec les propriétaires	J.H.	15	220	3 300 €
	Diagnostic et / ou document complémentaires	J.H.	15	220	3 300 €
	Conventionnement et partenariat	J.H.	10	220	2 200 €
	Définition des travaux et des cahiers des charges	J.H.	10	220	2 200 €
	Rédaction et dépôt des contrats Natura 2000	J.H.	5	220	1 100 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	69	Coût équivalent	15 180 €

6.2.4. Objectif n° 4 : conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire aquatiques

Fiche action n° A. 4. a.

« Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire aquatiques »

Priorité 2

Milieus et / ou espèces concernés :

Habitats naturels :

Tout habitat naturel aquatique d'intérêt communautaire dans le DOCOB.

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la promotion et l'animation territoriale de contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire aquatiques.

Pour ce faire, le maître d'œuvre identifiera les habitats d'intérêt communautaire aquatiques nécessitant une action de conservation et / ou de restauration.

En s'appuyant sur les contrats Natura 2000 existant, et en particulier les contrats non agricole non forestier, il cherchera ensuite à définir des projets de conservation et / ou restauration de ces habitats avec les acteurs concernés (propriétaires, ayants droit, experts, exploitants, naturalistes...).

Le maître d'œuvre réalisera les diagnostics, cahiers des charges, conventions et autres documents nécessaires à la rédaction et au dépôt des contrats Natura 2000.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Etablissement Public du Bassin de la Vienne,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- Fédérations de pêche concernées par le site Natura 2000,
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- Commune(s) concernée(s) par le site Natura 2000,
- PNR de Millevaches en Limousin,
- Syndicat Mixte Monts et Barrages
- Autre structure.

Partenaires techniques potentiels :

ONEMA, Fédérations de pêche, CREN Limousin, naturalistes spécialistes de la Moule perlière, propriétaires d'étangs, collectivités, DDT, ayants droit des surfaces concernées, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin, Services des impôts fonciers.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire aquatiques"					
Priorité 2			Prioritaire		
Fiche-action "A.4.a."	Surface potentiellement concernée	40 ha environ			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Mise au point procédures et Base de Données	J.H.	1	220	220 €
	Localisation des sites	J.H.	4	220	880 €
	Enquête cadastrale	J.H.	3	220	660 €
	Contact et négociation avec les propriétaires	J.H.	2	220	440 €
	Diagnostic et / ou document complémentaires	J.H.	2	220	440 €
	Conventionnement et partenariat	J.H.	2	220	440 €
	Définition des travaux et des cahiers des charges	J.H.	3	220	660 €
	Rédaction et dépôt des contrats Natura 2000	J.H.	3	220	660 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	20	Coût équivalent	4 400 €

6.2.5. Objectifs n° 5 : conserver et restaurer les populations d'espèces d'intérêt communautaire

Fiche action n° A. 5. a.

« Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer les populations d'espèces d'intérêt communautaire »

Priorité 1

Milieus et / ou espèces concernés :

Habitats d'espèces :

Tout habitat naturel d'intérêt communautaire ou non, hébergeant les espèces visées, ou dont la gestion influe sur des habitats d'espèces, référencé dans le DOCOB ou découvert tout au long de l'animation.

Espèces :

Moule perlière et Truite fario (1029), Chabot (1163), Lamproie de Planer (1096), Ecrevisse à pieds blancs (1092), Loutre d'Europe (1355), Flûteau nageant (1831), Bruchie des Vosges (1385), Sonneur à ventre jaune (1193), Lucane cerf-volant (1083), Pique prune (1084), Agrion de mercure (1044), Cordulie à corps fin (1041), Damier de la Succise (1075), Barbastelle (1308), Grand murin (1324), Grand rhinolophe (1304), Murin de Bechstein (1323), Murin à oreilles échanquées (1321), Petit rhinolophe (1303), Grand capricorne (1088).

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la promotion et l'animation territoriale de contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer les populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Pour ce faire, le maître d'œuvre identifiera les populations d'espèces d'intérêt communautaire nécessitant une action de conservation et / ou de restauration.

En s'appuyant sur les contrats Natura 2000 existant, et en particulier les contrats non agricole non forestier, il cherchera ensuite à définir des projets de conservation et / ou restauration de ces populations avec les acteurs concernés (propriétaires, ayants droit, experts, exploitants, naturalistes...).

Le maître d'œuvre réalisera les diagnostics, cahiers des charges, conventions et autres documents nécessaires à la rédaction et au dépôt des contrats Natura 2000.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- Fédérations de pêche concernées par le site Natura 2000,
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- Commune(s) concernée(s) par le site natura 2000,
- PNR de Millevaches en Limousin,
- Syndicat Mixte Monts et Barrages,
- Autre structure.

Partenaires techniques potentiels :

ONEMA, Fédérations de pêche, associations naturalistes, propriétaires d'étangs, collectivités, DDT, ayants droit des surfaces concernées, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin, Services des impôts fonciers.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer des populations d'espèces d'intérêt communautaire"					
Priorité 1		Prioritaire et urgent à mettre en œuvre			
Fiche-action "A.5.a."	Surface potentiellement concernée	Indéterminée			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Mise au point procédures et Base de Données	J.H.	1	220	220 €
	Localisation des sites	J.H.	3	220	660 €
	Enquête cadastrale	J.H.	3	220	660 €
	Contact et négociation avec les propriétaires	J.H.	10	220	2 200 €
	Diagnostic et / ou document complémentaires	J.H.	10	220	2 200 €
	Conventionnement et partenariat	J.H.	5	220	1 100 €
	Définition des travaux et des cahiers des charges	J.H.	5	220	1 100 €
	Rédaction et dépôt des contrats Natura 2000	J.H.	5	220	1 100 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	42	Coût équivalent	9 240 €

Fiche action n° A. 5. b.

« Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à limiter et / ou éliminer une espèce indésirable afin de conserver et / ou restaurer une population d'espèce d'intérêt communautaire »

Priorité 1

Milieus et / ou espèces concernés :

Habitats d'espèces :

Tout habitat naturel d'intérêt communautaire ou non, hébergeant les espèces d'intérêt communautaire visées, ainsi que des espèces indésirables, référencé dans le DOCOB ou découvert tout au long de l'animation.

Espèces :

Moule perlière et Truite fario (1029), Chabot (1163), Lamproie de Planer (1096), Ecrevisse à pieds blancs (1092), Loutre d'Europe (1355), Flûteau nageant (1831), Bruchie des Vosges (1385), Sonneur à ventre jaune (1193), Lucane cerf-volant (1083), Pique prune (1084), Agrion de mercure (1044), Cordulie à corps fin (1041), Damier de la Succise (1075), Barbastelle (1308), Grand murin (1324), Grand rhinolophe (1304), Murin de Bechstein (1323), Murin à oreilles échanquées (1321), Petit rhinolophe (1303).

Espèces indésirables (à titre indicatif) :

Ecrevisse américaine (*orconectes limosus*), Ecrevisse signal (*Pacifastacus leniusculus*), Jussie (*Ludwigia Sp.*), Elodée du Canada (*Elodea canadensis*), Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), Robinier faux-accacia (*Robinia pseudoacacia*), Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*), Rat musqué (*Ondatra zibethicus*), Ragondin (*Myocastor myocastor*).

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la promotion et l'animation territoriale des contrats Natura 2000 visant à éliminer ou limiter une espèce indésirable, afin de conserver et / ou restaurer une population d'espèces.

Pour ce faire, le maître d'œuvre identifiera les secteurs à enjeux, où une espèce indésirable entre en compétition avec une espèce d'intérêt communautaire.

En s'appuyant sur les contrats Natura 2000 existant, il cherchera ensuite à définir des projets de limitation et / ou élimination des espèces indésirables avec les acteurs concernés (propriétaires, ayants droit, experts, naturalistes...).

Le maître d'œuvre réalisera les diagnostics, cahiers des charges, conventions et autres documents nécessaires à la rédaction et au dépôt des contrats Natura 2000.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Associations de chasses et / ou de piégeurs, Fédérations Départementales et Régionale des Chasseurs,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- Fédérations de pêche concernées par le site Natura 2000,
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- Commune(s) concernée(s) par le site Natura 2000,
- C.R.E.N. Limousin,
- PNR de Millevaches en Limousin,
- Syndicat Mixte Monts et Barrages,
- Autre structure.

Partenaires techniques potentiels :

ONEMA, Fédérations de pêche, associations de chasses et / ou de piégeurs, CREN Limousin, naturalistes, propriétaires d'étangs, collectivités, DDT, ayants droit des surfaces concernées, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin, Services des impôts fonciers.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "promotion et animation des contrats natura 2000 de limitation et / ou élimination d'espèces indésirables, visant à conserver et / ou restaurer une population d'espèce d'intérêt communautaire"					
Priorité 1		Prioritaire et urgent à mettre en œuvre			
Fiche-action "A.5.b."	Surface potentiellement concernée	Indéterminée			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Mise au point procédures et Base de Données	J.H.	1	220	220 €
	Localisation des sites	J.H.	2	220	440 €
	Enquête cadastrale	J.H.	2	220	440 €
	Contact et négociation avec les propriétaires	J.H.	5	220	1 100 €
	Diagnostic et / ou document complémentaires	J.H.	5	220	1 100 €
	Conventionnement et partenariat	J.H.	5	220	1 100 €
	Définition des travaux et des cahiers des charges	J.H.	5	220	1 100 €
	Rédaction et dépôt des contrats Natura 2000	J.H.	2	220	440 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	27	Coût équivalent	5 940 €

Fiche action n° A. 5. c.

« Promouvoir l'acquisition de parcelles à enjeu dans la conservation d'espèces d'intérêt communautaire »

Priorité 1

Milieus et / ou espèces concernés :

Espèces :

Moule perlière et Truite fario (1029), Chabot (1163), Lamproie de Planer (1096), Ecrevisse à pieds blancs (1092), Loutre d'Europe (1355), Flûteau nageant (1831), Bruchie des Vosges (1385), Sonneur à ventre jaune (1193), Lucane cerf-volant (1083), Pique prune (1084), Agrion de mercure (1044), Cordulie à corps fin (1041), Damier de la Succise (1075), Barbastelle (1308), Grand murin (1324), Grand rhinolophe (1304), Murin de Bechstein (1323), Murin à oreilles échancrées (1321), Petit rhinolophe (1303), Grand capricorne (1088).

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la promotion de l'acquisition de parcelles à enjeu dans la conservation d'espèces d'intérêt communautaire.

Le maître d'ouvrage, des lors qu'il sera informé d'une éventuelle vente d'une **parcelle à enjeu** sur le site organisera une concertation et sollicitera les organismes et partenaires susceptibles d'acquiescer la dite parcelle.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- Fédérations de pêche concernées par le site Natura 2000,
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- Commune(s) concernée(s) par le site Natura 2000,
- C.R.E.N. Limousin,
- PNR de Millevaches en Limousin,
- Syndicat Mixte Monts et Barrages
- Autre structure.

Partenaires techniques potentiels :

ONEMA, Fédérations de pêche, associations de chasses et / ou de piégeurs, CREN Limousin, naturalistes, propriétaires d'étangs, collectivités, DDT, ayants droit des surfaces concernées, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin, Services des impôts fonciers.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action " promouvoir l'acquisition de parcelles à enjeux dans la conservation d'espèces d'intérêt communautaire"					
Priorité 1		Prioritaire et urgent à mettre en œuvre			
Fiche-action "A.5.c."	Surface potentiellement concernée	Indéterminée			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Mise au point procédures et Base de Données	J.H.	1	220	220 €
	Localisation des sites	J.H.	10	220	2 200 €
	Enquête cadastrale	J.H.	5	220	1 100 €
	Conventionnement et partenariat	J.H.	10	220	2 200 €
	Diagnostic et / ou document complémentaires	J.H.	5	220	1 100 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	31	Coût équivalent	6 820 €

6.2.6. Objectif n° 6 : maintenir et développer de bonnes pratiques de gestion répondant aux objectifs Natura 2000

Fiche action n° A. 6. a.

« Promotion et animation de la charte Natura 2000 du site haute vallée de la Vienne »

Priorité 3

Milieus et / ou espèces concernés :

Habitats :

Tout habitat naturel ou semi naturel, d'intérêt communautaire ou non, hébergeant ou non les espèces d'intérêt communautaire visées, référencé dans le DOCOB ou découvert tout au long de l'animation.

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la promotion et l'animation territoriale de la charte natura 2000 du site.

Pour ce faire, le maître d'œuvre organisera la concertation et l'identification des propriétaires et ayants droit susceptibles de contractualiser la charte.

Le maître d'œuvre réalisera les diagnostics, conventions et autres documents nécessaires à la rédaction et au dépôt des chartes Natura 2000.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- Commune(s) concernée(s) par le site Natura 2000,
- C.R.E.N. Limousin,
- PNR de Millevaches en Limousin,
- Syndicat Mixte Monts et Barrages
- Autre structure.

Partenaires techniques potentiels :

ONEMA, Fédérations de pêche, associations de chasses, clubs et association de sportifs, CREN Limousin, naturalistes, propriétaires d'étangs, collectivités, DDT, ayants droit des surfaces concernées, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin, Services des impôts fonciers.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "promotion et animation de la charte Natura 2000 du site haute vallée de la Vienne"					
Priorité 3		A accomplir au fil de l'animation du DOCOB			
Fiche-action "A.6.a."	Surface potentiellement concernée	1318 ha environ			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Mise au point procédures et Base de Données	J.H.	1	220	220 €
	Localisation des sites	J.H.	5	220	1 100 €
	Enquête cadastrale	J.H.	5	220	1 100 €
	Contact et négociation avec les propriétaires	J.H.	20	220	4 400 €
	Diagnostic et / ou document complémentaires	J.H.	10	220	2 200 €
	Conventionnement et partenariat	J.H.	5	220	1 100 €
	Rédaction et dépôt des contrats Natura 2000	J.H.	10	220	2 200 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	56	Coût équivalent	12 320 €

Fiche action n° A. 6. b.

« Promotion et animation de conventions de bonnes pratiques avec les clubs sportifs »

Priorité 3

Milieus et / ou espèces concernés :

Habitats :

Tout habitat naturel ou semi naturel, d'intérêt communautaire ou non, hébergeant ou non les espèces d'intérêt communautaire visées, référencé dans le DOCOB ou découvert tout au long de l'animation.

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la promotion et l'animation territoriale de conventions de bonnes pratiques avec les clubs sportifs et autres organisations utilisatrices du territoire.

Pour ce faire, le maître d'œuvre organisera la concertation et l'identification des acteurs concernés.

Le maître d'œuvre réalisera la concertation, les diagnostics, les conventions et autres documents nécessaires au conventionnement.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- Commune(s) concernée(s) par le site Natura 2000,
- C.R.E.N. Limousin,
- PNR de Millevaches en Limousin,
- Syndicat Mixte Monts et Barrages,
- Autre structure.

Partenaires techniques potentiels :

ONEMA, Fédérations de pêche, associations de chasses, clubs et association de sportifs, CREN Limousin, naturalistes, propriétaires d'étangs, collectivités, DDT, ayants droit des surfaces concernées, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin, Services des impôts fonciers.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "promotion et animation de convention de bonnes pratiques avec les clubs sportifs"						
Priorité 3			A accomplir au fil de l'animation du DOCOB			
Fiche-action "A.6.b."	Surface potentiellement concernée		1318 ha environ			
	Sous-intitulés		Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Mise au point procédures et Base de Données		J.H.	1	220	220 €
	Contact et négociation avec les clubs		J.H.	10	220	2 200 €
	Diagnostic et / ou document complémentaires		J.H.	5	220	1 100 €
	Conventionnement et partenariat		J.H.	5	220	1 100 €
Total prévisionnel de la fiche-action			nb. J.H.	21	Coût équivalent	4 620 €

6.2.7. Objectif n° 7 : maintenir et développer les corridors écologiques

Fiche action n° A. 7. a.

« Proposition d'extension du site Natura 2000 »

Priorité 1

Milieus et / ou espèces concernés :

Habitats :

Tout habitat naturel d'intérêt communautaire, ainsi que les habitats non communautaires périphériques justifiant d'un rôle de corridor, situés à proximité du périmètre Natura 2000 actuel et dans le bassin versant de la Vienne.

Habitats d'espèces :

Tout habitat d'espèce d'intérêt communautaire situé à proximité du périmètre Natura 2000 actuel et dans le bassin versant de la Vienne.

Espèces :

Toute station d'espèce d'intérêt communautaire située à proximité du périmètre Natura 2000 actuel et dans le bassin versant de la Vienne.

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la mise en cohérence du site Natura 2000, par la proposition d'extension du périmètre actuel.

Au cours de l'élaboration du DOCOB, une première approche a été proposée au COPIL, qui a validé le projet. Cette première proposition nécessite un important travail de concertation et de cartographie afin de pouvoir être proposé aux services de l'Etat.

Pour ce faire, le maître d'œuvre organisera la concertation des acteurs et l'identification des habitats et espèces susceptibles de permettre la désignation d'une extension du site Natura 2000.

Il proposera une cartographie du périmètre de la proposition d'extension aux services de l'Etat concernés, argumentée par un chiffrage des habitats et espèces justifiant cette proposition.

Le service instructeur pourra alors lancer ou non la procédure de demande d'extension (consultation, inventaires complémentaires, proposition au ministère).

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- Commune(s) concernée(s) par le site Natura 2000,
- C.R.E.N. Limousin,
- PNR de Millevaches en Limousin,
- Syndicat Mixte Monts et Barrages,
- Autre structure.

Partenaires techniques potentiels :

SMMB, ONEMA, Fédérations de pêche, associations de chasses, CREN Limousin, naturalistes, collectivités, DDT, ayants droit des surfaces concernées, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin, Services des impôts fonciers.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "proposition d'extension du site Natura 2000"					
Priorité 1		Prioritaire et urgent à mettre en œuvre			
Fiche-action "A.7.a."	Nombre de demandes d'extensions potentielles	1			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Mise au point procédures et Base de Données	J.H.	1	220	220 €
	Localisation des sites	J.H.	20	220	4 400 €
	Contact et négociation avec les propriétaires et élus	J.H.	10	220	2 200 €
	Diagnostic et / ou document complémentaires	J.H.	10	220	2 200 €
	Conventionnement et partenariat	J.H.	5	220	1 100 €
	Cartographie de l'extension et justification scientifique	J.H.	10	220	2 200 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	56	Coût équivalent	12 320 €

Fiche action n° A. 7. b.

« Concertation avec les gestionnaires de barrages hydro-électriques pour une meilleure circulation des espèces et une amélioration qualitative et quantitative de la ressource en eau »

Priorité 2

Milieus et / ou espèces concernés :

Habitats d'espèces :

Tout habitat naturel d'intérêt communautaire ou non, hébergeant les espèces visées, référencé dans le DOCOB ou découvert tout au long de l'animation.

Espèces :

Moule perlière et Truite fario (1029), Chabot (1163), Lamproie de Planer (1096), Ecrevisse à pieds blancs (1092), Loutre d'Europe (1355), Flûteau nageant (1831).

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la réunion et l'animation d'un groupe de travail « barrages hydro-électriques et gestion EDF » avec les acteurs concernés.

Au moins une fois par an, la structure animatrice du Document d'objectifs:

- proposera une rencontre avec EDF,
- organisera un ordre du jour,
- discutera des solutions alternatives permettant une amélioration qualitative et quantitative de la ressource en eau.
- pourra proposer en lien avec le Comité de Pilotage tout ordre du jour nécessaire.

En dehors de cette réunion du groupe de travail, la structure animatrice travaillera en lien étroit avec les gestionnaires de barrages de manière à comprendre et prendre en compte cette gestion particulière de la ressource.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Etablissement Public du Bassin de la Vienne,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- Fédérations de pêche concernées par le site Natura 2000,
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- Commune(s) concernée(s) par le site Natura 2000,
- C.R.E.N. Limousin,
- PNR de Millevaches en Limousin,
- Syndicat Mixte Monts et Barrages,
- Autre structure.

Partenaires techniques potentiels :

ONEMA, Fédérations de pêche, CREN Limousin, naturalistes spécialistes de la Moule perlière, propriétaires d'étangs, collectivités, DDT, ayants droit des surfaces concernées, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin, Services des impôts fonciers.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "Concertation avec les gestionnaires de barrages hydro-électriques pour une meilleure circulation des espèces et une amélioration de la ressource en eau"					
Priorité 2		Prioritaire			
Fiche-action "A.7.b."	Nombre de réunions potentielles	2 + concertation tout au long de l'animation			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Mise au point procédures et Base de Données	J.H.	1	220	220
	Contact et négociation avec les propriétaires et les gestionnaires	J.H.	5	220	1100
	Réunion du groupe de travail	J.H.	10	220	2200
	Diagnostic et / ou document complémentaires	J.H.	5	220	1100
	Conventionnement et partenariat	J.H.	5	220	1100
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	26	Coût équivalent	5 720 €

6.2.8. Objectif n° 8 : prévenir les atteintes aux habitats et aux espèces

Fiche action n° A. 8. a.

« Respect du régime d'évaluation des incidences »

Priorité 3

Milieux et / ou espèces concernés :

Se référer à la circulaire DNP/SDEN N°2004-1 du ministère.
Se référer au nouveau décret du 9 avril 2010 n° 2010-365.

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet le respect du régime d'évaluation des incidences par un accompagnement et une concertation avec les maîtres d'ouvrages concernés en lien avec les services de l'Etat.

L'évaluation des incidences est un dispositif issu de la transposition de la Directive Habitats en droit français. Elle doit permettre de juger de l'impact de certains projets sur l'état de conservation des habitats.

Son efficacité est notamment tributaire du suivi administratif des projets concernant le site et de la bonne circulation de l'information entre la structure animatrice du Document d'objectifs et les services instructeurs des dossiers de déclaration ou autorisation administratives.

La liste des projets pouvant déclencher l'évaluation des incidences peut en outre être complétée par arrêté préfectoral. La fiche action consiste donc, en fonction des sollicitations des services instructeurs de l'Etat à :

- organiser une veille écologique quand aux aménagements et actions nécessitant une évaluation des incidences,
- accompagner et aider les maîtres d'ouvrages concernés dans la mise en œuvre des procédures d'évaluation des incidences,
- faire périodiquement le point avec les services en charge de l'instruction des dossiers d'autorisation ou de déclaration administrative sur l'actualité des projets dans le périmètre Natura 2000 ou à sa périphérie.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, DDT, DREAL Limousin.

Partenaires techniques potentiels :

SMMB, ONEMA, CREN Limousin, collectivités, DDT, ayants droit des surfaces concernées, DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "respect du régime d'évaluation des incidences"						
Priorité 3			A accomplir au fil de l'animation du DOCOB			
Fiche-action "A.8.a."	Surface potentiellement concernée		Tous projets soumis à l'évaluation des incidences			
	Sous-intitulés		Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Mise au point procédures et Base de Données		J.H.	1	220	220 €
	Localisation des sites		J.H.	20	220	4 400 €
	Contact et négociation avec les propriétaires		J.H.	10	220	2 200 €
	Diagnostic, avis et / ou document complémentaires		J.H.	10	220	2 200 €
	Concertation avec les services de l'Etat		J.H.	10	220	2 200 €
Total prévisionnel de la fiche-action			nb. J.H.	51	Coût équivalent	11 220 €

Fiche action n° A. 8. b.

« Suivi et respect des documents de zonages réglementaires »

Priorité 3

Milieus et / ou espèces concernés :

Habitats :

Tout habitat naturel ou semi naturel, référencé dans le DOCOB ou découvert tout au long de l'animation.

Espèces :

Toute station d'espèces patrimoniales ou d'intérêt communautaire situées dans le périmètre Natura 2000.

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet de suivre et de respecter les documents de zonages réglementaires d'ores et déjà rédigés ou à venir.

En effet, le classement des cours d'eau, la rédaction par les communes de Plans Locaux d'Urbanisme, par les Conseils Généraux des réglementations communales des boisements et de tout autre document de zonages réglementaires doit permettre d'identifier les enjeux en termes de biodiversité, et ce, particulièrement au titre du réseau Natura 2000.

Ces documents doivent donc par exemple permettre d'éviter le boisement ou la défriche sur certains milieux abritant des habitats, des habitats d'espèce ou des espèces d'intérêt communautaire.

Il s'agira donc pour la structure animatrice du Document d'objectifs de se tenir informée de l'état d'avancement des projets de rédaction de ce type de document sur les communes concernées par le site Natura 2000.

Elle s'attachera à faire valoir les intérêts de conservation du patrimoine naturel dans les stratégies de zonage retenues, y compris sous l'angle des corridors écologiques pour le classement des cours d'eau en particulier.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs.

Partenaires techniques potentiels :

Ayants droit des parcelles du site, chambre d'agriculture, communautés de communes, Conseil Général, C.R.E.N. Limousin, C.R.P.F., municipalités, O.N.F., PNR de Millevaches en Limousin, préfectures.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "suivi et respect des zonages réglementaires"						
Priorité 3			A accomplir au fil de l'animation du DOCOB			
Fiche-action "A.8.b."	Nombre de réunions potentielles		10 + concertation tout au long de l'animation			
	Sous-intitulés		Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Mise au point procédures et Base de Données		J.H.	1	220	220 €
	Localisation des sites		J.H.	3	220	660 €
	Participation et / ou suivi des Commissions		J.H.	5	220	1 100 €
	Concertation avec les services concernés		J.H.	5	220	1 100 €
Total prévisionnel de la fiche-action			nb. J.H.	14	Coût équivalent	3 080 €

Fiche action n° A. 8. c.

« Information du Comité de Pilotage »

Priorité 3

Milieus et / ou espèces concernés :

Habitats :

Tout habitat naturel ou semi naturel, référencé dans le DOCOB ou découvert tout au long de l'animation.

Espèces :

Toute station d'espèces patrimoniales ou communautaires situées dans le périmètre Natura 2000.

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet l'information régulière de l'avancement de l'animation du DOCOB auprès du Comité de Pilotage.

Afin d'adapter au mieux les prises de décision du Comité de Pilotage, une à deux fois par an, la structure animatrice du Document d'objectifs:

- présentera les actions de gestion réalisées annuellement sur le site,
- communiquera les résultats des suivis de chantiers,
- communiquera les résultats des études particulières,
- proposera au besoin les extensions au périmètre à valider et à annexer au DOCOB,
- proposera au besoin de nouveaux objectifs et / ou fiches actions à valider et à annexer au DOCOB,
- proposera au besoin de nouveaux cahiers des charges à annexer au DOCOB,
- présentera les éventuels projets pour lesquels il serait souhaitable de rédiger un document d'évaluation des incidences,
- Pourra proposer en lien avec les représentants de l'Etat tout ordre du jour nécessaire au bon déroulement de l'animation du site.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs.

Partenaires techniques potentiels :

DDT, DREAL Limousin, préfectures.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "information du Comité de Pilotage"						
Priorité 3			A accomplir au fil de l'animation du DOCOB			
Fiche-action "A.8.c."	Nombre de réunions potentielles		1 par an			
	Sous-intitulés		Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Concertation avec les services concernés		J.H.	6	220	1 320 €
	Préparation des Comités de Pilotage		J.H.	24	220	5 280 €
	Participation aux Comités de Pilotage		J.H.	6	220	1 320 €
Total prévisionnel de la fiche-action			nb. J.H.	36	Coût équivalent	7 920 €

Fiche action n° A. 8. d.

« Accompagnement des chantiers sylvicoles potentiellement impactant pour le site Natura 2000 »

Priorité 3

Milieux et / ou espèces concernés :

Habitats :

Tout habitat naturel ou semi naturel forestier, référencé dans le DOCOB ou situé à proximité du site Natura 2000 et ayant un impact sur les habitats, habitats d'espèces et espèces du site.

Espèces :

Toute station d'espèces patrimoniales ou communautaires situées dans le périmètre Natura 2000.

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet l'accompagnement des chantiers sylvicoles impactant potentiellement les habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire (érosion des sols, destruction d'habitats, d'habitats d'espèces, d'espèces...).

Afin d'adapter au mieux l'organisation des chantiers pour ne pas nuire aux habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire, la structure animatrice du DOCOB pourra :

- Accompagner techniquement (conseils) les chantiers sylvicoles en zone de moyennes et fortes pentes,
- Mettre en place des alternatives forestières à l'interface « eau / forêt »,
- Mettre à disposition des entrepreneurs forestiers des kits de franchissements,
- Proposer des modèles de franchissements permanents en Douglas.

Cette action s'inscrit en partie dans la Charte forestière du PNR de Millevaches en Limousin. De plus, elle permet indirectement de préserver efficacement des habitats et des espèces d'intérêt communautaire très sensibles à ce type de travaux.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'œuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs.
- ONF, CRPF, GDF...

Partenaires techniques potentiels :

DDT, DREAL Limousin, Préfectures.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "accompagner les chantiers sylvicoles potentiellement impactant pour le site Natura 2000 "						
Priorité 3			A accomplir au fil de l'animation du DOCOB			
Fiche-action "A.8.d."	Nombre de chantiers potentiels		1 par an			
	Sous-intitulés		Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Mise au point procédures et Base de Données		J.H.	1	220	220 €
	Localisation des sites		J.H.	6	220	1 320 €
	Concertation avec les services concernés		J.H.	6	220	1 320 €
	Visite de terrain		J.H.	6	220	1 320 €
	Elaboration d'un diagnostic		J.H.	6	220	1 320 €
	Accompagnement du chantier		J.H.	6	220	1 320 €
Total prévisionnel de la fiche-action			nb. J.H.	31	Coût équivalent	6 820 €

Fiche action n° A. 8. e.

« Proposer les demandes d'Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope pour les stations d'espèces d'intérêt communautaire à enjeux forts »

Priorité 3

Milieus et / ou espèces concernés :

Espèces :

Moule perlière et Truite fario (1029), Chabot (1163), Lamproie de Planer (1096), Ecrevisse à pieds blancs (1092), Loutre d'Europe (1355), Flûteau nageant (1831), Bruchie des Vosges (1385), Sonneur à ventre jaune (1193), Lucane cerf-volant (1083), Pique prune (1084), Agrion de mercure (1044), Cordulie à corps fin (1041), Damier de la Succise (1075), Barbastelle (1308), Grand murin (1324), Grand rhinolophe (1304), Murin de Bechstein (1323), Murin à oreilles échancrées (1321), Petit rhinolophe (1303), Grand capricorne (1088).

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet de définir et de proposer des demandes d'Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope pour les stations d'espèces d'intérêt communautaire à enjeux forts.

En effet, pour certaines espèces localisées, l'APPB est un outil de protection fort et efficace.

La procédure de demande est cadrée par l'état, et doit évidemment se suivre la procédure légale de mise en œuvre (R.411.15 à R.411.17).

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs.

Partenaires techniques potentiels :

DDT, DREAL Limousin, Préfectures.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "Proposer les demandes d'Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope pour les stations d'espèces d'intérêt communautaire à enjeux forts "						
Priorité 3			A accomplir au fil de l'animation du DOCOB			
Fiche-action "A.8.e."	Nombre de demandes potentielles		3			
	Sous-intitulés		Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Mise au point procédures et Base de Données		J.H.	1	220	220
	Localisation des sites		J.H.	3	220	660
	Inventaires complémentaires		J.H.	9	220	1980
	Concertation avec les propriétaires		J.H.	9	220	1980
	Rédaction de la demande d'APPB		J.H.	30	220	6600
Total prévisionnel de la fiche-action			nb. J.H.	52	Coût équivalent	11 440 €

Fiche action n° A. 8. f.

« Repenser la gestion piscicole de manière à favoriser les espèces aquatiques d'intérêt communautaire »

Priorité 2

Milieus et / ou espèces concernés :

Habitats d'espèces :

Tout habitat naturel d'intérêt communautaire ou non, hébergeant les espèces visées, référencé dans le DOCOB ou découvert tout au long de l'animation.

Espèces :

Moule perlière et Truite fario (1029), Chabot (1163), Lamproie de Planer (1096), Ecrevisse à pieds blancs (1092), Loutre d'Europe (1355), Flûteau nageant (1831), Cordulie à corps fin (1041), Agrion de mercure (1044).

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet l'animation d'un groupe de travail et la proposition de nouvelles possibilités en termes de gestion piscicole, de manière à favoriser les espèces communautaires aquatiques.

Le maître d'ouvrage aura donc en charge l'animation d'un groupe de travail sur ce sujet, et devra élaborer et proposer :

- des méthodes innovantes,
- des conseils techniques,
- des réserves de pêches,
- des parcours « No Kill »,
- des conseils sur l'alevinage,

...et toute autre action concourant à la réalisation de la fiche action.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs.

Partenaires techniques potentiels :

DDT, DREAL Limousin, préfectures.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "repenser la gestion piscicole de manière à favoriser les espèces aquatiques d'intérêt communautaire "					
Priorité 2		Prioritaire			
Fiche-action "A.8.f."	Mise en œuvre potentielle	Tout au long de l'animation			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Partenariat	J.H.	3	220	660 €
	Préparation des projets	J.H.	9	220	1 980 €
	Contact et négociation avec les acteurs	J.H.	9	220	1 980 €
	Réunion du groupe de travail	J.H.	9	220	1 980 €
	Diagnostic et / ou document complémentaires	J.H.	5	220	1 100 €
	Accompagnement de la mise en œuvre de l'action	J.H.	5	220	1 100 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	40	Coût équivalent	8 800 €

6.2.9. Objectif n° 9 : former des étudiants à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Fiche action n° A. 9. a.

« Formation de stagiaires à l'animation d'un site Natura 2000 »

Priorité 2

Milieus et / ou espèces concernés :

Le site natura 2000 dans son ensemble.

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la formation de stagiaires à l'animation d'un site Natura 2000.

L'objet de la fiche action est donc d'accueillir au cours des 6 années d'animation du site au moins 3 stagiaires pour une durée de 6 mois à chaque fois, qui viendront dans deux optiques :

- se former à un métier pluridisciplinaire,
- apporter un soutien technique à l'animation du site (animation territoriale, montage de contrat, réalisation de fiche action, inventaires naturalistes spécifiques...)

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs.

Partenaires techniques potentiels :

DDT, DREAL Limousin, Préfectures.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action " formation de stagiaires à l'animation d'un site Natura 2000 "					
Priorité 2		Prioritaire			
Mise en œuvre potentielle		3 fois en 6 ans			
Fiche-action "A.9.a."	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Recrutement du stagiaire	J.H.	9	220	1 980 €
	Encadrement et formation du stagiaire	J.H.	60	220	13 200 €
	Financement du stagiaire (6 mois)	J.H.	320	22	7 040 €
	Frais de déplacement du stagiaire	km	12000	0,32	3 840 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H. (salariées)	69	Coût équivalent	26 060 €

6.3. Enjeu B : appropriation locale du site Natura 2000 haute vallée de la Vienne

6.3.1. Objectif n° 1 : participer au développement local

Fiche action n° B. 1. a.

« Organiser et développer le « don à la communauté » des produits de coupes issus des chantiers Natura 2000 »

Priorité 3

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet le développement du « don à la communauté » des rémanents issus de chantiers Natura 2000 dans le cadre des contrats.

Cette action est prévue par la circulaire gestion natura 2000 mais est bien encadrée, dans le sens où ce don ne doit pas engendrer un « gain financier » pour quiconque entre le chantier et l'utilisation finale du bois.

Le maître d'ouvrage aura donc en charge l'identification et la création des filières permettant ce don à la communauté (chaudière collective, dons aux habitants...) ainsi que l'élaboration des conventions permettant de s'assurer du respect de la circulaire gestion Natura 2000.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs.

Partenaires techniques potentiels :

DDT, DREAL Limousin, préfetures, communes, communautés de communes, ONF, CRPF...

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "Organiser et développer le " don à la communauté " des produits de coupes issus des chantiers Natura 2000 "					
Priorité 3			A accomplir au fil du DOCOB		
Fiche-action "B.1.a."	Mise en œuvre potentielle		Tout au long de l'animation		
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Concertation avec les acteurs	J.H.	6	220	1 320 €
	Conventionnement et partenariat	J.H.	6	220	1 320 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	12	Coût équivalent	2 640 €

Fiche action n° B. 1. b.

« Favoriser, promouvoir et communiquer sur les activités locales favorables aux habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire »

Priorité 3

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet de mieux comprendre les pratiques sur le site favorables aux habitats et espèces communautaires, afin de les valoriser et donc les favoriser grâce aux outils de communications du site.

Il est donc prévu que le maître d'ouvrage consacre un temps à ce travail, afin d'intégrer les pratiques dans la communication.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs.

Partenaires techniques potentiels :

DDT, DREAL Limousin, Préfectures, autres structures animatrices de site Natura 2000, associations et Fédérations de chasseurs.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "Favoriser, promouvoir et communiquer sur les activités locales favorables aux habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire "					
Priorité 3			A accomplir au fil du DOCOB		
Fiche-action "B.1.b."	Mise en œuvre potentielle		Tout au long de l'animation		
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Concertation avec les acteurs	J.H.	6	220	1 320 €
	Analyse des pratiques	J.H.	12	220	2 640 €
	Intégration dans les outils de communication	J.H.	6	220	1 320 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	24	Coût équivalent	5 280 €

6.3.2. Objectif n° 2 : concertation et implication des acteurs socio-économiques dans les thématiques de gestion du site

Fiche action n° B. 2. a.

« Concertation et coordination des porteurs de projets intervenants sur la gestion du site Natura 2000 »

Priorité 2

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la concertation et la coordination des multiples acteurs intervenant sur la gestion du site Natura 2000.

Les sujets nécessitant une concertation sont multiples et variés, on citera à titre d'exemple :

- concertation avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour définir les modalités d'intervention des outils (CTVA et Natura 2000 en particulier)
- réflexion avec les Conseils généraux sur les aménagements routiers favorables à la diminution des transferts de polluants
- réflexion sur l'entretien des dépendances routières par les Conseils Généraux
- réflexion sur l'utilisation des produits phytosanitaires en zone non agricole (bords de route, zones d'exploitation, stations d'épuration ou de traitement des eaux)
- travail avec la SNCF sur la gestion de leur territoire (abords de voies ferrées...).

La structure animatrice travaillera donc avec l'ensemble des acteurs potentiels, en fonction de leurs compétences propres, sur tous projets et actions de gestion impactants les habitats et espèces visées par la directive, et en particulier les milieux aquatiques.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs.

Partenaires techniques potentiels :

ONEMA, Fédérations de pêche, associations de pêche, CREN Limousin, naturalistes, propriétaires d'étangs, collectivités, DDT, ayants droit des surfaces concernées, DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin, autres structures animatrices de site Natura 2000.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "concertation et coordination des porteurs de projets intervenants sur la gestion du site Natura 2000"					
Priorité 2			Prioritaire		
Fiche-action "B.2.a."	Mise en œuvre potentielle	1 fois par an			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Concertation avec les acteurs	J.H.	6	220	1 320 €
	Coordination et mise en cohérence des projets	J.H.	12	220	2 640 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	18	Coût équivalent	3 960 €

Fiche action n° B. 2. b.

« Animation du groupe de travail milieux aquatiques »

Priorité 3

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la réunion et l'animation d'un groupe de travail « milieux aquatiques » avec l'ensemble des acteurs concernés.

Au moins une fois par an, la structure animatrice du Document d'objectifs:

- présentera les actions de gestion réalisées sur le site,
- communiquera les résultats des suivis de chantiers,
- fera part au groupe de travail des projets de gestion à venir,
- identifiera les éventuels projets pour lesquels il serait souhaitable de rédiger un document d'évaluation des incidences,
- Pourra proposer en lien avec le Comité de Pilotage tout ordre du jour nécessaire au bon déroulement de l'animation du site.

En dehors de cette réunion du groupe de travail, la structure animatrice travaillera en lien étroit avec les membres du groupe, en fonction de leurs compétences propres, sur tous projets, actions de gestion en lien avec le milieu aquatique.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs.

Partenaires techniques potentiels :

ONEMA, Fédérations de pêche, associations de pêche, CREN Limousin, naturalistes, propriétaires d'étangs, collectivités, DDT, ayants droit des surfaces concernées, DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "animation du groupe de travail milieux aquatiques"					
Priorité 3		A accomplir au fil du DOCOB			
Fiche-action "B.2.b."	Mise en œuvre potentielle	1 fois par an			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Concertation avec les acteurs	J.H.	6	220	1 320 €
	Préparation du groupe de travail	J.H.	12	220	2 640 €
	Animation du groupe de travail	J.H.	6	220	1 320 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	24	Coût équivalent	5 280 €

Fiche action n° B. 2. c.

« Formation d'un réseau local d'observateurs Glochidies »

Priorité 3

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet l'investissement des acteurs du milieu aquatique, et en particulier des pêcheurs, dans la recherche et la connaissance de la Moule perlière, et en particulier ses larves appelées Glochidies.

Au moins une fois par an, la structure animatrice du Document d'objectifs :

- impulsera une dynamique auprès des pêcheurs,
- leur proposera une formation sur la Moule perlière et ses larves appelées glochidies,
- diffusera une fiche d'observation de terrain,
- établira un bilan des données d'observation de glochidies,

En dehors de ce travail, qui pourra venir appuyer des demandes d'extension du site, et permettra de mieux appréhender l'écologie de l'espèce, les informations issues de ce groupe d'observateurs seront transmises à un éventuel coordinateur du projet à plus grande échelle (Cf. Plan national d'Actions Nayades).

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs.

Partenaires techniques potentiels :

ONEMA, Fédérations de pêche, associations de pêches, de chasses, CREN Limousin, naturalistes, propriétaires d'étangs, DDT, ayants droit des surfaces concernées, DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin, autres structures animatrices de site Natura 2000.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "formation d'un réseau local d'observateurs Glochidies"					
Priorité 3		A accomplir au fil du DOCOB			
Fiche-action "B.2.c."	Mise en œuvre potentielle	1 fois par an			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Concertation avec les acteurs	J.H.	3	220	660 €
	Préparation des documents	J.H.	3	220	660 €
	Réunion d'information	J.H.	6	220	1 320 €
	Analyse et bilan des données	J.H.	6	220	1 320 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	18	Coût équivalent	3 960 €

Fiche-action n° B. 2. d.

« Animation du groupe de travail agriculture »

Priorité 3

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la réunion et l'animation d'un groupe de travail « agriculture » avec l'ensemble des acteurs concernés.

Au moins une fois par an, la structure animatrice du Document d'objectifs:

- présentera les actions de gestion réalisées sur le site,
- communiquera les résultats des suivis de chantiers,
- fera part au groupe de travail des projets de gestion à venir,
- identifiera les éventuels projets pour lesquels il serait souhaitable de rédiger un document d'évaluation des incidences,
- pourra proposer en lien avec le Comité de Pilotage tout ordre du jour nécessaire au bon déroulement de l'animation du site.

En dehors de cette réunion du groupe de travail, la structure animatrice travaillera en lien étroit avec les membres du groupe sur tous projets, actions de gestion en lien avec leurs compétences.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Chambre d'agriculture,
- Jeunes agriculteurs,
- Direction Départementale des Territoires,
- C.R.E.N. Limousin,
- PNR de Millevaches en Limousin.

Partenaires techniques potentiels :

Chambres d'agriculture, CREN Limousin, exploitants agricoles locaux, jeunes agriculteurs, DDT, ayants droit des surfaces concernées, A.S.P., PNR de Millevaches en Limousin.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "animation du groupe de travail agriculture"					
Priorité 3		A accomplir au fil du DOCOB			
Fiche-action "B.2.d."	Mise en œuvre potentielle	1 fois par an			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Concertation avec les acteurs	J.H.	6	220	1 320 €
	Préparation du groupe de travail	J.H.	12	220	2 640 €
	Animation du groupe de travail	J.H.	6	220	1 320 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	24	Coût équivalent	5 280 €

Fiche action n° B. 2. e.

« Animation du groupe de travail tourisme, loisirs et sports de nature »

Priorité 3

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la réunion et l'animation d'un groupe de travail « tourisme, loisirs et sports de nature » avec l'ensemble des acteurs concernés.

Au moins une fois par an, la structure animatrice du Document d'objectifs:

- présentera les actions de gestion réalisées sur le site,
- communiquera les résultats des suivis de chantiers,
- fera part au groupe de travail des projets de gestion à venir,
- identifiera les éventuels projets pour lesquels il serait souhaitable de rédiger un document d'évaluation des incidences,
- pourra proposer en lien avec le Comité de Pilotage tout ordre du jour nécessaire au bon déroulement de l'animation du site.

En dehors de cette réunion du groupe de travail, la structure animatrice travaillera en lien étroit avec les membres du groupe sur tous projets, actions de gestion en lien avec leurs compétences.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs.

Partenaires techniques potentiels :

CDT, Fédérations de pêche, associations et fédérations de sports de nature, CREN Limousin, naturalistes, ONEMA, collectivités, DDT, ayants droit des surfaces concernées, DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "animation du groupe de travail tourisme, loisirs et sports de nature"					
Priorité 3			A accomplir au fil du DOCOB		
Fiche-action "B.2.e."	Mise en œuvre potentielle		1 fois par an		
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Concertation avec les acteurs	J.H.	6	220	1 320 €
	Préparation du groupe de travail	J.H.	12	220	2 640 €
	Animation du groupe de travail	J.H.	6	220	1 320 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	24	Coût équivalent	5 280 €

Fiche action n° B. 2. f.

« Création et diffusion d'une plaquette « sports de nature et biodiversité »

Priorité 3

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la réalisation, l'édition et la diffusion d'une plaquette « sports de nature et biodiversité » auprès de l'ensemble des acteurs concernés.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs.

Partenaires techniques potentiels :

CDT, fédérations de pêche, associations et fédérations de sports de nature, CREN Limousin, associations naturalistes, ONEMA, collectivités, DDT, ayants droit des surfaces concernées, DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin, associations de chasses et / ou de piégeurs, Fédérations Départementales et Régionale des Chasseurs.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "Création et diffusion d'une plaquette "sports de nature et biodiversité"					
Priorité 3		A accomplir au fil du DOCOB			
Fiche-action "B.2.f."	Mise en œuvre potentielle	1 fois en 6 ans			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Concertation avec les acteurs	J.H.	3	220	660 €
	Recherche de financement	J.H.	3	220	660 €
	Création du contenu	J.H.	8	220	1 760 €
	Edition et diffusion	J.H.	2	220	440 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	16	Coût équivalent	3 520 €

Fiche action n° B. 2. g.

« Animation du groupe de travail forêt »

Priorité 3

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la réunion et l'animation d'un groupe de travail « forêt » avec l'ensemble des acteurs concernés.

Au moins une fois par an, la structure animatrice du Document d'objectifs:

- présentera les actions de gestion réalisées sur le site,
- communiquera les résultats des suivis de chantiers,
- fera part au groupe de travail des projets de gestion à venir,
- identifiera les éventuels projets pour lesquels il serait souhaitable de rédiger un document d'évaluation des incidences,
- Pourra proposer en lien avec le Comité de Pilotage tout ordre du jour nécessaire au bon déroulement de l'animation du site.

En dehors de cette réunion du groupe de travail, la structure animatrice travaillera en lien étroit avec les membres du groupe sur tous projets, actions de gestion en lien avec leurs compétences.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- Commune(s) concernée(s) par le site Natura 2000,
- C.R.E.N. Limousin,
- Lycée Forestier de Meymac,
- PNR de Millevaches en Limousin.

Partenaires techniques potentiels :

CRPF, ONF, coopératives forestières, CREN Limousin, exploitants, associations naturalistes régionales et locales, collectivités, DDT, ayants droit des surfaces concernées, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin, Services des impôts fonciers.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "Animation du groupe de travail forêt"					
Priorité 3			A accomplir au fil du DOCOB		
Fiche-action "B.2.g."	Mise en œuvre potentielle	1 fois par an			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Concertation avec les acteurs	J.H.	6	220	1 320 €
	Préparation du groupe de travail	J.H.	12	220	2 640 €
	Animation du groupe de travail	J.H.	6	220	1 320 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	24	Coût équivalent	5 280 €

Fiche action n° B. 2. h.

« Edition et diffusion d'un poster et de flyers sur les contrats Natura 2000 »

Priorité 2

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet l'édition et la diffusion d'outils de communication (poster et flyers) sur les contrats Natura 2000 (MAET, Charte, Contrats) à destination des acteurs locaux. Les posters seront affichés en Mairie, sur les panneaux communaux, et les flyers distribués dans les boîtes aux lettres des habitants.

Cette action est prioritaire car elle devrait permettre d'identifier rapidement les acteurs potentiellement concernés par la contractualisation.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- Commune(s) concernée(s) par le site Natura 2000,
- PNR de Millevaches en Limousin
- Autre structure.

Partenaires techniques potentiels :

Associations naturalistes régionales et locales, collectivités, DDT, DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin, autres structures animatrices de site Natura 2000.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action " édition et diffusion d'un poster et de flyers sur les contrats natura 2000 "					
Priorité 2		prioritaire			
Fiche-action "B.2.h."	Mise en œuvre potentielle	1 fois en 6 ans			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Concertation avec les acteurs	J.H.	2	220	440 €
	Recherche de financement	J.H.	3	220	660 €
	Création du contenu	J.H.	8	220	1 760 €
	Edition et diffusion	J.H.	2	220	440 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	15	Coût équivalent	3 300 €

6.3.3. Objectif n° 3 : développer des outils de communication en lien avec le site Natura 2000

Fiche action n° B. 3. a.

« Communiquer efficacement avec l'ensemble des acteurs du site via une lettre de liaison Natura 2000 »

Priorité 3

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet l'édition et la publication d'une lettre de liaison Natura 2000, 2 fois par an.

Le contenu pourra prendre de multiples formes, mais on y trouvera, entre autre :

- des résultats réguliers sur la gestion des habitats et espèces
- des informations générales sur une espèce, un habitat ponctuellement mis en valeur
- des présentations des projets réalisés ou à venir (sentier d'interprétation, chantier bénévole à venir...)...

Une lettre info en format informatique avec une publication trimestrielle sera également envisagée de manière à avoir une information plus continue au fil de l'année.

La structure animatrice aura en charge l'élaboration du contenu, l'édition des documents et la diffusion de l'information auprès des locaux (Internet, courrier, journaux, radio...).

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- Commune(s) concernée(s) par le site Natura 2000,
- ATEN,
- PNR de Millevaches en Limousin
- Autre structure.

Partenaires techniques potentiels :

Offices de tourisme, associations sportives locales, CREN Limousin, exploitants, associations naturalistes régionales et locales, collectivités, DDT, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "Communiquer efficacement avec l'ensemble des acteurs via une lettre de liaison natura 2000"					
Priorité 3			A accomplir au fil du DOCOB		
Fiche-action "B.3.a."	Mise en œuvre potentielle		1 fois par an		
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Concertation avec les acteurs	J.H.	6	220	1 320 €
	Recherche de financement	J.H.	3	220	660 €
	Préparation et rédaction du contenu	J.H.	12	220	2 640 €
	Edition et diffusion	J.H.	6	220	1 320 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	27	Coût équivalent	5 940 €

Fiche action n° **B. 3. b.**

« Réalisation d'une plaquette de communication propre au site haute vallée de la Vienne »

Priorité 3

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet l'édition d'une plaquette propre au site Natura 2000.

La structure animatrice aura en charge l'élaboration du contenu, l'édition des documents et la diffusion de l'information auprès des locaux.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- Commune(s) concernée(s) par le site Natura 2000,
- C.R.E.N. Limousin,
- Lycée Forestier de Meymac, ENSIL, Lycée de Neuvic,
- PNR de Millevaches en Limousin
- Autre structure.

Partenaires techniques potentiels :

Offices de tourisme, associations sportives locales, CREN Limousin, exploitants, associations naturalistes régionales et locales, collectivités, DDT, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "Réaliser une plaquette de communication propre au site Natura 2000 haute vallée de la Vienne"					
Priorité 3		A accomplir au fil du DOCOB			
Fiche-action "B.3.b."	Mise en œuvre potentielle	1 fois en 6 ans			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Concertation avec les acteurs	J.H.	3	220	660 €
	Préparation et rédaction du contenu	J.H.	10	220	2 200 €
	Edition et diffusion (DREAL / DDT)	J.H.	2	220	440 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	15	Coût équivalent	3 300 €

Fiche action n° B. 3. c.

« Formation des personnels d'accueil aux problématiques du site Natura 2000 haute vallée de la Vienne »

Priorité 3

Description :

La nouveauté que constitue l'implantation du réseau Natura 2000 peut susciter des interrogations de la part d'habitants locaux mais aussi de la part d'un public touristique. Le personnel des structures d'accueil aux nouveaux résidents ainsi que ceux des points d'information touristique constituent des relais incontournables dans l'optique de communiquer efficacement sur le Réseau. La mesure consiste donc à :

- lister les structures pouvant relayer localement l'information relative à Natura 2000,
- rédiger un dossier synthétique sur ce que sont les sites Natura 2000,
- diffuser ces documents aux personnes relais du territoire et organiser périodiquement des sessions de formation sur le terrain à destination de ce même public.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- Commune(s) concernée(s) par le site Natura 2000,
- C.R.E.N. Limousin,
- Lycée Forestier de Meymac,
- PNR de Millevaches en Limousin
- Autre structure.

Partenaires techniques potentiels :

Offices de tourisme, associations sportives locales, CREN Limousin, exploitants, associations naturalistes régionales et locales, collectivités, DDT, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin, autres structures animatrices de site Natura 2000.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "Formation des personnels d'accueils aux problématiques du site natura 2000 haute vallée de la Vienne"					
Priorité 3		A accomplir au fil du DOCOB			
Fiche-action "B.3.c."	Mise en œuvre potentielle	1 fois par an			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Concertation avec les acteurs	J.H.	6	220	1 320 €
	Préparation des outils de formations	J.H.	12	220	2 640 €
	Formation des acteurs	J.H.	6	220	1 320 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	24	Coût équivalent	5 280 €

Fiche action n° B. 3. d.

« Tenue de stands et présentation des outils de communication dans le cadre de fêtes et de manifestations diverses »

Priorité 3

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la participation aux diverses fêtes, foires, conférences et manifestations locales afin d'y présenter le travail effectué dans le cadre de Natura 2000.

Le contenu présenté pourra prendre de multiples formes, mais on y trouvera, entre autre :

- des résultats réguliers sur la gestion des habitats et espèces
- des informations générales sur une espèce, un habitat ponctuellement mis en valeur
- des présentations des projets réalisés ou à venir (sentier d'interprétation, chantier bénévole à venir...)...

La structure animatrice aura en charge l'élaboration du contenu, l'édition des documents de communication nécessaires, et l'animation de l'événementiel.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- Commune(s) concernée(s) par le site Natura 2000,
- C.R.E.N. Limousin,
- PNR de Millevaches en Limousin
- Autre structure.

Partenaires techniques potentiels :

Offices de tourisme, associations sportives locales, CREN Limousin, exploitants, associations naturalistes régionales et locales, collectivités, DDT, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "Tenue de stands et présentation des outils de communication dans le cadre des fêtes et manifestations locales"					
Priorité 3			A accomplir au fil du DOCOB		
Fiche-action "B.3.d."	Mise en œuvre potentielle		1 fois par an		
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Préparation des outils de communication	J.H.	6	220	1 320 €
	Tenue des stands	J.H.	6	220	1 320 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	12	Coût équivalent	2 640 €

Fiche action n° B. 3. e.

« Communiquer efficacement avec l'ensemble des acteurs du site via un site Internet du site Natura 2000 haute vallée de la Vienne »

Priorité 4

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la construction et la mise en ligne d'un site Internet sur le site Natura 2000 haute vallée de la Vienne.

La structure animatrice aura en charge l'élaboration du contenu, la mise en ligne et la mise à jour régulière du site.

L'ATEN propose des domaines Internet et des trames de construction du contenu mis à disposition des animateurs de sites (www.pepiniere.n2000.fr).

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- ATEN,
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- Commune(s) concernée(s) par le site Natura 2000,
- PNR de Millevaches en Limousin
- Autre structure.

Partenaires techniques potentiels :

Offices de tourisme, ATEN, CREN Limousin, associations naturalistes régionales et locales, collectivités, DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "Communiquer efficacement avec l'ensemble des acteurs via un site internet du site natura 2000 haute vallée de la Vienne"					
Priorité 4		Optionnelle			
Fiche-action "B.3.e."	Mise en œuvre potentielle	1 fois en 6 ans			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Préparation du contenu	J.H.	12	220	2 640 €
	Mise en ligne des données (ATEN)	J.H.	4	220	880 €
	Actualisation du contenu	J.H.	10	220	2 200 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	26	Coût équivalent	5 720 €

6.3.4. Objectif n° 4 : sensibilisation et éducation à l'environnement auprès du public

Fiche action n° B. 4. a.

« Information et sensibilisation des élus locaux »

Priorité 3

Description :

La présente fiche action a pour objet l'information et la sensibilisation des élus locaux, en particulier des Maires quant à leurs prérogatives en matière de réglementations liées aux milieux naturels (limitation de la circulation des véhicules à moteur sur certaines voies ouvertes à la circulation publique (loi "4x4" n° 91-2 du 3 janvier 1991) entre autre.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- Commune(s) concernée(s) par le site Natura 2000,
- PNR de Millevaches en Limousin.

Partenaires techniques potentiels :

Offices de tourisme, CREN Limousin, exploitants, associations naturalistes régionales et locales, collectivités, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "information et sensibilisation des élus locaux"					
Priorité 3			A accomplir au fil du DOCOB		
Fiche-action "B.4.a."	Mise en œuvre potentielle	Tout au long de l'animation			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Concertation avec les acteurs	J.H.	3	220	660 €
	Préparation des documents	J.H.	3	220	660 €
	Réunion d'information	J.H.	6	220	1 320 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	12	Coût équivalent	2 640 €

Fiche action n° B. 4. b.

« Mise en place d'un dispositif de réalité augmentée via une application Smart phone »

Priorité 4

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la réalisation, la diffusion et la promotion d'une application informatique appelée « réalité augmentée » qui sera téléchargeable gratuitement par le public sur les téléphones portables « Smart phone ». Ce dispositif, relativement nouveau permettra de découvrir le site Natura 2000 sous de nombreux aspects : bâti, biodiversité, gestion... grâce aux fonctions particulières de ces nouveaux téléphones : GPS, images, films...

En se déplaçant sur le site avec son téléphone équipé de l'application, le public pourra entre autre :

- écouter des commentaires sur le lieu où il se trouve
- voir des images / films sur la biodiversité, les pratiques ayant façonnées ces paysages,
- comprendre les problématiques liées au site et les actions mises en œuvre.

La structure animatrice aura en charge l'élaboration du contenu, l'édition de l'application et la diffusion aux structures concernées.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Offices de tourisme,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- PNR de Millevaches en Limousin.

Partenaires techniques potentiels :

Offices de tourisme, associations de préservation du bâti, CREN Limousin, exploitants, associations naturalistes régionales et locales, collectivités, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "mise en place d'un dispositif de réalité augmentée via une application Smart-Phone"					
Priorité 4		Optionnelle			
Fiche-action "B.4.b."	Mise en œuvre potentielle	1 fois en 6 ans			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Concertation avec les acteurs	J.H.	5	220	1 100 €
	Recherche de financement	J.H.	10	220	2 200 €
	Préparation et élaboration du contenu	J.H.	25	220	5 500 €
	Edition et diffusion	J.H.	10	220	2 200 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	50	Coût équivalent	11 000 €

Fiche action n° B. 4. c.

« Organisation de chantiers bénévoles ouverts au public »

Priorité 4

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la mise en place de chantiers bénévoles favorisant la préservation de la biodiversité ou l'intérêt paysager d'un secteur.

La structure animatrice aura en charge l'élaboration du projet, la diffusion de l'information auprès des locaux (journaux, radio...), et la réalisation de ces chantiers bénévoles tout en veillant à la sécurité des participants.

Ces chantiers pourront prendre des formes multiples dont par exemple :

- la restauration ou l'entretien de mares,
- l'entretien d'un élément de patrimoine,
- la pose de clôture mobile pour l'entretien d'une parcelle...

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- Commune(s) concernée(s) par le site Natura 2000,
- C.R.E.N. Limousin,
- Lycée Forestier de Meymac,
- PNR de Millevaches en Limousin.

Partenaires techniques potentiels :

CREN Limousin, exploitants, associations naturalistes régionales et locales, collectivités, DDT, ayants droit des surfaces concernées, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin, Services des impôts fonciers, associations de chasses et / ou de piégeurs, Fédérations Départementales et Régionale des Chasseurs.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "Organisation de chantiers bénévoles ouverts au public"					
Priorité 4		Optionnelle			
Fiche-action "B.4.c."	Mise en œuvre potentielle	1 fois par an			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Concertation avec les acteurs	J.H.	3	220	660 €
	Préparation des cahiers des charges des interventions	J.H.	6	220	1 320 €
	Organisation des chantiers	J.H.	6	220	1 320 €
	Réalisation des chantiers	J.H.	6	220	1 320 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	21	Coût équivalent	4 620 €

Fiche action n° B. 4. d.

« Organisation de sorties découvertes avec le grand public »

Priorité 3

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet l'organisation de sorties découvertes sur le site à l'attention du grand public.

Le maître d'ouvrage aura en charge la définition des thèmes de sorties, l'organisation des sorties (communication, moyens engagés) et l'animation des activités.

Ces sorties pourront aborder de multiples thèmes :

- L'outil natura 2000
- La faune et la flore du site
- le petit patrimoine bâti...

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Offices de tourisme,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- Commune(s) concernée(s) par le site Natura 2000,
- PNR de Millevaches en Limousin.

Partenaires techniques potentiels :

Offices de tourisme, associations de préservation du bâti, CREN Limousin, exploitants, associations naturalistes régionales et locales, collectivités, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin ; associations de chasses et / ou de piégeurs, Fédérations Départementales et Régionale des Chasseurs.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "organisation de sorties découvertes avec le grand public"					
Priorité 3		A accomplir au fil du DOCOB			
Fiche-action "B.4.d."	Mise en œuvre potentielle	1 fois par an			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Concertation avec les acteurs	J.H.	12	220	2 640 €
	Organisation des sorties	J.H.	6	220	1 320 €
	Réalisation des sorties	J.H.	6	220	1 320 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	24	Coût équivalent	5 280 €

Fiche action n° B. 4. e.

« Conduite de projets avec les scolaires et les étudiants »

Priorité 3

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la conduite de projet avec les scolaires et les étudiants.

Le maître d'ouvrage aura donc en charge la mise en place de partenariats avec les établissements, le montage de projets avec les élèves et les enseignants, et l'accompagnement des actions mises en œuvre.

Une piste de projet est la mise en place d'échanges scolaires entre les élèves du site Natura 2000 de la haute vallée de la Vienne, et ceux du PNR Loire Anjou Touraine, à l'embouchure de la Vienne.

L'idée d'un tel partenariat vient de l'intérêt pour les élèves d'un secteur géographique comme de l'autre de découvrir les paysages et la biodiversité située à l'autre bout d'un écosystème exceptionnel: la Vienne.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Offices de tourisme,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- Commune(s) concernée(s) par le site Natura 2000,
- C.R.E.N. Limousin,
- PNR de Millevaches en Limousin.

Partenaires techniques potentiels :

Offices de tourisme, CREN Limousin, exploitants, associations naturalistes régionales et locales, collectivités, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin, associations de chasses et / ou de piégeurs, Fédérations Départementales et Régionale des Chasseurs.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "conduite de projets avec les scolaires et les étudiants"					
Priorité 3		A accomplir au fil du DOCOB			
Fiche-action "B.4.e."	Mise en œuvre potentielle	2 fois par an			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Concertation avec les acteurs	J.H.	12	220	2 640 €
	Conventionnement et partenariat	J.H.	6	220	1 320 €
	Organisation des projets	J.H.	18	220	3 960 €
	Réalisation des projets	J.H.	12	220	2 640 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	48	Coût équivalent	10 560 €

Fiche action n° B. 4. f.

« Réalisation de sentiers pédagogiques sur le site »

Priorité 3

Description :

La présente fiche action a pour objet d'animer et permettre la réalisation de sentiers pédagogiques sur le site. Plusieurs projets de sentiers existent d'ors et déjà :

- projet de la randonnée des 3 chemins
- projet d'ENS sur les sources de la Vienne avec sentier d'interprétation
- projet de sentier aquatique avec le club de Kayak

Le maître d'ouvrage aura donc en charge la définition de projets intégrant les projets existants, la recherche de financement, et le suivi de l'intégration des projets en cours de réalisation dans la logique de site natura 2000 (entrée habitats, espèces, chartes graphiques...).

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Offices de tourisme,
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- Village Vacances Famille de Nedde,
- PNR de Millevaches en Limousin
- Autre structure.

Partenaires techniques potentiels :

CREN Limousin, associations naturalistes régionales et locales, collectivités, DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin, associations de chasses et / ou de piégers, Fédérations Départementales et Régionale des Chasseurs.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "réalisation de sentiers pédagogiques sur le site"					
Priorité 3			A accomplir au fil du DOCOB		
Fiche-action "B.4.f."	Mise en œuvre potentielle	Tout au long de l'animation			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Concertation avec les porteurs de projets	J.H.	10	220	2 200 €
	Recherche de financement	J.H.	4	220	880 €
	Création et / ou adaptation du contenu	J.H.	10	220	2 200 €
	Valorisation des réalisations	J.H.	5	220	1 100 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H.	29	Coût équivalent	6 380 €

6.4. Enjeu C : amélioration de la connaissance sur le site

6.4.1. Objectif n° 1 : comprendre et mesurer l'action d'animation d'un site Natura 2000

Fiche action n° C. 1. a.

« Analyser et évaluer annuellement les résultats du travail d'animation du site »

Priorité 3

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet d'analyser et d'évaluer annuellement les résultats du travail d'animation du site.

Pour cela, le maître d'ouvrage réalisera chaque année un bilan de son travail d'animation, présentant entre autre (outil de suivi présenté dans le volume II / III, annexes techniques) :

- les outils de suivis mis en œuvre
- les actions mises en œuvre
- les chantiers réalisés
- les difficultés rencontrées
- les projets en cours...

Pour ce faire, des outils de suivis sont proposés en annexes 3 du présent volume.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- PNR de Millevaches en Limousin.

Partenaires techniques potentiels :

Offices de tourisme, DDT, CREN Limousin, exploitants, associations naturalistes régionales et locales, collectivités, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "analyser et évaluer annuellement les résultats du travail d'animation d'un site Natura 2000"					
Priorité 3		A accomplir au fil du DOCOB			
Fiche-action "C.1.a."	Mise en œuvre potentielle	1 fois par an			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Réaliser le bilan de l'année écoulée	J.H.	12	220	2 640 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H. (salarié)	12	Coût équivalent	2 640 €

6.4.2. Objectif n° 2 : étudier les pratiques locales pour une meilleure adaptation des choix de gestion

Fiche action n° C. 2. a.

« Enregistrer et cartographier les pratiques »

Priorité 3

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet l'enregistrement et la cartographie des pratiques.

Pour cela, le maître d'ouvrage organisera et gèrera les bases de données relatives au site, en produisant au minimum une :

- cartographie des MAET
- cartographie des contrats
- cartographie des inventaires
- cartographie des suivis photographiques...

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Offices de tourisme,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- Commune(s) concernée(s) par le site Natura 2000,
- C.R.E.N. Limousin,
- PNR de Millevaches en Limousin.

Partenaires techniques potentiels :

DDT, CREN Limousin, exploitants, associations naturalistes régionales et locales, collectivités, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "enregistrer et cartographier les pratiques"					
Priorité 3			A accomplir au fil du DOCOB		
Fiche-action "C.2.a."	Mise en œuvre potentielle	Tout au long de l'animation			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Mise au point procédures et Base de Données	J.H.	3	220	660 €
	Cartographie	J.H.	30	220	6 600 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H. (salarié)	33	Coût équivalent	7 260 €

Fiche action n° C. 2. b.

« Suivi photographique paysager »

Priorité 4

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la réalisation d'un suivi photographique paysager. Ce suivi avait été partiellement commencé en 2007 lors du stage de Cyrielle BANNWARTH sur les Sources de la Vienne.

Le maître d'ouvrage aura donc en charge la réalisation du suivi des points de vue entamés en 2007, ainsi que le suivi photographique sur d'autres sites, sur l'ensemble du périmètre Natura 2000.

Les suivis photographiques permettent d'avoir un bon aperçu de l'évolution générale d'un milieu ou d'un paysage, sur le site, mais aussi et surtout sur des actions de gestion comme les parcelles engagées en MAET, ou encore les contrats Natura 2000.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Offices de tourisme,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- Commune(s) concernée(s) par le site Natura 2000,
- C.R.E.N. Limousin,
- PNR de Millevaches en Limousin.

Partenaires techniques potentiels :

DDT, CREN Limousin, DDT, exploitants, associations naturalistes régionales et locales, collectivités, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "Suivi photographique paysager"					
Priorité 4		Optionnelle			
Fiche-action "C.2.b."	Mise en œuvre potentielle	3 fois en 6 ans			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Mise au point procédures et Base de Données	J.H.	1	220	220 €
	Prises de vue de terrain	J.H.	6	220	1 320 €
	Analyse du suivi	J.H.	3	220	660 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H. (salarié)	10	Coût équivalent	2 200 €

Fiche action n° C. 2. c.

« Etude de l'état et de la gestion des bassins routiers collecteurs d'eau de pluie pour la « mise aux normes » vis-à-vis de la législation »

Priorité 4

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet l'étude de l'état et de la gestion des bassins routiers collecteurs d'eau de pluie dans l'optique de leur mise aux normes vis-à-vis de la législation.

Pour ce faire, le maître d'ouvrage définira un protocole d'étude et réalisera les campagnes de terrains. Il informera régulièrement les partenaires, et en particulier les gestionnaires de ces milieux, puis il envisagera avec les collectivités la mise aux normes de ces bassins.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- Conseil général de chaque département
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- Commune(s) concernée(s) par le site Natura 2000,
- PNR de Millevaches en Limousin.

Partenaires techniques potentiels :

MISEN, DDT, associations naturalistes régionales et locales, collectivités, DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "étude de l'état et de la gestion des bassins routiers collecteurs d'eau de pluie pour la « mise aux normes » vis-à-vis de la législation "					
Priorité 4		Optionnelle			
Mise en œuvre potentielle		1 fois en 6 ans			
Fiche-action "C.2.c."	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Concertation avec les acteurs	J.H.	3	220	660 €
	Recherche de financement	J.H.	10	220	2 200 €
	Etude et analyse	J.H.	15	220	3 300 €
	Intervention d'un stagiaire 6 mois (1 fois en 6 ans)	J.H.	120	22	2 640 €
	Frais de déplacement du stagiaire	km	4000	0,32	1 280 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H. (salarie)	28	Coût équivalent	10 080 €

Fiche action n° C. 2. d.

« Etudier la dynamique de l'ensablement des cours d'eau »

Priorité 3

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet la réalisation d'une étude sur la dynamique d'ensablement des cours d'eau.

En effet, cette problématique est récurrente sur les milieux aquatiques, en lien avec de multiples facteurs tant naturels (crues, charriages..) qu'anthropiques (piétinement, coupe rase, labour...).

Le maître d'ouvrage aura donc en charge de définir avec les partenaires les objectifs de l'étude, les partenariats éventuels, et le suivi de l'étude.

Il est en particulier envisagé :

- d'encadrer un stagiaire 6 mois du master II recherche de l'ENSIL, qui serait basé à son école et co encadré avec ses enseignants afin de lancer l'étude, définir le protocole, commencer l'étude
- faire participer des étudiants de l'ENSIL dans le cadre de leur formation, pour réaliser les suivis découlant de l'étude un an sur deux

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Etablissement Public du Bassin de la Vienne,
- SMMB,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- C.R.E.N. Limousin.

Partenaires techniques potentiels :

MISEN, DDT, ENSIL, ONEMA, Fédérations de pêche...

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action " Etudier la dynamique d'ensablement des cours d'eau "					
Priorité 3		A accomplir au fil du DOCOB			
Fiche-action "C.2.d."	Mise en œuvre potentielle	1 stage 6 mois + 3 suivis en 6 ans			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Concertation avec les acteurs	J.H.	3	220	660 €
	Recherche de financement	J.H.	5	220	1 100 €
	cadrage et accompagnement de l'étude	J.H.	6	220	1 320 €
	Intervention d'étudiants (ENSIL ...)	J.H.	180	0	0 €
	Intervention d'un stagiaire 6 mois (1 fois en 6 ans)	J.H.	120	22	2 640 €
	Frais de déplacement du stagiaire	km	4000	0,32	1 280 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H. (salarié)	14	Coût équivalent	7 000 €

6.4.3. Objectif n° 3 : améliorer la connaissance de la biodiversité

Fiche action n° C. 3. a.

« Inventaire et cartographie complémentaire des espèces d'intérêt communautaire »

Priorité 3

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet d'inventorier et cartographier les espèces d'intérêt communautaire sur des secteurs où le diagnostic biologique du DOCOB est insuffisant.

L'objectif portera en particulier sur la prospection intégrale du chevelu à la recherche de la Moule perlière. Un objectif de recherche du Pique-prune et du Grand capricorne sur les communes de l'aval du site est également fixé tout comme celui de recherche du Fluteau nageant sur l'ensemble du chevelu.

Des compléments d'inventaires et de suivi sur l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire est également prévu.

Le maître d'ouvrage pourra faire appel à un prestataire, ou à la ressource interne de sa structure afin de réaliser cette action. Il est en outre prévu un temps de recherche de financement, ainsi qu'un temps de travail de stagiaire 3 mois, de type étudiant en Gestion et Protection de la Nature.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- CBN MC,
- C.R.E.N. Limousin.

Partenaires techniques potentiels :

CBN MC, DDT, CREN Limousin, exploitants, associations naturalistes régionales et locales, collectivités, DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "inventaire et cartographie complémentaire des espèces communautaires"					
Priorité 3		A accomplir au fil du DOCOB			
Fiche-action "C.3.a."	Mise en œuvre potentielle	Tout au long de l'animation			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Concertation avec les acteurs	J.H.	4	220	880 €
	Recherche de financement	J.H.	10	220	2 200 €
	Etude et analyse	J.H.	60	220	13 200 €
	Intervention d'un stagiaire 3 mois (2 fois en 6 ans)	J.H.	120	22	2 640 €
	Frais de déplacement du stagiaire	km	4000	0,32	1 280 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H. (salarie)	74	Coût équivalent	20 200 €

Fiche action n° C. 3. b.

« Inventaire et cartographie complémentaire des habitats naturels »

Priorité 4

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet d'inventorier et cartographier les habitats naturels dans le temps (prise en compte de l'évolution des milieux, coupes, drainage...).

Le maître d'ouvrage pourra faire appel à un prestataire, ou à la ressource interne de sa structure afin de réaliser cette action. Il est en outre prévu un temps de recherche de financement.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Offices de tourisme,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- Commune(s) concernée(s) par le site Natura 2000,
- C.R.E.N. Limousin,
- PNR de Millevaches en Limousin.

Partenaires techniques potentiels :

CBN MC, CREN Limousin, exploitants, associations naturalistes régionales et locales, collectivités, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "inventaire et cartographie complémentaire des habitats naturels"					
Priorité 4		Optionnelle			
Fiche-action "C.3.b."	Mise en œuvre potentielle	En fonction des demandes d'extensions potentielles			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Concertation avec les acteurs	J.H.	2	220	440 €
	Recherche de financement	J.H.	5	220	1 100 €
	Etude et analyse	J.H.	30	220	6 600 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H. (salarié)	37	Coût équivalent	8 140 €

Fiche action n° C. 3. c.

« Etudier les débits minimums biologiques et sédimentaires »

Priorité 3

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet d'étudier les débits minimums biologiques, et des débits minimums sédimentaires avec pour espèces cibles la Moule perlière, le Chabot, la Lamproie de Planer et l'Ecrevisse à pieds blancs.

Le maître d'ouvrage aura donc en charge la mise en place d'une méthodologie, l'encadrement et le suivi de l'étude, ainsi que la valorisation des résultats.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Etablissement Public du Bassin de la Vienne,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- SMMB,
- C.R.E.N. Limousin,
- PNR de Millevaches en Limousin.

Partenaires techniques potentiels :

DDT, ONEMA, EDF, CREN Limousin, exploitants, associations naturalistes régionales et locales, collectivités, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "Etudier les débits minimums biologiques et sédimentaires"					
Priorité 3		A accomplir au fil du DOCOB			
Fiche-action "C.3.c."	Mise en œuvre potentielle	3 fois en 6 ans			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Concertation avec les acteurs	J.H.	2	220	440 €
	Recherche de financement	J.H.	5	220	1 100 €
	Etude et analyse	J.H.	30	220	6 600 €
	Intervention d'étudiants (ENSIL ...)	J.H.	180	0	0 €
	Intervention d'un stagiaire 3 mois (2 fois en 6 ans)	J.H.	120	22	2 640 €
	Frais de déplacement du stagiaire	km	4000	0,32	1 280 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H. (salarié)	37	Coût équivalent	12 060 €

Fiche action n° C. 3. d.

« Proposer un cahier des charges opération innovante au profit d'espèces favorisant le développement des populations de Moule perlière »

Priorité 3

Description :

Dans le cadre du diagnostic biologique du site, et en particulier dans le cadre de l'étude de l'existant, une action réalisée en Bretagne a attiré notre attention.

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet de proposer un cahier des charges « opération innovante au profit d'espèces » visant au développement des populations de Moule perlière.

En se basant entre autre sur le cahier des charges du PNR d'Armorique (volume II / III, annexes techniques) et en accord avec les instances décisionnelles comme les DDT, le CSRPN et le MNHN, le maître d'ouvrage élaborera un cahier des charges opérationnel en accord avec la législation de manière à proposer une action contractuelle en faveur de la Moule perlière (réintroduction, stations d'élevage...).

Ce cahier des charges devra être validé en CSRPN puis indexé au DOCOB avant d'être mobilisable.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- ONEMA,
- PNR de Millevaches en Limousin,
- Autres structures.

Partenaires techniques potentiels :

MNHN, ONEMA, DDT, associations naturalistes régionales et locales, collectivités, CSRPN, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action " proposer un cahier des charges opération innovante au profit d'espèces favorisant le développement des populations de Moule perlière "					
Priorité 3		A accomplir au fil du DOCOB			
Fiche-action "C.3.d."	Mise en œuvre potentielle	1 fois en 6 ans			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Concertation avec les acteurs	J.H.	2	220	440 €
	Recherche de financement	J.H.	5	220	1 100 €
	Etude et analyse	J.H.	30	220	6 600 €
	Intervention d'un stagiaire 6 mois (1 fois en 6 ans)	J.H.	120	22	2 640 €
	Frais de déplacement du stagiaire	km	4000	0,32	1 280 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H. (salarié)	37	Coût équivalent	12 060 €

6.4.4. Objectif n° 4 : améliorer la connaissance socio-économique du site

Fiche action n° C. 4. a.

« Etudier les possibilités de soutien aux activités économiques favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire »

Priorité 3

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet d'étudier les possibilités de soutien aux activités économiques favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Le maître d'ouvrage aura donc en charge d'identifier ces activités (ramassage de myrtilles, apiculture, élevage...), de définir les modalités d'un soutien à ces activités, ainsi que de communiquer et de promouvoir ces activités.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Offices de tourisme,
- Associations naturalistes régionales et locales,
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- Commune(s) concernée(s) par le site Natura 2000,
- C.R.E.N. Limousin,
- PNR de Millevaches en Limousin.

Partenaires techniques potentiels :

Chambres d'agriculture, FR CIVAM, propriétaires fonciers, offices de tourisme, CREN Limousin, exploitants, associations naturalistes régionales et locales, collectivités, DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin, DRAAF.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "étudier les possibilités de soutien aux activités économiques favorables aux habitats et espèces communautaires "					
Priorité 3		A accomplir au fil du DOCOB			
Fiche-action "C.4.a."	Mise en œuvre potentielle	1 fois en 6 ans			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Concertation avec les acteurs	J.H.	6	220	1 320 €
	Recherche de financement	J.H.	5	220	1 100 €
	Etude et analyse	J.H.	30	220	6 600 €
	Intervention d'un stagiaire 6 mois (1 fois en 6 ans)	J.H.	120	22	2 640 €
	Frais de déplacement du stagiaire	km	4000	0,32	1 280 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H. (salarié)	41	Coût équivalent	12 940 €

Fiche action n° C. 4. b.

« Etudier la fréquentation du site »

Priorité 4

Description :

La mise en œuvre de la présente fiche action a pour objet d'étudier la fréquentation du site, en particulier de certains secteurs comme les Sources de la Vienne ou le site d'escalade à Eymoutiers.

Le maître d'ouvrage aura donc en charge de définir les sites de suivis ainsi que les modalités d'étude de la fréquentation.

Maîtres d'ouvrage potentiels :

- Etat,
- Le cas échéant, collectivité territoriale présidant le Comité de Pilotage ou collectivité porteuse de l'animation.

Maîtres d'oeuvre potentiels :

- Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs,
- Offices de tourisme,
- Communauté(s) de communes concernée(s) par le site Natura 2000,
- Commune(s) concernée(s) par le site Natura 2000,
- PNR de Millevaches en Limousin.

Partenaires techniques potentiels :

Offices de tourisme, associations de préservation du bâti, CREN Limousin, exploitants, associations naturalistes régionales et locales, collectivités, A.S.P., DREAL Limousin, PNR de Millevaches en Limousin.

Coût prévisionnel :

Budget prévisionnel 2011 - 2017 de la fiche-action "étudier la fréquentation du site "					
Priorité 4		Optionnelle			
Fiche-action "C.4.b."	Mise en œuvre potentielle	Tout au long de l'animation			
	Sous-intitulés	Unité	Nb.	Coût unitaire	Coût global
Animation	Concertation avec les acteurs	J.H.	2	220	440 €
	Définition du protocole de suivis (détecteurs, lieux...)	J.H.	2	220	440 €
	Recherche de financement	J.H.	5	220	1 100 €
	Installation du matériel	J.H.	1	220	220 €
	Analyse des données	J.H.	5	220	1 100 €
Total prévisionnel de la fiche-action		nb. J.H. (salarie)	15	Coût équivalent	3 300 €

7. Programme financier prévisionnel

Cette partie du DOCOB vise à chiffrer le budget prévisionnel de l'animation et des coûts de gestion liés aux 6 ans de travail sur ce site de la haute vallée de la Vienne.

Il y sera donc distingué :

- les coûts d'animation
- les coûts du programme de MAET
- les coûts du programme contractuel

7.1. Programme d'animation du DOCOB

Nombre de journées hommes nécessaires à l'animation du programme d'action sur 6 ans				
Priorité	Prioritaire et urgent à mettre en œuvre : 1	Prioritaire : 2	A accomplir au fil de l'animation du DOCOB : 3	Optionnelle : 4
Enjeu A : conservation des habitats d'espèces, habitats et espèces d'intérêt communautaire	561	224	261	
Enjeu B : intégration sociétale de la démarche Natura 2000		33	357	97
Enjeu C : amélioration des connaissances sur le site			248	90
Sous sous total (J.H. salariée) par priorité	561	257	866	187
Sous total (J.H. salariée)	1684			187
Equivalent Temps Plein salarié par an (pendant 6 ans)	1,37			0,15
Equivalent Temps Plein stagiaire et étudiants par an (pendant 6 ans)		0,25	0,42	0,15

Chiffrage du coût de l'animation du programme d'action sur 6 ans				
Priorité	Prioritaire et urgent à mettre en œuvre : 1	Prioritaire : 2	A accomplir au fil de l'animation du DOCOB : 3	Optionnelle : 4
Enjeu A : conservation des habitats d'espèces, habitats et espèces d'intérêt communautaire	123 420 €	60 160 €	57 420 €	
Enjeu B : intégration sociétale de la démarche Natura 2000		7 260 €	78 540 €	21 340 €
Enjeu C : amélioration des connaissances sur le site			40 400 €	23 720 €
Sous total par priorité	123 420 €	67 420 €	176 360 €	45 060 €
Total financier de l'animation sur 6 ans	367 200 €			45 060 €

Figure 124 : chiffrage prévisionnel du coût d'animation du DOCOB 2011 - 2016

7.2. Programme Mesures Agro environnementale Territorialisées

Budget prévisionnel annuel du programme MAET 2010 - 2015				
Mesures	% estimé de contractualisation	Cout total annuel (hors PHAE)	Cout total annuel de la PHAE	Cout total annuel / mesure
li_1148_LS3 ou LS1	80%	3 155 €	0 €	3 155 €
li_1148_LS4 ou LS2	80%	1 285 €	313 €	1 599 €
li_1148_ZH3 ou ZH1	80%	3 727 €	0 €	3 727 €
li_1148_ZH4 ou ZH2	80%	4 355 €	1 061 €	5 416 €
li_1148_ZH5 ou ZH 7	60%	892 €	0 €	892 €
li_1148_ZH6 ou ZH8	60%	1 043 €	254 €	1 297 €
li_1148_HE6	30%	1 609 €	794 €	2 403 €
li_1148_HE8	30%	2 215 €	794 €	3 009 €
li_1148_HA2	Ind.	200 €	0 €	200 €
li_1148_HA1	Ind.	400 €	0 €	400 €
li_1148_RI2	20%	3 000 €	0 €	3 000 €
li_1148_RG1	50%	2 125 €	0 €	2 125 €
li_1148_RG2	50%	1 463 €	0 €	1 463 €
Total général		25 468 €	3 216 €	28 684 €

Budget prévisionnel sur 5 ans (2010-2015) du programme MAET				
Mesures	% estimé de contractualisation	Cout total (hors PHAE)	Cout total de la PHAE	Cout total / mesure
li_1148_LS3 ou LS1	80%	15 774 €	0 €	15 774 €
li_1148_LS4 ou LS2	80%	6 427 €	1 566 €	7 993 €
li_1148_ZH3 ou ZH1	80%	18 634 €	0 €	18 634 €
li_1148_ZH4 ou ZH2	80%	21 774 €	5 304 €	27 078 €
li_1148_ZH5 ou ZH 7	60%	4 462 €	0 €	4 462 €
li_1148_ZH6 ou ZH8	60%	5 214 €	1 270 €	6 484 €
li_1148_HE6	30%	8 045 €	3 970 €	12 015 €
li_1148_HE8	30%	11 074 €	3 970 €	15 044 €
li_1148_HA2	Ind.	1 000 €	0 €	1 000 €
li_1148_HA1	Ind.	2 000 €	0 €	2 000 €
li_1148_RI2	20%	15 000 €	0 €	15 000 €
li_1148_RG1	50%	10 625 €	0 €	10 625 €
li_1148_RG2	50%	7 313 €	0 €	7 313 €
Total général		127 341 €	16 080 €	143 421 €

Figure 125 : chiffrage prévisionnel du coût du programme MAET du DOCOB

7.3. Programme contractuel (contrats « ni ni » et contrats forestiers)

Contractualisation prévisionnelle 2011 - 2016 sur le site Natura 2000 haute vallée de la Vienne										
Enjeu A : conservation et restauration des habitats d'espèces, habitats et espèces d'intérêt communautaire										
code action	intitulé de la fiche-action	Priorité DOCOB	Code des principaux CDC mobilisés (liste non exhaustive)	Type			Taux de contractualisation objectif	objectif de contractualisation (2011 2016)	Coût unitaire du CDC	Coût global de la gestion sur 6 ans
				surface concernée (ha)	Linéaire concerné (m.l.)	Éléments concernés (nb.)				
A.1.a.	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer l'habitat d'espèces réseau hydrographique	1	EODEH - 1			32	30,0%	9,6	10000	96000
			EODEH - 2			32	6,3%	2,0	100000	200000
			ER		180000		10,0%	18000,0	5	90000
			RPR		180000		10,0%	18000,0	10	180000
			LEE			2	50,0%	1,0	50000	50000
A.1.b.	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer l'habitat d'espèces zones humides	1	AP			50	10,0%	5,0	1500	7500
			BDGR	260			10,0%	26,0	3000	78000
			CERD		10000		10,0%	1000,0	100	100000
			EG			30	15,0%	4,5	2300	10350
			GP	260			5,0%	13,0	7500	97500
			GR / FR	260			15,0%	39,0	6500	253500
			PF		20000		15,0%	3000,0	15	45000
			PM		10000		5,0%	500,0	15	7500
A.1.c.	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer l'habitat d'espèces milieux forestiers	1	CF 09	336			15,0%	50,4	2000	100800
			CF 06	336			5,0%	16,8	2650	44520
A.1.d.	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer l'habitat d'espèces bâti, ponts et cavités favorables aux chiroptères	1	AAEC	35		47	10,0%	8,2	3000	24600
A.1.f.	Promotion et animation des contrats natura 2000 de limitation et / ou élimination d'espèces indésirables, visant à conserver et / ou restaurer des habitats d'espèces	1	CF 04	1318			0,1%	1,3	7000	9226
			ELEI	1318			0,1%	1,3	7000	9226

A.2.a.	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire à vocation pastorale	1	AP			50	15,0%	7,5	1500	11250		
			BDGR	258				20,0%	51,6	3000	154800	
			CERD		10000				10,0%	1000,0	100	100000
			EG			30			20,0%	6,0	2300	13800
			GP	258					10,0%	25,8	7500	193500
			GR / FR	258					30,0%	77,4	6500	503100
			PF		20000				10,0%	2000,0	15	30000
			PM		10000				10,0%	1000,0	15	15000
A.3.a.	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire forestiers	1	CF 09	188				20,0%	37,6	2000	75200	
			CF 06	188					20,0%	37,6	2650	99640
A.4.a.	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire aquatiques	2	MDS	40				20,0%	8,0	200	1600	
A.5.a.	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer des populations d'espèces d'intérêt communautaire	1	CF 02			10		30,0%	3,0	1000	3000	
			CERD			200			20,0%	40,0	1000	40000
			EHA		10000				30,0%	3000,0	30	90000
			MDS		3000				20,0%	600,0	200	120000
			RG			50				10,0%	5,0	2000
A.5.b.	Promotion et animation des contrats natura 2000 de limitation et / ou élimination d'espèces indésirables, visant à conserver et / ou restaurer une population d'espèces d'intérêt communautaire	1	CF 04	1318				0,1%	1,3	7000	9226	
			ELEI	1318					0,1%	1,3	7000	9226
Bilan de la contractualisation prévisionnelle				1214 ha éligibles	273000 ml éligibles	533 éléments éligibles	14,4%	388,5 ha	48100 ml	2 883 064 €		

Figure 126 : chiffrage prévisionnel du coût du programme contractuel du DOCOB 2011 - 2016

7.4. Budget prévisionnel global du DOCOB 2011 - 2016

Chiffrage du coût global prévisionnel du DOCOB 2011 - 2016		
Partie	Prioritaire	Optionnelle
Animation du DOCOB	367 200,00 €	45 060,00 €
Programme MAET	143 420,92 €	
Programme contractuel	2 883 064,00 €	
Coût total	3 393 684,92 €	45 060,00 €

Figure 127 : chiffrage prévisionnel du coût global du DOCOB 2011 - 2016

Bibliographie :

ALEFFI M., M. BARBO G. BERTANI I. BONINI G. BUFFA A. CARRATELLO A. COGONI F. FLORE L. MISERERE S. PEREGO S. PIOVANO D. PUNTILLO R. SCHUMACKER & F. SGUAZZIN, 2004 - Contributo alla conoscenza briologica della Valle Stura di Demonte (Alpi Occidentali, Piemonte, Italia). Museo Regionale di Scienze Naturali, 21: 227-247.

ANTONETTI Ph., BRUGEL E., KESSLER F., BARBE J.P. & TORT M., 2006. - Atlas de la flore d'Auvergne. Conservatoire botanique national du Massif Central, 984 p.

ATEN, 2008 – Document d'objectifs natura 2000, Guide pour une rédaction simplifiée - . Publication de l'Atelier Technique des Espaces naturels. 57 p.

AUGIER J., 1966 - Flore des Bryophytes. Paris. P. Lechevallier éditeur, 702 p.

BANNWARTH C., 2007. - Rapport de stage. Contribution au plan de valorisation du SIEM des Sources de la Vienne. IUP Génie des territoires et de l'environnement PNR de Millevaches en Limousin. 149 p.

BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.Cl., ROYER J.M., ROUX G. & TOUFFET J., 2004. - Prodrôme des végétations de France. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 61, 171 p.

BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J., LACOSTE J.P., GEHU J.M., GLEMAREC M. & BELLAN-SANTINI D., 2005. - Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats agropastoraux. La Documentation Française, Paris, 4, Tome 1 : 445 p., Tome 2 : 487 p.

BILLY Fr., 2000. - Prairies et pâturages en Basse-Auvergne. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, N.S., N°spécial 20, 253 p.

BIOTOPE, 2009. – Document de travail, Plan national d'actions pour les Noyades de France - . Plan d'action national pour le MEEDAT et la DREAL Centre. 41 p.

BISSARDON M. & GUIBAL L., 1997. - CORINE biotopes. Version originale. Types d'habitats français. Ecole nationale du génie rural des eaux et forêts / Muséum national d'histoire naturelle, 217 p.

BONNOT E.J., 1967 - Etudes sur le *Bruch vogesiaca* Schwägr. Rev. bryol. lichénol., XXXV : 171-185.

BOTINEAU M. & CHASTAGNOL R., 1983. - Compte rendu de la sortie botanique du 13 juin 1982 : vallée de la Vienne près de Masléon, (CL 87/97) - vallée de la Maulde près de Bujaleuf (Haute-Vienne) (CL 97). Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, N.S., 14 : 165-178

BOTINEAU M. & VILKS A., 1982. - Contribution à l'étude des orchidées du Limousin : leur répartition géographique et écologique dans la vallée de la Vienne. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, N.S., 13 : 24-34

BOTINEAU M., 1980. - Esquisse phytosociologique de la Haute et Moyenne Vallée de la Vienne. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, N.S., 11 : 131

BOTINEAU M., 1985. - Contribution à l'étude botanique de la haute et moyenne vallée de la Vienne (phytogéographie, phytosociologie). Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, N.S., N°spécial 6, 352 p.

BOTINEAU M., BOUDRIE M. & VILKS A., 1991. - Vallée de la Vienne et affluents en aval d'Eymoutiers (Corrèze, Haute-Vienne), compte rendu de la sortie botanique du 9 septembre 1990. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, N.S., 22 : 307-310

BOULAY A., 1904 - Muscinées de la France. Deuxième partie. Hépatiques. P. Klincksieck, Paris, 224 p.

BOULAY M., 1884 - Muscinées de la France. Première Partie - Mousses. Paris, F. Savy, Libraire-Editeur.

BOUMAN A.C., 1993 - The genus *Cephalozia* in The Netherlands. *Lindbergia*, 18 : 85-93.

BOUZILLE J.B., 1986. - Deuxième journée : lundi 8 juillet : Moyenne vallée de la Vienne - Serpentes. In : 12ème session extraordinaire de la S.B.C.O. en Limousin. Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, N.S., 17 : 251-256

BRUGEL E., BRUNERYE L., VILKS A., 2001 – Plantes et végétations en Limousin ; Atlas de la flore vasculaire. Saint Gence, Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin. 800p.

BRUNERYE L., 1962 - Les marais des Monédières (Haute-Corrèze). Etude phytosociologique et évolution de la végétation. 245 p, 89 fig. 24 photos, Editions Delondre, Paris.

CHABROL L. & REIMRINGER K., 2008. – Etude complémentaire pour la DREAL Limousin. Document principal : inventaire et cartographie des habitats naturels et semi naturels du site natura 2000 n° FR 7401148 « haute vallée de la Vienne -. Rapport CBN MC DREAL Limousin. 186 p.

CHABROL L. & REIMRINGER K., 2008. – Etude complémentaire pour la DREAL Limousin. Annexe cartographique, inventaire et cartographie des habitats naturels et semi naturels du site natura 2000 n° FR 7401148 « haute vallée de la Vienne -. Rapport CBN MC DREAL Limousin. 108 p.

CHATENET Ph., BOTINEAU M., HAURY J. & GHESTEM A., 2000. - Typologie de la végétation macrophytique des rivières et affluents de la Vienne et de la Gartempe (Limousin, France). *Acta Bot. Gallica*, 147 (2) : 151-164

CHOISNET G. & SEYTRE L., 2003. - Les hêtraies atlantiques à Houx de la Directive "Habitats" en Auvergne (9120). Conservatoire botanique national du Massif central / Direction régionale de l'environnement Auvergne, 35 p. Commission Européenne, 2003. - Interpretation manual of European union habitats - EUR 25. Commission of the European Community, 127 p.

COCHET G., 2006. - Inventaire des rivières à Moule perlière sur le territoire du PNR de Millevaches en Limousin - . Rapport d'étude pour le PNR de Millevaches en Limousin. 21 p.

CORLEY M.F.V. & CRUNDWELL A.C., 1991 - Additions and amendments to the mosses of Europe and the Azores. *Journal of Bryology*, 16 ; 337-356

CORLEY M.F.V., CRUNDWELL A.C., DÜLL R., HILL M.O. & SMITH A.J.E., 1981 - Mosses of Europe and the Azores ; an annotated list of species, with synonyms from the recent literature. *Journal of Bryology*, 11 ; 609-689

CREN Limousin, 2008. - Plan de gestion 2008 – 2013 des Sources de la Vienne - . Rapport CREN Limousin. 121 p.

CRUM H.A. & ANDERSON L.E., 1981 - Mosses of eastern North America. Vol. I. New York, Columbia University Press.

DAY E. ; 2010 - Caractérisation de l'habitat de la Moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) sur la Haute-vallée de la Vienne. Rapport de stage pour le PNR de Millevaches en Limousin. 30 p.

DE ZUTTERE P., 1993a - Quelques bryophytes intéressantes récoltées lors des voyages d'étude des Cercles des Naturalistes de Belgique en France. *Nowellia bryologica*, 5 : 1-14.

DE ZUTTERE P., 1993b - Bryophytes rares ou nouvelles pour les départements du Puy-de- Dôme et du Cantal (Auvergne, France) II. *Nowellia bryologica*, 5 : 15-18. DÉPERIERS-ROBBE S., 2000 - Etude préalable à l'établissement du Livre rouge des Bryophytes menacées de France métropolitaine. Ministère de l'Environnement, DNP - Laboratoire de Phytogéographie, Université de Caen, 176 p. DIERSSEN K., 2001 - Distribution, ecological amplitude and phytosociological characterization of European bryophytes. *Bryophytorum bibliotheca* 56 : 1-289.

DREAL Limousin, 2008 – Cahier des charges technique régional concernant la réalisation des documents d'objectifs natura 2000 - . Publication de la DREAL Limousin. 13 p.

DOUIN R., 1934 - Les Hépatiques du Limousin méridional et de ses confins arvernes. *Revue Bryologique et Lichénologique*, 7 (3-4) ; 223-225.

DOUIN R., 1939 - Nouvelle note sur les Hépatiques du Limousin et de ses régions limitrophes. *Revue Bryologique et Lichénologique*, 11 ; 115-116.

DÜLL R., 1983 - Distribution of the European and Macaronesian liverworts (Hepaticophytina). *Bryol. Beiträge*, 2 ; 1-115. EUROPEAN COMMITTEE FOR CONSERVATION OF BRYOPHYTES (E.C.C.B.), 1995. - Red Data Book of European Bryophytes. ECCB, Trondheim, 291 p.

FRAHM J.-P., 2002 - La bryoflore des Vosges et des zones limitrophes. *Limprichtia* 19 : 1- 131.

GARCIA C. & SÉRGIO C., 2003 - Novos dados acerca da presence de *Bruchia vogesiaca* Nest. ex Schwaegr. (Dicranaceae, Musci) na Serra de Santa Luzia (Minho, Portugal). *Portugaliae Acta Biologica*, 21 : 239-243.

GAUDILLAT V., HAURY J., BARBIER B. & PESCHADOUR F., 2002. - Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats humides. La Documentation Française, Paris, 3, 449 p.

GHESTEM A., LALEMODE N. & BOTINEAU M., 1987. - La végétation aquatique de la "Montagne Limousine"(Premiers documents phytosociologiques). *Mém. Soc. Sci. Nat. Archéo. Creuse*, XLII : 1-11

GHESTEM A. & VILKS A., 1978 - Contribution à l'étude phytosociologique des tourbières du Limousin. *Colloques phytosociologiques*, VII, 165-182.

GMHL, 2008. - Inventaires mammalogiques et herpétologiques sur les sources de la Vienne - . Rapport d'étude pour le CREN Limousin. 13 p.

GMHL, 2010. – Amélioration des connaissances chiroptérologiques sur le territoire du PNR de Millevaches en Limousin par prospection du bâti, détection et capture - . Rapport d'étude pour le PNR de Millevaches en Limousin. XX p.

GROLLE R. & LONG D.G., 2000 - An annotated check-list of the Hepaticae and Anthocerotae of Europe and Macaronesia. *Journal of Bryology*, 22 ; 103-140.

GROLLE R., 1983 - Hepatics of Europe including the Azores ; an annotated list of species, with synonyms from the recent literature. *Journal of Bryology*, 12 ; 403-459

HENNEQUIN E., 1996. - Inventaire et cartographie : propositions de gestion sur la vallée de la Vienne - sources amont de Limoges. *Espaces naturels du Limousin*, 68 p.

HÉRIBAUD J., 1899 - Les Muscinées d'Auvergne. Clermont-Ferrand, L. Bellet [Mémoires de l'Académie des Sciences, des Belles-Lettres & des Arts de Clermont-Ferrand, 2ème série, 14], 544 p.

HILL M.O., N. BELL, M.A. BRUGGEMAN-NANNENGA, M. BRUGUES, M.J. CANO, J. ENROTH, K.I. FLATBERG, J.-P. FRAHM, M.T. GALLEGU, R. GARILLETI, J. GUERRA, L. HEDENÄS, D.T. HOLYOAK, J. HYVÖNEN, M.S. IGNATOV,

F. LARA, V. MAZIMPAKA, J. MUNOZ & L. SÖDERSTRÖM, 2006 - Bryological Monograph - An annotated checklist of the mosses of Europe and Macaronesia. J. Bryol., 28 : 198-267.

HILL M.O., PRESTON C.D. & SMITH A.J.E., 1994 - Atlas of the bryophytes of Britain and Ireland. Volume 3. Mosses (Diplolepideae). Harley Books, 419 p.

HOLYOAK D.T., 2007 - *Bruchia vogesiaca* Schwägr. (Bruchiaceae) on Bodmin Moor, East Cornwall: a moss new to Britain. Journal of Bryology, 29 : 135-136.

HUGONNOT V., 2009. - Inventaire des bryophytes du site d'intérêt écologique majeur "Sources de la Vienne". Conservatoire botanique national du Massif central \ Conservatoire Régional des Espaces naturels du Limousin, 20 p.

HUGONNOT V. & K. GUERBAA, 2008 - Les bryophytes de la Réserve naturelle nationale de la tourbière des Dauges (Haute-Vienne, Limousin). Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, N.S., 39 : 517-534.

HUGONNOT V. & ULLY S., 2003 - Présence de *Bruchia vogesiaca* Schwaegr. (Bruchiaceae, Mousse) dans le département du Cantal (Auvergne, France). Le Monde des Plantes, 480 : 11-12.

HUGONNOT V., 2008 - Inventaire des bryophytes de la tourbière de la Ferrière (Corrèze). Conservatoire régional des Espaces naturels du Limousin, Conservatoire botanique national du Massif central, 18 p.

HUGONNOT V. & GUERBAA K., 2008 - Les bryophytes de la Réserve naturelle nationale de la tourbière des Dauges (Haute-Vienne, Limousin). Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, N.S., 39 : 517-534.

HUSNOT T., 1884-1890 - *Muscologia Gallica*. Descriptions et figures des Mousses de France et des contrées voisines. 1ère partie ; Acrocarpes.

HUSNOT T., 1892-1894 - *Muscologia Gallica*. Descriptions et figures des Mousses de France et des contrées voisines. 2ème partie : Pleurocarpes. Athis, Cahan (Orne).

HUSNOT T., 1922 - Flore analytique et descriptive des hépatiques de France et des contrées voisines. 2ème édition, Athis, Orne, 163 p.

INSEE, 2010 – Site internet cartographique - .

LALEMODE N., 1986. - Contribution à l'étude de la végétation aquatique d'un secteur de la "Montagne limousine" (départements de la Creuse et de la Corrèze). Thèse Doc. Pharm., Université de Limoges, 152 p.

LECOINTE A., 1981a - Intérêts phytogéographiques de la bryoflore normande ; 2 - le cortège atlantique s.l.. Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie, 108 ; 51-60.

LECOINTE A. et PIERROT R.B., 1984 - Bryophytes observées pendant la dixième session extraordinaire de la SBCO Vosges-Alsace. Bulletin de la Société Botanique du Centre- Ouest, NS, 15 : 269-300.

LECOINTE A., ROGEON M.A., PIERROT R.B. & HOUMEAU J.M., 1979 - Cortèges et listes des bryophytes observées pendant la sixième session extraordinaire de la société botanique du Centre-Ouest en Corrèze (19). Bulletin de la Société Botanique du Centre- Ouest, N.S., 10 ; 187-230.

LECOINTE A., SCHUMACKER R., PIERROT R.B. & ROGEON M.A., 1982 - Cortèges et listes des bryophytes observés pendant la 7ème session extraordinaire de la S.B.C.O. dans le Cantal : corrections, précisions, conclusions, bibliographie. Bull. Soc. Bot. Centre- Ouest, N.S., 13 : 253-262

LUFRANT J., 1982. - Contribution à l'analyse physico-chimique des sols et à l'étude de la végétation forestière d'un secteur de la moyenne vallée de la Vienne (Eymoutiers- St-Léonard-de-Noblat). Thèse Doc. Pharm., Université de Limoges, 64 p.

MAZAUD L., 2007. – Etude du potentiel d'accueil de la Vienne pour la restauration d'une population de Saumon atlantique. Rapport de stage Université Blaise pascal / Géonat.

MEINUNGER L. & SCHRÖDER W., 2007 - Verbreitungsatlas der Moose Deutschlands. Band 3. Regensburg, Regensburgische Botanische Gesellschaft, 709 p.

MEINUNGER L. & W. SCHRÖDER, 2007. - Verbreitungsatlas der Moose Deutschlands. Band 1. Regensburgische Botanische Gesellschaft, Regensburg, 636 p.

MEP, 2009. – Compte rendus des 6 pêches électriques réalisées sur la Vienne dans le cadre de l'élaboration du DOCOB du site haute vallée de la Vienne - . Rapport d'étude pour le PNR de millevaches en Limousin. 120 p.

MEP, ECOGEA, 2010. – Inventaire complémentaire de la Moule perlière sur le site Natura 2000 haute vallée de la Vienne et ses affluents - . Rapport cartographique d'étude pour le PNR de millevaches en Limousin. 22 p.

MERIAUX J.L., 1978. - Etude analytique et comparative de la végétation aquatique d'étangs et marais du nord de la France. Aspects physiologiques, floristiques, systématiques, chorologiques et écologiques. Doc. Phytosociol., N.S., III : 1-244

MÜLLER K., 1965 - Zur Flora und Vegetation der Hochmoore des nordwestdeutschen Flachlandes. Schriften Naturwiss. Vereins Schleswig-Holstein, 36 : 30-77.

MULOT P.E., 2005. - Contribution à la caractérisation phytosociologique des pelouses vivaces et des prairies du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. Mémoire de fin d'études, ENGREF, 146 p. + annexes

NAUWYNCK F., 2006. - Etat des lieux du patrimoine naturel et des espèces en Limousin - Document provisoire. Espaces naturels du Limousin, 95 p.

NAUWYNCK F., 2007. - Inventaire et cartographie des habitats naturels et semi-naturels du site d'intérêt écologique majeur : "Lac de Servières et la tourbière de Berbeyrolles". Conservatoire botanique national du Massif central / Direction régionale de l'Environnement Limousin, Conseil régional du Limousin, Conseil général de la Creuse, Conseil général de la Corrèze, Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, 21 p.

ONEMA, 2009. – Note méthodologique de localisation et de caractérisation des cours d'eau à Moule perlière dans le massif central V1 - . Publication ONEMA, 123 p.

PATON J.A., 1999 - The liverworts flora of the British Isles. Harley Books, Colchester, 626 p.

PNR MV, 2007 – DOCOB du site natura 2000 Landes des Monnédières n° FR 7401103 - . Publication du PNR de Millevaches en Limousin validé par décret ministériel. 223 p.

POTIER de la VARDE R., 1912 - Sur la présence de *Cephalozia macrostachya* Kaal. dans la Manche. Rev. Bryol., 5 : 73.

RAMEAU J.CI., CHEVALLIER H., BARTOLI M. & GOURC J., 2001. - Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats forestiers. La Documentation Française, Paris, Tome 1 : 339 p., Tome 2 : 423 p.

REIMRINGER K., 2006. - Inventaire et cartographie des habitats naturels et semi-naturels du site d'intérêt écologique majeur : "Source de la Vienne". Conservatoire botanique national du Massif central /

Direction régionale de l'Environnement Limousin, Conseil régional du Limousin, Conseil général de la Creuse, Conseil général de la Corrèze, Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, 28 p.

REYNIER M., 1982. - Contribution à l'étude de la végétation forestière et des sols d'un secteur de la haute vallée de la Vienne (en amont d'Eymoutier). Thèse Doc. Pharm., Université de Limoges, 68 p.

ROMAO C., 1997. - Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - Version EUR 15 - 96/2 FINAL-FR. Commission Européenne, 109 p.

ROS R.M., V. MAZIMPAKA, U. ABOU-SALAMA, M. ALEFFI, T.L. BLOCKEEL, M. BRUGUÉS, M.J. CANO, R.M. CROS, M.G. DIA, G.M. DIRKSE, W. EL SAADAWI, A. ERDAĞ, A. GANEVA, J.M. GONZÁLEZ-MANCEBO, I. HERRNSTADT, K. KHALIL, H. KÜRSCHNER, E. LANFRANCO, A. LOSADA-LIMA, M.S. REFAI, S. RODRÍGUEZ-NUÑEZ, M. SABOVJLEVIĆ, C. SÉRGIO, H. SHABBARA, M. SIMSIM & L. SÖDERSTRÖM, 2007 - Hepatics and Anthocerotae of the Mediterranean, an annotated checklist. *Cryptog. Bryol.*, 28 (4) : 351-437.

ROSANSKA F., 2008 – Situation de l'Ecrevisse à pattes blanches en Haute-Vienne. Fédération de la haute-Vienne pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique. 45p. + annexes.

RUPIN E., 1893 - Catalogue des mousses, sphaignes, hépatiques et lichens de la Corrèze. *Revue Scientifique du Limousin*, 43 p.

SARRASSAT C., 1942 - *Hedwigidium imberbe* (Sw.) Byol. eur. et *Hyocomium flagellare* (Dicks.) Bryol. eur. dans le Massif Central. Leur répartition en France. *Revue Bryologique et Lichénologique*, 1 ; 104-112.

SARRASSAT C., 1930 - Note sur le *Bruchia vogesiaca* Schw., Mousse nouvelle pour la Creuse. *Rev. Bryol.*, III (1-2) : 62-64.

SARRASSAT C., 1931 - Le *Bruchia vogesiaca* Schw. sur le plateau de Millevaches. *Revue bryologique*, 4 : 141.

SAUER M., 2005 - Cephaloziaaceae. pp 232-258 in Philippi G. & Nebel M., *Die Moose Baden-Württembergs. Band 3 : Spezieller Teil (Bryophyta : Sphagnosporida, Marchantiophyta, Antocerotophyta)*. Ulmer, Stuttgart, 487 p.

SCHUMACKER R. & SAPALY J., 1996 - Catalogue critique des hépatiques (Anthocerotophyta et Marchantiophyta) de l'Auvergne (Cantal et Puy-de-Dôme, France).

Documents de la Station Scientifique des Hautes-Fagnes, 130 p., 7 cartes h. t.

SCHUMACKER R. & VÁŇA J., 2005 - Identification keys to the liverworts and hornworts of Europe and Macaronesia. Second Edition, *Sorus*, Poznan, 209 p. SCHUSTER R.M., 1974 - The hepaticae and anthocerotae of North America. Volume III. Columbia University Press, New York and London, 880 p.

SÉRGIO C., JANSEN J. & SÉNECA A., 1998 - *Bruchia vogesiaca* Schwaegr. (Musci, Dicranales) in Portugal. New remarks on morphology, ecology, distribution and conservation. *Lindbergia*, 23 : 55-61.

SÖDERSTRÖM L., K. HASSEL & H. WEIBULL, 2002 - Preliminary distribution maps of bryophytes in Northwestern Europe. Vol. 1 Hepaticae and Anthocerotae. (2nd ed.). *Nordic Bryological Society & Mossornas Vänner*, Trondheim, 55 p.

VÁŇA J. & J. KUČERA, 2002 - *Cephalozia macrostachya* confirmed in the Czech Republic. *Preslia*, 74 : 197-200.

VANDEN BERGHEN C., 1956 - Flore générale de Belgique. Bryophytes. Volume I. Fascicule II. *Jardin Botanique de l'Etat*, Bruxelles, 270 p.

VILKS A. & BOTINEAU M., 2007. – Le site remarquable et pittoresque de la vallée de la Vienne au Rochers de Servières, végétation et premiers inventaires mycologiques et bryo lichéniques - . Annales Scientifiques du Limousin n° 18 (2007). 17 p.

WERNER J., T. SCHNEIDER, C. SCHNEIDER & T. MAHEVAS, 2005 - Les bryophytes de la Lorraine extravosgienne. Liste critique annotée. Cryptog. Bryol., 26 (4) : 347-402.

Annexe n°1 : abréviations et acronymes

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
ACCA : Association communale de chasse agréée
ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AE RMC : Agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse
ANEM : Association nationale des élus de la montagne
APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
ASQAB : Association de surveillance de la qualité de l'air à Besançon
ATEN : Atelier technique des espaces naturels
RGM : Bureau de recherches géologiques et minières
CA : Chambre d'agriculture
CAD : Contrat d'agriculture durable
CBN : Conservatoire botanique national
CC : Communauté de communes
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CDOA : Commission départementale d'orientation agricole
CELRL : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
CEMAGREF : Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts
CG : Conseil général
CIADT : Comité interministériel pour l'aménagement du territoire
CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNERA : Centre national d'étude et de recherche appliquée (ONCFS)
CNJA : Centre national des jeunes agriculteurs
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CPE : Commission de protection des eaux (CPEPESC)
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CREN : Conservatoire régional des espaces naturels
CR : Conseil régional
CROS : Comité régional olympique et sportif
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSP : Conseil supérieur de la pêche (devenu ONEMA)
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
CTE : Contrat territorial d'exploitation
CTE-PNB : Centre thématique européen - Protection de la nature et de la biodiversité
DCE : Directive cadre sur l'eau
DCO : Demande chimique en oxygène
DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDE : Direction départementale de l'équipement
DDEA : Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
DDJS : Direction départementale jeunesse et sports
DE : Direction de l'eau (MEEDDAT)
DG Env : Direction générale de l'environnement (Commission européenne)
DGAC : Direction générale de l'aviation civile
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DREAL : Direction régionale de l'environnement (ex-DRAE)
DNE : Doubs nature environnement
DNP : Direction de la nature et des paysages (MEEDDAT)

DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409
 DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
 DPF : Domaine public fluvial
 DPM : Domaine public maritime
 DRAE : Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement (devenue DREAL avec les SHC)
 DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
 DTONF : Direction territoriale de l'office national des forêts
 EDF : Électricité de France
 ENF : Espaces naturels de France
 ENGEES : École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg
 ENGREF : École nationale du génie rural, des eaux et des forêts
 ENS : Espace naturel sensible
 EP : Établissement public
 EPA : Établissement public à caractère administratif
 EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
 EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial
 FCNE : Franche-Comté nature environnement
 FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique
 FDC : Fédération départementale des chasseurs
 FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
 FEDER : Fonds européen de développement régional
 FEOGA : Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole
 FEP : Fonds européen pour la pêche
 FNCOFOR : Fédération nationale des communes forestières françaises
 FNE : France nature environnement
 FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
 FNRPF : Fédération régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs
 FPNR : Fédération nationale des parcs naturels régionaux
 FRC : Fédération régionale des chasseurs
 FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
 FSE : Fonds social européen
 GIC : Groupement d'intérêt cynégétique
 GIP : Groupement d'intérêt public
 IFORE : Institut de formation de l'environnement (MEEDDAT)
 INRA : Institut national de la recherche agronomique
 ISTE : Institut des sciences et techniques de l'environnement de l'université de Franche-Comté
 JOCE : Journal officiel de la communauté européenne
 JORF : Journal officiel de la république française
 LIFE : L'instrument financier pour l'environnement
 LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
 MAE : Mesures agro-environnementales
 MAETER : Mesures agro-environnementales territorialisées
 MAP : Ministère de l'agriculture et de la pêche
 MATE : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (devenu MEDD en juin 2002)
 MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (ex. MEDAD)
 MEDAD : Ministère de l'écologie, du développement, et de l'aménagement durables
 MES : Matières en suspension
 MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
 ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
 ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
 ONF : Office national des forêts
 ONG : Organisation non gouvernementale
 OPIE : Office pour les insectes et leur environnement

PCB : Polychlorobiphényles
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
PMPOA : Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole
PN : Parc national
PNR : Parc naturel régional
POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)
PPR : Plan de prévention des risques
PSG : Plan simple de gestion
RHP : Réseau hydrologique et piscicole
RBd : Réserve biologique domaniale
Rbi : Réserve biologique intégrale
RN : Réserve naturelle
RNCFS : Réserves nationales de chasse et de faune sauvage
RNF : Réserves naturelles de France
RNN : Réserve naturelle nationale
RNR : Réserve naturelle régionale
RNV : Réserve naturelle volontaire
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SFEPM : Société française pour l'étude et la protection des mammifères
SHC : Service hydrologique centralisateur (intégré dans les DREAL depuis 1991)
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
SINP : Système d'information sur la nature et les paysages (MEEDDAT)
SRADT : Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire
SRAE : Service régional d'aménagement des eaux (intégré avec les DRAE et les SHC dans les DREAL en 1991)
SRU : loi Solidarité et renouvellement urbain
SSCENR : Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux
UE : Union européenne
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
URCPIE : Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement
WWF : World wildlife fund
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

Annexe n°2 : définition des termes spécifiques

Aire de distribution

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Angiosperme

Plantes à fleurs. C'est un groupe important de plantes supérieures caractérisées par la possession (au niveau de leurs fleurs) d'un ovaire enclosant un ou des ovules. Ces organes, à la suite d'une double fécondation, deviendront un fruit renfermant une ou plusieurs graines.

Animateur – structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Association végétale

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biocénose

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

Bioclimat

Ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble.

Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biomasse

Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

Biotope

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Bryophyte

Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA)

Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Il assure le paiement d'aides de l'Etat et de l'Union européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la

protection de l'environnement. Le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide est aussi effectué par le CNASEA.

Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Classe

Unité taxonomique (ex. : monocotylédones) ou syntaxonomique (ex. : *Thlaspietea rotundifolii*), regroupant plusieurs ordres.

Climax

État d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Communauté végétale

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

Contrats Natura 2000

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est

l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en œuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages"

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en œuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

Direction régionale de l'environnement (DREAL)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en œuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

Dynamique de la végétation

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Document d'objectifs (Docob)

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Embranchement

Grande division de la classification classique des espèces vivantes (ex : vertébrés, invertébrés.)

Espèce indicatrice

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation,
- soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

Espèce migratrice régulière d'oiseaux

Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Études et notices d'impact

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Famille

Unité taxonomique qui regroupe les genres qui présentent le plus de similitude entre eux (ex : ursidés, canidés).

Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Formation végétale

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Genre

Unité taxonomique rassemblant des espèces voisines, désignées par un même nom

Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Groupement végétal

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Impacts cumulatifs

Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Installations, usines, dépôts, chantiers ou autres installations soumises aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font

l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Mesures agri-environnementales

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Structure porteuse

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Ordre

Unité taxonomique regroupant plusieurs familles (ex. : rosales).

Phanérogame

Grande division systématique rassemblant les plantes à fleurs.

Physionomie

Aspect général d'une végétation.

Phytosociologie

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Ptéridophytes

Embranchement du règne végétal qui regroupe notamment les fougères, les prêles, les lycopodes, les sélaginelles et les isoètes.

Raisons impératives d'intérêt public majeur

À l'instar de la Convention de Ramsar, la directive Oiseaux et la directive Habitats adoptent le concept de « raisons impératives d'intérêt public majeur » pour justifier la réalisation d'un projet malgré une évaluation négative. Si l'expression elle-même n'est pas définie, l'article 6 paragraphe 4 de la directive Habitats stipule que les raisons impératives d'intérêt public majeur ne sont examinées qu'en « l'absence de solutions alternatives ». L'article ne s'applique pas aux projets qui relèvent exclusivement de l'intérêt d'entreprises ou de particuliers. Exemple de raison impérative d'intérêt public majeur : lutte contre le chômage en Allemagne en 1990 après la réunification.

Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union

européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, annonique, steppique et littoraux de la mer noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Le PNR est situé à l'interface des régions biogéographiques atlantique et continentale, avec une influence continentale prépondérante.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Section

Division taxonomique d'un genre, d'une famille, etc.

Sites d'importance communautaire (SIC)

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats" (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Station

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Syntaxon

Groupement végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

Systématique

Classification des êtres vivants selon un système hiérarchisé en fonction de critères variés parmi lesquels les affinités morphologiques, et surtout génétiques, sont prépondérantes. La classification hiérarchique traditionnelle s'organise depuis le niveau supérieur vers le taxon de base dans l'ordre suivant : règne, embranchement, classe, ordre, famille, genre, espèce, individu.

Taxon

Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

Annexe n°3 : tableau de suivi et d'analyse de l'animation du site 2011 - 2016

Suivi du temps de travail par fiche-actions du DOCOB du site Natura 2000 Haute Vallée de la Vienne													
Enjeu A : conservation et restauration des habitats d'espèces, habitats et espèces d'intérêt communautaire													
code enjeu	code objectif	code action	intitulé de la fiche-action	Priorité DOCOB	Temps de travail prévu (DOCOB)	Temps stagiaire prévu	Temps consommé 2011	Temps consommé 2012	Temps consommé 2013	Temps consommé 2014	Temps consommé 2015	Temps consommé 2016	Reste à faire
A	1		Conservier et restaurer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire										
A	1	a	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer l'habitat d'espèces réseau hydrographique	1	64								64
A	1	b	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer l'habitat d'espèces zones humides	1	69								69
A	1	c	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer l'habitat d'espèces milieux forestiers	1	56								56
A	1	d	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer l'habitat d'espèces bâti, ponts et cavités favorables aux chiroptères	1	56								56
A	1	e	Promotion et animation des MAET visant à conserver et / ou restaurer des habitats d'espèces	1	17								17
A	1	f	Promotion et animation des contrats natura 2000 de limitation et / ou élimination d'espèces indésirables, visant à conserver et / ou restaurer des habitats d'espèces	1	23								23
A	2		Conservier et restaurer les habitats d'intérêt communautaire à vocation pastorale										
A	2	a	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire à vocation pastorale	1	69								69
A	2	b	Promotion et animation des MAET visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire	1	17								17
A	2	c	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de pâturage pour les milieux pastoraux de substitution	1	34								34
A	3		Conservier et restaurer les habitats d'intérêt communautaire forestiers										
A	3	a	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire forestiers	1	69								69
A	4		Conservier et restaurer les habitats d'intérêt communautaire aquatiques										
A	4	a	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire aquatiques	2	20								20
A	5		Conservier et restaurer les populations d'espèces d'intérêt communautaire										
A	5	a	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer des populations d'espèces d'intérêt communautaire	1	42								42
A	5	b	Promotion et animation des contrats natura 2000 de limitation et / ou élimination d'espèces indésirables, visant à conserver et / ou restaurer une population d'espèces d'intérêt communautaire	1	27								27
A	5	c	Promouvoir l'acquisition de parcelles à enjeux dans la conservation d'espèces d'intérêt communautaire	1	31								31

A	6	Maintenir et développer de bonnes pratiques de gestion répondant aux objectifs Natura 2000											
A	6	a	promotion et animation de la charte Natura 2000 du site haute vallée de la Vienne	3	56								56
A	6	b	Promotion et animation de convention de bonnes pratiques avec les clubs sportifs	3	21								21
A	7	Maintenir et développer les corridors écologiques											
A	7	a	Proposition d'extension du site Natura 2000	1	56								56
A	7	b	Concertation avec les gestionnaires de barrages hydro-électriques pour une meilleure circulation des espèces et une amélioration de la ressource en eau	2	26								26
A	8	Prévenir les atteintes aux habitats et aux espèces											
A	8	a	Respect du régime d'évaluation des incidences	3	51								51
A	8	b	Suivi et respect des zonages réglementaires	3	14								14
A	8	c	Information du Comité de Pilotage	3	36								36
A	8	d	Accompagner les chantiers sylvicoles potentiellement impactant pour le site Natura 2000	3	31								31
A	8	e	Proposer les demandes d'Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope pour les stations d'espèces d'intérêt communautaire à enjeux forts	3	52								52
A	8	f	Repenser la gestion piscicole de manière à favoriser les espèces aquatiques d'intérêt communautaire	2	40								40
A	9	Former des étudiants à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire											
A	9	a	Formation de stagiaires à l'animation d'un site Natura 2000	2	69	320							69

Suivi du temps de travail par fiche-actions du DOCOB du site Natura 2000 Haute Vallée de la Vienne

Enjeu B : appropriation locale du site Natura 2000 haute vallée de la Vienne

code enjeu	code objectif	code action	intitulé de la fiche-action	Priorité DOCOB	Temps de travail prévu (DOCOB)	Temps stagiaire prévu	Temps consommé 2011	Temps consommé 2012	Temps consommé 2013	Temps consommé 2014	Temps consommé 2015	Temps consommé 2016	Reste à faire
B	1	Participer au développement local											
	1	a	Organiser et développer le " don à la communauté " des produits de coupes issus des chantiers Natura 2000	3	12								12
	1	b	Favoriser, promouvoir et communiquer sur les activités locales favorables aux habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire	3	24								24
	2	Concertation et implication des acteurs socio-économiques dans les thématiques de gestion du site											
	2	a	Concertation et coordination des porteurs de projets intervenants sur la gestion du site Natura 2000	2	18								18
	2	b	Animation du groupe de travail milieux aquatiques	3	24								24
	2	c	Formation d'un réseau local d'observateurs Glochidies	3	18								18
	2	d	Animation du groupe de travail agriculture	3	24								24
	2	e	Animation du groupe de travail tourisme, loisirs et sports de nature	3	24								24
	2	f	Création et diffusion d'une plaquette sports de nature et biodiversité	3	16								16
	2	g	Animation du groupe de travail forêt	3	24								24
	2	h	Création et diffusion d'un poster et de flyers sur les contrats Natura 2000	2	15								15
	3	Développer des outils de communication en lien avec le site Natura 2000											
	3	a	Communiquer efficacement avec l'ensemble des acteurs via une lettre de liaison natura 2000	3	27								27
	3	b	Réaliser une plaquette de communication propre au site Natura 2000 haute vallée de la Vienne	3	15								15
	3	c	Formation des personnels d'accueils aux problématiques du site natura 2000 haute vallée de la Vienne	3	24								24
	3	d	Tenue de stands et présentation des outils de communication dans le cadre des fêtes et manifestations locales	3	12								12
	3	e	Communiquer efficacement avec l'ensemble des acteurs via un site internet du site natura 2000 haute vallée de la Vienne	4	26								26
	4	Sensibilisation et éducation à l'environnement auprès du public											
	4	a	Information et sensibilisation des élus locaux	3	12								12
	4	b	Mise en place d'un dispositif de réalité augmentée via une application Smart-Phone	4	50								50
	4	c	Organisation de chantiers bénévoles ouverts au public	4	21								21
	4	d	Organisation de sorties découvertes avec le grand public	3	24								24
4	e	Conduite de projets avec les scolaires et les étudiants	3	48								48	
4	f	Réalisation de sentiers pédagogiques sur le site	3	29								29	

Suivi du temps de travail par fiche-actions du DOCOB du site Natura 2000 Haute Vallée de la Vienne

Enjeu C : amélioration des connaissances sur le site

code enjeu	code objectif	code action	intitulé de la fiche-action	Priorité DOCOB	Temps de travail prévu (DOCOB)	Temps stagiaire prévu	Temps consommé 2011	Temps consommé 2012	Temps consommé 2013	Temps consommé 2014	Temps consommé 2015	Temps consommé 2016	Reste à faire
C	1		Comprendre et mesurer l'action d'animation d'un site natura 2000										
	1	a	Analyser et évaluer annuellement les résultats du travail d'animation d'un site Natura 2000	3	12								12
	2		Etudier les pratiques locales pour une meilleure adaptation des choix de gestion										
	2	a	Enregistrer et cartographier les pratiques	3	33								33
	2	b	Suivi photographique paysager	4	10								10
	2	c	Etude de l'état et de la gestion des bassins routiers collecteurs d'eau de pluie pour la " mise aux normes " vis-à-vis de la législation	4	28	120							28
	2	d	Etudier la dynamique de l'ensablement des cours d'eau	3	14	120							14
	3		Améliorer la connaissance de la biodiversité										
	3	a	Inventaire et cartographie complémentaire des espèces d'intérêt communautaire	3	74	120							74
	3	b	Inventaire et cartographie complémentaire des habitats naturels	4	37								37
	3	c	Etudier les débits minimums biologiques et sédimentaires	3	37	120							37
	3	d	Etudier la faisabilité d'un cahier des charges opération innovante au profit d'espèces visant au développement de la Moule perlière	3	37	120							37
	4		Améliorer la connaissance socio-économique du site										
	4	a	Etudier les possibilités de soutien aux activités économiques favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire	3	41	120							41
	4	b	Etudier la fréquentation du site	4	15								15

Annexe n°4 : tableau de suivi et d'analyse de la gestion du site 2011 - 2016

Outil de suivi des actions de gestion 2011 - 2016 sur le site Natura 2000 haute vallée de la Vienne

Enjeu A : conservation et restauration des habitats d'espèces, habitats et espèces d'intérêt communautaire

code action	intitulé de la fiche-action	Type			Taux de contractualisation objectif	objectif de contractualisation (2011 2016)	Contractualisation 2011	Contractualisation 2012	Contractualisation 2013	Contractualisation 2014	Contractualisation 2015	Contractualisation 2016	Taux de réalisation
		surface concernée (ha)	Linéaire concerné (m.l.)	Eléments concernés (nb.)									
A.1.a.	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer l'habitat d'espèces réseau hydrographique			32	30,0%	9,6							
				32	6,3%	2,0							
			180000		10,0%	18000,0							
			180000		10,0%	18000,0							
A.1.b.	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer l'habitat d'espèces zones humides			2	50,0%	1,0							
				50	10,0%	5,0							
		260			10,0%	26,0							
			10000		10,0%	1000,0							
				30	15,0%	4,5							
		260			5,0%	13,0							
		260			15,0%	39,0							
A.1.c.	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer l'habitat d'espèces milieux forestiers				15,0%	50,4							
		336			5,0%	16,8							
A.1.d.	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer l'habitat d'espèces bâti, ponts et cavités favorables aux chiroptères	35		47	10,0%	8,2							
A.1.e.	Promotion et animation des MAET visant à conserver et / ou restaurer des habitats d'espèces		20000		27,5%	5500							
A.1.f.	Promotion et animation des contrats natura 2000 de limitation et / ou élimination d'espèces indésirables, visant à conserver et / ou restaurer des habitats d'espèces	1318			0,1%	1,3							
		1318			0,1%	1,3							

A.2.a.	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire à vocation pastorale			50	15,0%	7,5								
		258			20,0%	51,6								
			10000		10,0%	1000,0								
				30	20,0%	6,0								
		258			10,0%	25,8								
		258			30,0%	77,4								
			20000		10,0%	2000,0								
			10000		10,0%	1000,0								
A.2.b.	Promotion et animation des MAET visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire	165			57%	94,05								
A.3.a.	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire forestiers	188			20,0%	37,6								
		188			20,0%	37,6								
A.4.a.	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer les habitats d'intérêt communautaire aquatiques	40			20,0%	8,0								
A.5.a.	Promotion et animation des contrats Natura 2000 visant à conserver et / ou restaurer des populations d'espèces d'intérêt communautaire			10	30,0%	3,0								
				200	20,0%	40,0								
			10000		30,0%	3000,0								
			3000		20,0%	600,0								
				50	10,0%	5,0								
A.5.b.	Promotion et animation des contrats natura 2000 de limitation et / ou élimination d'espèces indésirables, visant à conserver et / ou restaurer une population d'espèces d'intérêt communautaire	1318			0,1%	1,3								
		1318			0,1%	1,3								
A.6.a.	promotion et animation de la charte Natura 2000 du site haute vallée de la Vienne	1318			30%	395,4								

DOCUMENT D'OBJECTIFS 2011-2016

PARC NATUREL REGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN



Vallée de la Vienne vers Peyrelevade...



Une autre vie s'invente ici

